This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

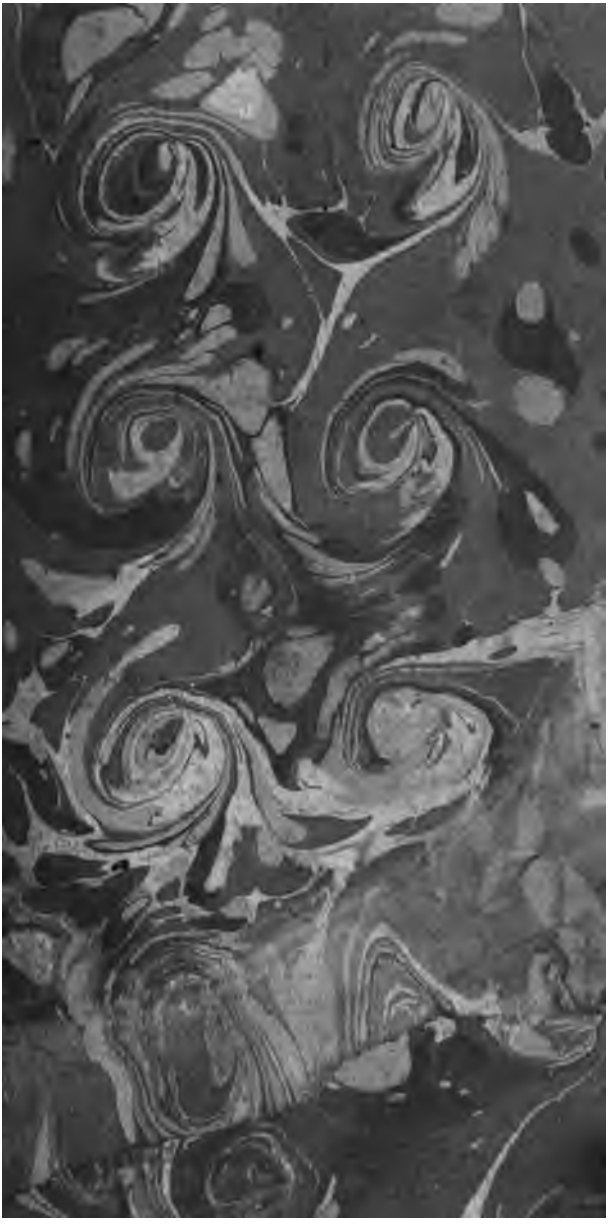

Pam. 3944 f. 69/5

NOUVEAUX MÉMOIRES

D'HISTOIRE, DE CRITIQUE ET DE LITTÉRATURE.

NOUVEAUX MÉMOIRES

D'HISTOIRE, DE CRITIQUE ET DE LITTERATURE.

Par M. l'Abbé D'ARTIGNY.

TOME CINQUIE'ME.

A PARIS;

Chez DEBURE l'aîné, Quai des Augustins; à l'Image S. Paul.

M. DCC. LII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

PREFACE.

Nunc retrorsùm
Vela dare, atque iterare curſus
Cogor relictos. Horat. Od. I. 34.

ON ne ſe détermine point ſans peine à prendre congé du Public, ſur-tout lorſque l'on en eſt traité favorablement. J'ai cependant annoncé la fin de ces Mémoires, dans le tems même où l'accueil qu'on a bien voulu leur faire, m'impoſoit une eſpéce d'obligation de les continuer. La crainte d'un malheureux ſuccès pour l'avenir l'auroit emporté ſur le devoir & ſur la reconnoiſſance, ſi des reproches obligeans ne m'avoient fait changer de réſolution (*). On a déſapprouvé une re-

(*) Nous ſommes fâchés que l'Auteur nous annonce à la tête de ce quatriéme Volume la fin de ſon Ouvrage, &c. *Journal de Trévoux, Déc. 1751. Art. 126. pag. 2532. & ſuiv.*

traite, qui ſemble toujours trop précipitée dans un Auteur, quand pour rompre les liens qui l'attachent au Public, il refuſe d'attendre qu'on le congédie. Appuyé du ſuffrage de nos Journaliſtes, animé par l'indulgence que mes Lecteurs ont euë pour moi juſqu'ici, & qu'ils continuent de me promettre, je rentre dans la carriere par ce cinquiéme Volume, qui ſuppoſé qu'on ne le trouve pas inférieur aux premiers, ſera bien-tôt ſuivi d'un ſixiéme. Heureux, ſi mon travail peut contribuer à inſpirer le goût du bon, du beau, & ſur-tout du vrai, que tant d'Ecrivains frivoles, intéreſſés ou trop crédules, ſemblent avoir pris à tâche de défigurer dans leurs productions !

TABLE

DES ARTICLES

Contenus dans ce V^e. Volume.

ARTICLE LXXIII. *Examen de la Diſſertation de M. Huet ſur Honoré d'Urſé*, page 1

ART. LXXIV. *Nouvelles Remarques ſur Iſotta, femme ſçavante d'Italie*, 28

ART. LXXV. *Oraiſon Funèbre de Louis Bertons de Crillon, ſurnommé le Brave*, 48

ART. LXXVI. *Défenſe d'un article de ces Mémoires, qui concerne la Magie. Nouveaux éclairciſſemens ſur cette matiere*, 102

ART. LXXVII. *Mélange curieux de faits Hiſtoriques, tirés de la Chronologie Novenaire du Docteur Cayet*, 155

ART. LXXVIII. *Hiſtoire du Démêlé de S. Gelais & de Ronſard. Extrait de l'Apologie du Sieur de Courval, Poëte Normand*, 202

ART. LXXIX. *Eclairciſſement ſur les premiers Ouvrages de M. Godeau*, 219

ART. LXXX. *Des Ecrivains qui ont porté le nom de Montreuil. Remarques ſur les deux Porcheres, Académiciens*, 228

ART. LXXXI. *Anecdotes ſur Richeſource, ſoi-diſant Profeſſeur en Eloquence à Paris*, 244

ART. LXXXII. *Suite des mélanges Hiſtoriques, tirés de la Chronologie Novenaire de Cayet*, 257

ART. LXXXIII. *Diſſertation ſur l'Apparition de Samuel*, 338

ART. LXXXIV. *Particularités Littéraires, extraites des Lettres de quelques Sçavans*, 365

ART. LXXXV. *Traduction de deux Lettres Latines manuſcrites du P. Hardouin.* 400

Fin de la Table des Articles.

APPROBATION.

J'Ai lû par Ordre de Monſeigneur le Chancelier, *le cinquiéme Volume d'Artigny*, dans lequel je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. Fait à Paris ce premier Avril, mil ſept cens cinquante-deux.

SECOUSSE.

NOUVEAUX MÉMOIRES D'HISTOIRE, DE CRITIQUE ET DE LITTERATURE

ARTICLE LXXIII.

Examen de la Diſſertation de M. Huet ſur Honoré d'Urfé.

HONORÉ D'URFÉ fut le premier, dit *M. Huet* (*a*), qui tira les Romans de la barbarie, & les aſſujettit aux regles d'une ſage compoſition dans ſon incomparable *Aſtrée*, l'Ouvrage le plus ingénieux qui eût paru en ce genre, & qui a terni la gloire que la Grece, l'Italie & l'Eſpagne s'y étoient acquiſe.]

Le Roman d'*Aſtrée*, ſi eſtimé autrefois par tous ceux qui ſe piquoient de

(*a*) Traité de l'origine des Romans, p. 173.

roit-il naturel de croire qu'on pût s'égarer en le prenant pour guide? J'oſe dire néanmoins qu'il s'eſt trompé, de même que tous ceux qui l'ont ſuivi, & je m'engage à le prouver par les raiſons les plus fortes & les plus convaincantes.

I. *Honoré d'Urſé* naquit à Marſeille le 11 Février 1567. tout le monde eſt d'accord là-deſſus. Or je ſoutiens que dans le tems où ſe fit le mariage d'*Anne d'Urſé* avec l'héritiere de *Châteaumorand*, *Honoré* n'étoit encore qu'un enfant, âgé de ſept ans ou de dix tout au plus. Si ce fait eſt bien prouvé, il en réſulte évidemment que l'Hiſtoire des premieres amours d'*Honoré* & de *Diane* n'eſt qu'une fiction, qui n'a pas même la moindre vrai-ſemblance.

Le mariage d'*Anne d'Urſé* eſt antérieur au mois de Mars de l'année 1577. en voici la preuve. Du Verdier, Sieur de Vauprivas, dédia ſes *diverſes Leçons à magnanime & vertueux Seigneur Anne d'Urſé, Marquis de Baugé, Baron de* CHATEAUMORAND, *Seigneur d'Urſé, Gentilhomme de la Chambre du Roy, & Bailly pour Sa Majeſté au païs de Foreſts.* Cette Epitre dédicatoire eſt datée *de Montbriſon ce onziéme jour de Mars* 1577. Vous trouverez quelque choſe de ſemblable dans Papon. Celui-ci qui

étoit Lieutenant-Général au Bailliage de Forêts, publia son troisiéme *Notaire* in fol. en 1578. il le dédia à M. de Mandelot, Gouverneur du Lionnois, Forêts & Beaujolois. Il y loue la fidélité des Foréſiens pour le ſervice du Roi, & entr'autres celle de leur Grand Baillif, ou *Chef Juſticier, Meſſire Anne, Comte d'Urſé, Marquis de Baugé, Baron de* CHATEAUMORAND, *nouveau ſucceſſeur en l'état de Baillif de Forêts de Meſſire Jacques d'Urſé, &c.* Il y a enſuite un Sonnet du même *Comte d'Urſé, Baron de Châteaumorand, &c.* à la louange de Papon.

La preuve eſt déciſive. *Anne d'Urſé* étoit Baron de Châteaumorand dès le mois de Mars 1577. On convient d'ailleurs qu'il n'eut cette Baronnie que par ſon alliance avec *Diane de Châteaumorand.* Le mariage étoit donc fait avant le 11 Mars 1577. par conſéquent *Honoré*, né en 1567. le 11 Février, n'avoit alors que dix ans & un mois. Je vais plus loin. Quoiqu'on ne puiſſe fixer au juſte l'année de ce mariage, je le crois cependant de 1574. Du Verdier dans ſa *Bibliotheque Françoiſe*, dit qu'*Anne d'Urſé*, ſon ami particulier, lui avoit fait voir ſa *Diane*, ouvrage qui conſiſtoit *en cent quarante Sonnets, & qu'il avoit compoſé en 1573. à l'âge de dix-huit ans, étant à Marignan dans le Milanois.* Dans

le premier de ces Sonnets, qui a été tranſcrit par Du Verdier, on voit clairement que le jeune Poëte ſoupiroit pour *Diane* environ depuis deux ans, & qu'il eſpéroit de l'avoir bientôt pour épouſe. On en peut conclure qu'il avoit été queſtion de ce mariage dès l'année 1571. dans ce cas-là je ne vois pas ce qui l'eût fait reculer juſqu'en 1577. vû que ce Seigneur avoit été fait Baillif de Forêts en 1574. étant devenu le chef de ſa maiſon par la mort de ſon pere arrivée le 23 Octobre de cette année. MM. Patru & Huet ont ſuppoſé que le mariage s'étoit fait du vivant de *Jacques d'Urſé*. Je le crois de même, & conſéquemment qu'il eſt antérieur au mois d'Octobre 1574.

Il eſt vrai que M. Huet recule la mort du pere juſqu'à l'an 1577. mais il ſe trompe. La Mure dans ſon *Hiſtoire Civile & Eccléſiaſtique du pays de Forêts* (*a*), dit que *Jacques d'Urſé étant décedé en ſon Château de Mure* (en Savoye) *le 23 Octobre 1574. le Roi Henri III. donna auſſi-tôt après à Anne ſon fils les proviſions de Baillif de Forêts.*

La Mure avoit publié en 1656. une brochure intitulée, *Chronique de la très-dévote Abbaye des Religieuſes de ſainte*

(*a*) In 4°. Lyon, 1674. *Voy.* la IV. partie, p. 385.

Claire de Montbrison, où il transcrit à la pag. 48. l'épitaphe de *Jacques d'Urfé*, datée également du 23 Octobre 1574. Je crois donc que *Jacques d'Urfé* pensa dès 1571. à marier son fils aîné à l'héritiere de *Châteaumorand*; mais que la trop grande jeunesse de l'un & de l'autre fit attendre encore quelques années. *Anne* fut envoyé en Italie, & il n'y oublia pas sa future épouse. Je présume qu'à son retour il fit voir à Mademoiselle de *Châteaumorand* sa *Diane*, c'est-à-dire, les cent quarante Sonnets qu'il avoit composés pour elle, & qu'alors on travailla efficacement au mariage, que je pense avoir été conclu du vivant de *Jacques*, & ainsi avant le 23 d'Octobre 1574. comme je l'ai déja déja dit. *Anne* étoit né en 1555.

Tout cela supposé, je vais prendre en détail la Dissertation de M. Huet, & sur chaque Article je ferai des Remarques, qui pourront servir de correctif aux méprises de plusieurs Ecrivains, tels que sont, par exemple, M. Patru, le P. Le Long, le P. Niceron, le dernier Editeur de l'Astrée, les Continuateurs de Morery, &c.

II. M. Huet dit par maniere de préliminaire, *qu'il y a grande apparence que Diane Dame de Chateaumorand étoit de la maison de Levi.*

La Mure me fournira de quoi éclaircir ce fait. La Terre de Chateaumorand étoit entrée dans la maiſon de Lévi, ou comme l'on diſoit anciennement, *de Levis*, en 1422. par le mariage d'un *Levis*, Seigneur de la *Voute*, avec *Annette*, héritiere du Seigneur de Chateaumorand; mais elle en ſortit par la mort d'*Antoine de Levis-Chateaumorand*, Evêque *de Saint-Flour*, arrivée en 1566. elle paſſa pour lors dans la maiſon de *Chenillac*, de laquelle *Diane* reſta ſeule héritiere. Après ſa mort, cette Baronie revint aux *Levis* par le moyen des ſubſtitutions appoſées dans le Teſtament du même Evêque de Saint-Flour.

III. M. Patru avance que les deux Maiſons d'Urfé & de Chateaumorand étoient ennemies, & que toute la Nobleſſe du pays s'intéreſſant à leur réconciliation, ils ménagerent le mariage (*d'Anne d'Urfé avec Diane de Chateaumorand*) qui en fut comme le ſceau. M. Huet, dont je tranſcris ici les paroles, ajoûte: » Que cela ſemble aſſez confirmé » par le Roman même d'Aſtrée, où Al» cippe pere de Celadon eſt repréſenté » comme ennemi irréconciliable d'Alcé, » pere d'Aſtrée. M. d'Urfé néanmoins « n'en demeuroit pas d'accord, *ajoute M.* « *Huet*, & aſſuroit que les ſeules vûes « d'intérêt produiſirent ce mariage, &

« qu'il n'y avoit jamais eu de brouillerie » considérable entre les deux familles. » Il eſt ſurprenant que M. Huet ait préféré au témoignage poſitif de M. d'Urfé la conjecture de Patru, uniquement appuyée ſur une broderie de Roman.

IV. *Pendant que ce mariage ſe pratiquoit, Honoré voyant ſouvent Diane, en devint éperduement amoureux. Honoré plaiſoit fort à Diane, & ſi on lui eût donné la liberté du choix, elle n'eût pas balancé à le préferer à ſon frere.* (Huet ibid.)

Ce mariage ſe négocioit dès 1571. & fut conclu en 1574. *Honoré*, né en 1567. étoit-il ſuſceptible de pareils ſentimens? Reculez le mariage juſqu'en 1577. ma réflexion n'en ſera pas moins juſte; Honoré n'avoit alors que dix ans.

Mais l'intérêt des maiſons ne s'y rencontrant pas, le pere d'Honoré, homme aviſé, pour le dépayſer, l'envoya à Malthe, & fit cependant ce mariage avec ſon fils aîné.

Toutes ces circonſtances Romaneſques ſe trouvent démenties par les dates de la naiſſance d'*Honoré* en 1567. & du mariage fait en 1574. ou tout au plus tard avant le 11 Mars 1577. Il y a encore ici lieu de s'étonner que M. Huet n'ait pas pris garde qu'il ſe trouvoit en contradiction avec lui-même par ſon propre calcul, puiſqu'il ſuppoſoit la naiſſance d'Honoré en 1567. & qu'il croyoit que le mariage

s'étoit conclu avant la mort du pere, arrivée ſelon lui en 1577.

V. *Ce mariage ne ſe trouva mariage que de nom, & ils ſe ſéparerent volontairement après avoir vécu dix ans enſemble ſous cette vaine apparence de mariage. M. d'Urfé ſon neveu diſoit qu'ils furent enſemble vingt-deux ans.*

M. Huet auroit dû s'en tenir au témoignage de M. d'Urfé le neveu qui ſçavoit le fait d'original, ayant vécu avec ſes deux oncles & avec ſa tante. Les 22 ans ſont inconteſtables. J'ai prouvé que le mariage fut fait en 1574. ou au plus tard en 1577. il eſt certain qu'il n'étoit pas déclaré nul en 1595. & M. Huet convient lui-même qu'*Honoré* n'avoit point encore épouſé *Diane* en 1600. *La Mure* dit qu'Henri IV ayant envoyé à *Anne d'Urfé* ſon brevet pour recevoir l'Ordre du S. Eſprit, » ce Seigneur s'en » excuſa ſur le deſſein qu'il avoit de quitter les grandeurs du monde & de ſe » faire ſimple Eccléſiaſtique, qu'il avoit » formé dès le tems qu'il fit diſſoudre ſon » mariage d'avec *Diane de Chenillac*, » *Dame de Chateaumorand*, & qu'il vouloit mettre en exécution ſans plus de » remiſe; & en effet, renonçant à tous » les titres & à toutes les qualités qu'il » avoit au ſiecle, il embraſſa la condition Eccléſiaſtique, & en prit l'habit

» en l'année mil cinq cens nonante-» neuf. » Vraiſemblablement le Brevet regarde la nomination faite en Janvier 1599. & il y avoit deux ou trois ans que le mariage avoit été déclaré nul, & les parties miſes en liberté.

VI. *Anne ſe fit Prêtre & Chanoine de Lyon, &c.*

Il prit l'habit Eccléſiaſtique en 1599. & ce ne fut qu'en 1603. qu'il reçut l'Ordre de Prêtriſe. Il fut Doyen de Montbriſon en 1604. & ſe démit de cette Dignité en 1611. J'ignore en quelle année il fut Chanoine & Comte de Lyon. Il garda toujours le titre de Conſeiller d'Etat qu'Henri IV. lui avoit donné en 1593. Enfin ayant toujours vécu d'une maniere fort exemplaire, il mourut en 1621. âgé de 66 ans, étant né en 1555.

Il avoit été député de Forez aux Etats de la Ligue.

Je conviens qu'il y avoit à ces prétendus Etats tenus en Janvier 1593. un *d'Urfé*; mais quelle preuve a-t'on que ce fût *Anne*, & non pas quelqu'un de ſes freres, ou peut-être de ſes parens? Il paroît au contraire qu'Anne d'Urfé n'étoit alors ni Ligueur, ni membre des Etats de la Ligue: car voici ce que dit *La Mure*, pag. 385. » Le Roi Henri » IV. qui lui avoit donné des Lettres de » ſon Lieutenant-Général au Gouver-

» nement du Pays de Forez en date du » vingt-ſeptiéme Janvier mil cinq cens » nonante-trois, le fit enſuite Conſeil- » ler en ſes Conſeils d'Etat & privé, &c.» Ce jour-là même les Ligueurs étoient aſſemblés à Paris, & la veille ils avoient tenu leur premiere ſéance.

A l'âge de dix-huit ans, il compoſa cent ſonnets, & il avoit acquis quelque réputation dans la connoiſſance des belles lettres.

Du Verdier, qui avoit vû cet ouvrage, dit qu'il y avoit 140. ſonnets, & il eſt plus croyable que *la Croix du Maine*, qu'a ſuivi M. *Huet*. *Anne d'Urſé* compoſa dans la ſuite diverſes pieces en vers. J'ai vû les *Hymnes de M. Anne d'Urfé, Conſeiller d'Etat, Comte de l'Egliſe de Lyon, Prieur & Seigneur de Montverdun, & Doyen de Montbriſon*. Ce ſont des poëſies pieuſes, imprimées à Lyon en 1608. petit in-4°. de 224. pp. J'ajoute qu'Anne d'Urfé méritoit une place dans la liſte des *Enfans célébres* de M. *Baillet*, où il a été oublié comme beaucoup d'autres.

VII. *Honoré d'Urfé de ſon côté, en changeant de lieu, n'avoit point changé de ſentimens pour Diane. . . . Il a lui-même décrit ſon voyage, &c.* Tout ceci n'eſt fondé que ſur un endroit de l'Aſtrée mal-entendu, & n'eſt qu'une ſuite du Roman, dont j'ai prouvé la fauſſeté, ſça-

voir qu'*Honoré* étoit amoureux de *Diane*, & que ſon pere l'avoit envoyé à Malthe pour le dépayſer.

M. Huet ne fixe point l'époque du mariage d'*Honoré* avec *Diane*; il ſemble néanmoins le ſuppoſer poſtérieur à l'impreſſion des *Epîtres morales d'Honoré*, laquelle n'eſt que de l'année 1603.

Le P. Niceron a oublié, auſſi bien que M. Huet, un ouvrage conſidérable du Marquis d'*Urfé*, dont voici le titre : *La Sylvanire*, ou *la Morte vive. Fable Bocagere de M. Honoré d'Urfé*, *&c.* Paris, in-8°. ſur un privilege du 12 Avril 1625. C'eſt une Paſtorale en vers non rimés, dédiée à la Reine Marie de Medicis, mere de Louis XIII. La préface, de 18 pages, eſt une Diſſertation ſur *le langage qu'on doit employer dans les Tragédies, Comédies, Paſtorales & Fables Bocageres.* L'Auteur y prétend prouver que le poëme Dramatique ayant pour but de repréſenter auſſi parfaitement qu'il eſt poſſible *le perſonnage qu'il fait parler ſur le Théatre, la rime qui fait ſortir de cette vraiſemblance*, doit néceſſairement en être bannie. C'eſt, dit-il, ce que les meilleurs Poëtes Italiens ont fait, & avec beaucoup de raiſon.» Ils n'ôtent pas ſeu-» lement la rime de leurs poëmes dra-» matiques, *ajoute M. d'Urfé*, mais de » plus en diverſifient les vers, les mêlant

» de longs & de courts, ſelon que le ſu-
» jet le requiert, afin que les oreilles
« mêmes les plus délicates ne s'apperçoi-
» vent preſque pas que la piece ſoit en
» vers. » C'eſt dans ce goût que la *Sylva-nire* eſt compoſée. Elle eſt en cinq Actes, & a plus de 400 pag. à 23 lignes chacune. Voici un échantillon de cette poëſie non rimée. Je le tire du *prologue*, où la Fortune en habit de Bergere récite tout de ſuite une tirade de 218 vers, dont ceux-ci ſe trouvent à la page 6.

Or pour ſuyr leur importunité,
Sous ces habits je me ſuis déguiſée,
Et m'en viens dans ces bois
Me dérober aux yeux ambitieux
Des Nymphes qui me cherchent
Parmy les plus grands Rois,
Et les plus grands Monarques.
Comme ſi je devois
Toujours rompre des Sceptres
Et fouller des Coronnes,
Renverſer des Royaumes,
Baſtir des Républiques
Ou fonder des Citez.

Obſervons que le Poëte convient qu'il n'a pas aſſez varié ou mêlé ſes vers, & qu'il a mis de ſuite en beaucoup d'endroits trop de vers d'égale méſure.

VIII. *Antoine de Ruffi*, continue M.

Huet, *dit qu'Honoré d'Urfé avoit entrepris d'écrire l'Hiſtoire de Savoye en vers héroïques François, & qu'il l'avoit intitulée la Savoyſiade.*

Le P. Niceron, qui ſuit pas-à-pas M. Huet, ne fait nulle mention de cet ouvrage, dont il croyoit apparemment que rien n'avoit jamais paru. Guichenon dans ſon *Hiſtoire de Breſſe*, (*a*) nous apprend qu'il avoit le manuſcrit de ce poëme de M. d'*Urfé*. Du Roſſet qui l'avoit vû, en tranſcrivit près de 600 vers, tirés en partie du II. & du III. Livre, & il les fit entrer dans *les Délices de la poëſie Françoiſe, ou Recueil des plus beaux vers de ce temps*, qu'il publia in 8°. à Paris en 1615. Ces amples fragmens commencent à la pag. 493 du Recueil. Il ſont précédés de 12 ſonnets du même M. d'Urfé.

Sa mort interrompit cet ouvrage, qu'il ne put pouſſer au-delà de la vie de Berold, Marquis d'Italie, & Comte de Savoye & de Maurienne.

Il eſt vraiſemblable que Ruſſi, copié par M. Huet, n'avoit pas un manuſcrit entier : car dans le fragment *de la fin du 2. Livre*, donné par du Roſſet, on voit dès le huitiéme vers que le Poëte en étoit *au grand fils de Berold*, c'eſt-à-dire, à *Humbert*, fils de Berold & ſon ſucceſ-

(*a*) III. Partie, pag. 13.

ſeur, dont il pourſuit les avantures au Livre III. Remarquez que Du Roſſet parle de cet ouvrage, comme d'un poëme qui ne tarderoit pas à être imprimé. » Je reçus, *dit-il*, un grand contente-» ment il y a quelques jours, en liſant un » Poëme Héroïque de M. d'Urté, qu'un » de ſes amis m'avoit mis entre les mains; « mais je le gardai ſi peu, que je n'eus « preſque que le loiſir de le voir. Néan-» moins j'employai ce peu de tems à » tranſcrire ce que je te donne ici, afin » qu'un échantillon ſi beau te faſſe envie » de voir la piece entiere. » Ainſi ce ne fut pas préciſément *la mort de l'Auteur qui interrompit cet ouvrage*, puiſque *la Savoyſiade* étoit déja fort avancée avant 1615. & que M. d'*Urfé* ne mourut qu'au mois de Mars 1625. je conjecture que l'Auteur ſe rebuta, & qu'il abandonna ſon poëme. En effet, depuis cette année 1615. il compoſa d'autres ouvrages aſſez longs, entr'autres les trois dernieres parties de ſon *Aſtrée*, & ſa *Sylvanire*, qui eſt d'environ huit mille vers.

IX. *M. Patru nous repréſente Honoré encore fort paſſionné de Diane, lorſqu'il l'épouſa.*

M. Huet penſe que Patru rencontroit juſte; il convient néanmoins que M. d'*Urfé* lui-même nioit le fait, & qu'il diſoit poſitivement qu'il n'avoit épouſé

Diane *que par intérêt, & pour ne pas laiſſer ſortir de ſa maiſon les grands biens qu'elle y avoit apportés.*

N'eſt-il pas ſingulier qu'on prétende ſçavoir mieux que M. d'*Urfé*, quels étoient ſes véritables ſentimens pour *Diane*? Il affirme un fait, & on récuſe ſon témoignage, parce que l'on s'imagine voir le contraire dans un endroit de ſon *Aſtrée*; mais on vouloit faire de ſa vie un Román, & pour réuſſir, il falloit bien ſuppoſer que l'amour ſeul avoit influé ſur toutes ſes démarches.

Il eſt vrai que Diane n'étoit plus alors dans la premiere fleur de ſa beauté, ayant plus de trente ans, ou même plus de quarante, ſi elle fut vingt-deux ans avec l'aîné.

Il eſt certain qu'elle en avoit plus de quarante. Elle avoit été vingt-deux ans avec l'aîné, & il y eut quelques années d'intervalle entre la diſſolution du premier mariage & la célébration du ſecond. Suivant ma chronologie, le mariage ſe fit en 1574. il fut déclaré nul vingt-deux ans après, en 1596. & Honoré n'épouſa Diane qu'après 1600.

M. Huet obſerve enſuite, pour appuyer l'idée de M. Patru, » qu'Honoré dans la Préface du troiſiéme Tome » d'Aſtrée, après avoir proteſté à la ri» viere de Lignon, que le feu dont il

» brûla, & qui donna naiſſance à ſon » ouvrage, fut ſi pur, qu'il ne laiſſa ja- » mais de noirceur en pas une de ſes » actions, ni de ſes deſirs ; dit *que ce feu* » étoit encore très-vif alors, que la lon- » gueur n'en avoit point diminué l'ar- » deur, & qu'il ne s'éteindroit que ſous » la terre de ſon tombeau. » M. Huet qui convient que la conduite d'*Honoré* démentoit évidemment toutes ces bel- les proteſtations, ajoûte : *On ne peut concilier ſes ſentimens avec l'éloignement dans lequel il vivoit ſéparé d'Aſtrée* (de Diane) *qu'en diſant qu'il étoit toujours amoureux de l'idée qu'il conſervoit de l'Aſtrée du tems paſſé, ſi différente de l'Aſtrée d'alors.* La conciliation n'eſt point natu- relle. M. Huet devoit avouer que c'étoit ſans nulle raiſon que M. Patru s'ima- ginoit trouver dans l'*Aſtrée* les amours d'*Honoré* & de *Diane.*

L'*Aſtrée* eſt un Roman, & c'eſt don- ner inutilement la torture à ſon eſprit, que de chercher à en réaliſer les avan- tures, & qui plus eſt, à les réaliſer en dépit de l'Auteur même, & contre ſon déſaveu.

Honoré n'avoit épouſé *Diane* que par des vûes d'intérêt, auſſi ne vécurent ils pas dans une parfaite intelligence. M. Patru dit qu'*Honoré* s'abandonnant à ſon humeur galante, avoit toujours quel-

ques nouvelles amourettes en tête. *Diane* ne trouvant plus en lui *cette adoration, qui l'avoit autrefois si agréablement flattée*, ne pouvoit modérer ni sa jalousie ni ses reproches. Ce qui le fatigua tellement, qu'il abàndonna son épouse, & fut s'établir en Piémont. M. d'*Urfé* son neveu beaucoup mieux instruit que M. Patru, alléguoit d'autres raisons de cette séparation, entr'autres la malpropreté de *Diane*, toujours environnée de grands chiens, qui causoient dans sa chambre, & même dans son lit, une saleté insupportable. D'ailleurs M. d'*Urfé* avoit espéré qu'il naîtroit de ce mariage des enfans, qui pussent conserver dans sa maison les biens que *Diane* y avoit apportés; mais au lieu d'enfans, elle accouchoit tous les ans de môles, qui le dégoûterent enfin de son épouse. Il se retira donc en Piémont, & y mourut en 1625. âgé de 58. ans.

X. *Je vois assez d'apparence qu'il avoit fait ses études à Marseille, &c.*

M. Patru & M. Huet supposent qu'*Honoré*, après avoir fait ses études à Marseille, étoit revenu dans la maison paternelle dans le tems où l'on pensoit au mariage de son frere aîné. J'ai démontré ci-dessus que cette derniere circonstance n'est qu'une pure fiction. Honoré né à Marseille y fit

peut-être quelques claſſes d'Humanités ; mais il eſt certain qu'au moins il acheva ſes études à Tournon, où il étoit encore au College en 1583, huit ou neuf ans après le mariage de ſon frere. Voici ce que je trouve à ce ſujet dans la *Bibliotheque* de Du Verdier. » Honorat d'Urfé. Sous le nom de ce » jeune Gentilhomme, Chevalier de » Malte, les Jéſuites du College de » Tournon, lui étant eſcholier, ont ré» digé par écrit *la triomphante entrée de* » *Mad. Magdelene de la Rochefoucault,* » *épouſe de haut Seigneur Meſſire Juſt-* » *Loys de Tournon, Seigneur & Baron* » *dudit lieu, Comte de Rouſſillon, faite en* » *la Ville de Tournon le Dimanche 24.* » *Avril 1583. avec les inſcriptions & vers* » *faits & récitez tant en Latin qu'en Fran-* » *çois par aucuns Eſcholiers y nommez.*

Du Verdier ajoute que la Relation de cette *entrée* fut imprimée à Lyon in 8°. la même année 1583. Ce fait prouve combien ſe ſont égarés ceux qui ont cru qu'*Honoré* étoit de retour dans la maiſon de ſon pere, & qu'il avoit fait ſes études dans le tems qu'on penſoit à marier ſon frere aîné. C'étoit alors un enfant à la bavette, âgé de quatre ans, & il n'en avoit que ſept quand on célébra le mariage.

XI. *J'ai appris de M. de Charleval,*

que Jean Papon, célébre Juriſconſulte, aida M. d'Urfé dans la compoſition de ſon ouvrage. Il étoit Lieutenant-Général au Bailliage de Montbriſon ſa patrie, après avoir été Conſeiller au Parlement de Paris.... ce fut donc par le ſecours des Mémoires de ce Papon, &c.

M. de Charleval étoit mal informé. M. d'*Urfé* ne fit imprimer la I. Partie de ſon *Aſtrée* qu'en 1610. Il n'en avoit conçû l'idée que fort peu d'années auparavant, & ſeulement après ſon mariage, qui eſt poſtérieur à 1600. Or Papon étoit mort dès 1590. à l'âge de 85 ans paſſés. Au reſte Papon n'étoit pas né à *Montbriſon*, mais à *Croizet*, village qui en eſt éloigné de plus de 12 lieues, & qui eſt de l'Election de Roanne. M. l'Abbé Le Clerc dans ſa *Bibliotheque du Richelet*, prouve aſſez bien que Papon ne fut jamais Conſeiller au Parlement, ſoit à Paris, ſoit ailleurs. Une Demoiſelle publia au commencement de ce ſiecle *l'Hiſtoire des Amours de Gregoire VII. du Cardinal de Richelieu, de la Princeſſe de Condé & de la Marquiſe d'Urfé.* in 12. Cologne 1700. pag. 240. Dans la Préface elle nous aſſure fort ſérieuſement *qu'il n'y a rien de fabuleux dans ſon ouvrage.....* Mais ſans parler de la I. partie de ſon Recueil, je peux dire que tout ce qu'elle nous débite touchant

les amours & le mariage du Marquis d'Urfé avec Diane de Chateaumorand, n'eſt preſque qu'un tiſſu de fauſſetés; je n'en citerai qu'un exemple. Elle dit pag. 196. que *le Lieutenant-Général de Montbriſon*, qui étoit extrêmement riche & libéral..... & qui aimoit les plaiſirs, donna pluſieurs fêtes galantes, où le Chevalier d'Urfé, âgé de dix-neuf à vingt ans, *ſe trouva avec Diane non encore mariée, & en fit les honneurs.*

Peut-être ne ſe fût-on pas exprimé de la ſorte, ſi on eût ſçû que Papon repréſenté ici comme un Magiſtrat riche, libéral, galant, paſſionné pour les plaiſirs, étoit un homme de robe & de cabinet, qui avoit paſſé ſa vie à étudier, à faire des Livres, à prononcer des Sentences au Bailliage, & qu'il étoit âgé de 83 ans, lorſqu'*Honoré d'Urfé* n'en avoit que 20. L'Auteur des *Amours de la Marquiſe d'Urfé* paroît néanmoins aſſez excuſable, ayant pris pour guide M. Patru, dont l'*Eclairciſſement ſur l'Aſtrée* eſt la ſource de tout le Romaneſque qu'on a débité juſqu'ici touchant *Honoré d'Urfé.*

XII. Je reviens ſur mes pas, pour examiner quelques endroits de la généalogie d'*Honoré* rapportée par M. Huet, qui la tenoit d'un neveu du même M. d'*Urfé.*

M. d'Avranches (*a*) nous dit qu'il eſt marqué dans cette généalogie, que le nom d'*Urſé* eſt une corruption de celui de *Wolph*, qui ſignifie *Loup* en langue Allemande. J'ajoute qu'*Honoré*, dans ſa *Savoyſiade*, raconte aſſez au long l'avanture d'un Saxon, lequel étoit un des braves qui accompagnerent *Humbert*, & qu'il nomme *Vulſe*. Voy. le Recueil de Du Roſſet, p. 496. & 504.

Arnolphe III. qui mourut en l'année 1348. fut le premier de ſa maiſon, qui poſſéda la Charge de Bailli de Forez. La Mure n'en fait aucune mention dans ſa *Table des Baillifs de Forez, Chefs de la Nobleſſe & de la Juſtice dudit pais.* Il dit p. 480. que *Pierre de Rochefort* fut Baillif en 1317. que *Jean Mitte* lui ſuccéda en 1346. & qu'il eut pour ſucceſſeur *Jean Frenier* (en Latin *Joan. Frenerii*) Gentilhomme du Bourbonnois. Il ajoute que *Guichard d'Ulphe* (de *Ulphiaco*) *Seigneur d'Ulphé, dit depuis d'Urfé en Forez*, fut pourvû de cette Charge le 23 Janvier 1408.

M. Huet dit encore que cette *Charge y a toujours été conſervée depuis.* C'eſt-à-dire depuis *Arnolphe* mort en 348. La Mure, comme je viens de l'obſerver, ne fait entrer cette Charge dans la maiſon des *Seigneurs d'Urſé* qu'en 1408.

(*a*) Diſſertations de M. Huet, p. 104.

juſqu'en 1413. qu'elle paſſa à *Amieu Verd* (*Amadæus Viridis*) auquel ſuccéda *Artaud de S. Germain* en 1446. Après lui ce fut *Pierre d'Urſé* en 1486. & enſuite *Gabriel de Levis-Lavieu*, Baron de Couſan. *Claude d'Urſé* fut Baillif après celui-ci en 1535. & la Charge reſta depuis dans cette maiſon, *Jacques* l'ayant euë en 1559. *Anne* en 1574. *Jacques* ſon frere en 1599. *Emmanuel* l'eut par la démiſſion de *Jacques* ſon pere en 1627. & la poſſédoit encore en 1674. En 1735. il ne reſtoit plus de cette illuſtre maiſon qu'une fille née en 1656. & Abbeſſe de ſainte Claire de Montbriſon, qui eſt un Monaſtere fondé par la famille.

XIII. J'ai fait obſerver ci-deſſus, qu'Antoine du Verdier dédia ſes *diverſes Leçons* à Anne d'Urſé, Baron de Châteaumorand, &c. Il eſt à propos de rappeller quelques endroits de ſon Epître dédicatoire; on y verra la preuve de pluſieurs faits que j'ai avancés dans cette Diſſertation. Du Verdier, après pluſieurs raiſonnemens ſur ce qui conſtitue la véritable Nobleſſe, dit à ſon Mécène: [J'eſtime que ceux que l'on void plongez au gouffre des vices, & qui ont la méchanceté en recommandation, bien qu'ils ſoient grands Seigneurs en biens temporels, ont uſurpé cette nobleſſe,

bleſſe, & ne ſont deſcendus de gens nobles, ains plutôt de Cham, & ne tiennent rien de nobleſſe que le nom. Et au contraire ceux qui ne ſont veuz forligner de la vertu de leurs anceſtres, ains les ont imité de pere à fils, ſont vrayement de tige & d'eſtoc noble, & deſcendus pluſtoſt des poſteres de Sem. De là vient qu'au monde ſont pluſieurs hommes nobles, valeureux & ſemblables à leurs progéniteurs : entre leſquels vous tenez lieu & rang de Seigneur illuſtre & vertueux, en ſuivant ſi bien les traces de vos prédéceſſeurs, qu'on vous peut dire eſtre la nobleſſe & vertu meſme. S'il faut venir à l'ancienneté de la nobleſſe, du coſté paternel, vous eſtes deſcendu de la maiſon d'Urfé, pluſieurs de laquelle ont eu des plus beaux eſtats & dignitez de ce Royaume, le tout pour les ſignalés mérites de leur vertu. Que dirai-je de la pieté de voſtre biſayeul Meſſire Pierre d'Urfé grand Eſcuyer de France ? Les Egliſes & Monaſteres par lui baſtis, démonſtrent quel étoit ſon devot zele. Que dirai-je de vôtre ayeul Meſſire Claude d'Urfé, Chevalier de l'Ordre, Gouverneur de Meſſieurs les Enfans de France, Ambaſſadeur pour le Roy vers Sa Sainteté, curieux obſervateur de l'antiquité ? Votre maiſon de la Baſtie, les ſtatues de marbre, & me-

dales en ſi grand nombre qu'il y a faict amener de Rome, publient aſſez combien il étoit ami des vertus. Quoi de voſtre pere Meſſire Jacques d'Urfé, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Bailly de Foreſts, & Gouverneur audict pays? La mémoire de ſes vertueux déportemens eſt ſi freſche qu'il ſeroit ſuperflu de la ramentevoir. Du côté maternel, quel eſt celui qui ignore quelle eſt la très-illuſtre Maiſon de Savoye, alliée au ſang Royal de France? Quant à vos perfections, je veux faire entendre à tout le monde que vous eſtes l'un des meilleurs Poëtes de la France: de quoy font foy cent ſonnets, qu'il vous a pleu me montrer; ce qui vous revient à grand honneur, n'ayant à peine l'aage de dix-huit ans lorſque vous les avez faicts: vous eſtes d'ailleurs doüé d'une mémoire ſi heureuſe, que vous ſçavez ſur le doigt toutes les fictions poëtiques, la Mythologie d'icelles, tant de la Métamorphoſe d'Ovide, de l'Iliade d'Homere, que des autres anciens Autheurs. Or en récompenſe de la gracieuſe communication de vos poëmes, & pour le ſervice que je vous doy, je vous dédie ce mien Livre que j'ai recueilly de pluſieurs bons Autheurs Grecs, Latins & Italiens, & tiré d'iceux les plus ſingu-

lieres choſes qui appartenoient à la matiere de chacun Chapitre, lié & diſpoſé le tout en la forme que vous pourrez voir. Vous recevrez donc les cinq premiers d'autant bonne volonté que je ſalue vos graces de mes humbles recommandations, priant Dieu, illuſtre Seigneur, vous donner en ſanté heureuſe & longue vie. De Montbriſon ce onziéme jour de Mars 1577.

Votre bien humble & ſerviteur, Antoine du Verdier.]

A mondit Seigneur Marquis de Baugé.

Les Grecs ingénieux n'ont moins priſé d'Ulyſſe . . . . . .
(Bien qu'il ne fût armé) le langage diſert,
Que le pavois d'Ajax, de lames tout couvert,
Tant le bien dire peut comme la vaillantiſe.
Les Dieux qui vous ont fait naîſtre de race exquiſe,
Sage, riche & aux vers comme aux armes expert,
D'un Bouclier vous font don qui grandement vous ſert
A repouſſer les traicts de tout deſreiglé vice.
Ce bouclier autre à cil (a) *du fils de Thelamon*
Eſt la vertu qui rend immortel votre nom,
Et vous a enſeigné la ſainte poëſie.

(a) *Autre à cil*, c'eſt-à-dire, autre que celui.

Vous doncq, mon cher Marquis, eſtes chéri de Dieux :
Car icelle vous eſt rare preſent des Cieux,
N'entrant facilement en toute fantaſie.

Au-deſſous du Sonnet on lit ces mots en lettres capitales : *Tard envié de voi* C'eſt l'anagramme d'Antoine du Verdier.

Quelques perſonnes jugeront peut être que je me ſuis trop appeſanti ſur les détails ; mais ils m'ont paru d'une néceſſité indiſpenſable, ayant à combattre un Sçavant tel que M. Huet.

ARTICLE LXXIV.

Nouvelles Remarques ſur Iſotta, femme ſçavante d'Italie. (a)

JE vous ai promis, Monſieur, mes réflexions ſur Iſotta, cette femme ſçavante, que les Auteurs du Dictionnaire de Moreri, M. le Marquis Maffei dans ſa *Verona illuſtrata*, Don Liron dans ſes *Singularités hiſtoriques* &

(a) Lettre de M. l'Abbé Saas, Aſſocié de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Rouen à M. l'Abbé Goujet, Chanoine de ſaint Jacques de l'Hôpital, de la même Académie, & Aſſocié de celles de Marſeille & d'Angers.

Littéraires, & quelques autres ont prétendu faire connoître, & dont vous avez parlé vous-même dans votre Supplément au Dictionnaire Historique, imprimé en 1749. J'ai consulté les mêmes Auteurs : j'y ai ajoûté la Dissertation de feu M. de la Rocque que vous citez, la Réponse d'un Anonyme à cette Dissertation, & quelques Ecrivains contemporains d'Isotta ; & voici le fruit de ces lectures.

Presque tous ceux qui ont fait mention d'*Isotta*, surnommée *Nogarola*, l'ont fait naître à Vérone, & ont prétendu qu'elle a toujours vécu dans la virginité. D'après M. de la Rocque vous citez deux Médailles qui mettent la naissance d'Isotta à Rimini, & vous rapportez les témoignages de quelques Auteurs, qui ajoûtent qu'elle fut maîtresse de Sigismond-Pandulfe Malatesta, Prince de Rimini ; de quel côté est la vérité ? C'est ce qu'il faut examiner.

M. de la Rocque emploie une partie de sa Dissertation à expliquer les deux Médailles frappées en l'honneur d'Isotta. Mais son premier embarras est de concilier les médailles, qui font naître Isotta à Rimini, avec tous les Historiens qui la disent née à Vérone. Comment s'en tire-t-il ? Il a abandonné tous les Historiens, en prétendant qu'un mo-

nument du tems, fait exprès pour immortaliſer la mémoire d'une perſonne illuſtre, doit l'emporter ſur tout autre témoignage; mais j'eſpere faire voir dans peu qu'il faut ajoûter foi aux Hiſtoriens & aux Médailles, en diſtinguant deux Iſotta, l'une de Vérone & l'autre de Rimini. Vous jugerez de mes preuves.

Second embarras dont M. de la Roque ne ſe tire pas mieux, ſelon moi, que du premier. Le ſieur Huguetan de Lyon, dans ſon *Voyage d'Italie*, revû par Spon, & imprimé à Lyon en 1681. in 12. dit à la page 124. » Qu'Iſotta étoit une ſim-» ple Bourgeoiſe de Rimini, que Sigiſ-» mond-Pandulfe Malateſta aima pour » ſa beauté & pour ſon eſprit. J'ai vû, » *ajoute-t-il*, un Manuſcrit en parche-» min, lequel on m'a aſſuré ſe trouver » auſſi imprimé, mais il eſt fort rare, » intitulé: *Liber Iſotteus.* Ce ſont des Let-» tres en vers Latins qu'il écrivit à ſa » maîtreſſe Iſotta pendant qu'il étoit à » la guerre; & les réponſes d'Iſotta en » diſtiques Latins. » Que répond encore M. de la Roque au témoignage de ce Voyageur? Rien aſſurément qui ſatisfaſſe. Il ne veut pas croire qu'Iſotta ait pû être maîtreſſe de Malateſta, par la ſeule raiſon qu'il ſeroit fâché qu'elle l'eût été. Il ſe contrédit même en cet endroit, puiſqu'il oppoſe au témoignage

du Voyageur, celui des Ecrivains dont il venoit de rejetter l'autorité ſur le lieu de la naiſſance d'Iſotta. Il veut qu'on les croie ſur ce qu'ils ont dit en faveur de ſa vertu, après leur avoir ôté toute créance ſur ce qu'ils ont dit du lieu où elle étoit née. Et pouſſant enſuite ſon zéle pour venger l'honneur d'Iſotta auſſi loin qu'il pouvoit le porter: » Il ſe » peut faire, ajoûte-t-il, que Malateſta » qui avoit du ſçavoir, ait connu particuliérement ſon illuſtre Compatriote; » qu'il y ait même eu entr'eux un commerce d'eſprit & de Littérature; mais » que le Prince, continue-t-il, en ait » fait ſa maîtreſſe, c'eſt ce que je ne » puis croire ſur ce ſimple narré. Je ſerois fâché de trouver que notre Iſotta » n'ait pas mérité le nom de fille vertueuſe dans la plus étroite ſignification. »

Je loue ſon zéle; mais il ne fait pas preuve. Auſſi ajoûte-t-il ce qui ſuit, comme devant fermer la bouche à tous ceux qui ne ſeroient pas de ſon opinion. » J'ai lû, dit-il, dans le 2e. Tom. des » Généalogies..... des Maiſons Souveraines, par M. de Chazot.... que » Sigiſmond Malateſta avoit eu trois » femmes, qui toutes trois furent immolées à ſon ambition ou à ſa cruauté. Les deux premieres moururent

» par le poiſon, & il étrangla la der
» niere de ſes propres mains en 145
» M. de Chazot lui donne pour concu
» bine la Dame *Iſabette* qui périt, dit i
» avec quelques autres qui furent ſacr
» ſiées à la jalouſie du gouvernement..
» Cette Dame Iſabette s'étoit emparé
» de la Citadelle de Rimini, lorſqu
» Robert Malateſta, fils aîné de Sigi
» mond, traitoit avec le Pape Paul I
» pour lui remettre la Ville. » M. de l
Rocque eſt ſi content de ce paſſage, qu'
ne peut contenir ſa joïe. *Vous voyez*
dit-il, *qu'il n'eſt point fait ici la moind*
mention de notre Iſotta, dont la vertu au
roit été fort peu aſſortie avec un ſi ma
honnête homme. Quel chagrin donc n'eû
on pas cauſé à M. de la Rocque, ſi o
lui eût montré, ce qui eſt vrai, qu'
ſotta de Rimini eſt l'*Iſabette* de M. d
Chazot, & qu'on pouvoit, ſans bleſſe
la vérité, l'*aſſortir* avec Sigiſmond, e
donnant toutefois à chacun ce qui li
appartient, moins de vertu à Iſotta
qu'il prend pour une Veſtale, plus d
qualités eſtimables à Sigiſmond, qu'
ne conſidere que comme un ſcélerat
En ſuivant ce dernier parti, il n'en auro
pas été moins dans l'erreur, puiſqu'il n
combattoit que pour une inconnue
que pour une Dame de Vérone, lor
qu'il ne croyoit combattre que pour un

Dame de Rimini. Il veut prouver enſuite qu'*Iſotta* n'étoit pas ſi bourgeoiſe que le Voyageur le veut faire croire, & cite en conſéquence les titres de nobleſſe de la maiſon des Nogaroles; mais cette maiſon eſt réellement de Vérone, & ſur l'autorité de ſes deux médailles, il venoit de nier qu'Iſotta fût de cette ville. Il ne prouvoit donc rien.

L'Auteur anonyme de la Réponſe faite à cette Diſſertation, inſérée dans le Mercure de Septembre 1742. a mieux connu le vrai que M. de la Rocque. Il diſtingue fort bien deux Iſotta, l'une de Rimini, l'autre de Vérone; mais il s'eſt jetté dans un autre labyrinthe pour n'avoir pas diſtingué les deux rôles d'Iſotta de Rimini, qui fut d'abord maîtreſſe de Sigiſmond Malateſta, & enſuite ſa légitime épouſe. L'Anonyme ne la connoît que ſous le dernier titre; & ce qui me ſurprend, c'eſt que, quoiqu'Iſotta ait été en effet mariée avec Sigiſmond, les pieces ſur leſquelles il ſe fonde pour lui donner cette qualité de femme légitime, lui auroient dû faire conclure le contraire. Ces pieces ſont les Poëmes de Porcelius ſur Iſotta, mal appellés par les Auteurs des deux Diſſertations *Liber Iſotteus*, puiſque les quatre Livres intitulés *Iſottei*, ne comprennent que la moitié des Poëſies de Por-

celius ſur Iſotte. Voici le Titre de ce Recueil, qui eſt fort rare. *Trium Poëtarum elegantiſſimorum Porcelii, Baſinii & Trebani opuſcula nunc primùm diligentiâ eruditiſſimi viri Chriſtophori Preudhommæ Baſroducani in lucem edita. Pariſ. apud Simon. Colinæum*, 1549. in 8°. de 108. pag. chifrées ſeulement au *fol. recto*. Les poeſies de Porcelius comprennent le Livre *de amore Jovis in Iſottam*, & *Libri IV. Iſottæi inſcripti*, le tout en vers élégiaques : enſuite trois poëmes en vers hexamétres à la louange de Sigiſmond par Baſinius, un poëme de Trebanius, un de Tadée, Prêtre de Bologne, un de Robert Flaminio, un de Guarin de Vérone ſur le même ſujet, tous en vers hexamétres, excepté celui de Flaminio, qui eſt en vers élégiaques.

Je puis vous aſſurer que dans cette multitude de vers que renferme ce Recueil, je n'en ai pas trouvé un ſeul qui dénote clairement une union conjugale entre Sigiſmond & Iſotte. On n'y voit abſolument que les ſentimens paſſionnés d'une maîtreſſe pour ſon amant & d'un amant pour ſa maîtreſſe. Iſotte eſt toujours une Déeſſe aux yeux de Sigiſmond, le Prince eſt un Dieu pour Iſotte. Rien n'eſt plus éloigné du langage d'une femme pour ſon mari, & de celui d'un mari pour ſa femme. M. de la Rocque

a rejetté l'autorité des vers *Iſottéens*, parce qu'il a ignoré qu'Iſotte a été l'épouſe de Sigiſmond, & qu'il n'auroit jamais pû ſe déterminer à croire qu'elle a été ſa maîtreſſe. L'Anonyme qui ne ſoupçonne pas qu'Iſotta ait été autre choſe que la femme de Sigiſmond, trouve dans ces vers *le modéle d'une chaſteté conjugale que rien ne peut ébranler.* „ La » beauté ſinguliere d'Iſotta lui attire, dit-» il, des adorateurs. La ſéduction em-» ploie ce qu'il y a de plus flatteur & de » plus brillant : Jupiter même, ou pour » parler plus naturellement, ce qu'il y » a de plus grand, eſſaie en vain de « l'attaquer ; elle conſerve juſqu'à la » mort la fidélité qu'elle devoit à ſon » époux.... quelques vifs que paroiſ-» ſent les ſentimens d'Iſotta pour Sigiſ-» mond, le devoir & la raiſon les ré-» glerent toujours. „ Pour moi, j'oſerai dire que l'Anonyme n'a pû donner une interprétation ſi favorable aux vers Iſottéens, ſans leur prêter celle que certainement ils ne préſentent point. J'en dis autant de la Lettre où Iſotte preſſe ſon pere d'approuver ſes amours. L'Anonyme n'y apperçoit *qu'une ſoumiſſion filiale qui caractériſe*, à la vérité, *un tendre engagement, mais qui ne ſçauroit jamais*, dit-il, *faire ſoupçonner un honteux commerce.* MM. Huguetan, Muratori & au-

tres y ont vû le contraire; & j'ai penſé comme eux en liſant les vers dont il s'agit. Iſotte dit en effet à ſon pere dans la Lettre citée, qu'elle n'écrit qu'en tremblant, qu'elle a honte de parler; mais qu'elle eſt forcée de ne rien diſſimuler: elle lui proteſte qu'elle a longtems réſiſté à l'Amour; mais ce Dieu puiſſant vient de lui déclarer que ſa réſiſtance eſt vaine, qu'il faut qu'elle céde à celui qui a vaincu les Dieux, les demi-Dieux & les Héros. Elle lui répéte tout ce qu'elle ſuppoſe que l'Amour vient de lui raconter des amours de Jupiter avec Danaé, Caliſto, Alcmene, Semele & autres; de Pluton avec Proſerpine, de Mars avec Venus, de Vertumne avec Pomone, de Pan avec Syring, d'Hercule avec Omphale, &c. L'Amour prétendoit-il par ces leçons donner à Iſotte des préceptes de chaſteté, & en lui expoſant tous ces exemples, lui propoſer ces modéles de fidélité conjugale? Ces noms en rappellent-ils l'idée? Le pere d'Iſotte devoit-il croire que ſa fille en lui citant de pareils exemples, n'avoit point d'autres intentions que de lui faire approuver ſon mariage avec Sigiſmond, & *de rendre légitime une flamme qui ne devoit jamais s'éteindre?* Il ne le crut pas en effet, comme il paroît par ſa réponſe intitulée: *Patris Iſot-*

tæ ad eam dissuasio amoris. J'en citerai quelques-uns. (a)

(a) Primùm * scire velim, si patrem justa petebas,
Unde tibi justi causa pudoris erat ?
Non facilè rebus pudor immiscetur honestis,
Seque ipsum prodit quem pudet ore loqui.
Ex me tu veniam nunc demùm quæris amandi,
Ut quod sponte priùs feceris, ipse probem.

. . . .

Quem tu victorem jam verè hominumque Deûmque,
Hunc turpi fictum crede favore Deum,
Namque suo sceleri indulgens obscœna libido,
Hunc falsi titulum jussit habere Dei.
Libera peccandi miseris sic visa potestas,
Si falso tegeret numine crimen amor.

. . . .

Parce tuis squamas intexere vestibus aureas,
Et calamistratas excoluisse comas.
Disce supercilium vittâ cohibere pudicâ,
Et nimiùm lautis abstinuisse cibis.
Colloquium tanquam pestem fuge, nata, virorum.
Sic veniâ poteris non eguisse meâ.

* Ces vers & les suivans sont dans le corps de la Lettre de M. l'Abbé Saas ; mais je les place en forme de note, pour ne point trop charger de Latin cet Article.

Je n'ai rien à dire à quiconque pourra s'imaginer que le pere d'Iſotte faiſoit ces exhortations à ſa fille, pour la détourner de contracter une alliance légitime avec un auſſi grand Prince que Sigiſmond. Il y eût ſans doute conſenti de bon cœur, & Iſotte s'en ſeroit trouvée fort honorée, comme elle le déclare par ces vers : *Non genere aut opibus, &c.* (*a*) Je penſe même que tous les Poëmes de Porcelius ont été compoſés pen-

Non genere aut animo, non claris novimus armis,
Non Sigiſmundo quem probitate parem.
Et læsâ fueras ſi virginitate notanda,
Rege ſub hoc poteras eſſe notanda minùs.
Attamen, &c.
Phillida Demophoon, Briſeïdâ liquit Achilles,
Illis perpetuam pactus uterque fidem.
Et Phrygius Nympham mox Troada liquit adulter,
Ut ſibi conjugii ſpes data certa novi eſt.
Denique nullus amor niſi quantùm blanda voluptas
Durat; avet ſemper res furor ille novas.
Has igitur curas, iſtam, precor, exue mentem;
Nam nunquam ad mores eſt via tarda bonos.

(*a*) Non genere aut opibus, non ſum virtute, fatebor,
Non ego ſum formâ digna puella ſuâ.

dant le tems qu'Iſotte n'étoit encore que maîtreſſe de Sigiſmond ; je l'ai dit, on ne peut guère en tirer autre choſe. Mais Baſinius, dont les poëſies ſont jointes à celles de Porcelius, paroît avoir écrit lorſqu'Iſotte fut parvenue à un plus haut rang. Les vers ſuivans dénotent deux époux, *Regem nunc Regem*, *&c.* (*a*)

Sigiſmond fit bâtir à Iſotte vivante un ſuperbe tombeau dans l'Egliſe qu'il fit conſtruire à Rimini, & dans laquelle il fit apporter de Byſance en 1465. les os du Philoſophe Themiſtius, ſelon le récit de Sanſovino (*Della origine e de fatti delle famiglie illuſtri, in Vinegia* 1582. *in* 4°. *p.* 234.) L'Anonyme demande, s'il eſt vraiſemblable que Sigiſmond eût fait bâtir ce tombeau à Iſotte, ſi celle-ci eût été ſa maîtreſſe? Je répons que ſi cela n'eſt pas vraiſemblable, le fait n'en eſt pas moins vrai, étant certain qu'Iſotte n'étoit alors que

Tantus enim princeps, bello tam clarus & armis,
Quantavis fuerat dignus amore Deæ.

(*a*). . . . . Regem
Nunc Regem faciet Dea flava Iſotta parentem:
Quin etiam celebri famâ clariſſimus heros
Tempora quam longos implebit læta per orbes,
Cumque ſuâ dulces Iſottâ longiùs annos
Exiget, & divam divus nec morte relinquet.

la maîtreſſe de Sigiſmond. M. Muratori qui la connoiſſoit mieux que le Diſſertateur, parle de ſa vertu avec peu de ménagement ; & l'Anonyme ne répond point au témoignage de ce Sçavant, en diſant, qu'*il lui en auroit impoſé. s'il ne parloit point ſur la foi d'autrui.* Comment voudroit-on que M. Muratori, mort depuis peu, eût parlé autrement, puiſque n'ayant point été contemporain d'Iſotte, il n'a pû en parler que d'après les monumens du xv. ſiécle? N'eſt-ce pas également ſur la foi d'autrui que l'Anonyme avance tout ce qu'il dit dans ſa Diſſertation ?

J'ai rendu juſtice au dernier, en diſant qu'il a eu raiſon de diſtinguer deux Iſottes ; mais j'ai ajoûté qu'il a mieux rencontré qu'il n'a prouvé, & je le montre d'après ce qu'il avance. Il dit, par exemple : « Que l'oppoſition des talens » ne permet pas de faire une même perſonne d'Iſotte de Vérone & d'Iſotte de » Rimini. La premiere étoit, continue-« t-il, une Sçavante dont le génie ſé-» rieux s'appliquoit à l'etude des langues, » de la Théologie & de la Philoſophie. L'a-» grément & la gentilleſſe d'eſprit pa-» roiſſent avoir été le partage de celle » de Rimini. Le Poëte loue ſon adreſſe » dans l'ouvrage des mains, ſon goût » pour la poëſie & la danſe... Peut-on s'i-

» maginer qu'il n'eût rien dit de ce grand » nombre de lettres ſçavantes, écrites « aux perſonnages les plus diſtingués de » ſon tems ? „ Tout ce raiſonnement n'eſt fondé que ſur des conjectures ; & notre Anonyme eût certainement raiſonné autrement, s'il eût lû les poëſies de Porcelius. Il y auroit vû que l'eſprit d'Iſotte de Rimini avoit les mêmes qualités qu'il loue dans Iſotte de Vérone ; j'en juge par ces vers que le Poëte adreſſe à la premiere :

Quid loquar ingenium, &c. (*a*)

N'eſt-il là queſtion que d'adreſſe dans les ouvrages des mains, & de goût pour la poëſie & pour la danſe ? Il eſt encore certain qu'Iſotte écrivit aux Papes, & conſéquemment *aux perſonnages les plus diſtingués de ſon tems.* Si le Poëte ne l'a pas dit, il auroit pû le dire avec vérité,

(*a*) Quid loquar ingenium, quo non præſtantior ulla
Sive Pelaſga Dea eſt, ſive Latina Dea ....
Denique ſi dotes pergam numerare puellæ,
Nulla tibi par eſt fœmina, nulla Dea.....
Tyndaris illa quidem ſpecie tibi, carmine Sappho,
Penelepe cedet moribus ipſa tuis.
Auſa es tu rerum ſcitari fœmina cauſas,
Verbaque Socraticis vix adeunda viris, &c.

& j'en donnerai des preuves dans la ſuite.

Mais après avoir diſcuté les deux Diſſertations citées ſur Iſotte, il faut prouver ce que je leur ai oppoſé, qu'Iſotte a été d'abord maîtreſſe de Sigiſmond, & enſuite ſa femme. Je me borne à deux témoins d'autant plus croyables, qu'ils étoient contemporains, & très-inſtruits l'un & l'autre des affaires de leur tems, & en particulier des actions de Malateſta. Le premier eſt Pie II. connu avant ſon exaltation ſous le nom d'Æneas Silvius.

Voici ce qu'il nous apprend ſur Iſotte au Livre 2. de ſes Commentaires que quelques Ecrivains ont attribué ſans aſſez de fondement à ſon Sécretaire Jean Gobelin; je cite l'édition de Francfort 1614. p. 91. *Sigiſmundus Malateſta*, dit il, *ædificavit nobile templum Arimini in honorem divi Franciſci.... atque in e* CONCUBINÆ SUÆ *tumulum erexit & artificio & lapide pulcherrimum, adjecto titulo gentili more, in hunc modum,* DIVÆ ISOTTÆ SACRUM. Iſotte étoit donc la maîtreſſe de Sigiſmond, lorſqu'il lui fit élever ce ſuperbe tombeau dans l'Egliſe de S. François.

Mon ſecond témoin eſt le Cardinal de Pavie, Jacques Ammanato Piccolo

mini, Sécretaire de Calliſte III. & de Pie II. Le paſſage eſt un peu long; mais il ne contient rien d'inutile. (*a*)

(*a*) *Accidit per eos dies*, dit-il, *Sigiſmundum qui à Peloponeſiaco Venetorum bello in Italiam redierat, valetudine aſſiduâ fatigatum, Arimini vitâ excedere, relictâ Arcis Civitatiſque cuſtodiâ* ISOTTÆ UXORI, *quam pellicem priùs, indè matrimonio adjunctam perditè amaverat. Ea verò non ignara obitu viri Vicarium ejus loci ad Eccleſiam rediiſſe, parùm fidebat ſola ſine liberis, in adverſâ Civium voluntate, alienam rem retinere. Quamobrem, etſi novercali odio in Robertum eſſet, tamen quòd in re militari exercitatus, & ad defenſionem idoneus crederetur, benignè ad eum ſcribit, monens ut communi amborum conſilio, ſuo verò imprimis, omnia regerentur. His acceptis litteris Robertus non tam caſu patris triſtatus, quàm nuncio Iſottæ lætus, concipere ex illâ vocatione dominatum Ariminenſem incœpit, fidens, modò partem adminiſtrationis adiiſſet, novercam opprimi poſſe, adoleſcentemque Salluſtium ex alterâ concubinâ fratrem aliquò ablegari... Itaque uno aſſu fallere Iſottam & Paulum* (II.) *cogitans, Romam ſubitò venit; nunciansque magnis de rebus veniſſe, ut primum admiſſus eſt, Hem tibi, Pontifex, inquit, ſine contentione Ariminum. Pater defunctus eſt; Civitas auctoritate vacua & præſidio nutat. In mulierem ſumma omnium reſpicit. Ea opis egens & conſilii adjutorem nunc quærit.... Si per te liceat, ſexto illic die conſtitutus, paucos poſt dies omni ad me derivatâ cuſtodiâ, Artem Civitatemque liberam tradam, eam laturus mercedem facti, quam tu juſtam cenſueris. Admiratus hanc orationem Paulus, quæ vultu ad hæc erat*

Après des témoignages ſi formels, ſi expreſſifs, on ne peut douter qu'Iſotte n'ait été premierement la maîtreſſe de Sigiſmond & enſuite ſon épouſe, & qu'elle n'eſt morte qu'après lui. L'Anonyme ne devoit donc pas dire que c'eſt à tort que quelques-uns la font ſurvivre à ſon mari. Il a tort lui-même de ſuivre en cela Porcelius, qui eſt tombé exprès dans un Anacroniſme, lorſqu'il a adreſſé pluſieurs pieces à Sigiſmond ſur la mort de ſon Iſotte. C'étoit ſans doute pour avoir occaſion de faire briller ſon eſprit, en rendant compte au Prince des prétendus derniers ſentimens d'u-

quàm verbis præſentior; & quâ, inquit, fiduciâ, juvenis, tantam rem polliceris? An neſcis Iſottam tibi inimiciſſimam eſſe, nec paſſuram defuncto Sigiſmundo agere quem vivo pati non potuit? Ad ea ille inquit: conjungunt ſæpe tempora quos non conciliat ſanguis; neceſſitate jam mutavit Noverca animum. Hem tibi ad me litteras chirographi ſui, quibus in partem dominatûs Ariminum vocor, & ſimul Epiſtolam inſpiciendam porrexit. Paulus ut manum mulieris agnoſcit, quæ ſibi ex nonnullis ante acceptis litteris non erat incognita, vocationemque veram inſpexit, credere cœpit, ſi modò voluntas Roberto eſſet ad perficienda quæ diceret, poteſtatem per eam occaſionem non defuturam..... Ea omnia Robertus ſummâ voluptate ſe accipere ſimulans, bonâ ſpe Pauli dimiſſus eſt... factum eſt autem brevi, ut Novercâ metu cedente, mox & ſepoſitâ, ad ejus imperia omnia traherentur.

ne perſonne qu'il aimoit ſi paſſionnément.

Je ne puis me diſpenſer, Monſieur, de vous rapporter encore un endroit de Sanſovino, qui confirme ce que j'ai tiré du Cardinal de Pavie, & qui démontre qu'Iſotte de Rimini & la Dame *Iſabette* de M. de Chazot ne ſont qu'une ſeule & même perſonne. *Sigiſmondo*, dit notre Hiſtorien dans l'ouvrage déja cité, *laſcio tre figlivoli, cioe, Roberto, Valerio e Saluſtio; al quel Roberto Paolo II. offeri incontanente danari e altre coſe, acciocche gli rinuntiaſſe lo ſtato. Roberto adunque tolti i danari & promeſſo al Papa che come prima foſſe meſſo in poſſeſſo, gli darebbe Rimini, tornato a caſa, entro nella rocca veſtito da Contandino, dove era Madona Iſabetta, & ..... mandata la donna a Palazzo, fu gridato Signore..... Saluſtio fratello di Roberto..... fu trovato una notte morto; Valerio l'altro fratello..... aſſalito da alcuni ſconoſciuti, fu amazzato, e mori parimente Madona Iſabetta & altri.* Ceci arriva en 1469.

De tout ce que je viens de dire, je conclus qu'il faut admettre deux Iſottes. 1°. La premiere, celle dont vous avez parlé, étoit *Iſotta Nogarola*; elle étoit née à Vérone: tous les Hiſtoriens le diſent, & il eſt certain qu'on ne doit pas chercher ailleurs la famille des Noga-

roles. L'autre *Iſotte* étoit née à Rimini : les deux médailles produites par M. de la Rocque le prouvent ſuffiſamment. De plus dans le Livre *de Amore Jovis in Iſottam*, Junon écrivant à la Terre, pour lui marquer combien elle craint que ſon mari qui lui a préféré tant de mortelles, ne lui préfere encore Iſotte, dit poſitivement que ſa rivale étoit née à Rimini :

Sola meum fixit lethali vulnere pectus
Orta in Arimineo mitis Iſotta ſolo.

Iſotte même faiſant ſon Apothéoſe dans ſa derniere Lettre à Sigiſmond, déclare que tous les peuples l'honoreront comme née à Rimini :

Tunc me Arimeneis natam ſub collibus orent,
Et Morini, & thuris ponderè dives Arabs.

2°. On aſſure qu'Iſotte de Vérone a toujours vécu vierge. Iſotte de Rimini n'a point aſpiré aux honneurs de la virginité. Elle eut des enfans de Sigiſmond, comme on le voit dans les poëſies de Porcelius aux pages 24. 47. 57. &c.

3°. Iſotte de Vérone mourut en 1468. âgée de 38 ans, ſi les Panégyriſtes nous ont donné des dates ſûres. Iſotte de Rimini étoit plus âgée lorſqu'elle mourut en 1469. elle n'avoit que quel-

ıes années de moins que Sigiſmond, ivant ſa propre déclaration :

Vix utero fueram vitales miſſa ſub auras,
In matris funus nata puella meæ,
Parvula cùm parvum poteram quâ mente celebam,
Inque meo ſolus pectore ſemper eras.

Or Sigiſmond né en 1417. mourut ı 1468. âgé de 51 ans. On ſçait à :u près par là le tems de la naiſſance lſotte de Rimini, & ſon âge.

4°. Iſotte de Vérone eſt toujours nomıée *Iſotta Nogarola.* Iſotte de Rimini 'étoit pas de la famille des Nogaroles. *ignore* de quelle famille elle étoit : car nom d'Iſotte n'eſt qu'un prénom, & même, à ce qu'il paroît, qu'Iſabette, ıbelle, Iſabeau, Eliſabeth. On ne ait où l'Editeur des poëſies de Porceıs a pris ce qu'il a dit dans ſa dédica-: *Sigiſmundus duxit uxorem Iſottam rincipis Ariminenſis filiam.* Il avoit donné auparavant à Sigiſmond la qualité e Prince d'Etrurie ou de Toſcane. Tout e qu'on peut dire, c'eſt qu'Iſotte de Riıini étoit auſſi d'une naiſſance illuſtre, uiſque Porcelius faiſant l'énumération des qualités de cette femme, dit :

Adde genus, proavos, claramque agnomine gentem,
Et patriam, & tantâ nobilitate patres.

Il ne lui en auroit pas coûté davantage de nommer ſa famille. Quoi qu'il en ſoit, la diſtinction des deux Iſottes eſt certaine, & je doute qu'après les éclairciſſemens que je viens de donner, on puiſſe encore ſe tromper ſur ce fait. Je vous laiſſe le maître de cette Lettre. Je la finis, en vous aſſurant de l'amitie la plus tendre & de l'eſtime la plus ſincere. Saas, Curé de S. Jacques près de la ville de Rouen. Ce 4 Août 1750.

ARTICLE LXXV.

Oraiſon Funebre de Louis Bertons de Crillon, ſurnommé le Brave.

JE crois pouvoir annoncer cette Oraiſon funébre, comme une piece des plus ſingulieres & des plus comiques qu'il y ait en ce genre. Elle fut prononcée au mois de Décembre 1615. dans l'Egliſe Cathédrale d'Avignon, par le P. François Bening, Jéſuite, qui la fit enſuite imprimer ſous ce titre: Le Bouclier *d'honneur*, où ſont repréſentés les beaux faits de très-généreux & puiſſant Seigneur feu Meſſire Louis de Bertons, Seigneur de Crillon, Chevalier des Ordres du Roy, Maiſtre de Camp du Régiment de ſes Gardes, Conſeiller en ſes

ſes Conſeils d'Eſtat & Privé, Lieutenant Colonel de l'Infanterie Françoiſe. *Appendu à ſon Tombeau pour l'immortelle mémore de ſa magnanimité, par un Pere de la Compagnie de Jeſus, dans l'Egliſe Cathédrale de Notre-Dame de Dons d'Avignon.* in 8°. *Avignon* 1616. pag. 110 pour l'Oraiſon funébre & l'Epître au Roi, & 30 pag. pour les Poëſies Latines & Françoiſes à la louange du Seigneur de Crillon.

Je le répéte ; ce Diſcours eſt peut-être unique dans ſon eſpêce. Le ſérieux & le burleſque y marchent d'un pas égal, & à l'exception de quelques endroits trop languiſſans que j'ai ſupprimés, tout y eſt original & récréatif, le tour, le ſtyle, les penſées, & en particulier le fréquent uſage des antithéſes, des équivoques & des jeux de mots. Commençons par l'Epître dédicatoire à Louis XIII.

AU ROY.

SIRE, Je crains que ce ne ſoit une impertinence parmi les chants d'allégreſſe, que toute la Chrétienté, & nommément la France pouſſe juſques au Ciel, en action de graces pour l'alliance tant déſirée entre la France & l'Eſpagne, d'entremeler le chant lugubre d'une Epitaphe funeſte, & qu'il ne ſemble que

nous ne voulions éteindre les feux
joye avec nos larmes, & faire faner l
fleurs de Lis avec la cendre de la mo
Car comme la Muſique n'eſt pas de ſa
ſon au deuil & au temps de l'affliction
ainſi le deuil n'eſt pas à propos au tem
de la Muſique. Néanmoins l'affectio
que V. M. a porté au feu ſieur de Cr
lon, le regret que nous avons de
mort, la perte qu'a fait toute la Franc
nous donnent le ton, pour accommo
cer nos plaintes & doléances. Bien ſ
roit-ce une impertinence, ſi nous fa
ſions état d'arrêter le courant de la jo
publique avec la bonde & le marb
du Tombeau du défunct. A Dieu
plaiſe que je prétende couvrir d'un voi
violet la face de votre ſacré & fortu
hymenée. Je ſçai que le cœur des gran
Rois, tel que vous êtes [*Sire*] eſt c
pable des qualités contraires, & qu
peut tout à la fois mener deuil & lie
pour divers ſujets & motifs. Il n'y
que les hautes Montagnes en l'Ind
qui en même temps ayent le printe
& l'hyver, qui portent le verd & la n
ge, qui ſentent la bize & le zéphir..
il eſt à propos de donner relief à l'écl
de votre bonheur & du nôtre, par l
ombrages groteſques de ce diſcours f
nébre. Les Empereurs de Conſtantin
ple le bon jour de leur Sacre étoient

ils, de quelle ſorte de marbre ils vou-
ient que leur Moſolée fût étoffé : la
uleur de feuille morte ne ſied point
al avec le verd gay de la réjouiſſance;
s torches des funerailles n'éteignent
oint les flambeaux des épouſailles ; le
yprès n'ôta jamais la beauté ni la gra-
e du myrte ; le noir fait mieux paroî-
e le teint du diamant. Puiſque nous
'avons eu cette faveur que de chanter
n cette Ville un Epithalame nuptial à
honneur du Maître, n'y ayant point paſſé
comme nous le déſirions, pour le moins
nous dreſſerons un tombeau parlant
à l'immortelle mémoire du Serviteur, y
étant trépaſſé, helas plûtôt que ne vou-
lions, témoignant que c'eſt l'occaſion qui
a manqué à notre bien affectionnée vo-
lonté, & non à l'occaſion la volonté
& la plume, qui ne pouvant avoir pour
objet Louis de Bourbon, a pris Louis
de Berton ; ou n'oſant prendre ſon vol
vers le ſceptre du Roy, s'eſt perchée
ſur le bâton du Maiſtre de Camp, qui
en valeur marchoit de pair avec les an-
ciens Gaulois ; en ſincérité & franchiſe
ſoutenoit l'honneur du nom François ;
en clémence & douceur égaloit les pre-
miers Chrétiens ; en largeſſe & libéra-
té s'eſt ſurpaſſé lui même.

Ces vertus ſont l'étoffe du Bouclier
d'honneur que j'ai appendu à ſon Tom-

beau, & que maintenant en ces brouillis & remuemens j'offre & préſente à V. M. afin qu'en icelui tous les bons François voyent l'idée & le modéle d'un fidele Sujet, d'un brave Cavalier, d'un vaillant Capitaine, d'un ſage Gouverneur; & par ainſi ce diſcours ne ſera point ſuranné & importun, mais convenable au temps, puiſque c'eſt un bouclier d'honneur pour défendre & protéger la perſonne de V. M. en ce qu'il repréſente les belles actions de celui de qui l'épée ne fit jamais divorce avec la Couronne, ni le cœur faillite aux Fleurs de Lis; ains ſon corps a été le pavois qui a reçu & paré les coups qui étoient déchargés ſur la tête ſacrée de nos Rois. A la mienne volonté qu'il fût encore vivant.... Bien eſt vrai qu'il a laiſſé des Nepveux qui tâcheront tous enſemble en gros de finer autant de fidélité, autant d'affection, autant de zéle au ſervice de V.M. que leur oncle ſeul contribuoit.... Ces deux freres ſe feront eux-mêmes des boucliers animés, pour la défenſe de la Couronne, & pour en aſſeurer V. M. il lui préſentent ce Bouclier d'honneur, comme héritiers du courage de leur oncle, & les parreins de ce petit ouvrage, enfant de la nuict, que je n'euſſe oſé montrer au jour, moins au ſoleil de votre Royale préſence, ſi le

crédit & faveur de ceux qui l'ont adopté pour filleul, n'euſſe rompu la glace de ma crainte plus que raiſonnable ; me contentant en mon particulier, au ſécret de mon Oratoire, à l'imitation de tous mes Peres & Freres qui ſont épandus en ce Royaume, d'offrir à Dieu pour la proſpérité de Votre Majeſté & de votre mariage les victimes de mes lévres, ſans m'enhardir de montrer à votre Cour les avortons de ma langue & de ma plume ; leſquelles je vouë au ſervice de V. M. comme doit faire ſon très-humble & très-obéiſſant ſerviteur ſelon Dieu, François Bening de la Comp. de Jeſus. D'Avignon, ce 20 Janvier 1616.

ORAISON FUNEBRE.

EPIGRAPHE DU BOUCLIER.

Abjectus eſt Clypeus Fortium. II. Reg. 1.

Le Bouclier des forts eſt atterré.

LEs choſes qui ont coûtume de jetter la pâleur ſur la face des Orateurs, le battement dans le cœur, & le tremblement ſur les lévres, aujourdhui m'enflent le courage, m'echauffent le

ſang, & me délient la langue : ce ſont la ſainɛteté & majeſté du lieu, la ſplendeur & nobleſſe de l'aſſiſtance, le riche & magnifique ſujeɛt : car ès choſes grandes le vouloir ſuffit, ès petites le faire y eſt requis. Le lieu, c'eſt cet ancien Temple dédié à la plus grande des Cieux, la Royne des Anges ; fondé par une des plus grandes Dames de la Judée, ſainɛte Marthe ; rétabli & doté par le plus grand des Empereurs & Rois, Charlemagne : l'aſſiſtance, c'eſt vous, Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Révérendiſſime, vous MM. &c. le ſubjeɛt, ſont les beaux faits du plus grand Guerrier, qui ait pieça endoſſé le harnois ; du plus grand Capitaine qui ait jamais mené armée ; du plus grand Maiſtre de Camp qui ait oncques porté le bâton. Hélas ! eſt-il mort ce miracle de force, ce prodige de vaillance, ce parangon de magnanimité, ce courage à l'épreuve des adverſités, difficultés, & traverſes ? Eſt-il donc mort, Crillon ? Il eſt mort. Ces paremens noirs ſur ces parois ; cette Chapelle ardente au mitan de cette Nef ; ce ſon lugubre des cloches ; ce grand deuil ſur la face ; ces larmes aux yeux d'un chacun, en ſont les fidéles témoins & rapporteurs. D'autant plus que ſa valeur me rehauſſoit au commencement le courage, d'autant plus le

regret de ſa mort me le rabbat maintenant : ce triſte ſpectacle, ce Collier vefve, cette Epée orphéline, cet Ordre délaiſſé de feu Louis de Berton, me font fendre le cœur de triſteſſe, & fondre les yeux en larmes. Comment donc parlerai-je de Crillon ? Parler & pleurer tout enſemble ne ſe peut, parler je ne puis de ſa mort ſans pleurer, & parlant de Crillon faut parler de ſa mort. Si faut il apportèr quelque conſolation à la douleur de MM. ſes parens, freres, ſœurs & nepveux ; rendre quelque honneur à l'immortelle mémoire du défunt, & ſatisfaire aux louables déſirs qu'a cette honorable Compagnie d'oüir parler de Crillon : Quoi faiſant nous parlerons plûtôt de Crillon vivant, que de Crillon trépaſſé ; de Crillon ſur un courſier, que de Crillon ſur un tombeau ; de Crillon à la tête d'une armée, que de Crillon à la queüe d'un convoy ; de Crillon bouſſlant, ſoufflant, battant, triomphant, que de Crillon ſans force, ſans pouls, ſans ame, ſans mouvement.

Mais ne ſera-ce point par avanture une témérité & imprudence à moi qui fais profeſſion d'une vie pacifique & non guerriere, de parler des exploits de guerre, comme jadis reprocha Annibal à un Philoſophe Péripatéticien ? Mais que puis-je dire en ſi peu de temps

ſur un ſi plantureux & ample ſubject ? Mais quelles paroles pourroit-on trouver pour répondre aux coups que ce bras martial a deſſerré & aſſené ſur la tête des ennemis du Roy de la France ? Mais qui eſt-ce de vous, MM. qui avez eu l'honneur de le voir ſuant ſous ſon harnois, empoudré parmi les chamaillis, perdu dans la mêlée, empourpré de ſon ſang & de celui de ſes ennemis, qui ne ſeroit mieux & avec toute ſa perfection ce que je vais entreprendre à ébaucher ? Néantmoins le commandement de mes Supérieurs, les prieres de ceux qui me font commandement, les obligations qu'a notre Compagnie à la mémoire de ce grand Héros, la communauté du ſol natal, l'alliance qui eſt entre Mars & les Muſes m'ouvrent la bouche que le reſpect & la douleur m'avoient couſu, & me commandent de parler de cet Hercule Muſagete.

Paulùm ſepultæ diſtat inertiæ
Celata virtus : non ego te meis
Chartis inornatum ſileri
Torve tuos patiar labores.

Quel thême prendrons-nous ? Quel ſera le plain-chant ſur lequel nous chanterons ce funébre Epitaphe ? Etant ſur ce penſement, je penſay que je ne pou-

vois mieux louer ce grand Guerrier, que d'emprunter l'Oraiſon funébre que David fit ſur la mort d'un grand Guerrier, & prenant langue de lui, m'écrier avec lui: *Abjectus eſt Clypeus fortium*; le Bouclier des forts eſt atterré & enterré.

Pouvions-nous donner un ſurnom plus honorable pour un Capitaine, mieux convenable au ſieur de Crillon, plus ſignificatif de ſes vaillances & proueſſes que celui de Bouclier? Car appeller quelqu'un Bouclier, écu, ou pavois, c'eſt l'appeller fort, brave, preux, vaillant, valeureux, courageux, magnanime; & appeller quelqu'un magnanime, c'eſt lui donner le haut bout au fait de la guerre, la préſéance aux affaires d'Etat, la main droite ès choſes de pieté & de Religion...

Mais qu'eſt-ce que magnanimité? Qu'eſt-ce qu'être magnanime? C'eſt avoir une ame grande. Et qu'eſt-ce qu'avoir une ame grande? Il nous faut expliquer ceci à la façon que les Théologiens diſcourent la grandeur inviſible & ineffable de Dieu, la mettant au pied de la grandeur corporelle des créatures, & prenant meſures & allignemens d'icelles....

Nous appellons une choſe grande, qui eſt aſſortie de ſes quatre dimenſions, longueur, largeur, hauteur & profon-

deur. Ils diſent que la longueur de Dieu, c'eſt ſon Eternité ; la largeur, c'eſt ſon Immenſité ; la hauteur, c'eſt ſa Puiſſance ou Miſéricorde ; la profondeur, c'eſt ſa Sageſſe ou Juſtice. De même pouvons-nous déchiffrer la grandeur d'une ame par ces quatre pieces & ameublemens. La hauteur d'une ame eſt de ne s'attacher à rien de bas... La profondeur eſt à deſcendre juſques au plus creux des penſées & conſeils de l'ennemi..... La longueur à ſupporter avec patience l'envie, l'ennuy, le travail.... La largeur du courage ne reconnoît aucunes bornes ni liſieres de temps, de lieu & d'âge.

Or venons au poinct : Comment eſt-ce que je prouve que le ſieur de Crillon a été magnanime & le Bouclier des forts ? Eſt-ce parce qu'il étoit extraict d'une eſtof fort illuſtre & généreux ? C'eſt la vérite que Lyon n'engendra jamais Bléreau ; & que les fruits ont la ſéve des branches, les branches du tronc, le tronc de la racine : *plerumque in ortus ſemina exurgunt ſuos.* Au reſte, du côté paternel il étoit de la très-ancienne, très-généreuſe & illuſtre tige des Bertons en Piedmont, depuis longues centaines d'années très-fertile en hommes illuſtres & de ſinguliere réputation.... Bref, comme la ſage & guerriere Pal-

las des Poëtes naquit du cerveau de Jupiter toute armée de fer, & ornée de prudence ; ainſi tous les Bertons naiſſent l'épée à la main, le conſeil à la tête, & le courage au cœur. Du côté maternel il étoit iſſu de la très-ancienne & très-noble maiſon des Grilliés de Taillades, de laquelle les principales familles de ce pays ont pris leur origine. Néanmoins laiſſons cela à ceux qui ont manqué de matiere ; ce ſont des atours extérieurs : un Palais de marbre n'a que faire de vernis ou de coloris ; veu même, que, comme dit S. Hieroſme, *ad Lætam : viles virgulæ plerumque balſama prætioſa ſudarunt.* Pourquoi donc appelle-je Crillon valeureux & le Bouclier des forts ? C'eſt peut être parce qu'il étoit d'une bonne & forte conſtitution, & que la nature lui avoit donné un corps ſain, bien bâti, grand & robuſte ; & que Dieu..... dans la forteresſe de ſon corps avoit flanqué une ame très-forte.... mais je ne veux pas faire capital de cette raiſon, me ſouvenant du dire véritable d'un Empereur Romain : *Turpe eſt ſapienti cùm animum habeat, captare laudes ex corpore.*

Eſt-ce donc parce qu'il étoit natif & originaire d'Avignon, laquelle nous pouvons appeller par titre d'honneur, comme jadis Epaminondas diſoit de la

plaine de Béoce, l'échaffaut de Mars; ou comme Xenophon de la Ville d'Epheſe, la boutique de la guerre; ou comme Plutarque de Rome, le Temple de Mars? Tout cela eſt vrai; mais ſa magnanimité paroît principalement en la hauteur, profondeur, longueur, & largeur de ſon courage.

La hauteur, en ce qu'il ne pouvoit ſe tenir ſous le toict d'une maiſon, à l'abri d'une tente, ſous l'ombre d'une Courtine: aux champs, à la campagne, au jour, à l'erte, au ſoleil, au hale, au ſerein mon Crillon, le pied toûjours en l'air, ou ſur l'étrieu, la tête ſous le Ciel qui étoit ſon pavillon & ſon dais. La volupté ne l'a jamais collé à la terre, les délices ne l'ont jamais colleté. Cet Annibal ne s'eſt point arrêté à Capoue, ce Samſon n'a point perdu ſa force au giron de Dalila, cet Achylle ne changea jamais le pourpoint en une veſte féminine, cet Hercule ne quitta jamais ſon épée pour prendre une quenouille. Telle étoit la hauteſſe de ſon cœur, qu'il étoit ſupérieur à toutes les difficultés & encombres qui l'accueilloient. . . Il étoit toujours dehors la mer, de toute la tête pour le conſeil, & de tout le bras pour la force; *merſus profundo pulebrior evenit.* Le deſcendant des affaires étoit l'aſcendant de ſon courage: les montagnes

des difficultes lui étoient une pierre affilatoire, qui donnoit le fil & le tranchant à ſa vertu. . . .

Quand Crillon étoit en une armée, il le falloit compter pour Maiſtre de Camp, Capitaine, Lieutenant, Port'enſeigne, Sergent de bande, Caporal, Piquier, Lancier, Arquebuſier : car il étoit tout cela. Plus on le forçoit, plus avoit-il de force ; plus on tâchoit à amortir ſa vertu, plus elle avoit d'amorce. . . . .

Voyez-le dans Quillebœuf en Normandie. Elle eſt inveſtie d'une groſſe & puiſſante armée. . . . . petit hameau & bicoque, qui n'étoit remparée d'autres boulevards & baſtions, que de la valeur & courage de ceux qui la défendoient, qui étoient en petit nombre ; mais réſolus & déterminés. Monſieur le Grand y commandant pour Sa Majeſté, & y faiſant devoir de ſage Gouverneur & de vaillant Capitaine, Crillon incontinent y accourut, s'y jette dedans avec une troupe de ſes amis, pour aſſiſter ledit Seigneur & conſerver cette Place au Roy. On les envoye ſommer de ſe rendre : Crillon ne s'étonne point ; ains la puiſſance & le nombre des ennemis lui redoublant le courage, faiſant lui ſeul pour cet effet plus de la juſte moitié de ſon armée, voire lui qui avoit pris la défenſe de tous, prit la parole pour tous,

donnant la négative au nom de tous? *Crillon*, dit-il, *eſt dedans, & l'ennemi dehors.* Il n'y a que tenir Crillon, rendez-vous à compoſition, ſortez tambours battans & enſeignes déployées, autrement vous vous perdez, & quantes & vous toutes vos troupes; il faut quelquefois que la force faſſe joug à la néceſſité. *Crillon eſt dedans, & l'ennemi dehors.* Mais il couvre la campagne de ſoldats, le ciel de la fumée de ſes arquebuſades & canonades. *Crillon eſt dedans.* Mais il n'a qu'une petite poignée de gens. *Crillon eſt dedans.* Ce lieu n'eſt pas tenable contre cette nuë & marée d'Etrangers. *Crillon eſt dedans.* Mais il n'y a ni vivres, ni argent, ni gens, qui ſont les trois nerfs de la guerre. *Crillon eſt dedans.* Qu'eût dit Bayard, ce tant renommé Cavalier François, s'il eût tenu Quillebœuf? Ce que répondit Crillon. Et qu'eût dit Crillon, s'il eût tenu Mezieres? Ce que répondit Bayard au Comte de Naſſau: *Devant*, dit-il, *que je ſorte de cette place, j'eſpere me dreſſer un pont de corps morts des ennemis du Roy.* Crillon encore une fois, ſouvenez-vous que vous avez faute de ſoldats d'avitaillemens & de munitions: N'importe, la vertu de Crillon n'a beſoin que de la faveur du Ciel....

Un ſeul Crillon étoit le mur, le bou-

levard, le rempart, le fossé, le donjon, la garnison, l'artillerie d'une place.... Boulogne étant assiégée & serrée de près, dès que le sieur de Crillon y fut entré, soudain l'ennemi montra le talon pour se retirer, & l'assiégé la tête pour reprendre haleine & courage. Lorsque les choses paroissoient plus désespérées, il en concevoit plus d'espérance & la donnoit aux autres; & lorsqu'on disoit que tout étoit perdu, il disoit que tout étoit gagné... Mais voici encore une autre preuve de la hauteſſe de son courage: c'est qu'il étoit toujours le beau premier à courir à la charge, & le dernier à revenir de la mêlée; s'il falloit gravir quelque roide montagne, c'étoit le premier qui la tranchoit; si guéer quelque rivière, c'étoit lui qui sondoit le gué; si bondir quelque fossé, il étoit à l'autre bord, avant que commander de franchir le sault..... Ce n'est pas encore un petit argument de la sublimité de son ame, que de n'avoir jamais dégainé son épée que pour une haute & illustre fin, pour la querelle de Dieu, ou pour le service du Roy: il ne manioit point le fer pour acquerir de l'or.... Qui l'a veu butiner, piller, saccager, fourrager? Il n'avoit que Dieu & le Roy, l'Eglise & la Couronne, qui fussent le but

& le blanc de ſes batailles.... Il n'a jamais emporté aucune victoire par dol ou ſupercherie, n'attachant pas la peau du Renard à celle du Lion ; il a voulu toujours comme Marcel, que le Soleil fût témoing ſans reproche de toutes ſes vaillances.

A tant c'eſt aſſez de la hauteſſe de ſon courage ; quoy de la profondeur ? La profondeur étoit ſon conſeil & prudence qui eſt l'œil de l'Art militaire, la viſiere d'un Guerrier & le cadran de la vie humaine.....

Je n'euſſe jamais crû que le ſieur de Crillon fût été un ſi grand conſeil, ſi je n'euſſe appris qu'il a été l'arbitre des plus grands différens & des plus embrouillées querelles qui fuſſent à la Cour, & que cet arbitrage lui étoit déféré par le Roy & les parties mêmes.....

La longueur de ſa magnanimité étoit ſa longanimité & patience à attendre l'ennemi & ſon temps, à ne s'attiedir jamais, à tenir coup à une entrepriſe, à ne lâcher point : ſa vertu ne diſoit jamais c'eſt aſſez ; ſa valeur étoit ſans virgule, ſans ſouffrance, ſans période.....

Reſte la quatriéme dimenſion de ſa valeur, qui eſt la largeur & l'étendue d'icelle : qu'en dirai je ? Mais que n'y a-t-il à dire là-deſſus ? Sa force n'étoit rétreſſie en un lieu ſeulement, encer-

'un temps, limitée à une ſorte d'en-
s, encloſe en un âge, attachée à
action. A quoi le voulez-vous, où
ulez-vous, contre qui le voulez-
? A pied, à cheval, avec la lance,
l'épée, au ſiége, à l'eſcarmouche,
e ſaillie, à une tranchée, ſur une
.ille, à une bréche, à une camiſa-
le nuit, de jour, en ſanté, en mala-
au printems, à l'hyver de ſon âge,
une poignée de gens, avec une
e armée ? Il eſt toujours Crillon.
:e s'eſt blanchie à l'ombre des Lau-
ſes yeux ſe ſont éblouis aux éclairs
cier, ſa main a pris cal dans les
s d'une épée, ſon dos s'eſt hono-
ment voûté ſous le poids d'une cui-
Il n'étoit pas ſeulement fort au
e droict, comme un Pyrrhus; ou
ie perruque flottante, comme un
on : ains en toutes les parties de ſon
, fort en ſon cœur, comme un
idas, qui avoit le cœur velu : fort
s yeux, comme un Harpalicus,
es éclairs qui en ſortoient, éton-
l'ennemi : fort en ſa preſtance &

langue, car outre qu'il étoit un des plus grands & puiſſans diſeurs de la Cour, c'étoit un des plus francs, ſincéres & véritables François du Royaume....

« En quel coin de la France n'a-t-il empraint les veſtiges de ſa valeur? Quelle partie de l'Europe n'a ſenti ou n'a ouï les foudres de ſon bras? Toute la France a été le Théâtre & le Coliſée de ſes proueſſes. Le Dauphiné & la Provence ont été le champ clos où il a ſurmonté ſon âge, ſes égaux & ſes ennemis. Le Comtat d'Avignon, & en particulier Menerbe, lors de ſon ſiége, a été la lice de manége où il s'eſt donné carriere à toute ſorte de beaux faits & exploits; & ce choc fut l'avant-jeu du terrible échec qu'il donna puis après aux Huguenots. Jarnac a été la table d'attente où avec l'Orangé de ſon ſang, & celui des ennemis du Roy, il a peint ſes victoires: Dreux a été le plan où il s'eſt bâti un temple d'honneur; Moncontour a été le tertre où il a élévé les trophées des dépouilles des ennemis vaincus: Poictiers a été le Donjon ſur lequel il a arboré l'étendard de ſa valeur. Faut-il recouvrer Calais ſur les Anglois? Il y eſt avec le grand Duc de Guiſe l'ayeul: faut-il aſſiéger Niſmes & la Briolle, prendre S. Jean d'Angely, pourſuivre la Rochelle contre les Rebelles & Hugue-

rots? L'y voilà: faut-il ravoir Tours-in arcboutant de la France? Il s'y trouve....

En un mot, il n'y a eu en France journée remarquable qu'il n'ait marqué, non d'une perle blanche comme les anciens, mais du rubis de ſon ſang ou de celui de ſes ennemis: ni victoire ſignalée en laquelle il n'a eu part & compagnie; comme ſi la victoire ne pouvoit marcher ſans Crillon, ni Crillon ſans la victoire. Je le vois aux grandes Barricades de Paris recevoir des coups & en rendre le double; jetter la frayeur au cœur des adverſaires, ſa vie à mille dangers, en garantir le Roy; faire rage, faire merveilles, faire du Mars & du Marius, faire Crillon. Si vous l'euſſiez veu ſoutenir la charge le premier en tête, à pied ferme, à main levée, vous euſſiez dit qu'un Manlius Capitolinus, ou un Horatius étoient retournés en vie, ou que ce que les Hiſtoriens racontent d'eux a été par antidate & anticipation du temps, & qu'en Crillon a été ſeulement accompli en nos jours. Je le vois à Laon en Laonois faire ronfler ſon coutelas, pouſſer avant, donner dedans, gagner le devant, ſe faire voye, écarter l'ennemi, rallier les troupes du Roy, ſe porter en Crillon. Je le vois au ſiége de la Fere, feru ferir, battu battre,

chocqué chocquer, bleſſé bleſſer, toujours Crillon. Je le vois à Montmillan aux coups, à l'abandon, à la mercy des canons, bruyant, brillant, brûlant du déſir de combattre, par-tout Crillon.

O magnanimité de mon Crillon en quelque façon immenſe! Car l'Italie l'a veu, la Savoye l'a ſenti, la Flandre l'a redouté, l'Allemaigne l'a appréhendé, l'Angleterre l'a révéré, l'Eſpaigne l'a admiré. La terre étoit trop petite pour comprendre ſes victoires; il falloit le large de la Mer, qu'il a illuſtré & ennobli du pourpre de ſon ſang lors de la Bataille de Lépante, où ce grand Chevalier fit ſes Caravannes, & où il receut un coup de fléche au travers du corps, donnant les prémices de ſon ſang à Dieu & à l'Egliſe. O Mer! pouſſe maintenant tes flots juſques au Ciel, pour rendre ce ſang au Ciel, qui a été épandu pour le Ciel. O Ciel! par ton Soleil attire à toi ce ſang, comme une belle vapeur, pour en faire une nuë, & puis un Arc-en-ciel ou une Iris d'alliance entre Dieu & Crillon. En récompenſe de cette ſienne vaillance, il fut choiſi du Général des Galeres pour apporter la nouvelle de la victoire pour laquelle toute la Chrétienté étoit en attente & en priere, au Sainct Pere & au Roy.

Qui croiroit qu'un homme pût me-

tre à chef de ſi belles actions, ſe trouver en tant de lieux, ſortir de tant de périls, ſi le nom de Crillon ne rendoit cette croyance facile, & perſuaſion aiſée ? Crillon, qui étoit quaſi en même temps à la queue, au front de ſon armée ; Crillon qui avoit l'ennemi ſur ſon dos, & qui incontinent lui étoit ſur le dos ; Crillon qui a planté ſes palmes & lauriers en tous les champs de bataille, les victoires duquel ont couru toute la France, & volé par toute l'Europe....

Mais pourquoi vais-je prouvant la hauteur, la profondeur, la longueur, la largeur de ſon courage, comme ſi la choſe n'étoit notoire ? Car encore que je me taiſe, la France & toute l'Europe le dira ; quatre de nos Rois, Charles IX. Henry III. Henry IV. Louis XIII. témoigneront ; & ſi les hommes ne ſonnent mot, les Villes où il s'eſt ſignalé, parleront ; & ſi les Villes ſont muettes, le ſang qu'il y a répandu pour la Foi & la Couronne, criera plus haut que le ſang d'Abel ; & ſi le ſangne paroît plus, ces vingt & deux playes qu'il avoit ſur ſon corps, comme autant de bouches pourprines, prêcheront & hautloueront ſa valeur, ſa force, & ſa conſtance. Car qu'eſt-ce que ſont les bleſſures, ſinon les Armoiries, les Ecuſſons, les Panonceaux, les Oriflam-

mes du courage ? Qu'eſt ce que ſont vingt & deux playes, fors que vingt & deux Orateurs exaltans ſa magnanimité, vingt & deux Héraults proclamans ſa force, vingt & deux Préſidens en robbe rouge, prononçans Arreſt en faveur de ſa généroſité. Je n'ay jamais leu qu'aucun ait été marqué plus glorieuſement & en plus d'endroits. On dit bien qu'un L. Siccius Dentatus avoit receu quarante cinq playes toutes ſur le devant ; mais je ne ſçay ſi elles ne rougiroient point en la préſence de celles de Crillon, qui étoient toutes mortelles & immortellement glorieuſes. Il falloit, ce ſemble, donner air & évent au feu de ſon cœur par ces vingt & deux ſoupiraux.... Jadis les playes d'un M. Aquilius, Capitaine Romain, montrées à la Cour & aux Juges, firent compaſſion mais celles de Crillon cauſoient admiration. Combien donc le logis de cette Ame étoit-clair & illuſtre, prenant jour & recevant le ſoleil de la gloire & réputation, comme par vingt & deux fenêtres. Qui doutera maintenant qu'il n'ait été un Bouclier ? mais le bouclier d'Ajax inexpugnable ; le bouclier d'Agamemnon qui portoit cet éloge gravé à l'entour : *Celui-ci eſt la terreur des hommes ;* le bouclier de Scéva percé en cent & trente endroits. L'antiquité a ten

pour un prodige de magnanimité ce Scéva, de quoi il rapporta du choc ſon écu tout troué; mais qu'eût-elle dit, ſi elle eût veu Crillon retourner de la mêlée toujours victorieux & chargé de lauriers, & ſon corps tout matraſſé? Qui lui refuſera le titre de très-vaillant, très-travaillant & très-veillant?

Et cependant il y en a qui conteſtent la gloire de ſes beaux faits à ſa valeur, pour la donner à la Fortune, diſant que c'eſt d'elle que l'honneur de ſon épée televe en hommage. Ne fait: car la Fortune eſt inconſidérée, n'agiſſant rien qu'à la balourde & à l'étourdie; la valeur de Crillon n'a rien exploité qu'avec la ſonde en une main, & avec le coutelas en l'autre. Si fait, répliquent-ils: car la Fortune a conduit à bien, & a mené à chef tant d'actions qui n'étoient que fougue de colere, boutades de paſſions, bouillons de jeuneſſe. Ne fait: car la Fortune coule & roule toujours, n'a point d'arreſt, & n'eſt jamais en état de conſiſtance; or les actions de Crillon étoient conſtantes, ſon jugement poſé & ſon conſeil raſſis. Si fait: car il y en a en nos jours, & aux ſiécles paſſés, qui avoient une ame de ſi haute taille, & une épée de ſi bonne trempe que la ſienne, & cependant n'ont rien fait de mémorable, & n'ont laiſſé d'autre mé-

moire d'eux que d'avoir vécu miſérables pour avoir été diſgraciés & défavoriſés de la Fortune. Ne fait, car la fortune eſt aveugle ; mais Crillon portoit au bout de ſon épée, comme les Rois d'Egypte au bout de leur ſceptre, l'œil de la prudence. Si fait : ne fut-ce pas un coup de fortune quand à Lépante il n'y mourut, quand à Tours il n'y reſta, quand à Quilleboeuf il n'y fut pris, quand à la Fere il n'y fut tué, quand à Laon il n'y demeura ? Nullement un coup de Fortune, mais un coup du Ciel, ſi ce n'eſt que par la Fortune vous entendiez une aide ſpéciale de Dieu, une faveur particuliere, une protection ſinguliere : car telle Fortune j'avoue, je loue & j'alloue comme ſa Maîtreſſe, ſa Générale & ſa Royne, & en cette façon je ſoûtiens que la fortune & la vertu ont concouru à faire un ſi Maiſtre de Camp, comme jadis à bâtir & établir ce grand Empire Romain.....

Les grands dangers ne ſont pour les ames baſſes & lâches. Agir & pâtir noblement n'appartenoit qu'à Crillon ; ſa vie a été un chef-d'œuvre de patience.... Ordinairement le vin tiré par force du preſſoir, eſt âpre & déplaiſant au goût. Crillon au contraire mis ſous le preſſoir de cette derniere maladie qui durant ſept ou huit ans l'a travaillé & exercé, n'a rendu que des preuves

euves de douleur, dévotion & péni-
nce. C'eſt ainſi qu'il faut faire quand
pée de la Juſtice divine nous pourſuit
r les afflictions, qui ſont ſes Exécu-
urs & Commiſſaires, ſe rendre à l'inſ-
nt ſans contredit & réſiſtance. Qui
ache contre le Ciel, l'ordure lui re-
mbe ſur la face.... Quand la mala-
ie ſergeante du Ciel nous met la main
ſſus, & que la mort nous dit, il faut
ivre, Dieu l'a dit, allons ſuivons,
'eſtrivons point; à l'imitation de notre
rillon, qui averti qu'il falloit déloger,
attre aux champs, aller ſervir ſon quar-
ier au Ciel, il receut cet adjournement
n Maiſtre de Camp, c'eſt-à-dire, auſſi
énereuſement, qu'autrefois il enten-
oit volontiers le ſon de la trompette
our monter à cheval: car comme le
ere ſpirituel qui l'aſſiſtoit lui eut dit;
ſonſieur, il faut aller au Ciel; lui avec
n treſſaut le prenant par la main, &
ſerrant très-fort, allons, dit-il. Vous
uſſiez dit que c'étoit pour aller livrer
n combat, donner un aſſaut, prendre
uelque Ville.....

Ce ſeroit une choſe immenſe de rap-
orter toutes les belles actions de ſa vie,
& tous les traits ſignalés de valeur; je ne
ais qu'effleurer les plus beaux & les plus
minents. Mais je vois bien; vous at-
endez, Meſſieurs de la Nobleſſe, que

j'ajoute à la ſtructure de la colomne de ſa force, ſes combats à outrance & ſes duels, comme le chapiteau & le couronnement. Non, je ne mets point le rouge du ſang épandu au pré au Kalendrier de ſes vertus : je ne ſuis point flateur ; trop me déplaît ce peintre qui au portrait qu'il fit d'Antigonus, le repréſenta en pourfil, pour cacher la déformité de ſon œil poché : vous vous méprenez. Meſſieurs. Ce n'eſt pas un acte de vertu, que de ſe porter ſur le pré, ſe battre en eſtocade, ſe percer le moule du pourpoint, comme vous dites ; ains un tranſport de colere, un débord des paſſions, une déroute de toutes les vertus, un cataclíſme de ſang. Ouï, mais c'eſt mépriſer la mort. Et ceux qui ſe défont eux-mêmes, qui s'ouvrent le ſein d'une dague, qui s'enferrent dans leurs épées, qui ſe pendent, qui s'empoiſonnent, qui ſe précipitent, ne le font ils pas par le mépris de la mort ? Quelle piéce de juſtification pouvez-vous alléguer ? L'honneur ? il n'y en a point aux duels : car l'honneur eſt enclos dans un Cube ou dans un Tétragone ſoûtenu par quatre termes, Dieu, le Prince, la Patrie, la vertu ; où les quatre piliers manquent, il n'y a point d'honneur. Or aux duels Dieu y eſt griévement offenſé, le Prince y perd ſes ſujets, la Pa-

trie ſes enfans, nulle vertu s'y retrouve...

Il faut parler franchement comme le Sieur de Crillon faiſoit, & comme à cette heure il deſire que je faſſe, c'étoit un manquement en lui, & une fiévre chaude qui couroit la France, & qui court encore hélas! pour le jourd'hui. Qui de ceux qui fréquentent la Cour n'en a eu quelque accès, qui n'en a ſenti quelque friſſon? Il n'y a ſi beau tableau qui n'ait quelque ombrage; la Lune a ſes macules, le Soleil ſes éclipſes. Sçavez-vous quel fut l'émail, & l'enrichiſſement de toutes ſes proüeſſes? Fut de ſurmonter ſoi même après avoir ſurmonté les autres, ce qu'il fit paroître au pardon des injures, & aux effets de clémence, qui eſt un fleuron de magnanimité. Le miel fut trouvé à la bouche du Lion, *de forti egreſſa eſt dulcedo.* Le plus fort des arbres, la Palme, porte le plus doux fruit, le Roi des avettes n'a point d'éguillon; il n'y a rien de plus doux que l'Elephant, rien de ſi traitable que le Dauphin. La plus haute région de l'air eſt exempte des foudres, tonnerres, pluies & vents..... Celui-là, à vrai dire, eſt grand, noble, & valeureux, qui à guiſe des gros dogues ne tient compte des abayemens des petits barbets.....

Que méritent, Meſſieurs, toutes les

proüeſſes que nous avons miſes au jour, & que nous avons obmis ? Etre le bien venu & le bien vû à Veniſe, honoré de titres rélevés,& reconnu pour un grand Cavalier de cette ancienne,guerriere & puiſſante République, lorſqu'il retournoit de Pologne avec Henri troiſiéme : C'eſt trop peu. Etre Chevalier des Ordres de ſa Majeſté,& des premiers; Conſeiller de ſes Conſeils d'Etat & privé ; Maiſtre de Camp du Régiment des Gardes du Roi, Gouverneur de pluſieurs fortes Places & Villes du Royaume, Lieutenant Colonel de l'Infanterie Françoiſe : Ce n'eſt pas encore aſſez.. Que mérite donc l'aſſemblage de toutes ſes proüeſſes ? d'être loüé de la bouche des Rois, & entre les Rois, d'un Roi de France, & entre les Rois de France, d'un grand Roi de France,& entre les grands Rois de France, d'un des plus grands Rois de France, de Henri le Grand d'heureuſe mémoire, qui ne l'appelloit jamais autrement & de voix & par écrit, que *Brave Crillon*. J'ai eu ce bien que de voir une quinzaine de lettres écrites de la main propre du feu Roi, que le Sieur Pierre-Joſeph Salvador, Docteur ès droits m'a conſigné, qui s'accommencent toutes par ces mots, *Brave Crillon*, & ſe terminent ſur la même teneur, *Brave Crillon ;* m'aſſurant qu'il

y en a encore une centaine portant tous à la tête & aux pieds le précieux brillant *Brave Crillon.* Comme ſi être brave ne ſe pouvoit ſans être Crillon, ni être Crillon ſans être brave. Voici la copie d'une qui ſera foi pour toutes. *Brave Crillon, pendez vous*, [Audience, le Roi parle] *de n'avoir été ici près de moi lundi dernier à la plus belle occaſion qui ſe ſoit jamais vûe, & qui peut-être ſe verra jamais : Croyez que je vous ai bien deſiré.* Je m'en aſſûre : car telles perſonnes que Crillon ſont de recherche. *L'ennemi nous vint voir fort furieuſement ; mais il s'en eſt retourné fort honteuſement. J'eſpere Jeudi prochain être dans Amiens, où je ne ſéjournerai gueres pour entreprendre quelque choſe : car j'ai maintenant une des belles armées que l'on ſçauroit imaginer, il n'y manque que* le Brave Crillon *qui ſera toujours le bien venu & veu de moi. Adieu:* ce 20 Sept. *au Camp devant Amiens.*

HENRY.

Commentons je vous prie le texte ; il y a bien de quoi gloſer ſur icelui, nommément ſur ces paroles, *il n'y manque rien que le brave Crillon.* Grand Roi, ſi vous aviez une des belles armées que l'on ſçauroit imaginer, il n'y manque donc rien ; ſi rien n'y manque, comment dites-vous que rien n'y manque que le brave Crillon ? Quoi ? là où vous

êtes, y peut-il avoir quelque manquement ? Ce manquement & ce vuide peut-il être rempli par autre que par vous ? Un ſeul Crillon peut-il donner ſa derniere perfection à une ſi belle armée? Qu'eſt-ce à dire, il n'y manque rien que le brave Crillon ? Sinon que quand Crillon y ſera, ce rare tableau aura ſa derniere couche, cette colomne ſon chapiteau, ce rubis ſa feuille, cet or ſon émail, cet anneau ſa bague, cet enſeigne ſon brillant, ces bonnes lames leur trempe. Queſt-ce à dire, il n'y manque que le brave Crillon ? c'eſt-à-dire qu'il y a des ſages têtes, mais Vliſſe y manque ; il y a des lions en courage, mais Timoleon y manque ; il y a des gens réſolus, mais Achille y manque ; il y a des Capitaines heureux, mais Démetrius y manque ; il y a des braves Cavaliers, mais Crillon y manque. Queſt-ce à dire, il n'y manque rien que le brave Crillon ? c'eſt-à-dire, l'épée des vaillans, le bouclier des forts, le rempart de la France, la terreur des étrangers, le bonheur de l'armée, le preneur & le deffendeur des villes n'y eſt pas. Henri troiſiéme qui l'aimoit ſi tendrement que de mettre ſa vie entre ſes mains, le faiſant Maiſtre de Camp du régiment de ſes Gardes, & de dépoſer à ſes oreilles les plus hauts ſecrets de ſon

Royaume, le faisant Conseiller en son Conseil privé, Henri troisiéme, dis je, l'étant allé visiter, lors de cette mortelle blessure qu'il reçut à la journée de Tours, pour prolonger les jours de la vie du Roi, l'embrassant étroitement, *Adieu*, lui dit il, *mon brave*. Henri le Grand l'appelloit *brave*; mais Henri troisiéme *mon brave*, ajoûtant de surcroît au témoignage de sa valeur, celui de son amitié & reconnoissance envers Crillon. Comme s'il disoit, c'est pour me sauver la vie, que vous avez au péril de la vôtre bravé l'ennemi, bravé le danger, bravé la mort qui se vouloit emparer de ma personne. C'est pourquoi je vous accolle, *mon brave*: jusques-à maintenant vous avez été brave sans queue, sans exception, sans reproche; mais à cette heure vous êtes *mon brave*, sans pair, sans exemple, sans contredit.... Henri le Grand a souvent rendu ce témoignage à la magnanimité du brave Crillon, qu'avant qu'il fût Roi de France, qu'il ne redoutoit autre que le brave Crillon, & qu'il étoit la plus roide épée & la plus furieuse de tout son Royaume..... Le même encore en quelques autres siennes missives enchérissant la grandeur de Crillon, comme s'il ne l'avoit bien appréciée par le titre de brave, l'appelle de surplus le brave des braves.

C'eſt aſſez. N'ai-je pas prouvé ſuffi ſamment qu'il étoit le Bouclier des forts Que deſirez-vous de plus? Pouvois-j choiſir un ſujet plus propre, pour ex primer naïvement la force de Crillon Saül a eu pour orateur un Roi David Crillon un Roi Henri: David appell Saül le bouclier des forts, c'eſt-à dire le brave des braves; Henri appell Crillon le brave des braves, c'eſt-à-dir le bouclier des forts: tellement qu' ſemble que ſi Crillon devoit être digne ment loüé, il falloit que ce fût par l bouche du grand Henri, & ſi le gran Henri devoit louer quelqu'un, il fal loit que ce fût Crillon le brave d braves.

Le brave des braves n'envie à Sc pion le titre d'Africain; ni à Metell celui de Numidique, ni à Mummius c lui d'Achaïque, ni à Servilius celui d' ſaurique. Que Claudius, Antonius Sylla, Minutius gardent le ſurnom d'he reux; que Honorius & Otacilius cel de fortuné; que Flavius & Terenti celui de clément, Lælius celui de ſag Albinovanus & Aruntius celui de hau Ælius Cejonius & Louis celui de d bonnaire, Volumnius celui de gracieu Acutius, Coccejus, Licinius & Sili celui d'immortel; Crillon ſe contente du ſien, qui eſt brave des braves. Q

les uns ambitionnent d'être ſurnommés Polyocertés, forceurs de villes ; les autres Cérauny, foudroyants ; aucuns Nicanors, victorieux ou conquérants ; certains Epiphanes illuſtres, les autres Evergetés bienfaiſans, quelques-uns Æty & Hieracés Aigles ou Faucons : ſuffiit à Crillon d'être ſurnommé le brave des braves. Qui dit brave, dit excellent en force, excellent en magnanimité, excellent en clemence, excellent en libéralité, excellent en ſincerité. Qui dit brave des braves, dit le Judas Macabée de la Paleſtine, l'Alexandre de Macédoine, l'Hector de Troye, l'Achilles des Grecs, l'Agéſilaüs de Lacédémone, l'Epaminondas de Thébes, le Céſar de Rome, le Martel de France, le Scanderberg d'Albanie, l'Albuquerque de Portugal. C'étoit donc le bouclier d'Ænée que Crillon, le bouclier d'Ænée, dis-je, qui étoit comme un tableau racourci de tous les Rois & Capitaines Romains. Car en Crillon on y voit le pieux Décius, le fidéle Curius, le ſincere Fabricius, Scipion le magnanime, Fabius Maximus le ſage, Marius le guerrier, Auguſte le débonnaire. Mais ce dont je fais plus d'état, c'eſt qu'il a été *Clypeus fortium*, le bouclier & deffenſeur des forts, *fortium*, des François, qui ont re-

çu du Ciel pour leur partage la force & la valeur.

Allant accompagner le Roi Henri troiſiéme en Pologne, un Seigneur de la troupe extrêmement favori de ſa Majeſté fut retenu en une ville d'Allemagne & contraint de paſſer le guichet, pour quelque ſujet que je tais, & duquel je ne me ſuis pas voulu informer s'il étoit ſuffiſant pour donner l'arrêt d'une Conciergerie à un qui étoit du train & des plus intimes du Roi. Je ne ſçais qui portoit plus à regret cette diſgrace & déconvenue, ou le Roi ou le priſonnier, le Roi pour ſe voir éloigné de ſon bon ſerviteur, le priſonnier pour ſe voir ſéparé de ſon maître. Crillon voyant le Roi en émoi, & ſon ami en peine, ſe réſoud à une entrepriſe autant incroiable que vraie, & autant azardeuſe que celle d'un Colonel Romain, qui conſeillant au Général de gagner une colline voiſine, & paſſer à travers de l'Oſt ennemi, pour ſauver ſon armée qui autrement alloit être miſe en piéce, & l'autre lui répliquant : *Ducem illum qui in certam mortem eat, quem habemus ?* quel Capitaine avons-nous, qui voulût aller à une mort ſi certaine & ſi prochaine ? *me ipſum*, repondit-il, moi-même. Si le dit, il le fit. Ainſi Crillon le conſeil périlleux qu'il donna au Roi, il l'exe-

cuta lui-même. Il rebrouſſe chemin, accompagné ſeulement de quelques-uns de ſes amis & de ſa magnanimité, à laquelle tout étoit à pont levis baiſſé; entre dans la ville, en tire ſon priſonnier, le rend au Roi, le Roi les embraſſe tous deux, l'élargiſſeur & l'élargi. Ne penſez-vous pas ouir parler d'un Hercule au déduit de cet exploit, quand il deſcendit juſques à la géolle du Cerbere infernal pour en tirer ſon ami Théſeüs? Mais ce n'eſt qu'en peinture & par imagination des Poëtes, que l'Hercule des Thébains a élargi Théſeüs; mais l'Hercule des François en vérité & en effet a délivré ſon Théſeüs, dont il mérite ce magnifique éloge, *Clypeus fortium*, le pavois des valeureux; *fortium*, des Princes François, qui pour la hauteſſe de leur courage ont été choiſis des nations étrangeres pour leur commander, témoins les Foulques d'Anjou Rois de Hieruſalem, les Luſignans Rois de Cypre, nos enfans de France Rois de Naple & de Sicile, les Louis Rois de Hongrie, les Philippes Comtes de Flandres, les Henrys Rois de Pologne. *Fortium*, de nos Rois. Car il a eu la gloire d'avoir ſauvé Henry troiſiéme au ſiége mémorable de Tours, que l'ennemi tenoit bloquée de ſi près, qu'il avoit déja occupé le Pont pour ſe

faire planche à la priſe de la ville, laquelle ne tenoit plus que d'un poil à la Couronne. Crillon lui vient au rencontre pour l'en débuſquer, mieux armé de courage que de fer, l'arrête, ſoûtient la charge, fait ferme, ne lâche point, donne deſſus, lance le feu des yeux dans le cœur des ſiens, & la glace dans le cœur des aſſiegeans, juſtement comme un torrent, qui tombe de la pente d'une montagne, bruit, gronde, rompt chauſſées & levées, emporte arbres & maiſons, rafle tout le plat pais. S'il y avoit en cette compagnie quelque Pytagoricien, qui tint la palingeneſe ou métempſichoſe, c'eſt-à dire le tranſport des ames en d'autres corps, ne diroit-il pas que l'ame d'un Horatius Coclés avoit paſſé dans le corps de Crillon! Car ſi Horatius ſur le pont de Rome comme un rempart de baſtion, avec ſa targue repouſſa virillement l'ennemi, ainſi Crillon ſur le pont de Tours, comme une tour bien flanquée ne peut être ébranlé de l'aſſiette de ſa vertu par des coups qui de tous côtez venoient fondre ſur lui, ou plûtôt ſon courage fut comme une forte paliſſade, ne pouvant être fauſſé des torrents de ſang qui couloient des plaies de ſon corps: car en cette journée il reçut une mouſquetade à travers le corps, dont il fut alité l'eſpace

de dix-huit mois en danger de mort, mais en assurance d'une réputation immortelle....

Si est-ce qu'Estampe ne doit rien à Tours ; ce fut là où Crillon sauva une autrefois le Roi, & devant qu'à Tours. Ce pauvre Prince à qui la nature avoit donné le Royaume de France, ses mérites celui de Pologne, se trouva lors n'être ni Roi de Pologne, n'y voulant commander, ni Roi de France, n'y pouvant être obéi : voire il vit ses deux Royaumes réduits au petit pied dans l'enceinte des murailles de quelques villes, où il cherchoit de se mettre à couvert de l'orage du tems, jusqu'à ce que cette bourrasque fût passée, & que la mer Françoise eût calmé ses flots & adouci son courroux. Ce tems pendant, il étoit à la veille de son malheur, & deux doigs près du naufrage, si Crillon ne l'en eût retiré : car les compagnies des Suisses qui seules presque faisoient escorte au Roi, faisoient mine ou bruit de se débander ou lâcher. Quoi voyant ou oiant Crillon, aborde leur Colonel à Estampes, lui remontre le lâche trait qu'il s'en alloit faire, qu'il seroit responsable au ciel & aux Cantons de la tête du Roi, laquelle il sembloit mettre à l'enchére, qu'il ne démentît point la fidélité tant louée de sa nation : au demeurant qu'il

falloit qu'il fît alte bon gré ou malgré lui, & qu'il s'arrêtât-là, & qu'il ne délogeroit point avec ſes troupes qu'après avoir fait baiſer ſon épée avec la ſienne, & s'être dit adieu en bataille rangée ; qu'il étoit réſolu d'avoir de ſon ſang ou de lui donner du ſien, & qu'encore qu'il n'eût que cinq cens hommes, & lui cinq mille, qu'il trouveroit à qui parler, & qu'il lui fermeroit le paſſage ou avec ſon épée ou avec ſon corps mort. Et de fait il ſe mettoit en devoir de faire ce que bien il diſoit, ſi ce Colonel ne ſe fût rangé au devoir. . . . .

Je lis que le bouclier d'Amphiaraüs portoit un dragon gravé, celui de Polinices une Sphynx, celui d'Agamemnon un Lion, celui d'Hyppomedon un Tiphon, celui de Perſeüs la tête de Méduſe, celui d'Oſyris un dogue, celui d'Uliſſes un Dauphin, celui de Palamedes un Trident, celui d'Alcibiades un Cupidon tenant en main un foudre, celui des Cimbres un Taureau, celui des Romains un Aigle ; mais Crillon le bouclier des forts avoit la fleur de Lis imprimée au cœur. Deſirez-vous un plus aſſuré témoignage de ſon affection & fidélité envers les Rois de la fleur de Lis, que d'abandonner ſa vie pour protéger la leur ? Nos Rois auſſi l'aimoient comme leur pavois & bouclier : car l'amour

naît de l'amour, & l'amour ne croît que par un contre-amour.

Henri troiſiéme l'appelloit toûjours en ſes miſſives que j'ai vû, *mon Crillon.* Celles du feu Roy ſont toutes confites en amour & franchiſe cordiale. Vous plaît-il, M. M. que je découle encore à vos oreilles quelques goutes de ce chrême Royal? » Brave Crillon, vous » ſçavez comme étant Roi de Navarre » je vous aimois, eſtimois & faiſois cas » de vous; depuis que je ſuis Roi, je » n'en fais pas moins, & vous honore » autant que gentilhomme de mon Roi- » aume, ce que je vous prie de croire, » & en faire état, & qu'il ne ſe préſen- » tera jamais occaſion où je vous le puiſ- » ſe témoigner, que vous ne m'y trou- » viez très-diſpoſé. Je ſuis bien marri de » ce que votre ſanté ne vous permet » d'être auprès de moi, pour le beſoin » que j'ai de telles gens que vous; lorſ- » qu'elle vous le permettra, vous me fe- » rez un ſingulier plaiſir de me venir » trouver. Je ne vous dirai point que » vous ſerez le très-bien venu; je m'aſſu- » re que vous n'en doutez nullement. » Sur ce, Dieu vous ait, brave Crillon, » en ſa garde. A Mante ce 29. Juin. Hen- » ry.

Telle eſt la teneur de cette lettre de Henri le Grand que j'ai lû de mes pro-

près yeux, touché de mes mains, baiſé de ma bouche pour la ſinguliere affection & honneur que tous tant que nous ſommes qui portons la ſoutane en cette Compagnie, portons à la mémoire de ce grand Roi, qui en une autre qu'il écrit audit ſieur de Crillon, ſe plaint du long ſéjour qu'il fait en ces quartiers, diſant : *Brave Crillon, vous avez oublié votre maître & vos amis, je n'en fais de même, auſſi aimé-je mieux que vous ne faites, &c.* en une autre : » Brave Crillon, ce ſeroit trop de n'avoir été au » ſiége d'Amiens, & faillir à celui de » Nantes : le Sieur de Pyles, qui a vû » le premier, vous témoignera ce qu » s'y eſt fait, & comme je vous y ai dé- » ſiré ; que ſi vous manquez au ſecond » il n'y a plus d'amis. Je finirai pour » vous aſſurer que l'occaſion de vous té » moigner que je vous aime, ne ſe pré » ſentera jamais que je ne l'embraſſe » avec toute l'affection que vous ſçau » riez deſirer de moi. » Ce ne ſeroit ja mais fait, ſi je voulois recueillir toute les fleurs d'amitié de Henri le Grand envers le Sieur de Crillon, qui de vérité méritoit le chapeau enfleuré de lou anges, pour n'avoir jamais chancelé en l'affection & fidelité envers ſon Roi Perdre corps & biens pour le ſervice du Roi, il tenoit cela à gain; mais qu'eſt i

veille s'il aimoit tant le Roi ? Il
out Royal & imbu des humeurs
es. Henri troiſiéme n'avoit il pas
e l'embraſſer, & de l'appeller
rave ? Car en France, en Polo-
n terre & par mer, Crillon l'aſ-
ſon conſeil & de ſa force,
bras & de ſa tête. . . .
ieu & ce propos de l'amour m'o-
dire quelque choſe de ſa dévo-
l'amour envers le Roi ſouverain
l & de la terre, auquel tous les
ques du monde portent la foi,
vent redevance. Je ne m'égare
nt point de mon thême *Clypeus*
n : car la charité eſt une piéce ou
gne inſéparable de la force, at-
qu'on ne vit jamais un homme de
cœur qu'il ne fût de bon cœur :
ut mors dilectio, dit l'Auteur des
ques, &, *Omnia vincit amor*, dit le
Sa dévotion n'étoit point féminine
ais mâle, virile, & martiale, ſe-
n naturel, air guerrier, & hu-
ſoldateſque : la brieveté de ſon
n étoit agrandie par la grandeur
ame ; ſes prieres étoient comme
age de Timante, auquel, comme
ine, *plus intelligebatur quàm pin-*
r : ſon cœur parloit plus que ſa
e ; les mondains au contraire par-
lus ſouvent de la bouche que du

cœur : le Sieur de Crillon traitoit avec Dieu comme avec les Rois, briévement & réveremment. Ce n'eſt pas pourtant que je veuille dire que quand en une longue traite de prieres la ferveur, l'affection & dévotion s'y retrouvent, que cette oraiſon ne ſoit de plus grand prix & valeur ; mais j'aſſure qu'une petite oraiſon bien trouſſée, & faite avec attention & récollection intérieure, eſt plus agréable à Dieu qu'une longue, lente & languiſſante oraiſon... La dévotion ſolide ne conſiſte pas à marmoter les pſalmes, mais à les pratiquer : car Dieu aime mieux voir bien faire, qu'ouir bien dire. Quel acte, je vous prie, de dévotion & combien héroïque fut celui-là de ſe dépouiller de quatre Evêchez qu'on lui avoit donné en récompenſe des longs & grands ſervices qu'il avoit rendu à la Couronne, pour ſe revêtir de la grace de Dieu, aimant mieux les revenus du Ciel que les rentes de la terre ?

Ce n'eſt pas tout ; il affectionnoit ce que Dieu affectionne, & nommément les pauvres, qui ſont les officiers de Dieu, & collecteurs de J. C. repréſentans ſa perſonne : *quod uni ex iis minimis feciſtis mihi feciſtis.* Nous avons vû toutes les matinées la ruë de ſon logis bordée de ce petit menu peuple, pour

lui donner le bon jour, & recevoir de lui ſon néceſſaire journal. Vous euſſiez dit que les néceſſiteux étoient ſes penſionnaires, ou ſes gentilhommes d'honneur, ou ſa garde Ecoſſoiſe; ils le ſuivoient la part où il alloit, & lui la part où il les voyoit, il ſe faiſoit connoître à eux, leur faiſant toucher argent pour faire tenir au Ciel & le mettre à la banque de Dieu en conſtitution de rente éternelle. Jamais aucun n'eſt parti de lui les mains vuides, ſi ce n'eſt quand la libéralité avoit vuidé ſes poches: ſi eſt-ce qu'encore il les renvoyoit contens, aumônés de bonnes paroles, & pleins d'eſpérance de recevoir le lendemain les intérêts & les apports avec le capital du debte de ſa charité. Le tems a été qu'il donnoit tous les jours quarante écus d'aumône: on a trouvé couchez ſur l'état de ſa maiſon les deux mille écus par an diſtribuez en aumônes durant pluſieurs années. Il ne mettoit rien en épargne & en réſerve que la bonne volonté de ſes amis, & la vie de ſes ſoldats, qu'il ne ceſſoit tous les jours d'obliger au Roi & à ſoi par des nouveaux bienfaits. Une fois le feu Roi lui fit préſent de dix mille écus; incontinent il les diviſa à ſes Capitaines & à ſon Régiment, gagnant le cœur des ſiens par l'or, & le corps de ſes ennemis par

le fer. Il jettoit les piſtoles comme patars, faiſant litiere des métaux, & ſemençant comme un Triptolemus lieux où il paſſoit d'une graine dorée.

Se peut-il trouver une ame plus nereuſe que celle-là ? Car la lib lité n'appartient qu'aux braves & g reux : faire cas de l'argent, c'eſt à f à une ame baſſe & étroite ; le mépri regarder du coin de l'œil & dédaigr fement, & en joncher les Sales, c à faire au brave des braves. Ici je m rête, les forces me manquent. Par de la force de ce grand guerrier, il que je me confeſſe vaincu comme autres par la force de Crillon, & je ploie ſous le poids de ſa magnani de laquelle je vous ai entretenu en & en détail ; de ſa valeur en guerre ſa clémence au pardon des injures la ſincérité & verité en ſes paroles la libéralité en ſes aumônes & préſ de la ferveur en ſes dévotions & pri Car ſa force étoit le ſommaire & le tenu de toutes ces belles qualités & fections, ſemblable au bouclier chille, contenant le feu de généro l'air de douceur, facilité & clémer l'eau de dévotion & pénitence, la de ſolidité & de prudence. J'appell appanages de ſa force, perfectic car d'accorder & concerter en ſoi

vertus qui ſemblent diſcorder, n'appartient qu'à Dieu & aux Héros. S. Auguſtin au I. de ſes Confeſſions, chap. 4. admire Dieu au conclave de ſa contemplation, en ce qu'il eſt, *immutabilis mutans omnia, nunquam novus, nunquam vetus, innovans omnia & in vetuſtatem perducens ſuperbos; ſemper agens, ſemper quietus, colligens & non egens, &c.* Mais moi pour aujourd'hui j'admire en Crillon être ſi grand courtiſan & ſi ſincére, ſi martial & ſi tendre en compaſſion, ſi bravache & ſi valeureux, ſi bouillant & ſi prudent; avoir bonne langue & bonne épée, le péril préſent & l'ennemi preſſant, être préſent à ſoi-même; ſi avancé en la Cour, & en ſi peu de tems, ſi fortuné & ſi conſtant en ſa fortune; avoir un grand cœur en qualité de courage, & grand en quantité de chair, comme on a remarqué avec étonnement en l'inciſion qui a été faite de ſon corps après ſa mort, ce qu'on dit encore du cœur du feu Roi.

Hélas! Meſſieurs, après avoir emmiellé vos oreilles du narré de tant de vaillances & actes héroïques, faut-il que je les enfielle de ce triſte mot & amer, *abjectus eſt*, il eſt mort? Mais en l'année 74. de ſon âge: ô faveur du Ciel! Mais en ſon lit de mort naturelle, après s'être trouvé en tant & tant de

ſauvé nos Rois n'a-t-il pû ſe ſauver ſoi-même ? *abjectus eſt*, il eſt mort. S. Pere, voilà votre vaſſal & deffenſeur ; Roi de France, voilà votre bouclier; Nobleſſe, voilà votre modelle; Soldats, voilà votre pere ; pauvres voilà votre dépenſier ; François, voilà votre pavois ; Avignonois, voilà l'honneur de votre ville ; Religion, voilà ton protecteur ; magnanimité, voilà ton parangon ; clémence, voilà ton luſtre ; libéralité, voilà ta gloire ; ſincérité, voilà ta perle ; *abjectus eſt*, il eſt mort. La Briolle, S. Jean d'Angely, Niſmes, Rochelle, voilà votre foudre ; Calais, Tours Quillebeuf, voilà votre mur ; Dreux Jarnac, Moncontour, voilà votre Mars ; Paris, la Fere, Bologne, Laon voilà votre Crillon ; Chambery, Conflans, Charbonniere, Montmillan voilà le brave Crillon, Dauphiné ; Comtat d'Avignon, Lépante, voilà le brave des braves ; *abjectus eſt*, il eſt mort

Donques cette conſtance diamantine cette force inécroulable, cette magnanimité invincible, cette généroſité à entrepriſes, cette aſſurance ès dangers cette patience incroyable, cette modeſtie en la proſpérité, cette doucleur en la victoire, cette affabilité en la converſation, cette belle preſtance, cette honneur Royale, cette éloquence martiale

el

eſt éteinte : *abjectus eſt*, il eſt mort. Permettez, Meſſieurs, que j'anime le marbre mort de ſon tombeau de cet Epitaphe, témoin de ma douleur, & monument de ſa vertu.

Hoc marmor artus Crillonii tegit :
Fortuna eodem, magnificentia,
Roburque coguntur ſepulchro.
O tutulum cumulum bonorum !
Hoc marmor aris præſidium rapit,
Caſtris honorem, militiæ decus,
Gallis ducem, egenis parentem.
O tumulum cumulum malorum.

Adieu Crillon, adieu, adieu le Capitaine des merveilles, adieu la merveille des Capitaines, adieu mon brave, adieu brave Crillon, adieu brave des braves ; nous ne vous verrons plus, nous ne vous ouïrons plus. La grande perte qu'a fait toute la Chrétienté ! le grand guerrier que vous avez perdu, S. Pere ! le grand ſerviteur que vous aviez là, mon Roi ! l'inexpugnable boulevart que c'étoit pour vous, ô France ! mais que tu as perdu, Avignon ! Son ombre comme celle du frêne chaſſoit loin de tes murs les ſerpens Huguenots. Mais le ſincére ami, le grand bienfaicteur que tu as perdu, Compagnie de Jeſus ! Il ſe diſoit tout bien de cœur & de bouche : auſſi avoit-il le

cœur dans ſa bouche & la bouche dan
ſon cœur, tant il étoit franc en ſes p
roles & cordial en ſes franchiſes : il t
montré ſon cœur par les témoignag
que ſa bouche a rendu par-tout de tc
innocence & fidélité au ſervice du Ro
il eſt donc convenable qu'en échan
de ces piéces de juſtification qu'il t
donné auprès des hommes, tu lui c
rendes d'autres à l'autel, & en tes or
toires auprès de Dieu.

Mais c'eſt vous, Meſſieurs, qui
touchiez de parenté & conſanguinit
qui avez le plus perdu en ce commu
naufrage. Las ! vous avez perdu u
grand appui à la Cour, une grande fa
veur auprès du Roi, un grand accès a
près des Princes, un grand crédit e
vers tous: néanmoins ſa mémoire & v
mérites vous en donneront encore bea
coup. Etre neveu de Crillon, c'eſt po
ter des patentes pourêtre bien reçû pa
tout, des lettres de créance envers tou
un certificat d'honneur, un paſſepo
de crédit, un méreau de faveur; ma
auſſi avez-vous obligation d'en ſuiv
les vertus, d'imiter ſa vie : il eſt en vo
de faire revivre votre Oncle, faites q
Crillon vive en vous. . . . . Conſerv
ce grand héritage qu'il vous a laiſſé,
ſçavoir, celui que ce grand homme d'
tat Seneque laiſſa à ſes amis, *l'image*

vie. L'honneur que vous avez d'appartenir à un ſi grand Héros, relevera toutes vos actions..... Au demeurant vous n'attriſtez point tant d'avoir perdu un ſi grand Oncle, comme remerciez Dieu de vous l'avoir prêté, joint qu'il n'eſt pas tout mort: ce n'eſt que la moindre partie de Crillon qui eſt en terre, ſon ame vit & triomphe au Ciel, qui eſt l'hébergement des ames magnanimes....

Delà il conſidere la France qu'il a tant aimé, le Roi qu'il a tant fidellement ſervi, les Princes qu'il a ſi cordialement honoré, ſon pays qu'il a toujours viſé, ſes Neveux qu'il a eu tout & partout protégé. Il me ſemble que je vous vois grande Ame, proſternée devant la Majeſté de Dieu, mettant à ſes pieds toutes vos Couronnes, navales, murales, civiques, triomphales, comme les Saints Vieillards de l'Apocalypſe, & dire avec eux: *Dignus es, Domine Deus noſter, accipere gloriam & honorem & virtutem;* ou avec Moyſe après la victoire des Amalécites: *Dominus exaltatio mea;* ou avec David triomphant: *Fortitudo mea & laus mea Dominus, & factus eſt mihi in ſalutem*, ou avec Charles-Quint victorieux des rebelles Luthériens: *Veni, Vidi, & Dominus Jeſus Chriſt vicit.* Jaçoit que ſon ame vive, néan-

moins Crillon eſt mort, *abjectus eſt.* L'union entre l'ame & le corps eſt rompuë ; à quoi eſt-il réduit ce grand Héros ! Cette hauteſſe de courage combien eſt-elle abbaiſſée, cette longueur combien racourcie, cette largeur combien retreſſie, cette profondeur combien applanie ? Alcmene portant les cendres de ſon fils Hercules dans une petite urne chez le Tragique latin, s'écrie tout éperduë de douleur & d'admiration, *Huc ille decrevit Gygas.* Eſt-il poſſible, que dans le creux & l'obſcur de cette grotte ſoit encoffré ce grand Crillon, la réputation duquel alloit joindre les nuës : & les victoires outrepaſſoient les limites de la France, & que cinq ou ſix pieds de terre ſuffiſent à celui de qui le cœur étoit plus large que toute l'Europe ? *Huc ille decrevit Gygas....*

A quoi en venons-nous, Meſſieurs ? Pour Dieu éveillons-nous & penſons à ceci : Crillon eſt mort, & il nous faut mourir. Il n'y a homme ſi haut monté, que la mort ne déſarçonne ; ſi haut perché, qu'elle ne culbute en bas ; ſi bien armée à blanc & à cru, qu'elle ne perce ; ſi bien retranché & barricadé, qu'elle ne renverſe. La mort en cette Até d'Homere, qui ſe proméne & danſe ſur la tête des hommes : la mort eſt le glaive de Damoclés, qui lorſque nous banque-

tons, & paſſons nos jours en plaiſirs & en quelque joyeux déduit, nous pend ſur la tête..... Il faut mourir. Nous partageons ce jour, voire cette matinée, voire cette heure, voire cette minute, voire ce moment avec la mort; & cependant le tems, le jour, l'heure, la minute eſt incertaine. Une heure a ſoixante minutes : après qu'on a paſſé la premiere, on ne peut ſe promettre de paſſer la ſeconde, & ſe peut faire qu'après avoir paſſé les cinquante-neuf, on ne paſſera pas la ſoixantiéme, mais on trépaſſera. Il faut mourir. Nous ne penſons mourir que quand nous rendons nos derniers ſoupirs. Il n'en va pas ainſi (ce dit Seneque) nous mourons tous les jours, à toutes heures, & à tous momens : notre vivre n'eſt qu'un mourir, à meſure que nous vivons, nous mourons, à meſure que nous croiſſons, notre vie décroît; qui a vécû un tiers de ſes ans, a un tiers de ſoi mort, la vie nous fuit, la mort nous ſuit. Il faut mourir; & néanmoins nous ne penſons qu'à vivre. Tous les hommes ſont après à faire des deſſeins : qui fait bâtir une belle maiſon; mais ſur le point d'y habiter, voilà que le grand Maréchal du logis lui commande de déloger & de remuer ménage : qui dreſſe un joli parterre; mais aucun de ſes arbres

me regarde déſormais comme un ſectateur du miniſtre Bekker, dont la perſonne & les ouvrages furent proſcrits en Hollande vers la fin du dernier ſiecle.

Voilà des reproches ſanglans, des accuſations capitales qui, comme diſoit Balſac attaqué par le P. Goulu, pourroient effrayer les bonnes gens, & mettre l'allarme dans mon voiſinage. Ne devroit-on pas envier la ſagacité, la pénétration du faux Cruſius, qui a découvert dans mes Remarques ſur la Magie des erreurs ſi imperceptibles, qu'elles ont échappé aux yeux clairvoyans de nos habiles Journaliſtes de Paris? J'ignore s'il eſt intéreſſé à ſoûtenir pieuſement qu'on doit pendre ou brûler tout imbécille convaincu par ſon propre aveu d'être allé au Sabbat. Mais je puis l'aſſurer que ſes déclamations vaines n'opéreront aucun changement dans ma façon de penſer ſur cet article. Il m'exhorte à chanter la Palinodie; c'eſt, ſelon lui, une démarche qu'on attend de ma docilité. Le ſacrifice ne me coûtera pas beaucoup; voici ma rétractation.

Parmi le grand nombre d'erreurs dont la plûpart des hommes ſe ſont laiſſé malheureuſement infatuer, celle qui attribue à l'Art magique un pouvoir ſans bornes, eſt une des plus anciennes &

& des mieux établies. Il eſt d'autant plus difficile de déraciner des eſprits ce faux préjugé, qu'il ſemble aux ignorans & aux perſonnes trop crédules, qu'on ne peut l'ébranler ſans donner atteinte à la Religion même. Ç'auroit été il y a deux cens ans une entrepriſe bien dangereuſe que de vouloir déſabuſer le vulgaire à cet égard ; on ſe ſeroit infailliblement attiré de cuiſans déplaiſirs. Par bonheur, nous vivons dans un ſiécle, où la vérité n'étant point retenuë captive, il eſt permis de combattre les opinions mêmes les plus accréditées, lorſqu'elles répugnent à la foi & à la raiſon. Je l'ai dit ailleurs, (*a*) & il faut le répéter ici; preſque tous les hommes ſont partagés en deux claſſes : l'une fait gloire de rejetter tout, l'autre ne doute de rien. Les premiers ſe moquent fierement de la magie, & de la crainte qu'on doit avoir des attaques de l'ancien ſerpent tentateur; ce qui n'eſt à leur gré qu'une folie, ou qu'une impoſture de l'eſprit humain. Les ſeconds, d'un caractére bien oppoſé, adoptent aveuglément tout ce que l'on dit du pouvoir des Démons, des Magiciens & des Sorciers. L'orgueilleuſe obſtination des uns, la trop grande facilité des autres,

(*a*) T. I. P. 56.

ce ſont là deux écueils qu'il faut éviter également.

Que Dieu permette quelquefois aux Anges de ténébres d'agir contre l'homme, c'eſt un fait démontré par les Hiſtoires de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. On doit rejetter comme une erreur très-pernicieuſe le ſiſtême du miniſtre Bekker, qui voulant prouver que la puiſſance du Diable n'eſt qu'une chimere, a oſé nier toute opération des eſprits ſur les corps. Mauvais Philoſophe, plus encore mauvais Théologien, puiſqu'à tous les textes ſacrés, formels contre lui, il donne une explication figurée, allégorique, & détruit les notions les plus certaines, pour arriver à ſon but. Mais le pouvoir du Démon eſt-il auſſi étendu qu'on le croit communément? La queſtion ſera bientôt décidée, s'il faut s'en rapporter aux Démonographes, gens quelquefois viſionnaires, & toûjours exceſſivement crédules. Ces Ecrivains ne ſe laſſent point de répéter que le malin Eſprit diſpoſe à ſon gré des choſes corporelles, *dont il eſt demeuré le maître & le tyran depuis le péché du premier homme.* Ainſi s'exprime Mr. Thiers, (*a*) ce Théologien d'ailleurs ſi ſavant & ſi éclairé. La majeſt

(*a*) Voy. Son *Traité des ſuperſtitions.* T. I. P. 8.

de Dieu s'eſt donc abbaiſſée juſqu'à communiquer ſa toute-puiſſance à une créature qu'il déteſte, & qu'il a dévouée à ſa colere. Il partage avec Satan l'Empire de l'Univers, & le laiſſe agir en ſouverain ſur la terre, pour autoriſer le menſonge, pour ſéduire les mortels, & les endurcir dans leur ſuperſtition par ſes fourberies & ſes impoſtures. Je m'abſtiens de qualifier cette propoſition. Chacun voit combien elle bleſſe la gloire & la bonté de Dieu, qui ne tend point de piéges aux hommes déjà ſujets à tant d'égaremens par leur propre miſere. Et qu'on ne penſe pas ſe diſculper, lorſqu'on dit que Dieu a ſeulement permis au Démon de diſpoſer des choſes terreſtres, ſans y concourir par un acte exprès de ſa volonté ; que l'ennemi du genre humain reſte toûjours dans la dépendance, qu'il n'eſt regardé que comme un agent limité & ſubalterne. Vaine défaite ! S'il a le pouvoir de rompre le cours des cauſes ſecondes, & de bouleverſer toute la nature pour contrefaire la Divinité, c'eſt tout-un à notre égard qu'il agiſſe par lui-même, ou en qualité de cauſe ſubordonnée. On pourra toûjours en tirer cette conſéquence impie, que Dieu contribue à la ſéduction des hommes, puiſqu'il arme le Démon d'une partie de ſon pouvoir, &

ſouffre qu'il uſurpe un empire preſ
gal à celui du Créateur.

L'Ecriture nous enſeigne au co
re que J. C. a détruit par ſa m
puiſſance de l'Enfer ; que toute
ſonne qui craint le Seigneur, r
rien à appréhender ; que le juſte eſ
tre de Satan & ſon ſupérieur; que ſi
permet quelquefois au Démon d'
cer ſa malignité contre les hom
permiſſion toûjours bornée par le t
& par les circonſtances, ou c'eſt ur
nition de leurs crimes, ou en vûe
prouver leur foi, leur patience,
vertu : c'eſt pour manifeſter ſa gl
& faire triompher la Religion, e
truiſant la ſuperſtition & l'Idol
L'Hiſtoire de Job, & des magicie
Pharaon, celle des poſſédés don
lent le N. T. & les Annales cert
des premiers ſiécles de l'Egliſe, la
tation du Sauveur dans le déſert
prieres à Dieu pour que nous ſo
délivrés des embûches du lion infe
tout démontre cette importante v
Voilà ce qu'il faut croire ; & ſi l'
fût toûjours renfermé dans ces
bornes, le monde ne ſeroit pas re
d'une foule de préjugés, qui rende
hommes crédules, ſuperſtitieux &
ceptibles de mille vaines terreurs.

Quelles preuves en effet peut-on

ner de ce pouvoir exceſſif qu'on attribue au Démon, & de l'influence qu'il a dans la conduite de l'Univers, puiſqu'il n'agit point viſiblement par rapport à nous, & qu'on ſuppoſe qu'il ſe cache, pour ainſi dire, derriere les créatures, afin d'abuſer de notre ſurpriſe & de notre admiration ? Fera-t-on valoir les merveilles opérées par les Magiciens, ſes agens & ſes miniſtres ; & pour conſtater ces prodiges, en appellera-t-on à la croyance de tous les peuples & de tous les ſiécles ? Mais c'eſt ici, comme dans une infinité d'autres rencontres, que la raiſon ſeule, & non pas la foule de témoins, doit décider du vrai ou du faux d'une opinion. (*a*) Car ſelon S. Athanaſe, la multitude peut bien épouvanter, mais elle ne peut perſuader. Quand il s'agit de juger & de diſcerner, le nombre ne doit point être mis en conſidération. Il faut examiner la vérité par elle-même, ſans ſe laiſſer emporter par les préjugés, qui ne ſéduiſent & n'entrainent que ceux qui ne veulent rien approfondir. Il n'y a que trop d'exemples d'opinions très-fauſſes, qui ont été adoptées & appuyées par la multitude : *Argumentum peſſimi turba eſt*, dit

(*a*) Hiſt. des Ouvrag. des Savans, Janvier 1696. p. 203.

Seneque. Si l'on comptoit les voix, pour donner la préférence au ſentiment qui auroit la pluralité des ſuffrages, l'erreur domineroit bientôt, & banniroit la vérité du monde.

Dans tous les temps, on a débité mille choſes ſurprenantes de la force & du pouvoir de l'art magique. On en parle aujourd'hui ſur le même ton. Chacun a ſon aventure à raconter, & en forme chez ſoi un argument déciſif contre les perſonnes peu crédules. Mais ſans nous mettre en peine de toutes les imaginations qu'on a euës & que l'on peut avoir ſur cette matiere, nous ne craindrons pas d'avancer que la plûpart des effets merveilleux attribués à la magie, ſont naturels & peuvent s'expliquer phyſiquement, ou n'ont d'autre fondement que l'ignorance, la crédulité, ou l'impoſture. Si cet article eſt bien prouvé, tout l'édifice de la Démonomanie tombe en ruine ; je parle de la Démonomanie populaire : car ce qui ſe trouve à cet égard appuyé ſur l'Ecriture Sainte, & autoriſé par les déciſions de l'Egliſe, demande d'un Chrétien une croyance, un reſpect, une ſoumiſſion ſans bornes, & ne peut être aſſujetti à aucun examen critique. Ces deux autorités infaillibles doivent au contraire ſervir de regle dans cette matiere comme dans toutes les au-

tres, & nous ne dirons rien qui puiſſe s'en écarter.

On obſervera d'abord qu'il ne faut pas confondre les anciens Mages avec ceux qu'on a depuis nommés Magiciens. La Magie étoit autrefois en grande vénération. Elle paſſoit pour la premiere & la plus noble des ſciences, comme ayant pour objet la connoiſſance de l'Etre ſuprême & de la nature, celle des loix divines & humaines. On n'admettoit à cette étude que des perſonnes d'un mérite diſtingué; & qui ſe rendoient dignes d'être initiées aux miſteres de la Religion & dans les ſecrets de la Philoſophie. Les Mages étoient regardés comme des hommes extraordinaires, reſpectables par leur vertu & leur doctrine, par les actions & les prodiges qu'ils opéroient. *Magi ſunt, qui de ſingulis philiſophantur*, dit S. Jerôme, dans ſes remarques ſur le 2. chap. de Daniel.

L'ancienne magie, après avoir été en honneur durant pluſieurs ſiécles, devint odieuſe & mépriſable par le mélange qu'on en fit avec les erreurs groſſieres du Paganiſme. La Démonologie (*a*)

(*a*) Il n'eſt ici queſtion que de la fauſſe Théologie des Payens. Les Juifs connoiſſoient les bons & les mauvais Anges par l'Ecriture Sainte, où leur exiſtance eſt démontrée C'eſt une impiété de croire que les Juifs ayent emprunté leur

venuë originairement de Chaldée, d'où elle ſe répandit chez les Perſes & les Egyptiens, fut apportée en Grece par Pythagore & par Thalès de Milet. On entendoit par le mot de Démons, des Eſprits dont la nature tenoit le milieu entre l'homme & la Divinité. C'étoient des Intelligences, qui habitoient la moyenne région de l'air, & faiſoient la fonction de médiateurs entre le Ciel & la terre, en préſentant aux Dieux les offrandes, les humbles ſupplications des mortels, & en annonçant à ceux-ci la volonté des Dieux. Platon n'admettoit que des Démons bénins & tutélaires; mais ſes diſciples ne pouvant rendre raiſon du mal, adopterent des Démons ennemis & deſtructeurs du genre humain. Les Payens croyoient d'ailleurs que les Aſtres étoient animés par quelque Intelligence qui y préſidoit. Ils tenoient encore que les ames des méchans erroient vagabondes, & ils les nommoient Spectres, Larves, ou Lemures. Dans cette perſuaſion d'Eſprits aëriens, de Genies, & de retours d'ames, jointe à la foule de Divinités qu'adoroit le Paganiſme, il ne faut pas s'étonner ſi la ſuperſtition fut portée juſqu'aux der-

croyance des Idolâtres, comme l'ont oſé dire Vandale & Bekker. Voy. le I. vol. de ces Mémoires, p. 50.

miers excès. Il fallut inventer des expiations, des offrandes, & je ne ſçai combien de cérémonies, pour procurer à l'homme l'aſſiſtance des Dieux ſupérieurs & inférieurs dont il avoit beſoin, ou pour arrêter les efforts de ceux qui lui étoient contraires. Les miniſtres des choſes ſacrées, les Rois, les Politiques n'oublierent rien de ce qui pouvoit contribuer à affermir ces ſortes d'opinions. Chacun s'empreſſa de mettre à profit la frayeur exceſſive du peuple, & ſa ſtupide crédulité. Mais perſonne n'y réuſſit davantage que ceux qui ſe mêloient de magie & d'enchantemens. Ils perſuaderent à la multitude, que par le ſecours des Démons, ou par des Vers magnifiques, ou par la vertu des plantes, ils avoient le pouvoir de faire pâlir l'aſtre du jour, d'arracher la Lune de ſon Ciel & la contraindre de venir écumer ſur l'herbe; de rappeller les ames du fond des enfers, de métamorphoſer les hommes en bêtes féroces, de tranſporter la moiſſon d'un champ dans un autre, de fournir des préſervatifs contre la grêle, les incendies, les inondations, contre divers genres de maladies, de rendre traitables les femmes les plus inſenſibles, de rappeller auprès de leurs maîtreſſes les amans parjures, &c.

Pour imprimer plus facilement dans

les eſprits l'idée d'une puiſſance ſi extraordinaire, les faux Mages joignirent le maléfice aux effets merveilleux de leur ſcience artificielle. Mais comme ils cauſoient des maux réels, ſans procurer preſqu'aucun des avantages qu'ils faiſoient eſpérer, l'admiration qu'on avoit conçuë pour eux ſe tourna en crainte, & dégénera bientôt en horreur. Egalement odieux aux Juifs, aux Chrétiens, aux Idolâtres, ils furent regardés comme des impies, des ſacrileges, des ſéducteurs, des fourbes & des empoiſonneurs: on les bannit du commerce & de la ſocieté civile, on leur impoſa des peines; & pour les diſtinguer des véritables Philoſophes, on les appella magiciens, nom infame, & qui eſt en exécration parmi tous les peuples civiliſés.

L'Egliſe & l'Etat ayant travaillé de concert à détruire cette malheureuſe engeance, comment a-t-elle pû ſe ſoûtenir, & augmenter même le nombre de ſes ſectateurs? Il n'eſt pas difficile d'en trouver la raiſon. Chacun eſt aſſez porté à ſatisfaire ſon ambition, ſa haine ſon amour, ſa jalouſie, ſa curioſité, en un mot tous ſes penchans. Que les moyens qu'on doit prendre pour réuſſir ſoient permis ou défendus, c'eſt de quoi bien des gens ne s'embarraſſent guéres

ctere ſi nequeo ſuperos, Acheronta movebo.

es Magiciens ont fait croire qu'il y
it entr'eux & les démons une étroite
eſpondance; qu'en vertu des pactes,
paroles & des ſignes dont ils ſont
venus avec les malins Eſprits, ils
voient diſpoſer de toute la nature, &
re à leur gré tous les hommes heu-
ou malheureux. En faut-il davan-
pour ſéduire une infinité de perſon-
crédules, ſuperſtitieuſes, ou qui n'ont
n ſentiment de religion, & les en-
r d'avoir recours à des impoſteurs
leur font tout eſpérer ?

es prétendus pactes ſont les arcbou-
de la magie, ſi l'on peut s'exprimer
; & je voudrois bien me rappeller
ue j'ai lû autrefois ſur ce ſujet dans
Démonologie du Roi d'Angleterre
ques I. On ne ſçauroit croire com-
ce Monarque, Théologien, Con-
erſiſte, Juriſconſulte, étoit inſtruit
a forme de toutes les eſpeces de
trats ſtipulés entre le Démon &
Magiciens. N'ayant plus ſon livre
ma diſpoſition, je me contenterai
ſerver d'après la foule des Démo-
raphes, que les pactes de quelque
re qu'ils ſoient, exprès ou tacites,
éraux ou particuliers, perpétuels ou

fixés à un certain temps, ont infailliblement leur effet, attendu que le Diable ne peut en éluder l'exécution ſous aucun prétexte, & que d'ailleurs il eſt de ſi bonne foi, qu'on n'a jamais vû qu'il ait manqué à ſa parole. Ainſi l'homme le plus ſtupide, la moindre femmelette, un enfant même qui ſe ſervira de la conjuration ou du ſigne porté par le pacte, le fera exécuter ſur le champ, encore qu'il n'en ait aucune connoiſſance. Il y a plus; quand même la perſonne qui emploie les paroles ou le ſigne, renonceroit formellement à la convention le Diable ne voudroit point s'en prévaloir, & le pacte auroit également ſon effet. Pour concluſion, ſoit qu'il contracte en perſonne, de vive voix ou par écrit, ſoit que ſes Miniſtres ſtipulent pour lui & en ſon nom, il eſt toûjours exact à remplir ſes engagemens.

Si tout cela eſt vrai, il faut avouer que Satan & ſes ténébreux aſſociés ont bien de l'exercice & de l'occupation. Ca ſuppoſé qu'il ſe trouve actuellement ſur la terre ſept à huit cens millions d'hommes, il eſt d'une néceſſité abſoluë qu'un pareil nombre de Diables ſoient toûjours en ſentinelle pour agir, au cas qu'il prenne fantaiſie à quelqu'un de faire uſage du pacte exprès ou implicite. De quelque maniere que la choſe tour

re, c'eſt être dans une attente continuelle & fâcheuſe. Naturellement ils devroient beaucoup s'ennuyer. Mais l'envie de plaire à leur ſouverain, jointe à l'eſpoir qu'ils ont de ſéduire l'homme, leur rend tout facile. Et de même que le plaiſir actuel fait bientôt oublier la peine qui a précédé : ainſi les Démons, pour peu qu'on les mette en mouvement, ſçavent ſe dédommager des chagrins qu'à pû leur cauſer cet état d'inaction & de molle oiſiveté où on les a retenus malgré eux.

Delà cette multitude incroyable d'effets ſuprenans, produits en conſéquence des paroles miſtérieuſes, ou des ſignes portés par la convention. Que l'on prenne, par exemple, une perruque faite des cheveux d'un pendu, & trempée dans du ſang de hupe, on ſe rendra auſſi inviſible que l'étoit Gygès avec ſon anneau. N'eſt-ce pas là un admirable ſecret pour des filoux qui voudroient vuider impunément le coffre-fort de quelque riche Financier ? Un homme a été piqué d'un ſcorpion : s'il eſt aſſez heureux que de rencontrer un Ane, & qu'il lui faſſe ſa plainte en ces termes, *un Scorpion m'a piqué*, le venin ſe communiquera ſur le champ à l'Ane, & le malade ſera guéri. Une femme ſe plaint des froideurs de ſon époux, qu'un Sor-

cier a méchamment lié pour troubler l paix du ménage; ſi dans le moment qu le Soleil ſort de l'onde avec tout ſo éclat, cette femme s'aviſe de prononce le mot d'*yemon*, l'enchantement ceſſer tout d'un coup, & le mari pourra don ner des marques non équivoques de ſ tendreſſe.

Il y a peut-être dix mille ſecrets ma giques de cette eſpéce, tous confirmé par l'expérience, diſent les Démono graphes; & il ne leur coûte rien d'e ſuppoſer un plus grand nombre, puiſ qu'ils croyent fermement que rien n'eſ impoſſible aux Démons & aux Magi ciens.

Ainſi de l'Ancre nous apprend (*a*) qu'un Henri, Roi des Goths, faiſoi ſouffler les vents du côté qu'il tournoi ſon bonnet ſur ſa tête, comme ſi ç'eû été une girouette pour marquer au Dé mon le côté d'où il vouloit que l'orage ſ fît ſentir.

Olaüs Magnus, Archevêque d'Upſal très-connu par ſon Hiſtoire des peuple Septentrionnaux, aſſure (*b*) que l Pruſſe, la Livonie, la Lithuanie fou millent de Sorciers; qu'ils ſe changer

(*a*) Dans ſon Incrédulité du ſortilege co vaincue. ac. p. 360.
(*b*) Lib. XVIII. c. 45.

en loups quand ils veulent ; qu'au jour de Noel, le Diable les méne ainſi métamorphoſés à un vieux château, où il les fait ſauter par deſſus une muraille ; mais malheur à celui qui n'a pas les jarrets ſouples : car il eſt fouetté ſans miſéricorde, & c'eſt le Démon qui ſert d'éxecuteur.

M. de Maupertuis & ſes illuſtres compagnons de voyage ſont fort heureux de n'avoir rien eu à démêler avec les Lapons, (a) généralement reconnus pour les plus inſignes Sorciers qu'il y ait au monde, puiſqu'ils ſont maîtres abſolus des Elemens, & même de la vie de chaque particulier.

Vous trouverez dans Peucer (b) qu'un Lycanthrope pourſuivit ſi long-temps une vieille Sorciere qui voltigeoit en forme de Papillon de feu, qu'il l'attrapa cachée ſous un Cheval noir. Il voulut la frapper, & donna un ſi grand coup qu'il coupa le Cheval en deux. A quelles niaiſeries on nous réduit !

Tel encore eſt le conte que fait Louis Guyon (c) d'un Enchanteur Polonois, que des Courtiſans introduiſirent dans la chambre de l'Empereur Ferdinand I.

(a) Voy Scheffer, Hiſt. de la Laponie. chap II.
(b) Commentar. de præcipuis Divinationum generibus. L. I. V. C. IX.
(c) Diverſes Leçons. T. I. P. 736.

pour ſçavoir quelle ſeroit l'iſſuë de l
guerre de Hongrie contre les Turcs. C
nouveau Protée voulant montrer d
quoi il étoit capable, prit ſucceſſive-
ment en moins d'une heure la figur
d'un Cheval, d'un Bœuf & d'un Lion;
prodige dont l'Empereur fut ſi effrayé,
qu'il fit chaſſer le magicien, ſans vou-
loir permettre qu'on le queſtionnât ſur
l'avenir.

Dans l'Hiſtoire que je vais rapporter
d'après Wierus (*a*) il y a une autre eſpé-
ce de merveilleux, qui plaira davantage.
Un Allemand, Bâteleur & Sorcier, fai-
ſoit voir ſur le Théâtre de Magdebourg
un jeune Cheval, qui paſſoit dans un
cercle avec beaucoup d'adreſſe & de lé-
géreté. Quoique l'aſſemblée fût nom-
breuſe & payât bien, le Sorcier ſe récria
ſur le peu d'argent qu'on pouvoit ga-
gner parmi les hommes, & dit qu'il
vouloit monter au Ciel, où la récolte
ſeroit plus abondante. Il jette une cor-
de en l'air : le Cheval prend l'eſſor,
ſuivi de ſon maître qui le tient par la
queuë. La femme du Bâteleur s'accro-
che à ſon mari, leur ſervante ſaiſit le
pied de ſa maîtreſſe, *& tous ſont emporté*
dans le vague des airs, au grand étonne-
ment des ſpectateurs.

(*a*) De præſtigiis Dæmonum. p. 176.

On croit communément que le pouvoir des Sorciers eſt anéanti, lorſqu'ils tombent entre les mains de la Juſtice. C'eſt une erreur; témoin l'aventure ſuivante, qu'on auroit tort de révoquer en doute, puiſque le P. Labat, (*a*) célébre Voyageur, la conte auſſi ſérieuſement que s'il l'avoit vûe de ſes propres yeux. [Un Négre, convaincu d'être Sorcier, & de faire parler une petite figure de terre, fut condamné par la Juſtice de l'Iſle de S. Thomas à être brulé vif. Mr. Vanbel s'étant trouvé ſur ſon chemin, lorſqu'on le menoit au ſupplice, lui dit: Hé bien, tu ne feras plus parler ta petite figure, elle eſt rompuë. Le Négre lui répondit: Si vous voulez, Monſieur, je ferai parler la canne que vous tenez à la main. Cette propoſition étonna tout le monde. M. Vanbel pria le Juge, qui étoit préſent, de ſurſeoir un moment l'exécution, pour voir ſi le Négre viendroit à bout de ce qu'il promettoit, & cela lui ayant été accordé, il donna ſa canne au Négre, qui l'ayant plantée en terre, & fait quelques cérémonies autour, demanda à M. Vanbel ce qu'il vouloit ſçavoir. Celui-ci ayant répondu qu'il vouloit ſçavoir ſi un vaiſſeau qu'il attendoit étoit parti,

(*a*) Voyage aux Iſles Françoiſes de l'Amérique. in 4°. T. I.

quand il arriveroit, ceux qui étoient dedans, & ce qui lui étoit arrivé pendant le voyage, le Négre recommença ſes cérémonies : après quoi s'étant retiré, il dit à M. Vanbel de s'approcher de ſa Canne, & qu'il entendroit la réponſe de ce qu'il vouloit ſçavoir. En effet, M. Vanbel s'étant approché, il entendit une petite voix claire & diſtincte qui lui dit : » Le vaiſſeau que tu » attens eſt parti d'Elſeneur un tel jour, » c'eſt un tel qui le commande: il y a tels » & tels paſſagers avec lui, tu ſeras con» tent de ſa Cargaiſon ; il a ſouffert un » coup de vent en paſſant le Tropique, » qui lui a rompu ſon petit hunier & » emporté ſa voile d'artimon ; il mouil» lera ici avant trois jours. » Le Négre ne laiſſa pas d'être mené au ſupplice & exécuté ; & trois jours après le vaiſſeau étant arrivé, on vérifia à la lettre toute la prédiction.] Voilà aſſurément un Sorcier bien ſtupide avec toute ſon habileté ! Pourquoi ne ſe pas dérober à la Juſtice, comme fit autrefois Apollonius de Thyane, condamné à mort par l'Empereur Domitien ? Lui étoit-il moins aiſé de ſe rendre inviſible que de faire parler une canne ? C'eſt ainſi que la plûpart des Démonographes, des Hiſtoriens & des Voyageurs fomentent les préjugés & la ſuperſtition. Tout ce

qu'il y a jamais eu d'incroyable, de ridicule, d'extravagant, ces Ecrivains pernicieux & puérilement crédules l'ont mis en œuvre pour accréditer l'Art Magique. Je n'exagere point ; ſi quelqu'un s'aviſoit de compiler toutes les prétenduës merveilles opérées par le Démon & par les Sorciers, il formeroit un Recueil plus gros que la nouvelle Encyclopédie qu'on donne au Public. Qu'en eſt-il arrivé ? Le vulgaire toûjours avide d'incidens ſurnaturels, a reçu aveuglément des fables multipliées en dépit du bon ſens & de la droite raiſon. Toutes les choſes qu'il ne conçoit pas, toutes celles qui lui ſemblent rares & ſingulieres, il les regarde comme une ſuite infaillible de quelque pacte fait avec le Démon, & il eſt preſqu'impoſſible de le détromper.

L'ignorance a toûjours été la mere de l'admiration, & la ſource des préjugés les plus faux & les plus dangereux. Combien de fois n'a-t-elle pas attribué à la magie diabolique les effets de l'adreſſe & de l'induſtrie des Philoſophes, des Mathématiciens, des Artiſtes ; les tours des Charlatans, des joueurs de gobelets & de gibeciere : On ſçait l'aventure de Brioché. Après avoir long-temps amuſé Paris & la Province avec ſes Marionettes, il paſſe en Suiſſe, & ouvre

ſon Théatre à Soleure. La figure de Polichinelle, ſon attitude, ſes geſtes, ſes diſcours ſurprennent, épouvantent les ſpectateurs. On tient Conſeil ; & après une longue & mûre délibération, on conclut tout d'une voix que Brioché eſt à la tête d'une troupe de Diablotins. En conſéquence il eſt dénoncé au Magiſtrat, qui le fait empriſonner ; on travaille à ſon procès. Mr. Du Mont, Capitaine au Régiment des Gardes Suiſſes, arrive à Soleure pour y faire recruë. La curioſité le prend, comme beaucoup d'autres, de voir le prétendu Magicien. Il reconnoît Brioché, qui étoit dans des tranſes mortelles ; il le conſole, & lui promet de travailler à ſon élargiſſement. M. Du Mont va trouver le Magiſtrat : il lui explique le méchaniſme des Marionettes, & l'engage à mettre Brioché hors de priſon. Si le joueur de flûte de M. Vaucanſon avoit alors paru à Soleure, auroit-on douté qu'il n'y eût quelque Diable caché dans cet Automate ?

Les ignorans jugent des effets naturels comme des productions de l'art. Ils prennent d'ordinaire pour miracle tout ce qui eſt au deſſus d'eux, & bornent les forces de la nature au point où ils ſont bornés eux-mêmes. Leur capacité médiocre ne comprend rien au delà ; & com-

me ils ſont fiers & déciſifs, ils aiment mieux appeller prodige, ce qui les ſurpaſſe; que d'avouer qu'ils ont manqué de lumiere & de diſcernement. En vain s'efforceroit on de leur prouver que l'étude & la ſcience apportent à l'eſprit les mêmes ſecours que le Microſcope aux yeux du corps; qu'elles font appercevoir une infinité de particules auparavant inviſibles, & d'agens ſecrets toûjours imperceptibles à ceux qui ne regardent les choſes que d'une façon groſſiere. L'idée du pacte & du ſortilege revient ſans ceſſe, & l'emporte dans leur eſprit ſur l'expérience & ſur tous les raiſonnemens.

N'a-t-on pas eu ſouvent recours à la Diablerie, pour expliquer les effets cauſés par la piquûre de la Tarantule? Quelque merveilleux que ſoient les ſymptômes de cette maladie, il eſt démontré néanmoins que le Démon n'y a non plus de part qu'aux actions des Somnambules. Ces perſonnes qui étant éveillées n'oſeroient regarder ſans frayeur les lieux où elles vont en dormant, paſſent à la nage les rivieres les plus rapides, grimpent au haut des arbres les plus élevés, montent ſur les toits des maiſons, & font mille autres choſes qui paroîtroient incroyables, ſi elles n'étoient certifiées

par une foule de témoins non ſuſpects. Il en eſt de même de certains malades, qui tombent dans le tranſport ou dans le délire. Quand leur imagination eſt vivement attachée à un objet, la force qu'elle donne aux eſprits, qui ſe portent dans les parties ſervant aux actions qu'elle veut faire, rend les malades propres à exécuter tout ce qu'il y a de plus hardi & de plus ſurprenant. On peut voir à ce ſujet le Livre de Fienus, *de Viribus imaginationis*, & le *Traité de l'ame ſenſitive*, par le fameux Lanoi, Médecin de la Faculté de Paris.

La nature ſeule n'agit pas moins dans d'autres malades, qu'on croit maléficiés, parce qu'ils vomiſſent les choſes les plus étranges. Il n'eſt point extraordinaire que des perſonnes, même en ſanté, avalent du foin, de la paille, du papier, du charbon, du plâtre, de la cendre, des pierres, des coquillages, des inſectes, des excrémens d'animaux, &c. Un Ecrivain moderne très-eſtimé (*a*) fait voir par divers exemples juſqu'où peut aller la dépravation du goût. On ne doit donc pas regarder comme un prodige, que des malades vomiſſent ou rendent par les ſelles, par les urines, & par

(*a*) M. Bruhier, Caprices d'imagination : p. 110.

d'autres voies, toutes ſortes de corps étrangers. Indépendamment de ceux qu'une main adroite a pû ſuppoſer, les uns ont été avalés exprès ou par mégarde, les autres ſe ſont formés dans les parties où ils ſe trouvent. A l'égard de ceux-ci, combien ne s'en eſt-il pas tiré des loupes & des abscès, dont on a fait l'ouverture? A Graville en Normandie, on a vû une fille dont la matrice étoit une véritable carriere, d'où ſortoient des pierres de toute ſorte de couleur, de figure, de grandeur, de conſiſtance. Cette fille étoit ſouvent obligée de paſſer par la main du Chirurgien, ſans quoi elle n'auroit pû ſe délivrer de ces pierres. On en a envoyé quelques-unes à M. M. de l'Académie des Sciences, qui auroient eu de la peine à croire la choſe comme elle étoit, ſi M. de Saint André, qui a été depuis Médecin du Roi, ne l'avoit certifiée à M. de Juſſieu.

Il arrive même ſouvent que certains corps étrangers ſont pouſſés juſqu'à la peau, & s'ouvrent un paſſage, quoiqu'ils ſoient d'une groſſeur, d'un poids, & d'une figure, qui ne les rendent guéres propres à s'inſinuer dans les pores, à ſe faire voie dans les chairs, ni à ſe gliſſer dans les interſtices des muſcles, ſans empêcher leur action & ſans y

cauſer de la douleur. Alexandre Benedictus (*a*) parle d'un homme qui avoit été bleſſé à la temple d'un coup de flêche, lequel rendit quelques années après par le nez, en éternuant avec violence, un morceau du bois & du fer de la flêche de la longueur du doigt du milieu. Il n'en reſſentit aucune incommodité, & il ne reſta dans la partie d'où le fer étoit ſorti, ni dans le nez, aucun veſtige, aucune marque du ſéjour qu'il y avoit fait, ni de ſa ſortie.

On lit dans un Journal une hiſtoire encore plus ſurprenante d'un homme qui avoit avalé un Canif en badinant, & qui le rendit long-temps après par la cuiſſe. On pourroit citer beaucoup d'exemples ſemblables, qui prouvent évidemment que pour décider ſi un fait ſurpaſſe les forces de la nature, il faut en avoir bien étudié toutes le profondeurs & tous les myſteres ; & ne voyons-nous pas à chaque inſtant, pour ainſi dire, combien nos connoiſſances ſont bornées à tous égards? Il faut encore diſcuter ſi la fraude n'a point ménagé les accidens qui font croire que le Démon opére dans certaines maladies, & ſi l'artifice du ſéducteur n'a point forgé le prodige, afin de ſe jouer,

(*a*) Cité par M. de Saint André, dans ſes Lettres ſur la Magie. p. 230.

ou de profiter de la crédulité d'autrui.

Il eſt certain que dans les commencemens du Chriſtianiſme il y eut un grand nombre de perſonnes poſſédées des Démons, & qui en furent délivrées; Dieu voulant alors manifeſter la gloire de ſon Fils, & le pouvoir qu'il avoit donné à ſes Diſciples ſur ces Intelligences. La même choſe peut encore arriver par la permiſſion divine, & non comme on le croit communément, par l'effet d'aucun pacte, ou d'aucun commerce du Diable avec les Sorciers. Mais les véritables poſſeſſions ſont ſi rares, il s'en eſt trouvé tant de fauſſes, qu'on ne doit les croire qu'autant qu'on y apperçoit les ſignes & les caracteres que les Peres & les Docteurs de l'Egliſe nous ont marqués pour les bien diſtinguer. Or ces caracteres les plus aſſurés ſont de parler ou d'entendre les langues inconnues, ſur-tout ſi ce ſont des diſcours étendus & qui ne puiſſent être préméditès; de découvrir les choſes ſecrettes & cachées, & ce qui ſe fait dans des lieux éloignés, & particulierement ce qui ſe paſſe dans l'imagination; de faire des efforts ou des actions qui excédent les forces naturelles de la perſonne poſſédée, en quelque état, ou en quelque maladie qu'elle puiſſe être. Quand nul de ces ſignes ne paroît, on peut douter

que les poſſeſſions ſoient réelles ; on peut même, ſans intéreſſer ſa conſcience, les mettre au nombre des fraudes humaines & qui n'ont rien de ſurnaturel.

En 1554. il y eut à Rome environ 80 femmes ou filles démoniaques, qui furent inutilement exorciſées durant ſix mois par un Religieux Bénédictin, que M. de Gondy, Evêque de Paris, avoit mené avec lui à Rome. L'Exorciſte ayant un jour demandé au Démon pourquoi il s'étoit emparé de ces pauvres malheureuſes, ſa réponſe fut que les Juifs l'avoient envoyé là, par dépit de ce qu'on les avoit baptiſées, la plûpart étant Juives. Un Jéſuite ſoûtint devant le Pape, (c'étoit Paul IV.) que les Magiciens mêmes ne peuvent point faire poſſéder qui que ce ſoit par le malin eſprit. On lui répliquoit qu'ils ont cette puiſſance, ſi Dieu le veut, & c'eſt la ſolution ordinaire des Démonographes, pour autoriſer les plus grandes abſurdités.

On découvrit enfin que ces prétendues Energumenes avoient été ſubornées par des Courtiſans, qui s'imaginerent que pourvû qu'elles aſſuraſſent que les Juifs les avoient miſes ſous la poſſeſſion du Diable, ils feroient chaſſer de Rome ces Infidelles, & qu'ils obtiendroient la confiſcation de leur bien. Ils ſe trom-

perent ; leur malignité fut découverte, & ils en furent châtiés du dernier ſupplice.

Je ne rappellerai point ici la poſſeſſion des Religieuſes Urſulines de Loudun; elle eſt ſuffiſamment connue par l'Hiſtoire qu'en a donné le Sieur Aubin, Calviniſte, & d'après lui le Compilateur des *Cauſes célébres*. Les Religieuſes de Louviers, avec leurs complices, renouvellerent le même ſpectacle en 1647. quoi que ce ne fût qu'une momerie, mais accompagnée de beaucoup d'impiétés & d'abominations. Il s'y mêloit néanmoins une ſorte de merveilleux, très-propre à faire illuſion à des eſprits peu attentifs. M. de Chamillard, Docteur de Sorbonne, qui avoit été député avec un de ſes confreres pour examiner ces prétendues poſſédées, fut d'abord ſurpris des choſes extraordinaires qu'elles faiſoient, & balança quelque temps ſur le jugement qu'il en devoit porter. Il arrivoit, entr'autres prodiges, que deux perſonnes qui tenoient le bras d'une de ces filles & lui touchoient le pouls quand on l'exorciſoit, ſentoient viſiblement que le mouvement de l'artére s'arrêtoit à l'un des bras, au moment que l'Exorciſte diſoit: *Ceſſet pulſus brachii dextri vel ſiniſtri*, ſelon qu'il vouloit arrêter l'un

ou l'autre. M. de Chamillard qui noit toutes les précautions néceſſ pour n'être pas trompé, s'aviſa changer la phraſe, & de dire, *moveatur arteria in parte laxeâ.* Le ble n'étant point accoûtumé à ce L ne put obéir, & le pouls ſe fit ſen l'un & à l'autre bras; ce qui décon tellement l'Exorciſte & l'Exorciſ qu'ils n'oſetent plus paroître de ce Docteur. Mais comment ſe peu qu'on arrête le mouvement du ſ dans une où le cœur pouſ ſang continuellement comme dan autres. M. de Saint André, dans ſe tres ſur la Magie), (*a*) p. 268. ré » qu'une forte ligature, une forte c » preſſion de l'artère, empêche q » ſang n'y coule, & qu'il ne s'éleve » conſéquent; ce qui fait qu'elle der » re ſans mouvement au deſſus de l » gature, mouvement qu'elle ne rep

(*a*) *Lettres de Mr. de Saint André, Co ler-Médecin ordinaire du Roi, à quelque de ſes amis, au ſujet de la Magie, des Male & des Sorciers,* in 12. Paris, 1725. avec I lége & l'Approbation de M. Le Moine, D de Sorbonne, & Chanoine de Saint Be J'ai beaucoup profité de cet Ouvrage, qu ferme des choſes très curieuſes. La chim l'impoſture de la Magie m'y ſemblent dé trées, & perſonne cependant n'a crié c l'Auteur.

» que lorſqu'on tire le cordon, ou qu'on » le lâche, le ſang ayant alors la liberté » de s'y mouvoir comme dans les au- » tres, & d'y faire ſentir ſon abord par » la pulſation. » C'étoit l'artifice dont on ſe ſervoit pour tromper le peuple plus ſûrement.

On avoit fait des ligatures, ou des lacs-coulans aux deux bras de la Religieuſe, qui ne preſſoient l'artére & n'en arrêtoient le mouvement, que lorſqu'elle les détournoit, ou les étendoit d'une certaine maniere; ce qu'elle ne manquoit point de faire toutes les fois que l'Exorciſte prononçoit les paroles dont ils étoient convenus entr'eux. M. de Chamillard, & le Docteur qui l'accompagnoit, ne remarquerent plus rien qui pût faire connoître que le Démon y eût aucune part. Ils ſe retirerent, & dans leur procès-Verbal, ils crurent devoir employer les mêmes termes dont s'étoient ſervis deux fameux Médecins, que la Cour avoit députés en pareille occaſion : *Multa ficta*, dirent-ils, *pauca vera*, *à Dæmone nulla*.

Les véritables obſeſſions ne ſont pas moins rares, & dans le plus grand nombre de celles qui étonnent davantage, il n'y a ſouvent que beaucoup d'artifice & d'impoſture, ou elles ſont l'effet de quelque maladie extraordinaire, ou du

ſeul déſordre de l'imagination. I
pluſieurs pays on n'entend parler q
Sorciers, de ſpectres & d'apparit
Les meres, les gouvernantes, les
cepteurs rempliſſent de cette eſpé
Contes la tête des enfans. Delà
une crédulité, & une timidité exce
L'imagination allarmée ſe forme
objets qui groſſiſſent avec la fray
& elle tremble à la vûe de ſes pr
chimeres : joignez-y les vapeurs
bile noire, ou d'un ſuc contre nat
qui fermente, qui ſe corrompt, &
te mille déſordres dans le ſang.
produit des maladies dont les ſyn
mes mettent à bout la Médecine; l
lade ſe croit enſorcelé, il s'imagin
le Démon le tourmente, & le ſuit
tout. Dans cette perſuaſion, il fai
grimaces, des contorſions, des c
ſurprenantes, que ceux qui n'en
noiſſent pas le principe, attribuent
ſitôt à l'effet de l'obſeſſion ou du
lége.

Il eſt aſſez ordinaire de voir des
ſonnes du ſexe atteintes d'une pa
maladie, quand elles ſe paſſionnent
pour certains Livres, où l'on trouv
deſcriptions ſi lamentables des
tant intérieurs qu'extérieurs, qu
Diable a fait ſouffrir à quelques D
myſtiques. Du nombre de ces bo

ames étoit Armelle Nicolas, dont la vie (*a*) a été écrite avec tous les détails néceſſaires par une Religieuſe de Sainte Urſule de la Communauté de Vannes. Cette Armelle, *pauvre fille idiote, payſanne de naiſſance, & ſervante de condition*, comme s'exprime ſon Hiſtorienne, ſe vit expoſée aux plus violens aſſauts du Démon acharné à ſa perte : car après qu'elle eut paſſé un peu plus d'une année dans les ardeurs de l'amour divin, & dans les regrets amers de ſes péchés, » (*b*) le Diable lui imprima dans » le cœur comme une haine & averſion » de Dieu, avec un certain mépris & un ſi » grand & ſi extrême ennui de toutes » ſortes de bonnes œuvres, que la » moindre choſe qui regardoit la prati- » que du bien, lui étoit inſupportable.. » Il lui ſembloit reſſentir comme un cer- » tain mouvement de joie de ce qu'elle » avoit offenſé Dieu, & contrarié ſes » adorables volontés ; d'où par après il » s'enſuivit un rude combat : car ſe » voyant ſi miſérable, une rage & dé- » eſpoir de ſon ſalut la ſaiſit d'une ſi » étrange façon, qu'elle croïoit ſa perte

(*a*) L'Ecole du pur Amour de Dieu ouverte aux Sçavans & aux ignorans dans la vie merveilleuſe d'Armelle Nicolas, &c. Nouvelle Edit. in 12. Cologne 1704. pag. 912.

(*b*) Vie d'Armelle, p. 31.

» auſſi aſſûrée, comme ſi déja elle eût » été en Enfer; & ſon déſeſpoir s'accrut » de telle maniere qu'elle étoit conti- » nuellement tentée de ſe tuer, & ne » ſe ſoucier plus de ſa damnation.... Il » lui ſembloit être toûjours dans la » compagnie des Démons, qui la pro- » voquoient inceſſamment à ſe donner » & livrer à eux.... (*a*) Pendant cinq » ou ſix mois que dura le fort du com- » bat, il lui étoit comme impoſſible de » dormir la nuit, à cauſe des Spectres » épouventables dont les Diables la tra- » vailloient, prenant diverſes figures » horribles de monſtres, qui par fois » ſembloient la vouloir dévorer; & elle » ſe voyoit ſi miſérable, qu'elle eût eſti- » mé ſouffrir moins de mal d'être en- » gloutie par eux, que de ſupporter les » peines dont ſon eſprit étoit agité. Par » fois auſſi ils la battoient & maltrai- » toient étrangement, & lui faiſoient » jetter de ſi hauts cris, que ſa compa- » gne s'en éveilloit. »

Qu'une récluſe, mélancolique, & travaillée de vapeurs, liſe beaucoup de détails de cette eſpece, elle peut en être affectée juſqu'au point de ſouffrir les mêmes peines de corps & d'eſprit. Elle parlera ſans ceſſe de ſes combats avec le

(*a*) Ibid. p. 34.

Diable, & chacun l'en croira ſur ſa parole. Il n'y a guéres qu'une forte évacuation d'humeurs, qui puiſſe la délivrer de ce déplorable état de tribulations & d'angoiſſes. Que ſi la nature & la bonté du tempérament n'agiſſent point, on doit alors recourir à la ſaignée du pied, à l'émétique, aux bains redoublés, &c. encore arrive-t-il ſouvent que tous les remédes ſont inutiles.

C'eſt au même dérangement d'imagination qu'il faut attribuer tout ce que les Sorciers diſent de leur prétendu tranſport au Sabbat, où le Diable préſide. Ces danſes nocturnes, ces cohabitations abominables avec les Eſprits Incubes & Succubes; les enfans coupés par morceaux & bouillis dans la chaudiere, avec des ſerpens, des crapaux, & toutes ſortes d'herbes dégoûtantes; la poudre de maléfice, l'enregiſtrement écrit par le Grand maître avec du ſang humain, le grand bouc, les chandelles noires, la marque ou le ſigne que le Diable imprime ſur ſes vaſſaux; & tant d'autres contes de cette nature ne ſçauroient trouver créance que dans des eſprits foibles & vulgaires.

On ſçait ſeulement par expérience, qu'après que les Sorciers ſe ſont frottés de certaines graiſſes ou onguens narcotiques, ils tombent dans un profond

ſommeil, & ont l'imagination remplie de mille viſions conformes à l'idée qu'on leur donne du Sabbat & des choſes qui doivent s'y paſſer. En voici un exemple convaincant, que me fournit Jean-Baptiſte Porta, dans le 11. Livre de ſa *Magie Naturelle*, dédiée à Philippe II. Roi d'Eſpagne, & traduite du Latin en 1591. Cet Ecrivain, après avoir donné la recepte de l'onguent des Sorcieres, avec la maniere dont elles s'en ſervent; après avoir raiſonné ſur la force de l'imagination de ces femmes, qui eſt encore plus troublée par les racines & les légumes dont elles ſe nourriſſent communément, il ajoute: (*a*)[Or pendant qu'en recherchant curieuſement cecy, je me travaillois, car j'étois démeuré en un jugement perplex & douteux, d'aventure ſurvint vers moy une de ces vieilles qu'on appelle *Stryges*, à la ſemblance d'un Oiſeau nommé *Aſtryges*, volant de nuit; & leſquelles de nuit ſuccent le ſang des petits enfans repoſans au berceau: cette vieille donc aſſiſtant devant moy, de ſon bon gré me promit de me rendre reſponſe de mon doute en brief eſpace de temps, & pour ce faire, commanda que chacun de ceux que j'avois appellé pour teſmoins, ſortiſt dehors; &

(*a*) Magie Nat. chap. XXVI. p. 147. in 12. Lyon. Benoiſt Rigaud. 1591.

ainſi dépouillée toute nue, elle s'engraiſſa de je ne ſçay quel oignement, & s'en frotta bien fort, comme nous en veiſmes le paſſetemps par les crevaſſes de la porte, & ainſi par la vertu des ſucs endormans, elle tomba eſpriſe d'un moult profond ſommeil. En après nous entrons dedans, & la foüetaſmes fort; mais quoi? la force de la saveur & ſommeil fut ſi grande, qu'elle lui oſta le ſentiment, puis ſortiſmes dehors comme auparavant. Enfin cette poiſon venant à s'alentir, & à perdre la force de ſon opération, nous l'interrogeaſmes d'où elle venoit, & alors elle nous raconta qu'elle avoit paſſé les mers & les montaignes, & diſcourut beaucoup de menſonges, à quoi nous reſpondiſmes que cela ne pouvoit eſtre; mais de plus fort elle l'afferma eſtre vray: tant qu'enfin nous fuſmes contraints de lui montrer les meurtriſſeures des coups que nous lui avions donnez, mais encore cela ne valut rien, & plus obſtinément nous réſiſta.] Bodin & de l'Ancre, deux des plus entêtés partiſans du Sabbat, conviennent que le Sieur de Belot fit faire la même épreuve en préſence de Meſſieurs du Parlement de Bourdeaux. D'où il réſulte que s'il entre là quelque vertu Diabolique, ce n'eſt qu'autant que le Démon

trouble l'imagination par des ſonges ; & par d'autres illuſions qu'il peut cauſer durant le ſommeil.

Que répondent les Démonographes à ces exemples, & à une infinité d'autres de cette eſpece, qui valent une démonſtration ? Il eſt vrai, diſent-ils, que les Sorciers ne vont pas toûjours au Sabbat corporellement, & qu'ils ne s'y trouvent quelquefois qu'en eſprit. Nous avouons encore qu'il y a des Sorciers par imagination, & qui ne ſont jamais allés de fait & réellement à ces aſſemblées nocturnes. En doit-on conclure que le tranſport corporel des autres eſt également faux & imaginaire ? Et moi je réponds à ces Ecrivains crédules & obſtinés : les Sorciers ſe frottent tous de la même graiſſe, aux mêmes parties du corps, & dans le même temps. Ils conviennent tous d'être allés au Sabbat, d'y avoir adoré le Diable ; ils racontent les mêmes circonſtances. Par conſéquent tout eſt égal de part & d'autre. Que ſi quelques-uns y vont en corps, tous doivent y aller de même ; & s'il s'en trouve qui n'y aillent pas, aucun pareillement n'y doit être tranſporté. La raiſon en paroît évidente : le pacte eſt général pour tous, l'onguent dont ils ſe graiſſent en eſt le ſigne ; tous ceux qui s'en ſervent doivent donc jouir du

même privilége, puiſque le Diable ne peut déroger à la convention ſous quelque prétexte que ce ſoit. Et c'eſt ainſi que les Démonographes nous fourniſſent des armes contr'eux-mêmes. A combien d'abſurdités ne ſe livrent-ils pas d'ailleurs, pour ſoûtenir l'éxiſtence de leur prétendu Sabbat? Quoi de plus ridicule, par exemple, que d'attacher au ſervice de chaque Sorcier un Diable particulier, qui vient le prendre chez lui lorſqu'il veut aller au banquet infernal? Ce Diable, fait au manége, attend ſon homme ſur le haut de la cheminée, & y reſte juſqu'à ce qu'il ſoit prêt, ſans murmurer lorſqu'il le fait trop attendre, ou qu'il le renvoie ſans y aller. S'il y a 20 mille Sorciers, comme il arrive quelquefois aux aſſemblées générales, ſur-tout à celle qui ſe tient la veille de Saint Jean-Baptiſte, il faut qu'il ſe trouve ſur le champ un pareil nombre de montures pour les y porter. Ainſi voilà des légions de Diables occupés à ce vil exercice.

Je voudrois bien ſçavoir ce qu'ils deviennent pendant trois ou quatre heures que dure la Céremonie: car aucun d'eux ne paroît dans l'aſſemblée; on n'y voit au rapport des Sorciers, que celui, qui en forme de bouc ou de chien, préſide au bacchanales, un au-

les Sorciers, le pacte & le Sabbat y conſtituent ce que les Juriſconſultes appellent *le corps du délit*, & c'eſt préciſément ce qui paroît le moins prouvé. Les interrogatoires des accuſés, les récollemens, les confrontations ſont remplies de contradictions, de faits faux & ſuppoſés, de circonſtances puériles & ridicules. On voit beaucoup de crédulité & de prévention du côté des Juges; beaucoup de timidité & d'ignorance de la part des Accuſés, preſque tous mendians ou imbécilles. A l'égard de ces prétendus Sorciers, qui s'accuſent les uns les autres d'être allés au Sabbat, M. de Sainte Beuve a fait connoître ſuffiſamment la foibleſſe de cette preuve, qui a coûté la vie à tant de milliers de perſonnes, ſur-tout dans le XV. & XVI. ſiécle. » Si ce tranſport, *dit-il*, *dans ſon* » *Traité de cas de conſcience*, n'eſt point » véritable quant au corps, mais qu'il » ſoit ſeulement imaginaire, & en fantôme, quand l'un des accuſez témoignera contre l'autre touchant ce » tranſport, il témoignera comme ſi » c'étoit une choſe réelle & corporelle, » & partant ſon témoignage ne ſeroit » pas recevable. Suppoſé donc qu'il » plaiſe au Roi faire une Ordonnance » portant Reglement touchant la ma» niere de procéder extraordinairement contre

» contre les personnes accusées de sor-
» tilége, il faudroit d'autres témoins
» que ceux-ci; deux, qui seroient ir-
» réprochables, seroient suffisans: on
» ne conçoit pas qu'il puisse s'en trou-
» ver de tels, pour déposer de ce trans-
» port & de ces abominations, comme
» de choses réelles & corporelles, &
» non pas seulement imaginaires; &
» elles peuvent être imaginaires pure-
» ment, sans participation avec le dé-
» mon : l'imagination blessée, &c. »

M. de Sainte Beuve a prévenu, comme l'on voit, toutes les difficultés qui pourroient naître de la reconnoissance des accusés, & des charges qu'ils font les uns contre les autres. Il les regarde sur le pied de fanatiques & de visionnaires, dont le témoignage ne peut être reçu en Justice. Il ne croit pas même qu'il puisse y avoir deux témoins irréprochables, qui parlent du transport au sabbat, comme de quelque chose de réel & de positif. Par-là ce Casuiste donne clairement à entendre, que le transport n'existe que dans l'imagination. C'est aussi le sentiment de tous les Juges sensés. Ils n'ont garde d'imiter ces anciens Inquisiteurs, qui dès qu'une fois ils avoient arraché quelque confession à un misérable idiot, ou à un hypocondriaque, faisoient impitoya-

blement allumer le bûcher. Un Breton, nommé Jacque Roulet, atteint & convaincu d'être tout-enſemble ſorcier, loup-garoux, antropophage, fut condamné à mort par le Lieutenant-Criminel d'Angers. Il appella de la ſentence, *& ayant été ouï en la Cour du Parlement de Paris*, il convint d'être allé au ſabbat, d'y avoir eû des graiſſes dont il ſe frottoit pour devenir loup, & avoua que ſous cette forme de loup, il avoit mangé pluſieurs enfans. La Cour mit l'appellation & la ſentence dont avoit été appellé au néant; & ordonna néanmoins que ledit Roulet ſeroit conduit à l'Hôpital S. Germain-des-Prez, *où on a accoutumé de mettre les fols, pour y demeurer l'eſpace de deux ans, afin d'y être inſtruit & redreſſé, tant de ſon eſprit, que ramené à la connoiſſance de Dieu, que l'extrême pauvreté lui avoit fait méconnoître.* Cet arrêt fut donné ſur la fin de Novembre 1598. au rapport de M. le Coigneux, Préſident M. de Thou.

On examine donc dans les Tribunaux, ſi ceux qui croient être ſorciers, ſont incapables de ſe ſervir de leur raiſon & du libre arbitre, tant par l'excès d'une morne ſtupidité, que par une maladie d'eſprit qui les mettroit hors du ſens. S'ils ſe trouvent dans ce cas-là, on ne leur inflige point de peines; on

ſe contente de les renvoyer aux Médecins & aux Théologiens. A l'égard de ceux en qui l'on reconnoît un aſſez grand uſage des facultés de l'ame raiſonnable, pour qu'ils ſoient ſuſceptibles de malice, & capables de pécher, bien des gens prétendent qu'on doit les punir, quand même ils n'auroient pas réuſſi dans leurs pernicieux deſſeins. On ſera ſans doute curieux de ſçavoir ce que penſoit M. Bayle ſur cette importante queſtion. (*a*) Il croit que de cela ſeulement, qu'une perſonne eſt perſuadée qu'elle a fait un pacte avec le diable pour ſe donner à lui, & en obtenir les moyens de ſatisfaire ſes paſſions; qu'en conſéquence elle ſe trouve régulièrement au ſabbat, où elle adore le diable, & commet toute ſorte d'abominations; qu'une telle perſonne, dis-je, ſe plaiſant à cette perſuaſion, & ne négligeant rien de tout ce qu'on lui a dit être néceſſaire au tranſport actuel à ces aſſemblées nocturnes, eſt digne de punition; lors même qu'elle n'a empoiſonné réellement ou maléficié ni hommes ni bêtes. Il ſoûtient que les ſectateurs de Bekker qui nient la magie, que Spi-

(*a*) Voyez ſes *Réponſes aux queſtions d'un Provincial.* T. I. chap. XXXIII. & ſuiv. On peut encore conſulter l'Hiſt. des ouvrages des ſçavans pour l'année 1703. pag. 320.

noſa même qui ne croyoit ni Dieu ni Diable, ſeroient obligés, s'ils étoient juges d'une telle perſonne, de la condamner, parce qu'ils devroient la juger non pas ſelon leurs principes, mais ſelon les ſiens; c'eſt-á-dire, ayant égard à la malice effroyable, avec laquelle elle auroit renoncé à ſon baptême, & ſe ſeroit conſacrée à un eſprit qu'elle regarde comme très-méchant, & l'ennemi juré du vrai Dieu qu'elle reconnoît.

S'il peut y avoir partage de ſentimens ſur le genre de peine qu'on doit impoſer aux Sorciers d'imagination, il n'en eſt pas de même des Enchanteurs, Magiciens ou Sorciers réels, c'eſt-à-dire, qui uſent de maléfices, de poiſons, & joignent à la ſuperſtition l'impiété & le ſacrilége. Les abominations de ces ſcélérats ſont démontrées par l'Hiſtoire, par les Arrêts des Cours Souveraines, & tout le monde convient qu'ils doivent être livrés au bourreau. On ne peut nier qu'ils n'opérent quelquefois des choſes ſurprenantes; mais il eſt très-rare que le démon ait d'autre part à leurs maléfices que celle d'en inſpirer la mauvaiſe volonté.

Jamblique, Philoſophe Platonicien, qui paſſoit pour le plus fameux Magicien de ſon ſiécle, dit formellement,

(*a*) que la magie n'eſt qu'une faſcination de l'eſprit, laquelle ne produit rien de réel, & n'exiſte que dans l'idée des perſonnes qui s'appliquent à cet art défendu. Campanella, Agrippa, Wierus, tout infatués qu'ils étoient des ſciences occultes, ont fait le même aveu. Pline (*b*) avoit déja obſervé que la magie, avec ſes preſtiges & ſes artifices, s'eſt toujours attiré un nombre infini de ſectateurs; mais qu'elle n'eſt ſoutenue d'aucun témoignage même apparent; que tout ce qu'elle préſente, eſt rempli de menſonges & d'adreſſes trompeuſes; qu'enfin ceux qui y ont recours, n'y cherchent que des facilités pour nuire aux autres. La curioſité de Néron pour cet art fut exceſſive: il tâcha par tous les moyens imaginables, d'en pénétrer les ſecrets; mais enfin il en découvrit la vanité & s'en dégoûta. On pourroit alléguer mille exemples ſemblables de Princes, de Princeſſes, de Philoſophes même, qui ont cultivé

(*a*) *Quæ faſcinati imaginamur, præter imaginamenta, nullam habent actionis & effectûs veritatem. Ejuſmodi namque finis eſt magicæ artis, non facere ſimpliciter, ſed uſque ad apparentiam imaginamenta porrigere.* Jamblicus *de Myſteriis*, cité par Wierus dans ſon Traité *de præſtigiis dæmonum*, pag. 178.

(*b*) L. XXX. Chap. 21

la magie, en ont fait profeſſion, ou ſe ſont ſervis de ceux qui l'enſeignoient; tous en ont reconnu l'abus.

A des témoignages ſi formels, les Démonographes oppoſent l'expérience journaliere, & parmi le grand nombre d'effets qu'ils attribuent à la magie diabolique, ils font extrêmement valoir le maléfice qu'on appelle *nouement d'aiguillette.* Mais quelles preuves avons-nous qu'il ſe faſſe par l'intervention du démon? Etmuler, parlant de ce maléfice, s'exprime ainſi. » (*a*) Quoique la cauſe de ce charme ne puiſſe » pas être bien clairement expliquée, » néanmoins pour ne pas faire témérairement honneur au démon des effets » naturels qui ne ſont dûs qu'à Dieu » ſeul, on pourroit dire qu'elle conſiſte » dans l'imagination de celui qui noue » l'aiguillette. Le Chancelier Bacon » panche de ce côté-là dans ſon *Sylva* » *Sylvarum*, ainſi que Helmont, & » Marcus Marci. Ils attribuent tous » trois ce ſortilége & tous les autres à » l'imagination du ſorcier & de la ſorciere. » Peu de gens ſeront ſatisfaits de cette explication Phyſique. Pour moi, je ſuis perſuadé que le *nouement* n'eſt d'ordinaire qu'une maladie d'ima-

(*a*) Traduct. de la *Pratique ſpéciale* d'Etmuler, Chap. III.

gination, causée par la crainte du maléfice, ou qu'un effet d'une impuissance naturelle, ou bien de quelques drogues, dont se servent les Sorciers, pour empêcher la consommation du mariage. La pudeur, l'excès d'amour, de joie & de tristesse, la laideur, le dégoût & la répugnance des nouveaux mariés, y ont encore beaucoup de part.

Un des maléfices qui étonnent le plus, est le tourment que fait souffrir quelquefois la seule présence du Sorcier. Si cela est vrai, comme le prétendent plusieurs habiles Médecins, on pourroit l'expliquer par l'action des esprits corrosifs & dangereux qu'exhalent les malfaiteurs, dans le temps que leur imagination est fortement occupée des maux qu'ils veulent causer à leurs ennemis. Un exemple fera connoître jusqu'où peut aller la malignité des corpuscules, qui émanent des hommes & des animaux qu'on a irrités & mis en fureur. L'Abbé Rousseau voulut réitérer une expérience, qui lui avoit réussi plusieurs fois; c'étoit de faire mourir un crapaud enfermé dans un vaisseau de verre, en le regardant fixement. Cet animal, *dit-il*, (*a*) après avoir

(*a*) Secrets & remédes de l'Abbé Rousseau, Chap. 10.

tenté inutilement de ſortir, ſe tourna vers moi en s'enflant extraordinairement, & s'élevant ſur ſes quatre pieds; il ſouffloit impétueuſement ſans remuer de place, & me regardant ainſi ſans varier les yeux que je voyois ſenſiblement rougir & s'enflammer. Il me prit à l'inſtant une foibleſſe univerſelle qui alla tout d'un coup juſqu'à l'évanouiſſement, accompagné d'une ſueur froide & d'un relâchement par les ſelles & par les urines, de ſorte qu'on me crut mort.] Et il ſeroit mort effectivement, ſi on ne lui eût donné un prompt ſecours. La malignité des vapeurs qui ſortent du corps de certaines perſonnes, étant confirmée par mille expériences, on conçoit facilement quels effets elle peut produire ſur les femmes, les enfans, les infirmes, en un mot, ſur tous ceux dont les parties ſont tendres, faciles à irriter, & dont le ſang, les eſprits & les autres ſucs ont de la diſpoſition à s'altérer & à ſe corrompre. Mais ce qu'il y a de plus à craindre pour les malades, c'eſt l'idée de l'enſorcellement. Quelques-uns en ont été ſi frappés, qu'on les a vûs tomber dans le maraſme, & mourir enſuite de foibleſſe & d'inanition.

Ainſi bleſſer l'homme dans ſes fonctions naturelles, lui cauſer des

maladies & la mort, faire périr les animaux, deſſécher les plantes, c'eſt à quoi ſe réduit le pouvoir des prétendues Sorcieres & des Enchanteurs, toujours accablés de pauvreté & de miſére, toujours odieux, déteſtés, & ſouvent punis du dernier ſupplice. Quoique le Vulgaire attribue au démon leurs maléfices & leurs empoiſonnemens, on ne trouve nulle-part dans l'Ecriture Sainte qu'ils ſoient accuſés de pacte avec le Diable, ni de commerce avec lui. Elle ne leur donne point d'autres noms que ceux d'empoiſonneurs, de malfaiteurs; *Venefici*, *Malefici*. Elle enjoint de les exterminer, parce que de la punition de leurs crimes dépendent le repos & la ſûreté publique. C'eſt un des motifs qui déterminent l'Egliſe à prononcer anathême contre les Magiciens. Elle veut les retenir par la crainte, arrêter le cours de leurs maléfices, empêcher qu'ils ne ſéduiſent les peuples par leurs diſcours, & ne les infectent de leur déteſtable doctrine.

Louis XIV. qui dans tout ce qu'il a fait pour la police de ſon Royaume, & pour le bien de ſon peuple, s'eſt toûjours conformé à l'eſprit de l'Ecriture Sainte & à celui de l'Egliſe, n'a point dit dans la *Déclaration* du

mois de Juillet 1682. que le Dém
fût l'auteur des maléfices qui ſe fo
ſur les hommes & ſur les animaux.
ne condamne pas les Magiciens com
gens qui ayent traité réellement avec
Diable, & qui ſe ſervent de lui da
leurs opérations. Le Roi les proſc
comme des Séducteurs, *qui ſous la vai*
profeſſion de Devins, de Magiciens,
Sorciers, corrompent l'eſprit des pe
plus ; comme des Impies, des Sacri
ges, qui *ſous prétexte d'opération de pr*
tendue Magie, profanent tout ce qu
y a de plus Saint & de plus Sacré ; co
me de véritables empoiſonneurs c
méritent la mort. Les Conciles, les
Peres, les Evêques, les Docteurs écl
rés nous repréſentent ſans ceſſe les M
giciens comme des fourbes, qui
cherchent qu'à tromper la multitud
& à profiter de ſa crédulité. Or la qua
fication d'impoſteurs ne leur convie
droit nullement, s'ils étoient auſſi pu
ſans, que le ſuppoſent les Démonogr
phes : nous pouvons donc mettre
nombre des fables leur commerce av
les mauvais Anges, & toutes les me
veilles qu'ils ſe vantent d'opérer par
vertu des caracteres, des figures, d
taliſmans, des cérémonies & des co
jurations diaboliques. S'imaginer qu'
doit les en croire ſur tous ces article

c'eſt une erreur dans la foi, dans la Philoſophie naturelle, & dans la véritable Aſtrologie; ainſi que l'a décidé la Faculté de Théologie de Paris, dans ſon Décret du 19 Septembre 1398. contre les Superſtitions.

De tout ce que nous avons dit juſqu'ici, il réſulte 1°. que la Magie ne produit rien qui excéde la force des agens naturels. 2°. Que ſi le Démon a fait quelquefois des choſes extraordinaires, ç'a été par la permiſſion de Dieu, & pour des raiſons qui entrent rarement dans l'ordre de la Providence. 3°. Que l'idée qu'on ſe forme communément de la Magie & du Sortilége, attaque la Religion, & conduit par dégrés à la ſuperſtition, à l'impiété, à l'idolâtrie.

ARTICLE LXXVII.

Mélange curieux de faits Hiſtoriques, tirés de la Chronologie Novenaire du Docteur Cayet.

PIerre-Victor-Palma Cayet, né en 1525. à Montrichard, petite ville de Touraine, fit ſes principales études dans l'Univerſité de Paris. Séduit par

les diſcours & par l'exemple de Pierre Ramus, qui étoit ſon ami, il embraſſa la Religion P. R. & y perſiſta juſqu'en 1595. qu'il rentra dans le ſein de l'Egliſe, après avoir eu des Conférences particuliéres avec le célébre du Perron. Les Calviniſtes irrités de ſon changement, publierent contre lui divers écrits remplis de calomnies & d'injures atroces. Il en fut dédommagé par un Bref que lui adreſſa le Pape Clément VIII. pour le féliciter de ſa réunion à l'Egliſe Catholique. La connoiſſance qu'il avoit de l'Hébreu, du Caldaïque, du Syriaque & de l'Arabe, le fit nommer en 1596. Profeſſeur Royal des Langues Orientales. Quatre ans après, il fut reçu Docteur en Théologie de la Maiſon de Navarre, & mourut dans ce Collége le 10 Mars 1610 âgé de 85. ans. C'étoit un homme ſçavant, laborieux, mais trop entêté d'Aſtrologie & de pierre Philoſophale. Ses ennemis l'auroient pû rendre ridicule de ce côté-là ; heureuſement pour lui, ils s'aviſerent de dire qu'il étoit Magicien, reſſource ordinaire des délateurs, à qui la preuve des crimes réels eſt impoſſible.

Quoique Cayet ait beaucoup écrit ſur les matieres de Controverſe, on ne le conſidére plus que ſous la qualité

d'Hiſtorien. Il publia en 1606. une *Chronologie Septenaire, ou l'Hiſtoire de la paix entre les Rois de France & d'Eſpagne, &c. depuis le commencement de l'année* 1598. *juſqu'à la fin de l'an* 1604. *diviſée en ſept livres* ; *Paris in* 8°. L'ouvrage fut bien reçu ; mais on fit comprendre à l'Auteur, qu'ayant écrit ce qui s'étoit paſſé ſous le Regne paiſible d'Henri IV. il devoit à plus forte raiſon tranſmettre à la poſtérité l'Hiſtoire ſi intéreſſante des neuf premieres années du regne de ce grand Prince. Il revint donc ſur ſes pas, & donna la *Chronologie Novenaire, contenant l'Hiſtoire de la guerre, ſous le regne du Très-Chrétien Roi de France & de Navarre, &c.* Paris, in-8°. 3. Vol.

Tout le monde convient que ce Recueil Hiſtorique, d'ailleurs extrêmement rare, ſelon M. l'Abbé Lenglet, eſt rempli d'anecdotes curieuſes & inconnues aux autres Ecrivains. Cayet les ſçavoit d'original, ayant été Sous-Précepteur d'Henri IV. & Miniſtre prédicant de Catherine de Bourbon, depuis Ducheſſe de Bar. Ainſi je ne doute point qu'on ne liſe avec plaiſir les Extraits que je vais donner de cette Chronologie, en me ſervant toutefois des expreſſions de l'ouvrage même : car c'eſt ici un des cas où l'on ne doit rien

changer au ſtyle des Auteurs originaux. M. l'Abbé Lenglet (*a*) en avoit annoncé une nouvelle Edition, accompagnée de Notes & de Piéces juſtificatives, le tout en 8. Vol. in-8°. Ce ſeroit un vrai tréſor pour notre Hiſtoire, en y joignant les dernieres Editions que d'habiles Littérateurs nous ont données du Journal d'Henri III. & d'Henri IV. de la Satyre Ménippée, des Mémoires de Condé & de Sully. J'ajoûte que quand même les deux *Chronologies* de Cayet ſeroient moins eſtimables, on lui auroit toujours beaucoup d'obligation, puiſqu'il a fourni l'idée & le plan du *Mercure François*, le meilleur Recueil qu'il y ait pour l'Hiſtoire générale & particuliere ſous le Regne de Louis XIII.

I. *Extrait.*

[(*b*) Le Roi Henri d'Albret, pere de la Reine Jeanne d'Albret, mere du Roi Henri IV. vécut 53 ans ou environ : car il naquit dans Sangoiſſe, ville de la haute Navarre, l'an 1503. & n'eſt mort que l'an 1555. C'étoit un Prince de grand courage & d'un eſprit vif. Au paſſage que fit l'Empereur

(*a*) Voyez ſon Supplement de la méthode pour étudier l'Hiſtoire, Tom. III. pag. 315.

(*b*) Chronologie Novenaire. T. I. p. 238.

Charles-le-Quint au travers de la France [sous la permiſſion que lui en donna le grand Roi François] pour aller mettre ordre aux révoltes des Flamands, il dit en parlant dudit Sieur Roi Henri d'Albret, *qu'il n'avoit vû qu'un homme en France, qui étoit le Roi de Navarre.* Auſſi étoit-ce un grand Prince, qui pour ne jouïr pas de la haute Navarre, n'étoit nullement abbaiſſé de ſon courage Royal. Or il n'eut (*a*) que cette dite ſeule fille Jeanne, Princeſſe de Navarre, laquelle fut en ſon jeune âge appellée la Mignonne des Rois, d'autant que le grand Roi François I. ſon oncle la chériſſoit d'un amour comme paternel; & ſon pere, le Roi Henri d'Albret, ne la pouvoit éloigner de ſa préſence.

La Maiſon d'Autriche, qui par mariages & par choſes qui lui ſont advenuës, autres que de leur eſtoc, s'eſt accruë en la grandeur que l'on la voit aujourd'hui, eut l'œil ſur cette Princeſſe Jeanne. L'Empereur Charles-le-Quint en fit faire la propoſition au Sieur Roi Henri d'Albret pour ſon fils Philippe II. dernier Roi d'Eſpagne, & diſoit que c'étoit un moyen pour paci-

(*a*) Il avoit épouſé Margueritte de Valois, ſœur de François I. & veuve du Comte d'Alençon.

fier les troubles de la Navarre ; mais le Roi Très-Chrétien François I. fut conſeillé de ne laiſſer introduire un tel allié dans le cœur de la France, pource que ledit Sieur Roi Henri d'Albret y poſſédoit de belles Seigneuries, ce qui eût pû cauſer de grandes révoltes. Or la Princeſſe Jeanne étant venuë à la Cour de France, [qui étoit lors à Châtelleraut] avec la Reine Marguerite ſa mere, ledit Sieur Roi très-Chrétien traita pour la bailler en mariage à Guillaume, Duc de Cleves, afin de s'aider de cette alliance contre ledit Empereur Charles-le Quint ; ce qu'il fit nonobſtant l'oppoſition qu'y faiſoit ladite Reine Marguerite, tant en ſon nom qu'au nom du Roi ſon mari : il y eut quelque cérémonie pour ce mariage, (*a*) toutes fois il n'y eut point d'effet, & ne tira à conſéquence, ladite Princeſſe ne pouvant avoir encore douze ans.

Ledit Duc de Cleves s'étant raccommodé avec ledit Sieur Empereur, il ſe maria du depuis en Allemagne ; & du conſentement du Roi François, & deſdits Roi & Reine de Navarre, ladite Princeſſe Jeanne fut mariée (*b*) à Monſieur le Duc de Vendôme Antoine de

(*a*) Ce prétendu mariage fut célébré le 15. Juillet 1540.

(*b*) Au mois d'Octobre 1548.

Bourbon, premier Prince du ſang de France, bien-aimé du Roi très-Chrétien pour les belles & rares vertus de ce Prince. Et les Nôces en furent faites à Moulins l'an 1547. la même année que ledit ſieur Roi François I. mourut à Rambouillet. On tient par le rapport d'aucuns vieux Officiers de la Maiſon de Navarre, que Monſieur le Duc de Vendôme & la Princeſſe Jeanne eurent bientôt lignée, (par la grace de Dieu) même deux beaux Princes, dont l'un fut nommé Duc de Beaumont, l'autre porta le titre de Marle, terre de Picardie, de l'ancien domaine du Comte de Saint Paul, dont la fille fut mariée à François de Bourbon, pere de Charles Duc de Vendôme pere du Duc Antoine, dont nous parlons. Mais ces deux beaux Princes ne purent être élevés, ains par grand inconvénient moururent en bas âge: à ſçavoir, le Duc de Beaumont ayant été mis ès mains de la Baillive d'Orleans (qui fut grand' mere du Maréchal de Matignon) laquelle faiſoit ſa réſidence en ladite Ville, étant fort âgée & frilleuſe extrêmement. Selon qu'elle pour ſa condition ſe tenoit clauſe & tapiſſée de toutes parts avec un grand feu, elle en faiſoit encore plus à l'endroit de ce petit corps de Prince, le faiſant haleter

& ſuer de chaleur à toute outrance ſans qu'elle ſouffrit air, vent, ni h[a]leine être donné ni entrer en la chan[m]bre qu'elle fit ſi opiniâtrément, quo[i] qu'on lui en ſçût dire, qu'enfin le pet[it] Duc de Beaumont étouffa peu à pe[u] dans ſes langes, & ſi toujours cett[e] bonne femme diſoit, *laiſſez-le, il va[t] mieux ſuer que trembler.* La Princeſſ[e] Jeanne qui étoit à la Cour d'ordinai[re] pour le rang qu'elle y tenoit, en reçu[t] la triſte nouvelle de ſa mort, s'étant d[u]tout confiée en cette Baillive, comm[e] ancienne ſervante de la Maiſon de Na[-] varre, & notamment de la Reine Mar[-] guerite, pendant le mariage du Comt[e] d'Alençon & d'elle. Le Comte de Marl[e] expérimenta une autre affliction, q[ui] fut, qu'étant Monſieur de Vendôme [&] la Princeſſe ſon épouſe allé voir le R[oi] Henri d'Albret en Bearn, ils le trou[-] verent au mont de Marſan, là où il[s] ſéjournerent; & y ayant mené l[e] Comte de Marle en ſon maillot, ain[ſi] que ledit ſieur Roi l'avoit déſiré, ils l[e] lui préſenterent, de quoi il reçut u[n] merveilleux contentement; [lors étoi[t] la Reine Marguerite décédée en Bi[-] gorre en ſon château d'Audo près d[e] Tarbe.] Mais comme ce Prince étoi[t] très-beau, déſiré d'être tenu d'un cha[-] cun, un Gentilhomme ſe jouant à lu[i]

:de le prendre, ce qui fut cause du
eur qui en arriva ; car le Gentil-
ie feignant de le prendre, & ne le
nt pas de fait, la nourrice s'atten-
qu'il prît, lâche prise, & le pe-
ince Comte de Marle tomba de
être en bas sur un perron, où il
oisſa une côte ; le Gentilhomme
aussi-tôt de la fenêtre en bas, car
t du premier étage, & relevant le
e, il le reporte à la nourrice tou-
leurée, qui l'appaisa du mieux
e put, lui baillant à têter. Le Roi,
ieur de Vendôme, & la Princesse
it allés à la chasse ; on tut cet acci-
J'ai ouï dire à ces serviteurs an-
valets de chambre, que si la nourri-
averti de cet inconvénient, il y eût
n de le rabiller ; mais son mal ren-
ant en pis, finalement il mourut,
and regret du Roi, de Monsieur

n'étoit pas digne d'avoir des enfans; puiſqu'elle n'y prenoit mieux garde: même comme elle voulut retourner en France avec ſon mari, il lui dit, que ſi elle devenoit groſſe, qu'elle lui apportât ſa groſſeſſe en ſon ventre pour enfanter en ſa maiſon, & que lui feroit nourrir l'enfant fils ou fille; ſi elle n'y venoit, & qu'elle ne fît en cela ſon commandement, qu'il ſe remarieroit, & qu'il ne vouloit pas mourir ſans héritiers. . . . .

La Princeſſe Jeanne donc ayant pris congé de ſon Pere avec pleurs & larmes pour la perte de ces deux Princes, & voyant que Monſieur de Vendôme étoit appellé par le Roi Henri II. pour les guerres de Picardie [dont il étoit Gouverneur] elle ſe réſolut de le ſuivre, & à la Cour & au camp, dont il advint que Dieu la conſola, & qu'au milieu de tant d'exploits militaires, dont ſon mari vint à heureuſe fin contre les ennemis de la France, elle ſe trouva enceinte; & quand elle ſe ſentit approcher de ſon terme & dans le neuviéme mois, elle prend congé de ſon mari, [qui lui voulut difficilement accorder] mais lui repréſentant l'importance, & les dernieres paroles du Roi Henri ſon pere, & auſſi qu'elle avoit découvert par une certaine Da-

ɔiſelle, que le Roi ſondit pere avoit
it un teſtament, dont elle déſiroit ſur
it d'en ſçavoir le contenu, à cauſe
'une grande Dame s'étoit vantée &
n promettoit quelque grande faveur,
ur ces raiſons donc Monſieur de
ndôme lui accorda de s'en aller en
ırn, où elle fut en quinze jours, tra-
:ſant toute la France depuis Compié-
: en Picardie, d'où elle partit, juſques
ı monts Pyrenées dans Pau, où étoit
Roi Henri ſon pere. Cette Princeſſe
le voyage ſur la fin de Novembre :
elle ne demeura au plus que dix
ırs après ſon arrivée, qui fut le 4 de
cembre 1553. qu'elle mit au monde
Roi très-Chrétien à préſent régnant,
: un très-heureux enfantement.

Le Roi ſon pere étoit un peu mala-
, même la contagion couroit en ce
ys-là ; mais la vûe de ſa bonne fille
omme il l'appelloit d'ordinaire] lui
ıdit ſa ſanté parfaite, & lui ôta toute
préhenſion & crainte du danger.

Ce fut durant ces dix jours à tâ-
er de voir ce teſtament par tous les
ɔyens qu'il lui fut poſſible : ce qu'elle
ɛint ſans l'ouvrir. Il étoit dans une
oſſe boëte d'or, & deſſus une groſſe
aîne d'or qui eût pû faire 25 ou 30
ırs à l'entour du col : elle la de-
anda ; il lui promit, diſant en lan-

gage Béarnois : *Elle ſera tienne . que tu m'ayes montré ce que tu port afin que tu ne me faſſes point une ple ni un enfant rechigné , je te promets donner tout , pourvû qu'en enfant chantes une chanſon en Béarnois quand tu enfanteras , j'y veux être* cet effet il commanda à un ſien de chambre , nommé Cotin , vie viteur , qu'il la ſervît à la cham à l'heure qu'elle ſeroit en travai fant , qu'il le vint appeller à q heure que ce fût , même en ſo profond ſommeil , ce qu'il lui e gea expreſſément.

Entre minuit & une heure l jour de Décembre 1553. les do pour enfanter prirent à la Prin au deſſus de ſa chambre étoit ce Roi ſon pere , qui averti par ſoudain deſcend. Elle l'oyant, cor ce à chanter en muſique ce mo langue Béarnoiſe : *Notre Dounet deu pon, ajuda mi en aquesteoure ;* dire: *Notre-Dame du bout du pont moi en cette heure* : Cette Notre - étoit une Egliſe de dévotion dédi Sainte Vierge , laquelle étoit a du pont du Gave , en allant vers ſon , à laquelle les femmes en d'enfant avoient accoûtumé vouer , & en travail la reclam

elles étoient ſouverainement aſſiſtées, & délivroient heureuſement. Auſſi n'eut-elle pas plutôt parachevé ſon motet, que nâquit le Prince qui commande aujourd'hui par la grâce de Dieu à la France & à la Navarre.

Etant délivrée, le Roi mit la chaîne d'or au col de la Princeſſe, & lui donna la boëte d'or où étoit ſon teſtament, dont toutefois il emporta la clef, lui diſant : *voilà qui eſt à vous, ma fille ; mais ceci eſt à moi*, [prenant l'enfant dans ſa grande robbe, ſans attendre qu'il fût bonnement accommodé, & l'emporta en ſa chambre.]

Quand ladite Princeſſe Jeanne nâquit, les Eſpagnols firent un brocard ſur ſa naiſſance, & diſoient: *Milagro, la vaca hijò una oveja ; miracle, la vache a fait une brebis.* C'étoit une alluſion aux armes de Béarn, où il y a deux vaches encornées & clarinées d'or en champ de gueules : ils appelloient auſſi ordinairement ledit ſieur Roi [Henri ſon pere, *el vaquero*, le vacher, pour la même raiſon ; mais ledit ſieur Roi tenant entre ſes bras le Prince ſon petit fils, & le baiſant d'affection, ſe rémémorant des brocards Eſpagnols, diſoit de joie à ceux qui le venoient congratuler d'un ſi heureux enfantement : *Agora mire que oveja pariò un lione ;*

maintenant regardez que cette brebis a enfanté un Lion.

Ainſi vint ce petit Prince au monde ſans pleurer ni crier ; & la premiere viande qu'il reçut, fut de la main de ſon grand-pere ledit ſieur Roi Henri, qui lui bailla une pillule de la théria-que des gens de village, qui eſt un cap d'ail, dont il lui frotta ſes petites levres, leſquelles il ſe frippa l'une contre l'autre comme pour ſucer ; ce qu'ayant vû le Roi, & prenant de-là une bonne conjecture qu'il ſeroit d'un bon naturel, il lui préſenta du vin dans ſa coupe : à l'odeur ce petit Prince branla la tête, comme peut faire un enfant, & lors ledit ſieur Roi dit, *tu ſeras un vrai Béarnois.* (*a*)]

[(*b*) Ce petit Prince fit toutefois de la peine à élever, étant paſſé par les mains de huit nourrices, dont la huitiéme gagna le prix, & laquelle auſſi il a grandement honorée ; & lui a donné récompenſe

(*a*) Henri IV. fut batiſé par le Cardinal d'Armagnac, le 6 Janvier 1554. Les parreins furent Henri II. Roi de France, & Henri d'Albret, Roi de Navarre ; & ſa marreine, Madame Claude de France, depuis Ducheſſe de Lorraine. Jacques de Foix, Evêque de Leſcar, depuis Cardinal, le tint ſur les fonts pour Henri II. & la Comteſſe d'Andouins pour Madame Claude.

(*b*) Pag. 343.

honnête

honnête de ſes labeurs & peines qu'elle avoit priſes envers lui, & a élevé tous ſes enfans en offices. La cauſe principale de telle variété fut cette maladie contagieuſe qui régna pour lors au pays de Béarn, depuis le commencement de Septembre juſqu'à la fin de Mars. Le Prince échappé & hors de la mamelle, le Roi ſon grand-pere le mit entre les mains de Me. la Baronne de Mioſſans. . . . qui demeuroit à Coirrazze près de la petite & jolie ville de Nay (en Béarn). . . . . là où le Prince fut élevé & nourri dignement en Prince; mais enſorte qu'il étoit duit au labeur, & mangeoit ſouvent du pain commun [le grand-pere le voulant ainſi, afin que de jeuneſſe il s'apprit à la néceſſité.] Tant que véquit ledit bon Roi Henri d'Albret, il ne voulut que ſon petit-fils fût mignardé délicatement, & a été vû à la mode du pays parmi les autres enfans du village, quelquefois pieds déchaux, & nud tête, tant en hyver qu'en été; qui eſt une des cauſes pour leſquelles les Béarnois ſont robuſtes & agiles ſingulierement.

Après le décès du Roi Henri d'Albret, Monſieur de Vendôme & la Princeſſe Jeanne lui ayant ſuccédé à la Couronne de Navarre, & en toutes ſes

autres Souverainetés & biens, allerent en Béarn, après avoir eu de la peine pour obtenir du Roi très-Chrétien Henri II. un congé d'y aller. Car aucuns des Grands du Conſeil de France avoient perſuadé au Roi Henri, que tout ce qui étoit au deçà des monts-Pyrenées, devoit être au Roi de France, auſſi-bien que tout ce qui étoit au delà étoit de l'Eſpagne. Pluſieurs propos furent tenus ſur ce ſujet par le Roi très-Chrétien aux nouveaux Roi & Reine de Navarre, avec offre de leur donner en France récompenſe plus grande que ne valoient toutes leurs Souverainetés; la Reine de Navarre s'aviſa d'un expédient pour ne le pas faire, qui fut de faire oppoſer ſes Sujets au changement que l'on déſiroit faire; ce qu'ils firent avec réſolution, & dirent qu'ils ne vouloient changer de Souverains. Sur cette réponſe, & voyant que ce changement ne ſe pouvoit faire ſans un grand remuement, cette propoſition fut laiſſée, non ſans être cauſe d'une arriere penſée contre la Maiſon de Navarre: car du Gouvernement de la Guyenne, dont étoit Gouverneur le feu Roi Henri d'Albret, & duquel fut pourvû le Roi Antoine ſon gendre, le Languedoc en fut ſéparé, & en fut fait un Gouvernement à part, dont

r. le Conneſtable de Montmorency fut pourvû, & n'a depuis ce Gouvernement bougé de ſa maiſon.

Ainſi Antoine Roi de Navarre, & Reine Jeanne ſa femme, étant arri-, voulurent ſuivant les deſſeins du Roi Henri d'Albret recouvrer la ute Navarre. [On tient que ſi ce nce eût vécu encore un mois, qu'il fût venu à ſon honneur; auſſi avoit-ait de grands préparatifs, & y avoit grandes intelligences : l'empêche-nt que l'Empereur Charles-le-Quint oit contre les Princes Proteſtans Alnands eût favoriſé beaucoup cette treprise.] Mais le nouveau Roi Anine n'étant encore bien reconnu en s pays-là, il ne put faire réuſſir ſes ſſeins. Et outre ce que les grandes uyes qu'il fit en cette année, empêrent que ſon entrepriſe [qui fut apllée la guerre mouillée] ne réuſſit : n ſien favori la découvrit à l'Eſpagnol, il fut cauſe que rien ne put venir à fet.

Juſqu'à l'arrivée de leurs Majeſtés Béarn, le petit Prince de Navarre eur fils n'avoit bougé du château de Coirazze, où il fut élevé à la Béarnoiſe, & devint merveilleuſement diſpoſt. Après que le Roi & la Reine de Navarre eurent donné l'ordre requis à

leurs nouvelles ſucceſſions, ils r
nerent en la Cour de France, & y
nerent le Prince leur fils avec eu:

Or la Cour étoit à Amiens,
Roi de Navarre paſſant par Pari
y aller, à la requête & priere de l
réchale de S. André [qui favoriſ
crettement ceux qui étoient lors
nouvelle opinion] tira de la co
gerie le ſieur de la Rochecham
[qui étoit de cette nouvelle opir
après avoir communiqué de c
avec quelques-uns des Juges. Le
nemis du Roi de Navarre firen
tendre au Roi Henri II. que c
étoit paſſé d'une autre façon, ſi
que le Roi de Navarre arrivé à Am
le Roi lui en tint de rudes parole
lui dit: *Comment, ne vous ai je po*
qu'il n'y avoit qu'un Roi en Fr
[C'étoit les propos qu'il lui avoi
lorſqu'il lui vouloit perſuader de
ter la Navarre & ſes Souveraine
Sire, dit le Roi Antoine, *devant*
Majeſté mon Soleil eſt en l'Eclipſe,
ſuis que votre Serviteur en votre E
me. Pourquoi donc, dit Henri, *o*
vous mes priſons de puiſſance ab
Qui vous a fait faire cela? Antoi
répondit: *Sire, ç'à été à la priere d*
dame la Maréchale de Saint A
d'autant que ce Gentilhomme lui

, & *ne l'ai fait ſans l'avis de vos*
iers, auſquels j'ai parlé, ce que je
tiendrai être vrai ; & auſſi que ce
ilhomme ne s'eſt point trouvé coupa-
rien : mais le Roi lui répartit, *on*
a bien dit autrement que vous ne di-
toutefois je veux qu'il n'en ſoit plus
: gardez votre rang en France, &
ferez bien. Sur ces propos arrive
la chambre le petit Prince de Na-
; ſitôt que le Roi Henri l'eut vû
eillé & ſi gentil, il le prit, & le
, puis lui demanda : *Voulez-vous*
ion fils ? mais le petit Prince lui
ıdit : *Ed que es lo pay.* [*c'eſt celui-*
eſt mon pere.] Le Roi très-Chré-
prenant plaiſir à la naïveté de ſa
ıſe, lui demanda encore : *Et bien,*
-vous être mon gendre ? Il regarda
ere, & puis lui répondit : *ò bé,*
bien) Du depuis auſſi les deux
ſe promirent, que leurs enfans
en âge, ledit ſieur Prince épou-
Madame Marguerite de France,
gée que lui d'environ ſix mois.
rès que les Rois & Reine de Na-
eurent été quelque temps à la
de France, ils s'en retournerent en
, où cependant qu'ils y furent, le
Henri II. maria Monſieur le Dau-
François à la Reine d'Ecoſſe (*a*),
) Marie Stuart, fille unique de Jacques

niéce de Meſſieurs de Guiſe, leſquels devinrent par ce moyen les maîtres de la Cour. Et le furent encore plus après la mort du Roi Henri II. lorſque le Roi François II. lui eut ſuccédé. Ce Roi étoit jeune, & ſe laiſſoit gouverner par ſa mere & par les oncles de ſa femme. Les Princes du ſang fâchés de ce gouvernement, manderent au Roi de Navarre, que ſa préſence étoit néceſſaire en Cour : ſuivant leur avis il ſe rendit à Vendôme, & de là à la Cour, où ſes ennemis lui firent auſſi-tôt donner la charge de mener Madame Elizabeth (*a*) ſœur aînée du Roi, & épouſée au Roi d'Eſpagne ; ce qu'ils firent à deux deſſeins : l'un, afin de le reculer loin de la Cour ; l'autre, pource qu'il ne pouvoit faire cette charge, ſans mécontenter le Roi d'Eſpagne, [comme il fit] & par conſéquent le Roi très-Chrétien : car le Roi ayant conduit la Reine ſa ſœur, épouſe du Roi d'Eſpagne, juſqu'à Chenonceau, il prit congé d'elle, & elle

V. Roi d'Ecoſſe, & de Marie de Lorraine. Elle épouſa le Dauphin le XXIV. Avril 1558. & fut décapitée en Angleterre le 18. Février 1587.

(*a*) Eliſabeth de France, fille aînée d'Henri II. & de Catherine de Médicis. Elle fut accordée à Philippe II. Roi d'Eſpagne, au mois de Juin 1559. & mourut le 3. Octobre 1568.

s'achemina avec le Roi de Navarre par la Guyenne, où la Reine de Navarre & le Prince ſon fils vinrent au devant, & la reçurent fort magnifiquement par toutes les maiſons où elle paſſa. Elle alloit en Eſpagne avec un regret, & même ne faiſoit que demander, ſi-tôt qu'elle voyoit quelque beau château, ou que l'on lui préſentoit quelque choſe de gentil : *Y a t-il d'auſſi belles maiſons en Eſpagne ? Y a-t-il de cela en Eſpagne ?*

Arrivés en Béarn, le Roi de Navarre fit marquer le premier logis pour lui, comme Roi abſolu, & le ſecond pour la Reine d'Eſpagne, & fut ainſi marqué, quoique les Maréchaux des logis, tant François qu'Eſpagnols, le conteſtaſſent ; il leur fallut endurer : même dedans Roncevaux [qui eſt terre du Roi d'Eſpagne] le logis dudit ſieur Roi de Navarre fut marqué abſolument, *pour le Roi*, & fallut que l'Archevêque de Tolède & l'Evêque de Burges l'appellaſſent & reconnuſſent Roi de Navarre, auparavant que jamais il leur voulût délivrer ladite Madame Elizabeth leur Reine promiſe. Son fils le Prince de Navarre y étoit tenant ſon rang près de la Reine Jeanne ſa mere ; & cela fut ainſi enregiſtré : Et ce d'autant que la terre de

Roncevaux eſt de l'ancien domaine de la haute Navarre.

La Reine Elizabeth étant délivrée en leurs mains, où étoit auſſi le Duc d'Alve, le Roi, la Reine, & le Prince la baiſerent pour lui dire adieu, [ce que le ſieur Duc d'Alve faiſoit ſemblant de ne trouver nullement bon(*a*);] & ladite Princeſſe oyant ces mots, que lui dirent l'Archevêque de Tolède : *audi, filia, & vide, inclina aurem tuam*, & l'Evêque de Burgos : *obliviſcere populum tuum & domum patris tui*, elle ſe pâma entre les bras du Roi de Navarre, & de fait auſſi elle ſortit de France avec un grand regret. Etant revenuë de pâmoiſon, elle partit; & le Roi de Navarre repaſſant par la baſſe Navarre, s'en vint à Pau, où il demeura juſqu'à tant que Monſieur le Cardinal de Bourbon ſon frere, & le Cardinal d'Armagnac allerent le querir, à cauſe de la prévention intentée contre Monſieur le Prince de Condé ſon frere, & contre lui-même. Quant audit ſieur Prince, on lui imputoit d'être chef muet de l'entrepriſe d'Amboiſe, (*b*) laquelle avoit eté braſſée contre le Roi par au-

(*a*) Cayet met ici en note ; *les Eſpagnols ſe fâchent, quand on baiſe leurs femmes.*

(*b*) Au mois de Mars 1560.

cuns ſoi-diſans émus pour le bien de *l'Etat*, afin de déchaſſer les Princes de Guiſe d'auprès du Roi, & y approcher les Princes de ſon ſang : on appella les remueurs en ce temps-là, *les friboux*, qui eſt un mot équivoque à libertin.

Or ledit ſieur Prince étoit lors à Amboiſe, où ſon logis fut viſité exactement chez un Médecin nommé la Gardette : il fut enquis par le Roi ; mais il s'excuſa fort bien, & n'eurent ſes ennemis pour lors aucune priſe ſur lui ; & depuis il s'en alla en Béarn vers le Roi de Navarre ſon frere. En ſon abſence on fit telle recherche ſur lui, qu'il eut aſſignation à comparoître devant le Roi.

Quant au Roi de Navarre, lequel avoit fait le Roi envers la Reine d'Eſpagne [ce qui fut noté] il y en eut divers bruits ; on préſumoit auſſi qu'il étoit de l'intelligence ſuſdite : le point plus important contre lui, fut qu'il avoit prêté l'oreille à un nommé Bois-normand, ſurnommé la Pierre, & par ſa perſuaſion à Théodore de Beze, qui étoit allé de Genéve en Béarn. Ils vinrent donc pour ſe juſtifier, & y eut lors grand danger pour tous les deux.

Le Prince de Condé fut arrêté priſonnier à Orléans, & pendant que l'on

lui faiſoit ſon procès, le Roi fut conſeillé par les ennemis de la Maiſon de Bourbon, qu'il falloit ſe défaire des deux freres. Pour ce faire, il fut réſolu de faire trancher la tête à Monſieur le Prince de Condé, & de tuer le Roi de Navarre: de celui-là le procès ſe faiſoit, & n'y avoit plus que le poinct de l'exécution; de celui-ci, la Reine-Mere l'empêcha, à cauſe que l'on avoit réſolu que le Roi même donneroit un coup de dague au Roi de Navarre, en le faiſant venir parler à lui, & qu'incontinent gens attitrés ſortiroient pour l'achever. Elle ne put conſentir qu'il fît un tel meurtre de ſa main propre; elle lui défend: le Roi de Navarre eſt averti de cette entrepriſe, & qu'il ſe gardât [s'il étoit mandé pour parler au Roi] de parler hautement, & que de ſes douces paroles dépendoit ſa vie. Ayant reçu cet avis, il dit à Cotin, qui depuis la mort du Roi Henri d'Albret le ſervoit d'homme de chambre; [car il étoit un des anciens ſerviteurs domeſtiques de la Maiſon de Navarre:] *Cotin, ſi on me tue de ſang froid, ainſi que j'ai eu avis que mes ennemis ont réſolu de faire, je t'encharge qu'étant tué, tu trouves moyens d'avoir ma chemiſe avec mon ſang, & que tu la montres à mon fils.* Ce Prince préjugeoit dès lors la

valeur & le courage de ſon fils, pour ne laiſſer un tel acte ſans vengeance.

Le Roi de Navarre fut mandé pour parler au Roi : outre qu'il étoit courtois & doux naturellement, il ſe diſpoſa du tout d'être diſcret en paroles. Ce ne furent que de rudes paroles que le Roi lui tint, touchant ce qu'il avoit fait le Roi à Roncevaux, en la conduite de la Reine d'Eſpagne ; & de plus, qu'il avoit retiré en ſes pays de Béarn ceux qui étoient infectés de la nouvelle opinion, & qu'il les ſupportoit. On tient que la modeſtie dont uſa alors le Roi de Navarre en ſes réponſes, fut la principale cauſe que le deſſein pris de le tuer, ne fut exécuté ; & peu de jours après le Roi François II. mourut. (*a*)

Par ſon décès le Roi Charles IX. vint à la Couronne en bas âge ; les Etats étoient aſſemblés à Orléans : Antoine Roi de Navarre voyant le cours des affaires, céda par ſa prudence à la Reine mere du Roi Catherine de Médicis la qualité de Régente, & lui ſe contenta d'être Lieutenant Général, à la charge qu'ils ne feroient rien, lui ni elle, l'un ſans l'autre. Par même moyen le Prince de Condé fut juſtifié. La Reine

(*a*) Le 5 Décembre 1560. il étoit né le 31 Janvier 1543.

Jeanne de Navarre durant ce temps étoit demeurée en Béarn, avec le Prince de Navarre & Madame Catherine, ſes enfans. Le Roi ſon mari la manda lors, & ſes enfans auſſi : c'eſt la ſeconde fois que le Roi [Henri IV.] vint en France étant encore enfant.

De ce tems-là il y eut de grands remuëmens à cauſe des opinions de Calvin & Beze, principaux auteurs de cette Religion, que l'on appelle aujourd'hui la Religion prétenduë réformée : pluſieurs, grands & petits, ſuivirent cette nouveauté. Le Roi de Navarre s'y cuida embrouiller, de quoi la Reine Jeanne l'en détourna du commencement que de Beze & la Pierre furent en Béarn, & ne conſentoit point à ces nouvelles opinions, pour une particularité qu'elle diſoit avoir vû durant le vivant de la feuë Reine Marguerite ſa mere, touchant une aumône de deux mille écus que ladite Reine avoit baillée pour ſecourir les affligés de ces nouvelles opinions, dont les Miniſtres qui en eurent la charge, en avoient grandement abuſé au contraire de ſon intention : ce qu'ayant ſçu, elle les en avoit repris, mais que ſa mere pour ce bienfait n'avoit reçu d'eux que du blâme dans certaines lettres qu'ils avoient envoyées pour ſe purger de ce

fait aux autres Miniſtres de cette Religion. C'étoient lors les raiſons de la Reine Jeanne : néanmoins elle s'y laiſſa aller après qu'elle eut vû le Colloque de Poiſſi (a), & puis l'Edit de Janvier : & même auſſi la Reine mere Catherine de Médicis en ce tems-là voulut voir que c'étoit d'une telle doctrine ; mais elle ne ſe départit point de l'Egliſe.

Après que la Reine Jeanne eut vû que le Roi de Navarre ſon mari s'étoit réſolu de demeurer en France, & qu'il s'accordoit avec le Triumvirat, que l'on appella lors ainſi, pource que c'étoit une aſſociation qu'avoient faite Meſſieurs le Conneſtable de Montmorency, le Duc de Guiſe, & le Maréchal de ſaint André, pour faire vuider la France à tous ceux de la Religion prétendue réformée ; [Car ceux-là ſe trompent qui ont compris le Roi de Navarre au nombre des trois ; mais il y adhéra par le moyen que trouva le Conneſtable de lui faire commander par le Roi Charles dans Melun de ne l'abandonner pas,] lors donc la Reine Jeanne ſe retira en ſes pays de Béarn, pour y vivre librement en la nouvelle Religion, laiſſant toutefois à ſon

(a) Commencé le 9 Septembre 1561.

grand regret le Prince de Navarre ſon fils en la Cour de France près du Roi Charles, auquel on le fit retenir : & le Roi ſon pere le voulut bien auſſi ; mais elle lui bailla pour Précepteur le ſieur de la Gaucherie, fort docte aux Langues Grecques, qui étoit de l'opinion nouvelle (*a*), lequel l'enſeigna par forme d'uſage ſans préceptes, comme nous apprenons nos langues maternelles. Et principalement il lui enſeignoit des ſentences Grecques ſélectes, qu'il lui faiſoit dire par cœur ſans les écrire, ni les lire, & les lui faiſoit apprendre par fréquente récitation, dont j'ai eu cet honneur en ce tems-là de ſervir ce Prince, en écrivant leſdites ſentences, pour lui en faire les répétitions (*b*). Entre autres il le tint fort long temps ſur celle qui dit, . . . *il faut chaſſer la ſédition de la ville.*

Après les priſes de Blois, Poitiers & Bourges, tout le Royaume étant en armes, le Roi de Navarre alla avec l'armée Royale, dont il étoit chef, affié-

(*a*) M. l'Abbé le Clerc s'eſt donc trompé, lorſqu'il dit, *Remarques ſur Morery*, pag. 7. que M. de la Gaucherie étoit Catholique.

(*b*) Faute d'avoir lû cet endroit-ci, le P. Niceron n'a pû fixer le temps où Cayet fut Sous-Précepteur d'Henri IV. Voyez ſes Mémoires, tom. 35. pag. 389.

ger Rouen, où étant blessé d'une harquebuzade par l'épaule, il mourut (a) fort catholiquement & chrétiennement à Andely dans quelques jours après sa blessure, ayant de grands regrets de laisser le Royaume de France en tels troubles, & ses enfans si petits & en bas âge comme ils étoient.

La Reine (b) de Navarre après son décès, renouvella avec les pays de-là les Pyrenées leur Pazeries anciennes, qui est de se maintenir les uns les autres réciproquement, en cas que le Roi de France, & celui d'Espagne, se voulussent faire guerre l'un & l'autre entr'eux, tant de-ça que de-là les monts. Elle s'entretint aussi en bonne amitié avec le Roi de France, & la Reine sa mere. Le Roi d'Espagne même la rechercha encore après la mort de sa femme la Reine Elizabeth; mais elle se contenta d'être assûrée de sa bonne volonté.

Cependant le Prince de Navarre étoit élevé près le Roi Charles, & montroit en son jeune âge d'enfance une grande dextérité d'esprit. De toutes les sentences [*Grecques*] qu'il a apprises, il n'en a affecté pas une tant comme celle [*dont*

(a) Le 17 Novembre 1562.
(b) Chronologie Nov pag. 242.

le ſens eſt] *ou vaincre, ou mourir*; de laquelle il uſa en une blanque, qui fut ouverte l'an 1563. & 64. dans le Cloître S. Germain de l'Auxerrois, là où par pluſieurs fois ce billet fut lû, & emporta pluſieurs bénéfices. La Reine mere vouloit ſçavoir de lui-même que c'étoit à dire, ce qu'elle ne put jamais obtenir de lui, & ne voulut s'expliquer, quoiqu'il ne fût lors qu'un enfant: néanmoins elle en ſçavoit bien le ſens, car elle étoit trop bien aſſiſtée; mais elle défendit de lui en apprendre plus de telles, diſant que c'étoit pour le rendre opiniâtre.

En tout le grand voyage que le Roi Charles fit autour de ſon Royaume l'an 64. & 65. le Prince de Navarre l'accompagna, & ſe montra courageux à ſe repreſenter au rang qui lui appartenoit en toute révérence, ſi bien qu'on ne pouvoit le vaincre d'honnêteté, ni emporter de bravade, prévoyant toûjours le but des actions. Et ſur-tout étant en ſes terres durant ce grand voyage, il ſe fit admirer des François, & redouter des Eſpagnols dès ſon bas âge, ſi bien qu'à Bayonne (*a*) le Duc de Médina de Rioſeco le voyant ſi

(*a*) Charles IX. y fut voir la Reine d'Eſpagne ſa ſœur.

gaillard, dit ces mots : *Mi parece eſte Principe ò es' Emperador ò lo ha deſer. Il m'eſt avis que ce Prince ou eſt Empereur, ou il le doit être.*

En l'an 1566. la Reine de Navarre vint en Cour, où le Cardinal de Bourbon ſon beau-frere lui ſuſcita procès pour ſa légitime de la Maiſon de Vendôme, à laquelle toutefois il avoit renoncé en faveur de ſon mariage avec le feu Roi de Navarre, Antoine aîné de ladite maiſon ; mais pour la haine qu'il portoit à ceux de la Religion prétenduë [dont la Reine étoit] il s'en prétendoit révoqué. Le Roi Charles en ſon Conſeil y interpoſa ſon autorité, & elle ſur ces occurrences requit ſa Majeſté d'aller voir ſes maiſons de Marle en Picardie, là où elle mena le Prince ſon fils, d'où elle revint en Cour. Peu après elle prit auſſi congé d'aller voir ſes maiſons de Vendôme, Beaumont, Sainte Suſanne, la Fléche, & autres belles terres en ces quartiers-là, appartenantes au Prince ſon fils qu'elle menoit avec elle ; mais auſſi-tôt qu'elle fut paſſée en Poictou, elle ſe retira en ſes pays au delà de la Garonne, emmenant ſon fils avec elle, qui étoit le principal deſſein pour lequel elle étoit venuë en la Cour de France, lequel elle fit depuis inſtruire par ſes Miniſtres

en leur Religion, & le pourvût d'un autre Précepteur que le ſieur de la Gaucherie, d'autant qu'il étoit décédé, & lui bailla Florent Chreſtien, l'un des anciens ſerviteurs de la maiſon de Vendôme, homme verſé en toutes bonnes lettres & en la Poëſie, à quoi la Reine ſe plaiſoit : & pour inſtruire Madame ſa fille, elle lui bailla le ſieur de la Roche, fils du docte Salmonée Macrin, compagnon de Budée.

La Reine de Navarre n'ayant pris congé du Roi Charles & de ſa Cour que par lettres qu'elle récrivit du milieu de ſon chemin, fit dès-lors conjecturer à pluſieurs ce qui advint depuis aux troubles de l'an 1567. durant leſquels ſe donna la bataille de *Saint Denis*, où mourut Monſieur le Conneſtable d'une bleſſure qu'il y reçut. Mais la paix faite durant le ſiége de Chartres mit fin aux ſeconds troubles de la France, commencés par ceux de la Religion prétenduë réformée.

Les Huguenots qui avoient contraint le Roi & les Catholiques de ſe ſauver de Meaux dans Paris au commencement des ſeconds troubles, & qui avoient les premiers rompu le premier Edit de pacification, furent étonnés que les Catholiques rompirent le ſecond Edit de pacification en Sep-

tembre 1568. & voulurent avoir leur revanche, pour les faire courir à leur tour au commencement des troiſiémes troubles. . . La Reine Jeanne de Navarre & le Prince ſon fils étoient en leurs pays au-delà de la Garonne: le Maréchal de Monluc avoit eu charge d'y prendre garde & de s'en aſſûrer, avec commandement de les amener tous deux en Cour auprès du Roi. Elle en fut avertie étant à Nérac par Monluc, auquel elle dit qu'elle étoit diſpoſée de faire la volonté du Roi. Mais après qu'elle eut eû advis que M. le Prince de Condé avec Madame la Princeſſe ſa femme, & Mrs. les Princes ſes enfans, s'étoient ſauvés de Noyers, comme avoit fait auſſi Monſieur l'Amiral de Chaſtillon, & ſon frere le ſieur d'Andelot, qui étoit lors auprès de Vitré en Bretagne, & qu'ils avoient paſſé la Loire, & étoient en Poictou, elle ſe réſolut de les aller trouver, & laiſſer le Maréchal de Monluc avec ſes prétentions. Exécutant ſon deſſein, elle prit un ſoir le chemin avec Monſieur le Prince de Navarre, & Madame Catherine ſes enfans, laiſſant tout ſon train à Nérac, comme ſi elle y eût encore été, & fut incontinent coulée en 36 heures juſqu'à Monlieu en Saintonge, delà où M. le Prince, M. l'A-

miral, & le Comte de la Roch
caud bien accompagnés l'allerent
voir, d'où elle ſe rendit avec eux
gnac en Angoumois, & delà à
neai-charante en Saintonge, où el
dia Monſieur le Prince de Navarr
fils à défendre la Religion qu'ell
voit, & à venger l'honneur des P
du ſang, dont il tenoit le premier
& envoya au Roi Charles la Dé
tion des cauſes & raiſons qui l'a
meuë à ce faire.

C'étoit une Reine d'un bel e
elle fit elle-même une Déploration
en proſe qu'en vers François,
que l'on avoit pourſuivi à mo
contraint Meſſieurs les Princes d
de ſe ſauver avec leur pere, &
M. le Comte de Soiſſons qui éto
core au berceau. Ces troiſiémes tr
fe commencerent donc ſous ſa p
tion, & tout ſe fit tant en ſon
que de Meſſieurs les Princes d
varre & de Condé.

Le Roi fut étonné de cela. Mo
le Prince de Navarre donc étoit
de toutes les expéditions de gueri
lui en fut déféré l'honneur par
Prince de Condé ſon oncle, com
lui appartenant de droit d'aineſſ
comme étant fils de Roi & Rein
verains.

Ce Prince avoit été nourri dès le berceau à la peine : depuis la mort de ſon pere, il avoit reçu pluſieurs afflictions domeſtiques ; & maintenant le voici comme à l'école ſous la conduite de deux grands Chefs d'armées, tels qu'étoient M. le Prince de Condé ſon oncle, & l'Amiral de Chaſtillon, afin d'être inſtruit à la guerre. Il étoit jeune ; mais il avoit beaucoup de valeur, accompagnée d'une naïveté d'eſprit & d'un bon jugement. Aux endroits où il ſe trouva durant ces troiſiémes troubles, ſi ce qu'il dit aux plus vieux Capitaines de l'armée eût été ſuivi, les événemens n'euſſent été tels qu'ils furent depuis, ni ceux de ſon parti n'euſſent reçu tant de pertes & ruines comme ils reçurent alors. L'on a remarqué que quand les deux armées voulurent combattre à Loudun, où il faiſoit un extrême froid, que le Prince de Navarre jugea, que ſi M. le Duc d'Anjou eût eu de quoi, il eût attaqué, ce que ne faiſant pas, qu'il falloit l'attaquer, & que la victoire leur en demeureroit : ſur quoi pluſieurs ont depuis tenu que ſi on l'eût crû, que Monſieur frere du Roi étoit en danger d'être pris.

En la journée de Baſſac (*a*), quand

(*a*) Bataille de Jarnac, le 13 Mars 1569.

il vit qu'on ſe réſolut au combat, il leur dit : *Quel moyen de combattre ? Nos troupes ſont trop diviſées, & celles des ennemis ſont jointes, & leur force eſt trop grande. De combattre à cette heure, c'eſt perdre des gens à crédit. J'avois bien dit que nous nous amuſions trop de voir jouër des Comédies à Niort, au lieu de faire aſſembler nos troupes, puiſque l'ennemi amaſſoit les ſiennes.* Auſſi cette bataille fut perduë par ceux de la Religion P. R. & M. le Prince de Condé y fut tué. . . . . (*a*) Cette nourriture comme à la ruſtique, que le Roi Henri d'Albret, pere grand du ſieur Prince de Navarre, lui avoit fait donner en ſa jeuneſſe, fit qu'il ſupporta avec plus de patience les veilles & la fatigue qu'il endura en ce grand & laborieux circuit du Royaume qu'il fit, commandant à l'armée avec la conduite de l'Amiral, juſqu'à tant que

(*a*) A la bataille de Moncontour, (3 Octobre 1569.) on avoit placé le Prince de Navarre & le jeune Prince de Condé ſur une colline avec quatre mille chevaux pour les garder. Henri voyant que l'Amiral avoit enfoncé l'avant-garde du Duc d'Anjou, diſoit, *donnons, mes amis, voilà le point de la victoire, ils branlent.* On ne ſuivit point ſon conſeil, & l'inaction de ce grand corps de Cavalerie fut cauſe de la perte de la bataille.

la paix fut faite à René-le-Duc.

Après cette paix, le Prince revint trouver la Reine ſa mere à la Rochelle, delà où pour la troiſiéme fois avec elle il retourna en Béarn : où étant l'an 1571. & 72. il revint encore par le commandement de ladite Reine, qui étoit venuë la premiere à Paris. Mais il reçut les nouvelles de ſa mort dans Chaunay en Poictou, au même lieu où ſon pere le Roi Antoine avoit été appellé Roi.

Ce Prince n'avoit que dix-neuf ans, quand il fut appellé Roi de Navarre; & lorſque la Reine ſa mere lui faiſoit plus de beſoin, Dieu la retira à ſoi. Auſſi a-t-on remarqué qu'en ce temps-là il eut trois grands heurts d'afflictions : le premier a été lorſqu'il ſe vit ainſi réduit en orphanité, & tous ſes moyens engagés par les conventions de ſon mariage accordé avec Madame Marguerite, ſœur du Roi Charles IX. Le ſecond fut en cette calamité publique du jour ſaint Barthelemy, là où il penſoit être au dernier de ſa vie. Le troiſiéme fut ſa détention qui advint, quand le Roi Charles IX. mourut. En cet endroit, je dirai ce qui lui advint le jour que le Roi mourut.

Le Roi Charles ſe ſentant près de ſa fin, après avoir été long-temps ſans

ſonner mot, dit en ſe tournant, & comme s'il ſe fût reveillé, *appellez mon frere* : la Reine mere étoit préſente, qui envoya ſoudain querir Monſeigneur le Duc d'Alençon. Le Roi le voyant, ſe retourna de l'autre côté, & dit derechef, *Qu'on faſſe venir mon frere*: la Reine ſa mere lui dit, *Monſieur, je ne ſçai pas qui vous demandez, voilà votre frere*: le Roi ſe fâcha, & dit, *Qu'on aille querir mon frere le Roi de Navarre, c'eſt celui-là qui eſt mon frere.* La Reine mere voyant ſon déſir, pour le contenter, l'envoya querir ; mais pour quelques conſidérations à elle ſeule connuës, elle commanda au Capitaine des Gardes Nancey, que l'on le fît paſſer par-deſſous les voutes. L'on alla dire au Roi de Navarre qu'il vint parler au Roi : à ce mandement le Prince a dit pluſieurs fois depuis, qu'il ſentit en ſon ame une tranſe & appréhenſion de la mort, ſi bien qu'il n'y vouloit point aller ; mais le Roi Charles inſiſtant toûjours qu'on le fit venir, la Reine mere le fit aſſûrer qu'il n'auroit point de mal, de quoi toutefois il ne ſe fioit pas trop. Il étoit aſſiſté du Vicomte d'Auchy depuis ſa détention, qui l'aſſûra auſſi qu'il n'auroit point de mal : il s'achemina ſur ſa parole ; mais ayant vû ſous leſdites voutes des halebardiers

bardiers & harquebuſiers arrangés, & qu'il falloit qu'il paſſât au milieu d'eux, il ſe voulut retirer en arriere. Mais leſdits Vicomte, & Capitaine des Gardes, lui dirent derechef, qu'il n'auroit nul mal: auſſi qu'il voyoit que les ſoldats lui faiſoient la révérence, ce qui fut cauſe qu'il paſſa, & montant par un dégré dérobé, l'on le fit entrer dans la chambre du Roi; lequel ſoudain qu'il le vit, ſe retourna vers lui, & lui tendit les bras. Le Roi de Navarre tout ému, pleurant & ſoupirant, alla de genoux juſqu'aux pieds du lit; le Roi Charles l'ayant fait approcher, l'embraſſa étroitement & le baiſa, lui diſant ces paroles: *Mon frere, vous perdez un bon maître & un bon ami. Je ſçai que vous n'êtes point du trouble qui m'eſt ſurvenu: ſi j'euſſe voulu croire ce qu'on m'en vouloit dire, vous ne fuſſiez plus en vie; mais je vous ai toûjours aimé: je me fie en vous ſeul de ma femme & de ma fille, je vous les recommande. Ne vous fiez en N.* (a) *mais Dieu vous gardera.* La Reine mere interrompit le Roi Charles, diſant: *Monſieur, ne dites pas cela. Madame, je le dois dire, & eſt la vérité. Croyez-moi, mon frere, aimez*

(a) Je penſe que cela doit s'entendre de la Reine mere, Catherine de Médicis.

moi, aſſiſtez à ma femme (*a*) *& à ma fille, & priez Dieu pour moi. Adieu, mon frere, adieu.* Le Roi de Navarre toutefois demeura là, juſqu'à tant qu'il entrât en l'agonie ; ce qu'étant, il ſe retira. Ce fut dans le ſoir de la Pentecôte [30, Mai] l'an 1574. que mourut le Roi Charles, (*b*) & que ces choſes advinrent.]

A cette Anecdote rapportée par le Docteur Cayet, je joindrai un morceau curieux, tiré du Journal de Pierre de l'Etoille. (*c*) » Le Roi *Charles*, » [*deux jours avant ſa mort*] ayant fait » appeller *Mazille* ſon premier Méde- » cin, & ſe plaignant des douleurs qu'il » ſouffroit, lui demanda, s'il n'étoit » pas poſſible que lui & tant d'autres » grands Médecins qu'il y avoit en ſon » Royaume, lui puſſent donner quel- » que allégement en ſon mal : *car je* » *ſuis, dit-il, horriblement & cruelle-* » *ment tourmenté.* A quoi *Mazille* ré- » pondit que tout ce qui dépendoit de » leur art ils l'avoient fait, & que mê- » me le jour de devant, tous ceux de

(*a*) Iſabelle d'Autriche, dont il n'eut qu'une fille, nommée Marie Iſabelle de France, âgée d'environ 19 mois, lorqu'il mourut.

(*b*) Il étoit né le 27 Juin 1550.

(*c*) Pag. 32. Edit. de M. Godefroy 1719.

» leur Faculté s'étoient assemblés pour
» y donner remède ; mais que pour en
» parler à la vérité, Dieu étoit le grand
» & souverain Médecin en telles mala-
» dies, auquel il falloit recourir. *Je*
» *crois*, dit le Roi, *que ce que vous dites est*
» *vrai, & n'y sçavez autre chose : tirez-*
» *moi ma custode que j'essaye à reposer.* Et
» à l'instant *Mazille* étant sorti, & ayant
» fait sortir tous ceux qui étoient dans
» la chambre hormis trois, sçavoir *La*
» *Tour*, *St. Pris* & sa Nourrice que sa
» Majesté aimoit beaucoup encore
» qu'elle fût Huguenotte, comme elle
» se fut mise sur un coffre & commen-
» çoit à sommeiller, ayant entendu le
» Roi se plaindre, pleurer & soupirer,
» s'approche tout doucement du lit, &
» tirant sa custode, le Roi commença à
» lui dire jettant un grand soupir & lar-
» moyant si fort, que les sanglots lui
» interrompoient la parole : *Ah, ma*
» *nourrice, ma mie, ma nourrice, que de*
» *sang & que de meurtres ! ah, que j'ai*
» *suivi un méchant conseil ! ô mon Dieu !*
» *pardonne les moi, & me fais miséri-*
» *corde, s'il te plaît : je ne sçai où j'en*
» *suis, tant ils me rendent perplex & agi-*
» *té. Que deviendra tout ceci ? Que fe-*
» *rai-je ? Je suis perdu, je le vois bien.*
» Alors la Nourrice lui dit : Sire, les
» meurtres soient sur ceux qui vous les

» ont fait faire ; mais de vous, Sire ;
» vous n'en pouvez mais, & puiſque
» vous n'y prêtez pas conſentement,
» & en avez regret, croyez que Dieu
» ne vous les imputera jamais, & les
» couvrira du manteau de la juſtice
» de ſon fils, auquel ſeul faut qu'ayez
» votre recours ; mais pour l'honneur
» de Dieu que V. M. ceſſe de larmoyer:
» & ſur cela lui ayant été querir un
» mouchoir, pour ce que le ſien étoit
» tout mouillé de larmes, après que S.
» M. l'eut pris de ſa main, lui fit ſigne
» qu'elle s'en allât, & le laiſſât repo-
» ſer. »

Charles IX. mourut baigné dans ſon ſang qui lui ſortoit par les pores. Le célèbre Auteur de la *Henriade* fait dire à ſon Héros, (*a*) parlant à la Reine Elizabeth :

Dieu déployant ſur lui ſa vengeance ſévere ;
Marqua ce Roi mourant du ſceau de ſa colere ;
Et par ſon châtiment voulut épouvanter
Quiconque à l'avenir oſeroit l'imiter. . . .
Son ſang à gros bouillons de ſon corps élancé,
Vengeoit le ſang françois par ſes ordres verſé

Henri IV. raiſonne ici conformé-

(*a*) Chant III. V. 19. & ſuiv.

ment aux idées de tous les Calviniſtes de ce tems-là, qui regardoient la mort violente de Charles IX. comme une punition viſible du maſſacre de la St. Barthelemy. Quelques-uns même ont écrit que la Reine mere abrégea les jours de ce Prince infortuné, pour mettre à ſa place le Duc d'Anjou, dont elle étoit idolâtre. Mais on doit préſumer que c'eſt une pure calomnie, puis que Henri Etienne, dans ſon *Diſcours ſur la vie de Catherine de Médicis*, (*a*) dit ſimplement qu'il *pourroit alléguer* contr'elle *des préſomptions touchant la mort de Charles IX.* Si cet Ecrivain ſcandaleux avoit pû donner à cette horrible accuſation le moindre air de vraiſemblance, ſe ſeroit-il exprimé de la ſorte; lui, qui ſur de ſimples ſoupçons, ne manque jamais d'imputer à la Reine mere les crimes les plus noirs? Avec quelle hardieſſe ne l'accuſe-t-il pas d'avoir fait empoiſonner le Dauphin, frere aîné d'Henri II. ſon mari, *afin d'approcher plus près de la Couronne?* Dans un autre endroit, (*a*) il aſſûre qu'elle eut recours à René, Parfumeur Milanois, *& ſon empoiſonneur à gages*, pour faire périr la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret.

(*a*) Pag. 108. Edit. de 1649.
(*b*) *Ibid.* pag. 59.

Tous les Auteurs Proteſtans ont répété la même choſe ; mais ne pouvant nier qu'après qu'on eût ouvert le corps de la Reine de Navarre, il n'y parut aucun indice de poiſon, ils ſe ſont retranchés à dire que les Chirurgiens n'eurent garde d'ouvrir le cerveau, parce qu'on y auroit trouvé la preuve certaine de l'empoiſonnement. *Que de menteries ! que d'impoſtures !* s'écrie à cette occaſion le Docteur Cayet. (*a*) [Aucuns Officiers domeſtiques de cette Reine ſont encore en vie, qui ſont même de la Religion prétenduë réformée, & étoient lorſqu'elle fut ouverte par le Chirurgien Deſneux, avec Mr. Caillart, Médecin ordinaire de cette Reine ; leſquels Officiers ſçavent aſſez que ces doctes Médecin & Chirurgien reconnurent [à l'ouverture du corps de cette Reine] que l'apoſtéme engendrée dans ſes poulmons, & laquelle s'y étoit crevée, avoit été la ſeule cauſe de ſa mort ; & même que Caillart leur dit : » Meſ» ſieurs, vous ſçavez tous le com» mandement que m'a pluſieurs fois fait » la Reine notre bonne Maîtreſſe, que » ſi je me trouvois près d'elle à l'heure » de ſa mort, que je ne fiſſe faute de lui » faire ouvrir le cerveau ; pour voir

(*a*) Chronologie Nov. tom. I. pag. 119.

» d'où lui procédoit cette démangeaiſon » qu'elle avoit d'ordinaire au ſommet » de la tête, afin que ſi Mr. le Prince » ſon fils, & Madame la Princeſſe ſa » fille, ſe ſentoient de ce mal, qu'on » y pût donner reméde, en ſçachant » l'occaſion. » Auſſi-tôt Deſneux lui ſcia le teſt, & virent tous que cette démangeaiſon lui procédoit de certaines petites bubes pleines d'eau, qui s'engendroient entre le teſt & la taye du cerveau, ſur laquelle elles ſe répandoient, & lui cauſoient cette démangeaiſon. Puis ayant tous fort curieuſement regardé, Deſneux leur dit : » Meſſieurs, ſi Sa Majeſté étoit morte » pour avoir fleuré ou ſenti quelque » choſe d'empoiſonné, vous en ver- » riez les marques à la taye du cerveau; » mais la voilà auſſi belle que l'on ſçau- » roit déſirer. Si elle étoit morte pour » avoir mangé du poiſon, il paroîtroit » à l'orifice de l'eſtomach : rien n'y pa- » roît; il n'y a point donc d'autre oc- » caſion de ſa mort, que l'apoſtéme de » ſes poulmons. »]

Voilà des faits exactement circonſtanciés par un Auteur, qui avoit toûjours été attaché à la maiſon de Navarre, tant comme Sous-précepteur d'Henri IV. qu'en qualité de miniſtre de la Princeſſe Catherine ſa ſœur.

Il en appelle au témoignage de pluſieurs Calviniſtes, qui vivoient encore de ſon tems; perſonne ne s'eſt inſcrit en faux contre lui : que peut-on demander de plus ? Cependant M. de l'Etoille qui ne manquoit pas d'avoir lû *la Chronologie Novenaire*, ne s'eſt fait aucun ſcrupule d'attribuer à Catherine de Médicis la mort de Jeanne d'Albret. Je n'en ſuis pas ſurpris. Ecrivain cauſtique, & porté naturellement à la Satyre, il puiſoit quelquefois dans les ſources les plus décriées : je n'en rapporterai que deux exemples. » Le jour » que la Reine de Navarre arriva à » Blois, *dit-il* pag. 20. le Roi & la » Reine mere qui la fit empoiſonner » par *René*, ſon parfumeur, lui firent » tant de careſſes, principalement le » Roi, qui l'appelloit ſa grande-tante, » ſon tout, ſa mieux-aimée, qu'il ne bou» gea jamais d'auprès d'elle à l'entrete» nir avec tant d'honneur & de réve» rence, que chacun en étoit étonné : » le ſoir en ſe retirant, il dit à la Reine » ſa mere en riant ; & puis, Madame, » que vous en ſemble ? Joué-je pas » bien mon rollet ? ouï, lui répondit » elle, fort bien ; mais ce n'eſt rien qui » ne continue : laiſſez-moi faire ſeule» ment, dit le Roi, & vous verrez que » je les mettrai au filet. » Tout cela ſe

rouve mot a mot dans le I. Volume es *Mémoires de l'Etat de France ſous harles IX.* (*a*) & à la page 34 & : 37 du *Réveille-matin des François & e leurs Voiſins*, deux des plus déteſta- les Satyres qui ayent paru dans le VI. ſiécle.

M. de l'Etoille pag. 20. donne l'ex- ait d'une lettre où il eſt parlé des ſordres que firent, dit-on, les trois ois dans une partie de débauche chez Seigneur de Nantouillet, Prévôt de aris, & petit-fils du Chancelier An- oine du Prat. Cette aventure ſe lit ans les mêmes termes à la pag. 167. u *Réveille-matin des François*, (*b*) li- elle qu'on attribue à Théodore de eze, & qui eſt rempli d'horreurs ontre Charles IX. & Catherine de Médicis. Qu'on en juge par le trait ſui- ant. L'Auteur fait parler un Hiſto- iographe & un Politique. [(*c*) Pour 'honneur de Dieu, *dit le premier*, fais- noi ce plaiſir que nous ne parlions plus des édits de ce bourreau, de ce ſauvage: ſinon que de bonheur il s'aviſât d'en faire un qui commandât de l'étrangler avec la truye & les cochons, tous ſes

(*a*) In-Octavo 3. vol. Mildebourg 1578. Voyez tom. I. pag. 151. fol. verſ.
(*b*) In-Octavo Edimbourg 1574.
(*c*) II. Partie, pag. 142.

Suppôts & Conſeillers. En ce cas je ſerois d'avis qu'on uſât vers eux de douceur, ne permettant pas qu'ils tombaſſent en la miſére de Néron, qui ne trouva lorſqu'il ſe vit réduit en extrême détreſſe, un ſeul ami ni ennemi, qui lui voulût faire ce plaiſir de le dépêcher & tuer. Je ſerois, dis-je, bien d'avis qu'on ne les fît guéres languir, de-peur qu'ils ne ſe rétractaſſent, quand ils verroient l'enfer ouvert & tout prêt à les recevoir.] Apparemment M. Arnaud ne connoiſſoit pas ce Livre, puiſqu'il n'en a fait aucun uſage dans ſon *Apologie pour les Catholiques.* Il y auroit vû établis des principes encore plus abominables que ceux de Buchanan & de Junius Brutus.

ARTICLE LXXVIII.

Hiſtoire du Démêlé de S. Gelais & de Ronſard. Extrait de l'Apologie du Sieur de Courval, Poëte Normand.

I. MOnſieur Baillet, dans ſes *Jugemens des Sçavans*, Article 1283. dit que Mellin de S. Gelais, jaloux de la réputation de Ronſard

alors tout jeune, traita ce Poëte naiſſant avec une fierté & une dureté qui ne fit tort qu'à lui-même. S. Gelais s'en apperçut, ajoûte M. Baillet ; & jugeant qu'il n'avoit plus rien à faire dans la Poëſie Françoiſe, il retourna aux Vers Latins qu'il avoit autrefois abandonnés. Il en fit juſqu'au dernier ſoupir ; & l'on diſoit *que le Soleil levant l'ayant effacé ou fait fuir d'un horizon, il s'en étoit allé ſur l'autre.*

Ceci eſt preſque tout tiré des *Eloges* de Ste. Marthe, (*a*) où l'on voit que S. Gelais abuſant du crédit qu'il avoit à la Cour, prenoit plaiſir à cenſurer les hardieſſes naiſſantes de Ronſard, & à lire les vers de ce jeune homme devant les Princes & les Dames de la Cour avec un ton de voix qui les faiſoit trouver déſagréables. Ste. Marthe avoit déja obſervé, que tous les Poëtes de ce temps-là arroſerent de leurs larmes le tombeau de S. Gelais [mort en 1558] & que Ronſard fut un de ceux qui le regretterent davantage : en quoi il fit bien paroître qu'il avoit entierement oublié les injures qu'il avoit autrefois reçues de lui.

Claude Binet avoit dit à peu-près la même choſe avant M. de Ste. Marthe,

(*a*) Ant. de S. Gelais.

c'eſt dans la *vie de Pierre de Ronſard* attribue à quelque envieux de ce de lui avoir fait tort dans ſa jeu *en liſant au Roi ſes vers tronqués, prononçant de mauvaiſe grace.* La du Maine, Paſquier, Colletet, l' Merveſin, & beaucoup d'autres auſſi parlé de la querelle de S. & de Ronſard; mais juſqu'à pr perſonne, que je ſçache, ne l'a ex comme il le falloit, & ſans y n des fauſſetés. Voici quelque cho plus exact.

Ronſard né [en 1525.] ave grandes diſpoſitions pour la Po entra chez le célébre Dorat, en q té de penſionnaire, au mois de D bre 1547. Il s'y appliqua ſans relâ l'étude des Poëtes Grecs, Latin François, & il commença bien-t *pindariſer*, comme il s'exprime même, c'eſt-à-dire, qu'il voulut ter Pindare; & dès-lors il affect répandre dans ſes Vers François érudition faſtueuſe & pédanteſque riſſée de mots Grecs & Latins.

Jeanne d'Albret, fille de la R Marguerite de Navarre, ayant ép Antoine de Bourbon au mois d' tobre 1548. Ronſard en fit l'Epi lame. Cette piéce & quelques au de ſa façon pénétrerent juſqu'à

our, où dans ce temps-là, les Poëtes
oient bien reçus & récompensés. Il
roît que l'on n'y goûta pas le nou-
au Pindare. On lui fit entendre qu'il
oit été desservi & en quelque ma-
ere décrié, sur-tout par Mellin de
nt Gelais, qui en qualité de Dicta-
r sur le Parnasse, donnoit le ton
x Courtisans, & décidoit souverai-
ment de la bonne ou mauvaise for-
e des ouvrages d'esprit.

Dans ces entrefaites, la Reine Mar-
erite de Navarre mourut le 21 Dé-
mbre 1549. Les trois Sœurs Angloi-
, Anne, Marguerite, & Jeanne de
ymour, également distinguées par
r naissance & par leurs talens, con-
rerent à la mémoire de cette grande
ine cent quatre Distiques Latins.
colas Denisot connu sous son nom
igrammatisé de *Comte d'Alsinois*, fit
primer à cette occasion en 1551.
tombeau de Marguerite de Valois,
ine de Navarre : fait premierement en
stiques Latins par les trois Sœurs Prin-
ès en Angleterre, depuis traduits en
ec, Italien & François, par plusieurs
ellens Poëtes de la France. Avec
sieurs Odes, Hymnes, Cantiques,
itaphes sur le même sujet, in-octavo
n chifré, mais de treize signatures,
i font 208. pages. Chaque Distique

Latin eſt traduit en deux Vers Grecs par Jean Dorat : en Italien, en quatre Vers, par J. P. D. M. c'eſt-à-dire par Jean Pierre de Meſme : en François, en quatre ou ſix Vers, par quatre Poëtes; ſçavoir J. D. B. A. (Joachim Du Bellay, Angevin) Jean-Antoine de Baïf, le Comte d'Alſinois (Nicolas Deniſot) & Dam. A. D. L. c'eſt-à-dire, Damoiſelle Antoinette de Loynes.

A la tête de chaque Diſtique, on voit le nom de celle des trois ſœurs Angloiſes qui l'a compoſé, & enſuite les Traductions. Ces Diſtiques finiſſent par le 104e. à la ſignature H iij. après quoi l'on trouve différentes piéces des Auteurs ci-deſſus nommés, & de quelques autres, qui ſont Jean du Tillet, Ronſard, Jacque Coupil, Médecin; Gerard Deniſot, natif de Nogent; Mathieu Pacus, Juriſconſulte; Salmon Macrin; Nicolas Bourbon; Claude d'Eſpenſe; C. S. que je crois être *Carolus Sammarthanus*; Antoine Armand, de Marſeille; Jean Tagaut; *Nicolas Pero*, (peut-être Nicolas Perrot, Conſeiller au Parlement) Jacq. B. A. apparemment Jacques Bouju, Angevin; Jean Morel, Embrunnois; Pierre des Mircurs (en Latin, Mirarius) G. Bougiers, Angevin; & Martin Seguier.

L'Hymne Triumphal ſur le trépas de Marguerite de Valois, Royne de Navarre, par Pierre de Ronſard, eſt de quarante Strophes, chacune de douze Vers, dont la derniere ſe trouve après la ſignature K. Le jeune Poëte, qui a ſuppoſé que la *defuncte Reine* étoit dans le Ciel au nombre des Saints, l'invoque ainſi, en terminant ſa piéce:

Je te ſaluë, ô l'honneur
De mes Muſes, & encore
L'ornement & le bonheur
De la France qui t'honore.
Ecarte loin de mon chef
Tout malheur & tout méchef.
Préſerve-moi d'infamie
De toute langue ennemie,
Et de tout acte malin;
Et fay que devant mon Prince
Déſormais plus ne me pince
La tenaille de Melin.

Peniſot a mis en marge: *il entend Melin de Saint Gelais, qui trop envieuſement blâma ſes Oeuures devant le Roi Henri II.* Ainſi en 1551. c'étoit encore un bruit commun ſur le Parnaſſe, que Mellin de S. Gelais avoit mal parlé de Ronſard & de ſes Vers devant le Roi. Ronſard lui-même en étoit

très-persuadé, & sur cette supposi
il enfanta dans sa colere une piec
Vers *Iambes contre un médisant de*
Jard. Voici son début :

Avant, avant, Vers furieus,
Fouldroyon l'homme injurieus,
Qui de sa bavarde ignorance
Veut honnir l'honneur de la France,
Aboyant d'un gozier felon
Un des plus chéris d'Apollon.
Ourdisson une corde telle
Que celle d'Archiloc, ou celle
Qu'Hipponax ireus (*a*) retordit,
Afin que Bupal se pendit.

Tout le reste n'est qu'un tissu de
horribles imprécations, que pe
fournir la Fable & l'Histoire ;
l'objet des fureurs du Poëte ne s'y t
pas ni nommé, ni désigné par aucu
particulier. S. Gelais ayant sçu
c'étoit à lui qu'en vouloit Ron
déclara hautement qu'il n'avoit j
rien dit à son désavantage ; il ch
même à le désabuser, en lui f
mille protestations de son innoc
& conclut par lui demander son a
Ronsard, qui étoit bon naturellem

(*a*) *Ireus*, irité.

ne fit aucune difficulté de l'en croire *sur* sa parole, & lui témoigna un extrême regret d'avoir ajoûté foi à de faux rapports. Il adreſſa donc à S. Gelais une Ode, où il dit, Sixain 2e.

Las ! ce monſtre, ce monſtre d'ire
Contre toi me força d'écrire,
Et m'élança tout irrité,
Quand d'un Vers enfielé d'Iambes
Je vomiſſois les aigres flambes
De mon courage dépité :

Pour ce qu'à tort on me fit croire,
Qu'en fraudant le prix de ma gloire,
Tu avois mal parlé de moi,
Et que d'une longue riſée
Mon œuvre par toi mépriſée
Ne ſervit que de farce au Roi.

Mais ores, Melin, que tu nies
En tant d'honnêtes compagnies
N'avoir médit de mon labeur,
Et que ta bouche le confeſſe
Devant moi-même, je délaiſſe
Ce dépit qui m'ardoit le cœur.

Dreſſant à notre amitié neuve
Un autel : j'atteſte le fleuve
Qui de parjure n'a pitié,
Que ni l'oubli, ni le tans même,

Ni faux rapport, ni la mort bleſme
Ne dénoueront notre amitié.

Car d'une ame diſſimulée
Ma foi ne ſera point voilée
(De faux viſages artiſan)
Croïant ſûrement que tu n'uſes
Vers tes amis de doubles ruſes
Dont ſe déguiſe un Courtiſan.

Saint Gelais de ſon côté fit un S
en faveur de Pierre de Ronſard, où
parler en aucune maniere de leu
mêlé, il loue *la veine immortelle* c
Poëte, *qui les vieux paſſe & les nou*
eſprits.

Ces trois pieces ſont de 1551. c
plûtard de 1552. & ſe trouvent da
ſeconde Edition des *Amours* de
ſard, 1553. comme le remarque
laume Colletet page 42. de ſon
cours du Sonnet; ouvrage eſtim
qui devient rare, n'ayant été im
qu'une ſeule fois en 1658.

II. Chacun ſçait que Ronſard
exceſſivement loué par les plus g
hommes de ſon ſiécle. Ses divins
devoient braver l'injure du temp
les regardoit comme un monumen
durable que l'airain. Ce Poëte, ſi
vent applaudi, & ſi enivré de

propre mérite, mourut en 1585. avec le chagrin de voir flétrir ſes lauriers; il avoit déja perdu toute ſa réputation au commencement du régne de Louis XIII. Mépriſé à la Cour, il n'eut déſormais d'autres admirateurs que quelques Poëtes de Province, qui en dépit de Malherbe & du bon ſens s'obſtinerent à placer ſur le même trône, Homere, Virgile, & l'Auteur de *la Franciade*. Du nombre de ces Verſificateurs ſubalternes étoit le *ſieur de Courval* (Thomas Sonnet) Docteur en Médecine, *Gentilhomme Virois*, dont nous avons une *Satyre Menippée contre les Femmes, ſur les poignantes traverſes & incommoditez du Mariage*, in-octavo Caen, 1623. Cet ouvrage rempli d'obſcenités, & des plus groſſieres invectives contre le beau Sexe, déplut à tout le monde, & il s'éleva des Cenſeurs anonymes, qui déſaprouverent également la forme & le fond. Courval leur oppoſa une *Défenſe Apologétique*, production la plus ridicule qu'on ait peut-être jamais vûe, très-digne par conſéquent de ſervir de ſuite à cette *Satyre Ménippée*, qui méritoit moins l'indignation que le mépris public.

L'Auteur commence ſon Apologie par une période qu'on ne lira ſûrement

pas ſans reprendre haleine. [Ayant été averti environ le temps que les féves étoient en fleur, que quelques cerveaux démontés, & jugemens mal timbrés, ſaiſis d'acriſie (*a*) & de terreurs paniques comme autrefois Ajax, faute d'avoir été en Antycire chercher de l'Ellébore pour guérir leur cerveau lunatique & perclus, & pouſſés d'un enthouſiaſme, qui accompagne les genets d'Arcadie, & d'une maudite envie qui leur plombe & jaunit le front, s'étoient jettés comme à la déſeſpérade & à corps perdu ſur ma Satyre Menippée du mariage, n'agueres miſe en lumiere, & vomi contre icelle le noir venin de leurs cenſures, fait jouër tous les reſſorts de leur eſprit, pour tâcher d'y trouver quelque occaſion de *repriſe*, les uns blâmans le ſtyle, les autres morguans le ſens, qui les rimes, qui le ſujet d'icelle, & tous enſemble joints ſe ſont efforcés par toutes ſortes de ruades & cruelles morſures de la déchirer & terraſſer, ne ſçachans en quelle coquille tremper, ni quelles couleurs broyer pour la dépeindre & grifonner à leur fantaiſie, ſelon que les bouillantes vagues de leur eſprit bouffi d'orgueil, d'envie & de rage les

(*a*) *Acriſie*, aliénation d'eſprit.

transporte ; (*a*) j'ai pensé qu'il étoit nécessaire de dresser cette défense pour arrêter les fougues effrenées de ces Sycophantes calomniateurs, lesquels plus armés d'ignorance & d'envie que de doctrine, déchirent trop effrontément ma Satyre. Seroit-il bien possible de demeurer ferme & insensible parmi ces bravaches & effrontés Censeurs, & faisant de la Cane, avouer par un silence le cours de leurs sottes & ridicules Censures ? Non, non, il n'en sera pas ainsi. Je suis cet Atys, qui voyant Cresus au hazard de sa vie, tira de la violence de son affection ces quatre paroles : *Ne le tue pas, c'est mon Pere.* Je suis encore cet Æglès Samien, qui muet se voyant privé du prix qu'il avoit mérité à certain jeu, recouvra la parole. Il faut que je parle pour repousser l'injure calomnieuse, & la calomnie injurieuse faite à mon Livre.] Ce début pédantesque annonce une grêle d'injures ; aussi le sieur de Courval régale ses Censeurs de toutes celles que peuvent lui fournir les Langues Grecque, Latine, Italienne & Françoise. Presque toûjours il veut s'élever au sublime ; & voici, par exemple, un morceau recherché,

(*a*) J'omets dix Vers Latins contre les envieux.

qui ne céde en rien à la Harangue que Furetiere fait prononcer au Prince *Galimatias*, prêt à livrer bataille à la Séréniſſime Princeſſe Rhétorique (*a*). [O damnable envie, engeance des Démons, ſouffle de Belzebut, poiſon de l'ame, gangrene des eſprits, chancre des Républiques, peſte de la Vertu ! C'eſt toi, maudite, qui as tant excité de grenouilles du fangeux bourbier de l'ignorance, pour crouaſſer après mes Ecrits : c'eſt-toi, dis-je, qui as tiré tant de Hibous des noirs cachots de leur envie, pour de griffe & de bec offenſer ma Satyre.

Uſquequò, livor edax, audes probitate verendos
Rodere, conſpicuáque integritate viros ?
Quid dirum tentas in eos diffundere virus,
Mergere quos unquam nulla procella valet ?

Chenilles rampantes, qui vous efforcez de la dent venimeuſe de votre médiſance de ronger & gâter les printanieres fleurs, que les bruſques & chaudes vapeurs de ma Muſe ont n'agueres fait éclore dans le jardin de la France. Oiſeaux importuns & ſales Harpies, qui de votre bec empaiſonné

(*a*) Voyez *Nouvelle Allégorique*, &c. pag. 97.

voulez ſouiller & gouſpiller la netteté & pureté de ma moiſſon poëtique. Chauve-ſouris, qui ne vollez que de nuit & à couvert, n'oſez paroître au jour, qui ne mettez rien en lumiere. Sortez à ce coup, que l'on vous voie : *Lazare, veni foras* ; ne parlez par la fenêtre, méchans rimailleurs. Sortez, Chenilles ignorans, Rodomons de l'Arioſte, Traſons de Térence : ſortez en campagne, que l'on vous voie ; la lice eſt préparée, les barrieres ſont dreſſées, les armes d'encre & de papier ſont faciles à trouver. Mais il m'eſt impoſſible de ſyndiquer ou cenſurer vos Ecrits, pour tirer ma revenche de vous : car vous n'en faites point, étant de ces gens *qui neque facultatem, neque vim generatricem habent*, pour avoir été nés ſous l'horoſcope infortuné & la perverſe Conſtellation du titre *De frigidis & maleficiatis.*]

Après pluſieurs déclamations de cette eſpece, l'Auteur répond en détail aux *envieux bavards*, qui avoient déchiré ſa fille aînée ; & il ſe flatte de les avoir *tellement rembarré par le foudre de ſon Apologie*, qu'ils ne ſçavent plus *ſur quel pied danſer, de quel bois faire fléches, ni à quel Saint ſe vouer.* Il regrette même le tems qu'il a employé à ſe défendre, vû, dit-il, que c'eſt choſe impoſſible

de plaire à tous, & de contenter tout le monde, *& qu'il n'y a celui ſur lequel ces Ariſtarques ne drappent.* Il ſe conſole par la conformité qu'il croit avoir avec les plus grands génies & les Sçavans les plus diſtingués. » Petrus » Nannius a dépravé quelques lieux de » Tite-Live & de Ciceron. Properce » eſt controllé d'Angelus Politianus : » Ciceron de Petrus-Victor : Pline de » Turnebe, de Hieroſme Mercurial & » de Luſinius : Lycophron, Lactance » Firmin & Callimachus, de Canthe- » rus : Martial de Calderinus : Jules » Céſar d'Otoman : Sigonius donne la » torture & la géne à Plutarque & à » Quintilien. Voyez ſi Lilius-Gregorius » Gyraldus en ſon Dialogue des Poëtes » Latins, & Jules-Scaliger en ſon Cri- » tique ont épargné un ſeul Poëte, tant » ancien que moderne, ſans le cenſu- » rer, ou lui donner quelque attaque ?

[*Ce grand Ronſard*, Prince des Poëtes François, l'ornement non-ſeulement de la France, mais de tout l'Univers, n'a pû lui-même éviter les ſagettes de la Cenſure. Car ſoudain qu'il eut fait imprimer ſes Amours & le quatriéme Livre de ſes Odes, on vit au même temps une brigade de petits muguets frilés, & rimeurs de Cour, qui pour faire une Ballade & un Rondeau avec

le

le refrein mal-à-propos, s'imaginent avoir seuls mérité les lauriers du Parnasse. Le chef de cette bande étoit Melin de S. Gelais, qui pour avoir quelque chose de plus que les autres, avoit acquis beaucoup de réputation envers les Grands, principalement auprès du Roi, s'efforçoit par envie de troubler l'eau Pégazine à ce nouvel Apollon, ayant l'ame touchée de tant d'envie & de présomption, que d'oser blasonner & de reprendre les Oeuvres dudit Ronsard aux yeux de sa Majesté pour le rendre odieux. Mais quoi ? Un grand Poëte comme lui ne devoit pas avoir moins de Zoïles qu'Homere & Virgile, puisqu'il devoit succéder à pareille gloire. Oyons ce qu'il en dit en quelqu'une de ses Odes:

Ecarte loing de mon chef
Tout malheur & tout méchef, &c.

Ses envieux disoient que ses Ecrits étoient tous farcis de vanterie, d'obscurité & de rodomontades, le renvoyant bien loin avec ses œuvres Pindariques, tournant le tout en rizée & moquerie, dont est venu le proverbe, *il veut pindariser*. . . . . Si cet Oracle & ce Soleil de Poësie a été

repris & blaſonné, que ſera-ce que de nous autres, qui comparez avec lui, n'avons non plus de proportion & d'Analogie qu'il y a entre le Ciel & la terre ? *Il ne faut donc point s'étonner*, ſi j'ai été repris après ces grandes lumieres de Poëſie ; mais tout ce qui me fâche davantage, c'eſt de me voir cenſuré & repris par des gens du tout ignorans, qui comme les faucilles de Beauſſe, n'ont que le bec, *Litteraſque primoribus tantùm labris deguſtarunt.* Belles Happelourdes, Aſnes d'Apulée, Veaux dorés à ſimple feuille, deſquels ſi vous déchargez l'éclat & la ſuperficie, vous ne trouverez que du bois. Semblables encore à l'écume qui flotte ſur les ondes de l'Océan, laquelle ſemble de loin & à l'œil de l'ambre gris, mais ſi on s'approche de près, & qu'on la touche de la main, on ne trouve qu'un excrement. Vous diriez néanmoins à les ouïr cajoller, que ce ſoient des Saints Thomas en Théologie, des Fernels en Médecine, des Cujas en Juriſprudence, des Euclides en Mathématique, des Turnébes, des Lambins en Humanité : encore que ce ne ſoient que des Charlatans & faiſeurs de Rodomontades, &c.]

L'Auteur conclut ainſi ſon Apologie,

[Aux Envieux de ſes peres.

Si la colere vous enflambe,
Ne vous pendez pas, envieux:
Je vous remets devant les yeux
Le malheur du pauvre Lycambe.
Mais ſi le mal tant vous oppreſſe,
Qu'il ne reçoive guériſon,
Deſſus le figuier de Tymon
Allez finir votre triſteſſe.

Cette pièce Comique eſt dédiée *A Noble Homme Guillaume-Anefrie, Sieur de Chaulieu, Conſeiller du Roi en ſa Cour de Parlement à Rouen, & Commiſſaire aux Requêtes dudit lieu.* Si je ne me trompe, c'eſt l'Aïeul du célébre Abbé de Chaulieu, mort en 1720. âgé de 81. ans.

ARTICLE LXXIX.

Eclairciſſement ſur les premiers Ouvrages de M. Godeau.

L'Auteur des *Jugemens des Sçavans*, Art. 1517. obſerve, *qu'on doit compter entre les plus grandes raretés du ſiécle* l'avantage qu'a eu Mr. Godeau de faire beaucoup d'honneur au Parnaſſe François, ſans faire en même tems le moindre deshonneur à l'Egliſe;

& l'on peut, ſans commettre d'injuſtice à l'égard de Du Perron, de Bertaud & de quelques autres Poëtes mitrés, le propoſer comme le *premier* Prélat de l'Egliſe Gallicane, *qui a tâché de reſtituer à Dieu pleinement, ſans réſerve & ſans mélange la Poëſie Françoiſe, &c.*

On ſent bien que Baillet traite M. Godeau en ami, & il n'y a pas lieu de le ſoupçonner d'avoir voulu ôter à ce Prélat quelques Poëſies capables de lui faire honneur dans le monde. Quoiqu'il en ſoit, l'Abbé Ménage ne s'accorde point ici avec Baillet. *M. Godeau*, dit-il, *a fait des Vers de galanterie, non-ſeulement étant Laïque, mais étant Evêque.* Les preuves qu'il donne de ces deux faits, ne me paroiſſent pas fort déciſives; mais s'il eût connu les premieres productions de M. Godeau, qui ſont VI. Lettres aſſez longues, imprimées dans le *Recueil* de Faret en 1627. il y eût trouvé ſuffiſamment de quoi embarraſſer ſon adverſaire. Il y eût appris que M. Godeau, âgé de vingt ans ou environ, s'étoit donné, ſuivant l'uſage commun des Poëtes de ce tems-là, une Maîtreſſe imaginaire qu'il nommoit *Bellinde*, & que pour elle il faiſoit le langoureux en proſe & en vers. Voici, par exemple, ce qu'il dit à cette *Bellinde*, pag. 459. [Il me

uffit que j'aye votre ame pour témoin
le mon innocence contre vous-même,
ue *dans mes Vers* la vérité eſt ſeule-
ent obſcure, mais non pas alterée;
ue vous en faites la meilleure partie,
c'eſt-à-dire l'objet principal) & qu'il
n'étoit impoſſible de parler avec plus
e retenuë de mon ennemi. . . . . .
) que je ſerois heureuſement trompé,
i mes reproches avoient la force de
ous changer; & que j'eſtimerois cet
ouvrage glorieux, s'il vous obligeoit
e vous repentir! L'éternité que les
oëtes ſe promettent, me ſeroit un ob-
t de mépris, &c.] Voilà, auroit dit
énage, des Vers de galanterie bien
arqués, & de la proſe galante pu-
liée dans toutes les formes. Remar-
uez au reſte que M. Godeau, né
n 1605. avoit commencé de très-
onne heure à faire uſage du talent
u'il avoit de penſer juſte, & de s'ex-
rimer également bien en proſe & en
ers. A l'égard des qualités corporelles,
a nature l'avoit peu avantagé de ce
ôté-là. Il étoit petit, & preſqu'auſſi
aid que M. Pelliſſon,

La premiere des ſix Lettres que je
iens d'indiquer, eſt de 1624. & s'a-
reſſe à *Monſieur* L. C. B. S. avec ce
itre: *Il le conſole dans ſa diſgrace.* Ces
Lettres initiales déſignent *le Chance-*

lier Bruslart-Sillery, qui fut remercié le 2e. Janvier de la même année 1624. On s'apperçoit à la premiere lecture, que l'Auteur, qui étoit alors dans ſa dix-huitiéme année, n'avoit d'autre but que d'eſſayer ſa plume & de ſe produire dans le Public. La 2e. Lettre eſt à *Philandre*, c'eſt-à-dire à M. Conrart, depuis de l'Académie Françoiſe, & parent du jeune Godeau. C'eſt un Panégyrique de Madame des Loges, dont M. Conrart lui avoit procuré la connoiſſance. La 3e. qui eſt auſſi une compoſition de jeune homme, s'adreſſe à cette Dame, & finit par ces mots : *Votre très-humble & très-obéiſſant Sujet & Serviteur, Godeau.* La 4e. Lettre eſt à M. de Malleville, depuis Académicien, & dès-lors connu par quelques Vers & autres ouvrages de galanterie. Les deux dernieres ſont adreſſées à *Bellinde*, maîtreſſe poëtique de l'Auteur, en faveur de laquelle eſt auſſi imaginée la lettre de Malleville. Je ne ſçaurois mieux exprimer le caractère de ces trois lettres, qu'en diſant que notre jeune Ecrivain y joue en perfection le rôle ſi bien décrié par Deſpréaux dans ſa IX. Satyre :

Faudra-t-il de ſens-froid, & ſans être amoureux,

ur quelque Iris en l'air faire le langoureux ?

ui prodiguer les noms de Soleil & d'Aurore, toûjours mangeant bien, mourir par métaphore ?

Les ſix lettres de M. Godeau commencent à la page 430. du Recueil blié par Faret, & finiſſent à la page 38. M M. Pelliſſon & d'Olivet n'en rlent point, non plus que le P. Niron ; c'eſt pourquoi j'ai crû en devoir nner quelque idée.

Il eſt donc vrai que M. Godeau avoit it des Vers de galanterie, dans un ns où il étoit jeune, & où probablement il penſoit à ſe marier. Mais peu tès, il fit parler à ſa Muſe un autre ngage. Ses premieres Poëſies impriées (les profanes n'ont jamais vû le ur) portent ce titre : *Oeuvres Chréennes de Godeau*, in-octavo mêlé de oſe & de Vers. La premiere piece eſt *Diſcours ſur la Poëſie Chrétienne.* Il a pag. & on y voit de très-belles ioſes contre la Poëſie profane ou crinelle. Il eſt ſuivi de *Méditations* auſſi proſe, qui rempliſſent 104. p p. n trouve enſuite des Vers juſqu'à la g. 128. après quoi il y a ſous un nouau chifre, 112. pages de Poëſie. e Volume eſt de 1633.

La maniere dont M. Godeau s'élev dans ſon *diſcours* contre ceux qui abu ſant de leur talent pour la Poëſie, n l'emploient pas uniquement à honore la Divinité, me fait croire que l'Abb Ménage s'eſt trompé, quand il a di que ce Poëte avoit fait des Vers de ga lanterie, *étant Evêque*, c'eſt-à-dir depuis l'année 1636. Car peut-on perſuader qu'un homme auſſi pieux auſſi éclairé eût oſé ſe permettre, étan Evêque, ce qu'il avoit ſi hautemen blâmé étant encore Laïque, ou tou au-plus ſimple Clerc ? Mais, dit Mé nage, perſonne ne doute que Voitur n'ait adreſſé à M. Godeau le Rondea ſuivant, au ſujet de Mademoiſelle d Rambouillet, (Julie d'Angennes) qu a été depuis, Madame de Montauſier.

Comme un galant & brave Chevalier,
Vous m'appellez en combat ſingulier
D'amour, de vers & de proſe polie ;
Mais à ſi peu mon cœur ne s'humilie,
Je ne vous tiens que pour un Ecolier.
Et fuſſiez-vous brave, docte, guerrier,
En cas d'amour n'aſpirez au laurier ;
Rien ne déplaît à la belle Julie
Comme un Galant.
Quittez l'Amour, ce n'eſt votre métier ;
Faites des Vers, traduiſez le Pſeautier,

ure façon d'écrire eſt fort jolie :
ais gardez-vous de faire de folie,
t je ſçaurai, ma foi, vous châtier
Comme un Galant.

» M. Godeau, *ajoûte Ménage*, ne ſe nit à traduire le Pſeautier que depuis qu'il fut Evêque. En un mot, comme j'étois Courtiſan de l'Hôtel de Rambouillet, je ſuis témoin que M. Godeau étoit Evêque, lorſque Voiture lui adreſſa le Rondeau dont je viens de parler. » Ces paroles ſont en expreſſes ; néanmoins elles ne me rſuadent pas. 1°. Il eſt hors de doute e M. Godeau avoit commencé à duire le Pſeautier pluſieurs années ant d'être Evêque, je veux dire, ant 1636. puiſque l'on trouve dans *Oeuvres* de 1633. la Traduction des eaumes 70. 94. 112. 130. 138. & 145. en avoit ſans-doute traduit beaucoup autres pendant les trois années, qui coulerent depuis juſqu'à ſon éléva- on à l'Epiſcopat. 2°. Je crois que and le Rondeau de Voiture devint blic, on ignoroit à qui l'Auteur l'a- it adreſſé. L'Abbé Cotin le fit impri- r dans ſon *Recueil de Rondeaux* en 49. avec ce titre : *A un Rival*, & on *Emilie*, au lieu de *Julie*, pag. 18.

On prétendit deviner le rival de Voiture ; & apparemment ce demi-vers, *Traduiſez le Pſeautier*, fit penſer à M. Godeau, que l'on ſçavoit avoir été un des Courtiſans de l'Hôtel de Rambouillet, & qui d'ailleurs étoit fort connu par les fragmens qu'il avoit déja publiés de ſa Traduction des Pſeaumes. Mais il n'étoit pas le ſeul Eccléſiaſtique, qui eût fréquenté l'Hôtel de Rambouillet. M. Eſprit, d'abord Pere de l'Oratoire, enſuite Abbé, & enfin pere de famille, fut admis à la Cour de Julie d'Angennes depuis l'année 1635. ou environ ; ce qui lui valut une place à l'Académie Françoiſe en 1639. Il étoit de ces hommes amphibies, qu'abuſivement on appelle Abbés, parce qu'ils portent un petit collet. Il faiſoit l'empreſſé auprès des Dames, il compoſoit des Vers de galanterie, il traduiſoit des Pſeaumes (*a*). Si l'on ajoûte qu'il étoit jeune, né en 1611. on trouvera que le Rondeau de Voiture lui venoit beaucoup mieux qu'à M. Godeau déja Evêque. Suppoſons néanmoins que le Poëte eût alors ce dernier

(*a*) Il y a deux Rondeaux-galans de M. Eſprit dans le Recueil de l'Abbé Cotin, pag. 63 & 65. & M. Pelliſſon dit expreſſément qu'on avoit de lui *des Paraphraſes imprimées de quelques Pſeaumes*.

'ûe, rien ne prouve qu'il lui ait lé ces vers Satyriques depuis ſon :opat. Ce fut en 1632. ou 33. que elain produiſit M. Godeau à l'Hô- e Rambouillet. Il y fut d'abord :, & Julie d'Angennes parlant de ans une de ſes lettres à Voiture, : *Il y a ici un homme plus petit que l'une coudée, & je vous jure, mille lus galant.* La petiteſſe de ſa taille, Fection que cette Demoiſelle lui gnoit, le firent alors ſurnommer *n de Julie.* Voiture put concevoir jalouſie contre le nouveau Cour- , qui fier de ſa faveur naiſſante, it peut-être avec ſes rivaux un air avantageux. Seroit-ce s'écarter vrai-ſemblance, que de fixer à époque le Rondeau qu'on vient e, & celui qui commence: *Vous comme un Scipion*, & finit ainſi : *Embrion, vous parlez?* Ce dénouë- me paroît aſſez naturel.

Baillet au reſte s'eſt trop avan- iand il a dit que de tous nos *Poëtes*, M. Godeau étoit le premier qui jamais profané ſa muſe par des le galanterie. Je penſe que ſi l'on : une exacte recherche de ces s, il s'en trouveroit pluſieurs qui ent à juſte titre l'éloge qu'on don- ratuitement à M. Godeau. Tels

ſont, par exemple, Pierre Du Val, & Claudes de Morennes, tous deux Evêques de Séez, & Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, le premier en 1540. l'autre en 1577. On ne connoît de ces deux Prélats, que des Poëſies pieuſes, & ſans aucun mélange d'amour profane. Je crois en pouvoir dire autant d'Adrien d'Amboiſe, Poëte François, imprimé dès 1580. Docteur de Sorbonne en 1582. & mort Evêque de Tréguier en 1616. Etant Curé de S. Merri en 1595. il publia des *Cantiques & des Quatrains Spirituels*, comme nous l'apprenons de Colleret, pag. 154. de ſon *Diſcours ſur la Poëſie Morale*.

ARTICLE LXXX.

Des Ecrivains qui ont porté le nom de Montreuil. Remarques ſur les deux Porcheres, Académiciens.

PUiſque j'ai parlé de quelques-uns de nos Prélats qui ont été Poëtes, j'obſerverai que M. de Montigni de l'Académie Françoiſe, mort Evêque de Léon en Bretagne le 26 Septembre 1671. âgé de 35 ans, n'eſt point Auteur de la *Lettre concernant le voyage de*

la Cour vers les frontieres d'Espagne en l'année 1660. Elle lui eſt attribuée dans le Catalogue des ouvrages de MM. de l'Académie, mais on doit la reſtituer à l'Abbé de Montreuïl ; & elle ſe trouve effectivement au Recueil de ſes ouvrages, publié en 1666.

Si j'enleve à l'Abbé de Montigni cette jolie Lettre, je lui rends, comme pour le dédommager, quelques morceaux de ſa façon imprimés dans *la troiſiéme Partie de Poëſies choiſies du Recueil de Sercy* 1656. le tout d'environ 280 Vers. Chaque piéce eſt ſignée *l'Abbe d'Ingitmon.* En retrogradant, vous trouvez *Montigni.* Le Catalogue de l'Académie n'en parle point. Ce qui avoit fait méconnoître le véritable Auteur de la *Lettre* ou Relation du voyage de la Cour, eſt qu'elle fut d'abord imprimée dans un *Recueil de quelques Pieces nouvelles & galantes*, avec ce titre : *Lettre de M. l'Abbé de M.* titre équivoque, & qui pouvoit alors convenir également à Montigni ou à Montreuïl. Rien n'eſt plus propre à cauſer des mépriſes, que cette bizarre & mauvaiſe coutûme de ne déſigner les Auteurs que par la premiere lettre de leur nom.

Au reſte, pluſieurs Ecrivains ont porté le nom de *Montreuïl*, ou plûtôt de *Montereul* ; & il eſt à propos d'en

donner une idée générale, afin qu'on ne les confonde plus, comme l'on a preſque toûjours fait juſqu'à préſent.

Jean de Montereul, Avocat au Parlement de Paris, publia en 1606. le *Tombeau de M. Philippe des Portes*, piece d'un peu plus de 300 Vers, & imprimée dans diverſes Editions poſthumes des ouvrages du même des Portes. On a encore de lui un *Plaidoyé* pour l'Archevêque & le Chapitre de Rouën dans la cauſe de *la Fierte St. Romain* en 1607. & une *Oraiſon funébre de M. le Cardinal de Joyeuſe, Archevêque de Rouen*, in-octavo 1616. Le Pere le Long, qui fait mention de ces ouvrages, les attribue dans ſa *Table* à l'Académicien Jean de Montreuil, qu'il dit dans un endroit être mort en 1650. & ailleurs en 1651. Jean de Montereul mourut avant 1623. mais après 1618.

Bernardin de Montereul, ſecond fils de celui-ci, & Avocat en Parlement, donna en 1618. une Traduction Françoiſe de l'*Hiſtoire* Grecque *de Saint Nicephore, Patriarche de Conſtantinople*, in-octavo. Son pere fit l'Epître Dédicatoire, & l'on y voit que le frere aîné de Bernardin étoit Gouverneur ou Précepteur du Prince de Joinville (fils du Duc de Guiſe) à qui cette Epître eſt

adreſſée. Elle contient une eſpece d'inſtruction pour ce jeune Prince, qui étoit petit-neveu du Cardinal de Joyeuſe, au ſervice duquel Jean de Montereul avoit été long-temps attaché. Je ſerois aſſez porté a croire que le fils aîné de Jean étoit *S. de Montereul*, Docteur & Profeſſeur en Sorbonne, qui en 1625. fut un des Approbateurs de la *Somme Théologique* du P. Garaſſe.

Parmi les enfans de Bernardin, j'en trouve au moins quatre, qui ont été Poëtes. L'aîné, Jean de Montereul, fut reçu à l'Académie Françoiſe en 1649. & mourut en 1651. âgé d'environ 37 ou 38 ans. M. Pelliſſon écrivoit en 1653. qu'il n'y avoit rien d'imprimé de lui; mais qu'il avoit laiſſé *pluſieurs pieces de Vers & de Proſe, qui peut-être le ſeroient un jour.* Baillet lui attribue les ouvrages de ſon frere, nommé Mathieu; Ménage a relevé cette mépriſe. Le pere le Long donne à cet Académicien un manuſcrit conſervé dans la Bibliothéque de M. Seguier, avec ce titre: *Négociations de M. de Montreuil en Angleterre; depuis l'an 1645. juſqu'en 1650. in-fol.* L'Académicien ſortit d'Angleterre dès 1647. ou tout-auplûtard en 1648. & cette derniere année il fut à Rome. Mais en quittant l'Angleterre, ou plûtôt l'Ecoſſe, *il y établit*

en ſa place de Sécretaire de l'Ambaſſadeur de France *le troiſiéme de ſes freres*, comme le dit M. Pelliſſon. Ainſi ces Négociations manuſcrites, qui vont juſqu'en 1650. doivent être partagées entre les deux freres. Jean étoit Chanoine de Toul, & on ne peut douter que le Rondeau ſigné *de Montereul*, pag. 86. du Recueil de 1649. ne ſoit de lui. Il eſt adreſſé *A. M. d. B. A. a A.* c'eſt-à-dire, à M. de Belliévre, Ambaſſadeur en Angleterre. Le Poëte lui dit, que *dans les horreurs de la guerre, de Toul il en fait bien peu de cas; qu'il eſt las de Rome, & qu'il eſt prêt à le ſuivre en Angleterre.*

Matthieu de Montereul, ſon quatriéme frere, après avoir compoſé l'eſpace de 20 ans quantité de vers qu'on inſéroit dans les Recueils de ce tems-là, fit imprimer ſes Lettres & ſes Poëſies en 1666. pour la premiere fois. C'eſt un in-douze de 600. pag. ſous ce titre : *Les Oeuvres de M de Montreüil.*

On ſuppoſe ordinairement que c'eſt de lui ſeul que Deſpréaux a dit pour ſe moquer :

On ne voit point mes Vers à l'envi de Montreüil,
Groſſir impunément les feuillets d'un Recueil.

Pour moi, je ſuis perſuadé qu'il n'eſt Auteur qu'en partie de ce

grand nombre de pieces qu'on trouve dans les Recueils, depuis 1645. juſqu'en 1665. Elles portent ſimplement le nom de *Montereul*, ou *Montreüil*, & la plûpart ne ſont point dans les *Oeuvres* de l'Abbé. Or celui-ci écrivant à M. Ménage, fait l'éloge du plus jeune des Montereuls, Poëte & bel eſprit, & il dit expreſſément que *toute ſa famille avoit aſpiré à la qualité d'illuſtre ſur le Parnaſſe.* Ma penſée eſt donc, que les Recueils antérieurs à 1651. contiennent quelques Vers de l'Académicien, ou de ſes freres aînés de Mathieu; que dans les Recueils ſuivans imprimés par de Sercy, il s'en trouve pluſieurs du jeune Montereul, & qu'en général tous ceux qu'on voit ſignés de *Montreüil*, ne peuvent s'attribuer à l'Abbé, puiſqu'il ne les a pas réclamés dans le Recueil de ſes Oeuvres. Peut-être l'Urſuline leur ſœur ſe mêloit auſſi de verſifier, avant qu'elle ſe fît Religieuſe : du moins voit-on dans les *Poëſies choiſies* de 1653. chez Sercy, pag. 323. un Sonnet, qui a pour titre : *Mademoiſelle de Montereul à ſon Serviteur, étant entrée aux Urſulines.* Si le Sonnet eſt de ſa compoſition, il ſe trouvera que ce que diſoit ſon frere, parlant du goût qu'on avoit dans ſa famille pour la Poëſie,

toute la race en tient, étoit vrai au pied de la lettre.

Outre ces Montereuls, Ecrivains de pere en fils, j'en ai découvert quelques autres, venus apparemment de la même tige. Le plus ancien, nommé *Jean de Montereul*, Avocat & Poëte, mourut en 1644. il étoit fils de Germain de Montereul. Il y a des Vers de cet Avocat dans le *Scævolæ Sammarthani Tumulus*, de 1623. Ils ſont ſignés, *Joannes Montereullius, in Senatu Paris. Patronus.* En 1614. il donna, *J. Montereulli Elegia in obitum Nicolai Brullartii Franciæ Cancellarii.* (Biblioth. Baluz. pag. 405.) c'eſt-là tout ce que je connois de ſa façon. Abel de Ste. Marthe le loue beaucoup dans le remerciment en Vers Latins qu'il lui adreſſa pour ceux que Montereul avoit compoſés en l'honneur de Scevole de Ste. Marthe, ſon pere. Il lui prédit entr'autres, que les excellens Poëmes, auſquels il travailloit pour lors, dureroient éternellement :

Nunc Cytharâ dulci manſura Poëmata condit:

Prophétie que l'événement a démentie, ce Poëte & ſes ouvrages ſe trouvant totalement ignorés. Il ne faut pas le confondre avec Jean de Montereul, dont je parle ci-deſſus.

Bernardin de Montereul, Jéſuite,

mourut en 1646. Sa *Vie de N. S. Jesus-Christ* qu'il publia en 1657. & dont le P. Brignon a retouché le ſtyle, ſe ſoutient encore aujourd'hui.

Voilà tous les Montereuls que j'ai pû découvrir. On voit qu'il eſt aiſé de s'y tromper, & de prendre l'un pour l'autre. C'eſt ainſi qu'on a ſouvent confondu les deux Poëtes du ſurnom de *Porcheres*. J'ai fait à cette occaſion quelques recherches, qui pourront ſervir comme de Supplément à l'Hiſtoire de l'Académie.

Toutes les Poëſies qu'on trouve ſous le nom de Porcheres, dans les Recueils de la fin du XVI. ſiécle, & au commencement du XVII. juſqu'en 1625. ſont d'*Honoré Laugier, Ecuyer, ſieur de Porcheres*. Il étoit à la Cour de Henri le Grand, je ne ſçaurois dire en quelle qualité, dès 1594. & compoſa cette année-là les *Vers d'un Ballet ſur la naiſſance de Monſieur de Vendôme*. Ils ſont au nombre de 146. diſtribués à différens perſonnages. Vers le même tems, il fit des *Stances ſur les cheveux de Madame la Marquiſe de Monceaux* (Gabrielle d'Etrées) & le *Sonnet ſur les yeux* de la même Dame. Quelques-uns ont attribué ce Sonnet à *Porcheres d'Arbaud*, qui peut-être n'étoit pas encore au monde.

En 1595. Laugier ſe trouvoit à Bourdeaux, où il aſſiſta à la mort de ſon ami Jean de Sponde, arrivée le 18 Mars, & il compoſa 52 *Stances* en Quatrains *ſur la vie, la mort & les écrits du feu ſieur de Sponde.* Il y joignit un *Sonnet à Madame de Sponde ſur la mort de ſon mari.* Ces pieces & les précédentes ſe trouvent dans divers recueils, dont le plus ancien eſt de 1599. dédié *à M. de Nerveze*, & intitulé, *l'Académie des Modernes Poëtes François ; Paris, in-douze.* Le dernier de ces Recueils eſt le *Séjour des Muſes, ou la Chréme des bons Vers, in-douze. Rouen 1626.*

Laugier donna en 1599. *le Tombeau de la Ducheſſe de Beaufort*, avec les *Regrets de Polemandre* (Henri IV.) *ſur la mort de Caliſthée, & les Regrets du Roi ſur la mort de Madame la Ducheſſe.* Le tout eſt de 234 Vers, & ſe trouve dans pluſieurs Recueils de ce tems-là, entr'autres dans *le Temple d'Apollon*, imprimé en 1611. (*a*) On voit, pag. 271. du même Recueil, des *Stances du ſieur de Porcheres ſur les courſes & la Paſtorale du Parc, faites à Thurin devant Son Alteſſe.* Le Poëte décrit cette fête, comme y ayant aſſiſté. J'ignore s'il étoit à la Cour de Turin en qualité de

(*a*) Voyez ce Recueil, pag. 327. & ſuiv.

Verſificateur, ou d'*Intendant des Spectacles, tant diurnes que nocturnes ;* mais on ne peut douter qu'il n'eût quelque place dans la maiſon du Prince, puiſqu'il lui dit : *O Grand Charles mon maître* ! expreſſion qu'un François n'auroit pas employée, s'il n'eût été que comme en paſſant, & ſans quelque charge dans une Cour étrangere. Je ne puis datter cette piece, que je crois néanmoins du commencement du XVII. ſiécle, étant ſuivie de la *Proſopopee de Mars infortuné, Je voyant au dernier période de ſa vie.* Ce ſont dix-huit Stances ſur la mort du Maréchal de Biron, qui eut la tête tranchée en 1602.

Laugier revenu à la Cour de France en 1605. envoya à Son Alteſſe la piece ſuivante : *Conſolation de Porcheres au Duc de Savoye ſur la mort de ſon Fils.* Voyez le II. Volume du *Parnaſſe des plus excellens Poëtes de ce temps, ou les Muſes Françoiſes railliées de diverſes parts*, in-douze 1607. A la page 16 du même Volume 2e. Part. il y a un *Sonnet du ſieur de Porcheres*, en réponſe à celui qu'avoit fait *Deſyveteaux pour Madame la Princeſſe de Conty.* Ce dernier diſoit galamment, que quoiqu'il n'eût vû la Princeſſe qu'une ſeule fois & même ſous le maſque, ſuivant la mode de ce tems-là, il l'avoit néanmoins *trop vûe ;*

Laugier adreſſant ſon Sonnet à la Princeſſe, lui dit :

Et moi. . . . .

Qui vois inceſſamment ta face découverte,
En te voyant toûjours, ne te vois pas aſſez.

Il n'y avoit, ce ſemble, qu'un homme au ſervice de la Princeſſe, qui pût s'exprimer de la ſorte ; Laugier étoit donc au plûtard en 1606. dans la maiſon de Conty. Il donna en 1612. un Volume in-octavo, intitulé *le Camp de la Place Royale, ou Relation de ce qui s'y eſt paſſé. . . . pour la publication des Mariages du Roi & de Madame* (ſa Sœur) *avec l'Infante & le Prince d'Eſpagne. Le tout recueilli par le commandement de Sa Majeſté* (la Reine Régente. Laugier, dans une courte préface, dit *qu'il ne prétend d'autre gloire de ſon travail, que celle d'avoir obéi à la plus grande Reine du monde*, Marie de Médicis, mere de Louis XIII. C'eſt une preuve que Laugier ſuivoit la Cour, & même qu'il y étoit connu & eſtimé.

On doit préſumer qu'il faiſoit encore quelque figure dans le monde, lorſqu'en 1634. il fut reçu à l'Académie Françoiſe alors naiſſante. Il avoit procuré à Malleville, plus de dix ans au-

ravant, la place de Sécretaire du
aréchal de Baſſompierre, & Malle
le le préſenta à MM. les Acadé-
ciens, qui l'agréerent. Le Cardinal
Richelieu, dit M. Pelliſſon, fut
s-fâché de cette élection, parce qu'il
imoit point Laugier, le regardant
mme un homme qui avoit de l'atta-
ement avec ſes plus grands ennemis.
anmoins, quand l'Académie *lui*
it de la révoquer, il eut la modération
ſe contenter d'un reglement pour l'ave-
; qui fut qu'on n'aggrégeroit plus
un ſujet qui n'eût été préſenté au
otecteur de l'Académie, & n'eût re-
ſon approbation.

Théophile, dans ſa *priere aux Poëtes*
ce tems, où il loue Malherbe, Hardy,
rcheres, Boiſrobert, St. Amant,
mbaud, & Maynard, parle ainſi de
ugier :

rcheres avec tant de flamme
uſſe les mouvemens de l'ame
rs la route des immortels,
u'ils laiſſent par-tout des matieres,
ù ſes Vers trouvent des Autels,
t les autres des Cimetieres.

Le Prieur Ogier, jeune homme alors
t zélé partiſan de Théophile, écrivant

contre *la Doctrine curieuſe* du P. Garaſſe en 1623. reprocha à ce Jéſuite, que ſon Livre n'étoit qu'une Satyre, où il déchiroit les vivans & les morts, & où il ne louoit perſonne. Le P. Garaſſe, dans ſon *Apologie*, pag. 318. nia le fait. *Notre Prieur*, dit-il, *qui a lû mon Livre . . . y a remarqué que je loue d'entre les morts fort hautement Monſieur du Perron, Ronſard . . . . Bertaut . . . & d'entre les vivans, Malherbe, Porcheres, & quelques autres avec modeſtie & verité.*

Quelques éloges qu'on ait prodigués à Laugier, je le vois occuper une place peu honorable dans la *Satyre du Temps à Théophile*, par *Beſançon*, laquelle fut imprimée en 1619. à la ſuite des Poëſies de ſon Compatriote d'Eſternod. L'Auteur y rapporte les jugemens des Zoïles de ce tems-là ſur pluſieurs de nos Poëtes François, tels que Malherbe, Delingendes, St. Amour, Hardy, de l'Eſtoille, Ronſard, Sigogne, Regnier, Deſportes Abbé de Tyron, Malleville, Raçan, Gombault, Naſſe, du Bartas. Parlant de ſes propres Cenſeurs, il s'exprime ainſi:

Ils diſent quant à moi que je n'ai point d'étude,
Que tantôt je ſuis doux, & tantôt je ſuis rude.
Même ils diſent de toi, que ton eſprit mal ſain

S'extravague

xtravague ſouvent au cours de ſon deſſein ;
ue Garnier ſent le grand réclus, & que Por-
chere
ercénaire au profit met ſa Muſe à l'enchere.

Une Muſe mercénaire eſt quelque
oſe de bien mépriſable, quoiqu'à
re vrai, il paroiſſe ſouvent de ces
énomènes ſur le Parnaſſe. *Si* les
proches qu'on faiſoit à Porcheres
oient fondés, on peut en conclure
ue ſa muſe ne le laiſſoit pas mourir
faim comme tant d'autres Poëtes,
i n'ont pour tout revenu qu'une
uronne de laurier. Il mourut vers la
de 1653. âgé *de quatre-vingt quatorze ans*, comme quelqu'un l'a écrit à
marge d'un exemplaire de la pre-
re Edition de l'Hiſtoire de l'Acadé-
. Laugier ſe trouvoit alors le Doyen
Poëtes François, & faiſoit des Vers
is ſoixante ans au moins. On
recueillir de ſes ouvrages pluſieurs
cularités qui le concernent.
ançois d'Arbaud, Ecuyer ſieur de
heres, de l'Académie Françoiſe,
rut en 1640. dans un âge peu
ncé. L'Editeur du *nouveau Recueil Epigrammatiſtes François* (in-douze Vol. 1720.) M. Bruzen de la Martiere, dit à la page 49. que l'*Auteur*

du Poëme de la Magdelaine, pour c
Racan fit une Epigramme, *étoit P*
cheres d'Arbaud, dont on a un gra
nombre de Vers qu'on ne lit plus. Il y
toute apparence que l'Editeur s'eſt troi
pé, & qu'il a pris pour des productio
de Porcheres d'Arbaud, ce grand nor
bre de vers qu'on trouve dans les ar
ciens Recueils juſqu'en 1626. & ſoi
vent avec ce titre unique : *Poëſies d*
ſieur de Porcheres. Ils ſont indubitable
ment de Porcheres-Laugier.

A l'égard du Poëme de la Magde
laine, l'illuſtre M. de Mazaugues
Préſident au Parlement d'Aix, cro
qu'il n'a jamais été imprimé ; je le per
ſe de même, & je vais hazarder un
conjecture qu'on trouvera peut-êt
aſſez bien fondée. Les Vers de Racan
A M. Porcheres d'Arbaut, ſur ſon Poën
de la Magdelaine, ne ſont pas dans le
Poëſies de Racan de 1630. & je ne le
trouve imprimés pour la premiere fo
qu'à la pag. 189 du *Recueil des plu*
beaux Vers, publié en 1638 par Clau
de de l'Eſtoille, de l'Académie Fran
çoiſe. Racan les fit ſupprimer dans l'E
dition de ſes Poëſies de 1660. appa
remment par ce qu'ils lui paroiſſoien
ſuperflus, le Poëme de la Magdelain
n'ayant jamais vû le jour.

Porcheres d'Arbaud publia en 1633

aphraſe des Pſeaumes Graduels,
lques autres Pſeaumes, avec un
ombre de Poëſies ſur divers ſu-
-octavo, pp. 221. j'ai vû de lui
le de 200 vers, qui eſt dans le
ſe Royal, & un Sonnet dans le
e des Muſes au grand Cardinal
relieu. Ces deux Recueils ſont de
de Boiſrobert, in-quarto 1635.
tout ce que j'ai pû découvrir des
ges imprimés de *Porcheres d'Ar-*
C'eſt ainſi qu'il a ſigné ſon *Ode*
is XIII. par conſéquent ſi M.
on ne l'a pas nommé *Arlaud de*
res, il n'y a point eû de mépriſe
art, comme l'a prétendu M. de
gues.

peut conſulter le *Mémoire* de ce
t Magiſtrat, inſéré dans l'Hiſ-
de l'Académie Françoiſe (*a*)
l'Abbé d'Olivet. Outre les deux
émiciens, Laugier & d'Arbaud,
y trouverez un troiſiéme Poëte, qui
auſſi travaillé ſur les Pſeaumes; il
mmoit Jean d'Arbaud : il étoit
mé de François, & ſe quali-
galement *Sieur de Porcheres.* J'ai
Sonnet de *J. d'Arbaud ſieur de*
ieres, de l'année 1606 ou envi-
& un autre Sonnet de 1650. fi-

(*a*) Tom. I. p. 209. Edit. in-4°.

gné *François Sebaſtiane, ſieur de L*
cheres. Tous ces Poëtes, qui avoi
quelque bien au village de Porche
près Forcalquier, étoient Provença

ARTICLE LXXXI.

Anecdotes ſur Richeſource, ſoi-diſa Profeſſeur en Eloquence à Paris.

JE vais entrer dans un détail, qu
trouvera peut-être curieux & ſin
lier. Il eſt queſtion d'un prétendu P
feſſeur, qui tenant école publique
Plagiat Littéraire, enſeignoit à
diſciples l'art de voler, & de pallie
nement leur larcin. Le mot d'Ovid
vivitur ex rapto, fut-il jamais mi
appliqué ?

Jean de Soudier, Ecuyer, ſieur de
cheſource, né dans la Religion P.
fit ſon abjuration à Paris au mois d
vril 1655. C'étoit un miſérable dé
mateur, eſpece de pédant, qui ſe q
lifioit *Modérateur de l'Académie des P*
loſophes-Orateurs, parce qu'il fai
des leçons publiques d'éloquence d
une chambre qu'il occupoit à la pl

Dauphine (*a*). En 1667 il publia un livret de 64 pp. in-douze, ſous ce titre : *Le Maſque des Orateurs, c'eſt-à-dire, la maniere de déguiſer facilement toutes ſortes de diſcours, le Plaidoyé, le Sermon, le Panégyrique, l'Oraiſon funébre, la Méditation, la Harangue, la Lettre, les Paſſages, &c.* Donnons une idée de ce Livre, qui eſt aſſez rare & peu connu.

L'Auteur obſerve d'abord que tous ceux qui s'appliquent à l'Eloquence, n'ont pas toûjours dans leur propre fonds *de quoi réuſſir dans ce louable exercice.* C'eſt en faveur de ces gens-là, que l'Auteur a travaillé, pour leur apprendre à cueillir dans les jardins étrangers les fleurs & les fruits qui ne naiſſent point dans les leurs ; mais à les cueillir avec tant de ſubtilité, que le public ne puiſſe s'appercevoir de ce vol innocent. Il appelle *ce bel Art*, la troiſiéme fonction de l'Orateur, & voici comme il s'explique ſur le nom qu'il lui donne. [Le nom de *Plagianiſme*, dit-il, eſt celui qui me ſemble le plus propre pour ſignifier cette troiſiéme fonction de l'Orateur : quelques

(*a*) Voyez la Note de M. Broſſette ſur Deſpréaux, Tom. III. p. 233. Edit. d'Amſt. 1725.

en fait profeſſion publique ou p
liere. Ne diſputez point du non
vez vous de l'Art qu'il ſignifie,
lumieres qu'il vous donne. (Ch
Le plagianiſme des Orateurs e
ou la maniere ingénieuſe & facil
les Orateurs plagianiſtes ſe
adroitement & heureuſement
changer ou déguiſer toutes ſo
diſcours, ou de leur compoſitio
de celle de quelques Auteurs,
leur plaiſir, ou pour leur util
telle ſorte qu'il ſoit tout à la f
poſſible à l'Auteur même de ſe
noître dans ſon propre ouvra
ſon génie, ni ſon ſtyle, ni ſo
tere, & par conſéquent qui
puiſſe être, tant il ſera bien dé

Notre Profeſſeur marque enſ
quelle maniere il faut change

rage; le *Plagianiſte* dira au contraire, *le courage, la capacité & la probité.* Voilà le déguiſement général; mais on s'en appercevroit ſans peine, ſi l'on ne changeoit auſſi les expreſſions. Le Plagianiſte, au lieu de *courage*, mettra *force, conſtance*, ou *vigueur.* Pour le mot de *probité*, il dira, *Religion, vertu, pieté*, ou *ſincérité.* A la place de *capacité*, il ſubſtituera *ſuffiſance, érudition, doctrine*, ou *ſcience.* Il pourra cacher autrement ſon jeu, en diſant que le Plénipotentiaire doit être *ferme, vertueux & habile.*

Richeſource a mis au Chap. XVIII. & dernier, un *Exemple familier du plagianiſme ſur l'une des lettres de Balzac*, du 2 Novembre 1633. A Monſieur le Maître, Avocat *du Parlement de Paris.*

Balzac.

» Celui qui vous rendra cette lettre, » ſçait autant de mes nouvelles que » moi-même, & vous peut faire de » très-amples relations de ce qui ſe » paſſe ici. Il a une affaire au Parlement » qui ne reçoit pas beaucoup de diffi- » culté, & qui n'a beſoin que d'une » médiocre éloquence, pour être dé- » fenduë avec ſuccès. Je ne laiſſe pas » de vous l'adreſſer, mais à la charge

» que vous n'y emploierez pas toute
» votre force, & qu'en travaillant pour
» lui, vous vous délaſſerez d'un autre
» travail. J'apprends avec beaucoup de
» plaiſir le progrès de votre réputation,
» & l'effet de mes préfages. Les accla-
» mations que vous excitez dans le Pa-
» lais, raiſonnent par-tout, & nous
» ne ſommes pas ſi éloignés du monde,
» que l'effet n'en vienne juſqu'à nous.
» Mais M. je ne me contente pas de
» battre des mains, & de louer votre
» bien dire comme les autres; je déſire
» avoir ſujet en particulier de vous en
» remercier, & veux vous devoir des
» complimens & des réverences. Ce ſe-
» ra après que vous aurez gagné le pro-
» cès de mon ami, qui ſera cauſe, s'il
» vous plaît, que j'ajoûterai un Super-
» latif au bas de mes Lettres, & me di-
» rai, Votre, &c.

Le Plagianiſte.

» La perſonne qui a ordre de vous
» remettre cette Lettre entre les mains,
» ne me connoiſſant pas moins que
» moi-même, pourra vous apprendre
» beaucoup de mes nouvelles, & vous
» inſtruira très-amplement de tout ce
» que nous avons de plus particulier.
» Le procès qu'il a au Parlement, &

qui l'oblige d'aller à Paris, n'eſt pas des plus difficiles ni des plus embarraſſans ; & je puis dire que le moindre des Avocats qui vous admirent, & qui ne ſçauroient vous imiter, eſt capable non ſeulement de le défendre glorieuſement, mais encore de le gagner avec avantage. Et quoique cette cauſe n'aye pas ces charmantes difficultés qui animent ordinairement le Ciceron de la France, je ne vous conjure pas moins de vous en charger, que ſi elle étoit plus digne de vos ſoins ; & je me perſuade qu'elle ſera plutôt le jeu & le divertiſſement de votre éloquence, que la matiere de ces prodigieux efforts d'eſprit, qui vous ſont ſi ordinaires, & que la défenſe de ſes intérêts ne ſervira qu'à vous repoſer de vos fatigues ordinaires dans les cauſes d'apparat. L'eſtime particuliere que j'ai toûjours faite de vos merveilleux talens, mais principalement pour l'Eloquence du Barreau, & la croyance que j'ai toûjours eue que vous réuſſirez avantageuſement dans ce glorieux emploi, vous doit faire juger de la grandeur du plaiſir que j'ai d'apprendre de jour en jour la gloire que vous y recevez. Votre réputation n'étant pas moindre pour ne partir pas de l'enceinte de

» la Grand' Chambre, le bruit de vos » admirables plaidoyés eſt ſi grand, » qu'il pénétre juſqu'à vos meilleurs » amis dans les extrémités du monde; » & dans cette penſée vous devez être » perſuadé, que la Renommée n'a des » aîles & des trompettes, que pour » faire éclater vos louanges. Mais, Mon- » ſieur, ne penſez pas que je veuille ſeu- » lement augmenter le nombre de vos » admirateurs, & accroître le bruit de » vos acclamations; je veux y être en- » core engagé par le motif de la recon- » noiſſance, lorſque, comme je me le » promets de votre bonté, vous aurez » obtenu un Arrêt en faveur de la par- » tie de qui je vous confie tous les in- » térets, comme les miens propres. » Cette faveur ſera ſi grande, qu'elle » m'élevera au degré de mon reſſenti- » ment pour me dire, Votre, &c. »

Outre que cette prétendue copie eſt une fois plus longue que l'original, je doute qu'il y ait rien de plus ridicule dans du Roſſet, La Serre, Nerveze, & des Ecuteaux, ces fameux *Diſtillateurs de Galimatias*, ſous le régne de Louis XIII.

Les Hiſtoriens du vol littéraire, Thomaſius, Abercromby, Crenius, Albert Fabricius, diſent que c'eſt une action infâme que de copier quelque

choſe d'un Auteur, ſans le nommer. Quel fracas n'auroient-ils donc pas fait, s'ils avoient ſçu qu'un homme, au milieu de Paris, tenoit Académie de Plagiat; qu'il s'en glorifioit même, & faiſoit imprimer avec privilége ſes leçons ſur l'art de filouter ſubtilement ? Duaren (*a*), ſçavant Juriſconſulte, a ſoûtenu qu'on devoit punir les Plagiaires avec la même ſévérité que les voleurs de grand-chemin. Il eût regardé Richeſource comme une eſpéce de monſtre, & ſon Ecole comme une peſte publique, capable de dépeupler l'Empire de la Littérature. Mais tous les Sçavans ne raiſonnent point ainſi, & leur morale moins auſtére ſçait trouver des adouciſſemens. Aucun d'eux ne s'éleva contre le Cartouche du Parnaſſe; au contraire, beaucoup de gens lui applaudirent. Il nous aſſûre au Chap. III. que s'étant rencontré à la campagne *dans une célébre compagnie*, où il y avoit des gens de Lettres de l'un & de l'autre ſexe, & entr'autres *le plus éloquent de tous les Prélats de ce ſiécle & de*

(*a*) Sa lettre *De Plagiariis & Scriptorum alienorum Compilatoribus . . . ad Franciſcum Balduinum*, ſe trouve à la pag. 307. d'un de ſes Ouvrages, intitulé : *Franciſci Duareni opera quæ ad hunc diem edita ſunt*, in-octavo. Paris 1550.

tous les autres Orateurs les plus célébres, on examina *la Méthode du Plagianiſme*, qu'il y avoit propoſée par maniere de converſation. Perſonne dans cette aſſemblée ne s'aviſa de faire procès à l'Auteur ſur le fond de ſon Syſtême. On prétendit ſeulement que la méthode étoit imparfaite, & qu'elle ne pouvoit mettre *le Plagianiſme* à couvert, ni le déguiſer ſuffiſamment. Richeſource étala ſes raiſons, & fit valoir tous les moyens qu'il avoit imaginés ſi heureuſement, pour rendre méconnoiſſable tout ouvrage volé. » Ces » raiſons, *dit-il*, ces exemples, ces » préceptes, ſatisfirent cet illuſtre Pré» lat, & l'obligerent avec les plus ca» pables de la compagnie à donner les » mains à ce que j'avois avancé en fa» veur de ceux qui ſe veulent exercer à » déguiſer leurs propres diſcours, ou » ceux de leurs amis, en faveur des pa» reſſeux, des moins capables, & des » moins ingénieux. »

C'eſt dommage que l'Auteur n'ait pas mieux déſigné *ce plus éloquent de tous les Prélats & de tous les Orateurs.* On reconnoîtroit ici ſans peine le célébre Maſcaron; mais il ne fut nommé à l'Evêché de Tulles qu'en 1671. Peut-être ſerai-je plus heureux à découvrir ſur qui tombe l'éloge que l'Au-

teur fait d'un de ſes Eleves, *à la priere duquel* il avoit compoſé & fait imprimer ſon ouvrage. *C'eſt* dit-il, *l'un des plus honnêtes jeunes hommes, & des plus obligeans que j'aye jamais connu & ſervi dans ma profeſſion, & dont la ſurprenante modeſtie me fait taire le nom & les louanges que mérite ſa capacité.* Richeſource avoit publié en 1662. *l'idée de la Rhétorique des Prédicateurs, &c.* On y apprend à la fin de la Préface, que ſon *Cours d'Eloquence de la Chaire* duroit trois mois, à trois leçons de deux heures chacune par ſemaine, & que *la dépenſe* étoit de *trois louis d'or.* Ce qu'il y a de très-remarquable, eſt qu'on voit à la tête de cette Rhétorique des Vers de feu M. Fléchier, Evêque de Niſmes, où il donne une grande idée du Profeſſeur & de ſes ouvrages.

Pour Mr. de Richeſource, ſur la Rhétorique des Prédicateurs.

MADRIGAL.

Tes Ecrits pleins de gravité,
D'appas, de grâce & de beauté,
Etallent ce que l'art a de plus magnifique;
Et ta ſçavante Rhétorique
Sçait donner à l'Egliſe, auſſi bien qu'au Palais,
Des Orateurs parfaits.

Cette Eloquence non-pareille
Que ton Livre fait voir avec tant d'appareil,
Donne aux Prédicateurs un ſecret ſans pareil
De gaigner les cœurs par l'oreille.

Le Madrigal eſt ſigné F. E. c'eſt-à-dire, *Fléchier, Eccléſiaſtique* ; & dans l'Edition de 1673. ſous ce titre : *l'Eloquence de la Chaire, ou la Rhétorique des Prédicateurs*, le nom de M. Fléchier s'y trouve écrit tout au long.

M. l'Abbé Goujet (*a*) qui rapporte ces Vers, dit à cette occaſion : *On demanderoit volontiers ſi M. Fléchier avoit lû l'ouvrage dont il parle ſi avantageuſement, ou s'il a voulu faire un éloge ſérieux.* La queſtion ſeroit bien facile à décider, ſi l'on prouvoit que M. Fléchier eût été diſciple de Richeſource, & formé à ſon Ecole. Or c'eſt un fait certain, qu'en ce tems-là M. Fléchier venu tout fraîchement de Provence, & ſorti de la Congrégation de la Doctrine Chrétienne où il avoit vécu huit à dix ans, étoit à Paris, s'y appliquoit à l'Eloquence, à la Poëſie, & fréquentoit *l'Académie des Philoſophes-Orateurs* de Richeſource. Un Sçavant m'a appris cette Anecdote, qu'il tenoit de M. Fléchier lui même, & elle m'a été confirmée par feu M. l'Abbé le Clerc, &

(*a*) Biblioth. Franc. T. II. p. 134.

ır un autre habile Littérateur, feu
. l'Abbé Michel, Chanoine d'Enay.
e doit-on pas regarder comme un pro-
ge, que M. Fléchier ſoit devenu un
s plus grands Orateurs de nos jours,
ant dirigé par un maître bien plus ca-
ble de gâter le goût, que de le for-
er ?

Richeſource, ſi zélé pour le ſervice
s gens de Lettres de toute eſpece, don-
en 1666. un Vol. in-douze de 109
g. intitulé : *L'Art de bien écrire, ou la*
thode pour faire toutes ſortes de lettres
de converſations. Il en termine la
éface par cet Avis : *Ceux qui auront*
oin de quelques Diſcours, Harangues,
ettre, Compliment, Inſtallation, ou-
rture d'Audiance, Plaidoyés, & même
s Vers, pourrront s'adreſſer à moi.
uoiqu'il ne parle ni de Sermons, ni
: Panégyriques, ni d'Oraiſons funé-
res, ne doutez pas qu'il n'en eût une
onne proviſion deſtinée à tout venant.
'il étoit permis de ſe jouer ici ſur une
auvaiſe équivoque, n'auroit-on pas
iſon de dire, que le Profeſſeur Riche-
ource étoit d'une reſſource infinie pour
: public ignare & non lettré ?

Le Poëte & Gazetier Jean-Loret,
ans ſa Gazette du xi. Avril 1655.
ait un éloge de Richeſource, qui ſem-
le prouver que ce Profeſſeur étoit dé-

ja en quelque réputation à Paris dans ce tems-là.

Après la fin du ſaint Service,
Lundi dernier à ſaint Sulpice
Se fit Catholique Romain
Le ſçavant ſieur de Richeſource,
Qui des erreurs quittant la ſource,
Chrétiennement les abjura
Par un Diſcours qu'on admira.
Car Richeſource a des talens
Qui le rendent conſidérable;
Et même on le tenoit capable
De parvenir un jour, *dit-on*,
Aux Dignités de Charenton.
Mais ſi Meſſieures les Calviniſtes
De ſon bel acte ont été triſtes,
On en a de notre côté,
Te Deum laudamus chanté.

Ce fut alors probablement que Richeſource ouvrit ſon Ecole, & il la tint juſqu'à ſa mort, arrivée en 1695. ou 96. J'ai vû de lui une vingtaine de Volumes, ou peu s'en faut. On trouve une liſte de ceux qu'il avoit publiés juſqu'en 1682. dans la IV. Edition de ſa *Rhétorique des Prédicateurs*, imprimée cette année-là avec de grandes augmentations. Le Gazetier Poëte Charles Robinet, & le Pere Carneau, Céleſtin,

Poëte de quelque réputation, avoient auſſi fait en Vers l'éloge de cet ouvrage de Richeſource dès 1662.

ARTICLE LXXXII.

Suite des mélanges Hiſtoriques, tirés de la Chronologie Novenaire de Cayet.

HEnri III. à ſon retour de Pologne, trouva le Royaume dans une grande agitation. Les Réformés, bien loin d'être abbatus par le maſſacre de la S. Barthelemy, demandoient avec hauteur la liberté de conſcience. Les zélés Catholiques perſiſtoient à la leur refuſer, & les Politiques ou Mécontens appuyoient les démarches des Calviniſtes, ſous le ſpécieux prétexte du bien public & de la réformation de l'Etat. Toute la politique du Roi devoit ſe réduire à ramener les Proteſtans par la douceur, & à tenir la balance égale entre les deux partis, pour ne pas dépendre de celui qui l'emportoit ſur l'autre. C'étoit le conſeil que lui avoient donné l'Empereur Maximilien II. les Vénitiens & le Duc de Savoye; mais des eſprits remuans & mal

intentionnés lui inſinuerent qu'il ne regneroit qu'à demi, tant qu'il ſeroit contraint de ménager ſes Sujets. On lui perſuada qu'il pouvoit dompter tout à la fois les Réformés & les Mécontens, dont les principaux Chefs étoient alors ou fugitifs ou priſonniers; & le Roi ſe détermina à faire la guerre, ſans refléchir beaucoup ſur les ſuites dangereuſes qu'elle pouvoit avoir.

Son frere le Duc d'Alençon, toûjours inquiet & turbulent, s'alla jetter entre les bras des Calviniſtes. Le Prince de Condé vint les ſecourir avec une armée d'étrangers, & le Roi de Navarre ſe joignant à eux, déclara qu'il retournoit au Calviniſme, qu'on l'avoit forcé d'abjurer à la journée de la S. Barthelemy. Henri III. alloit être accablé, ſi la jalouſie du commandement n'eût jetté la diſcorde dans l'armée des Rebelles. On profita habilement de leurs diviſions, & pour terminer une guerre qui livroit le Royaume en proie à une foule d'ennemis, la Cour ne refuſa preſque rien au Duc d'Alençon, ni au Prince de Condé. On accorda de même aux Calviniſtes un Edit de pacification très-avantageux, & il ſembloit que la France alloit joüir d'une paix ferme & durable. Mais les Catholiques zélés réclamerent contre cet

lit. Ils mirent tout en œuvre pour ulever le peuple, en lui remontrant ie le Roi venoit de ſacrifier les inté-:s de l'ancienne Religion à l'amour ſon repos. Ils propoſerent de for-:r une ligue pour le maintien de la i, & d'élire un chef indépendant Roi, qui étoit déſormais un trop ible appui de la Religion Catholique. projet conçu par les Princes de la aiſon de Lorraine, & ſigné à Pé-nne en 1576. fut envoyé dans cha-e Ville, Bailliage & Sénéchauſſée du)yaume, & par-tout il jetta des ſe-:nces de révolte.

Cependant on avoit convoqué les ats à Blois, pour ratifier l'Edit de pa-ication. Les Ligueurs qu'on appelloit *bons Catholiques*, s'oppoſerent ou-rtement à la confirmation de l'Edit, comme ils étoient ſûrs de la plura-é des voix, ils préſenterent une Re-uête, qui concluoit que pour avoir la aix, il falloit marcher enſeignes dé-loyées contre les Calviniſtes, & ne oint mettre les armes bas qu'on n'eût chevé d'éteindre une Secte qui cauſoit ous les malheurs de l'Etat. La Ligue arut alors ſi formidable, qu'Henri II. ne trouva point d'autre expédient ue de s'en déclarer lui même le Chef, & il ſigna le formulaire qu'elle avoit

dreſſé pour réduire le Royaume ſous une ſeule Religion. Les Calviniſtes avertis du réſultat de l'Aſſemblée, reprirent les armes, & quoiqu'ils manquaſſent de ſecours étrangers, le ſuccès de la guerre fut d'abord aſſez douteux. Ils ne pouvoient néanmoins réſiſter long-tems, ſi le Roi avoit eû d'autre deſſein que de les humilier. Mais ce Prince devenu plus clairvoyant, craignoit qu'après la deſtruction des Réformés, les Ligueurs n'entrepriſſent de l'opprimer lui-même; c'eſt pourquoi il vouloit mettre les premiers à couvert, afin d'abbattre les autres, dès qu'il en trouveroit l'occaſion. Dans cette vûe, il fit propoſer aux Calviniſtes de ſe départir de certains articles que la Cour n'avoit pû accorder, ſans relâcher beaucoup de l'autorité Royale. Ils accepterent la liberté de conſcience avec les modifications néceſſaires, & le Royaume fut tranquille au commencement de 1581.

Ceux des François qui ne reſpiroient que la guerre, paſſerent en Flandres avec le Duc d'Alençon. Henri III. pour ſe délivrer des inquiétudes continuelles que lui cauſoit ſon humeur bizarre & entreprenante, avoit conſenti qu'il fût nommé Protecteur des Pays-Bas révoltés contre l'Eſpagne. Mais le Duc

comporta ſi mal avec ſes nouveaux ijets, qu'ils le forcerent de revenir France, où il mourut bientôt (*a*), cablé d'ennuis & de triſteſſe. Perſon- n'ignore que ce Prince ſe laiſſa long- mps amuſer par la vaine eſpérance pouſer la Reine Eliſabeth. Voici à tte occaſion une anecdote curieuſe, e j'ai trouvée dans un Auteur con- nporain [François, Duc d'Anjou, de France, n'aguiere décédé, ayant vie de ſe loger, & d'épouſer une eine ou Princeſſe héritiere, fit parler Elizabeth, Reine d'Angleterre, de ariage, s'envoyerent des lettres l'un 'autre, & leurs Pourtraits. Enfin la eine lui manda qu'elle ne contracte- it jamais mariage avec celui qui la cherchoit, ſi elle ne voyoit le per- nnage, autrement, qu'il n'en falloit lus parler. Ce Prince perſuadé par unes gens auſſi peu aviſés en cet af- ire que lui, délaiſſant l'avis des gens lus avancés en âge, s'en va en Angle- erre la voir, toutefois ſans beaucoup le train : lequel ayant été contemplé le ladite Dame, le trouva ſi laid, tant le la petite-vérole, qui lui avoit laiſſé

(*a*) François de France, Duc d'Alençon, cinquiéme fils de Henri II. & de Catherine de Médicis, né le 18 Mars 1554. mort le 10 Juin 1584.

des foſſes au viſage, qu'auſſi qu'il avoit un nez mal formé, avec quelques glandes au col, qui fut cauſe peut-être qu'il ne fut reçu aux bonnes graces de cette belle Reine. Aucuns ſont d'opinion qu'il n'y devoit aller, mais devoit continuer par lettres à traiter ſon mariage : car par avanture à la longue il eût pû entrer en grace (*a*)]

La mort du Duc d'Alençon replongea le Royaume dans de nouveaux malheurs. Henri III. après pluſieurs années de mariage n'avoit point d'enfans; ainſi le Roi de Navarre devenoit l'héritier préſomptif de la Couronne. Le Duc de Guiſe profita de cette circonſtance pour réunir les Catholiques zélés. Il leur repréſenta que c'étoit fait de la Religion, ſi la France venoit à être gouvernée par un Roi Calviniſte. Il fit voir la néceſſité de choiſir un Chef qu'on pût oppoſer au premier Prince du ſang, & n'oſant ſe nommer lui-même, il perſuada au vieux Cardinal de Bourbon de ſe laiſſer mettre en concurrence avec le Roi de Navarre. Le Duc de Guiſe avoit déja ſigné avec l'Eſpagne un Traité par où elle s'engageoit

(*a*) Diverſes leçons de Louis Guyon, Tom. I. pag. 763. in-octavo. Lyon 1610. ſeconde Edit.

i le ſecourir d'hommes & d'argent. Il toit aſſûré des affections du peuple u'on excitoit depuis long-tems à la évolte. Le luxe & la prodigalité de lenri III. avoient indiſpoſé preſque ous les eſprits. Les Ligueurs ſe crurent ors en état d'exécuter leurs vaſtes pro-ts. Ils prirent les armes en 1585. & ıblierent un manifeſte tendant à juſti-:r leurs démarches ſur la néceſſité ı'il y avoit 1°. » De rétablir l'Egliſe le Dieu & tout le Royaume, par l'expulſion des Hérétiques. 2°. De pourvoir aux différens qui pourroient naître après la mort du Roi, puiſqu'il n'avoit point d'enfans. 3°. De faire ſortir de la Cour les Favoris, qui abuſoient de l'autorité Royale, & de ſoulager le peuple accablé d'impoſitions. » Mais cette Ligue formée en pparence pour le bien public & pour ı défenſe des Autels, n'avoit d'autre ut que de détrôner Henri III. & de aire paſſer le Sceptre dans la Maiſon le Lorraine, par l'anéantiſſement de :elle de Bourbon. La mort violente des Guiſes, l'exécrable parricide d'Henri le Valois, la déſolation générale des Provinces furent les ſuites de ce projet. La Monarchie prête à périr dut ſa conſervation à Henri le Grand, qui après avoir triomphé de la Ligue dans

les combats, acheva de l'éteindre par ſa bonté, ſa douceur, ſa clémence, & par ſon heureux retour à la Religion Catholique.

Le Docteur Cayet dans ſa Chronologie Novenaire a très-bien développé cette partie de notre Hiſtoire, & il nous apprend beaucoup de faits ſinguliers, qu'on ne trouve point ailleurs. Je vais rapporter ceux qui m'ont paru les plus intéreſſans.

Charles de Bourbon, Cardinal, que les Catholiques zélés mirent à leur tête en 1585. prêtoit ſeulement ſon nom à la Ligue, & en laiſſoit toute l'autorité au Duc de Guiſe. [Ce Prince étoit débonnaire & ſimple de ſon naturel, & grandement zélé envers l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, ce qui lui a fait même délaiſſer quelquefois le devoir d'amitié envers ſes plus proches : ainſi qu'il ſe peut connoître par le voyage qu'il fit en Béarn pour aller querir ſes deux freres le Roi de Navarre (*a*) & le Prince de Condé (*b*) ; par les procès qu'il a intentés contre la Reine Jeanne d'Albret ; & pour s'être joint à la Ligue des Princes Ca-

(*a*) Antoine de Bourbon, pere d'Henri IV.

(*b*) Louis de Bourbon tué à Jarnac.

tholique

oliques après la mort de Monſeigneur d'Anjou; leſquels Princes lui firent appréhender (*a*) de pouvoir ſucceder au Roi Henri III. quoique ce ince Catholique ne fût que le puiné la Maiſon de Vendôme (premiere nche de la famille Royale des Bourbons) & Prêtre. Du commencement il ſe mit de cette Ligue, ſes princiux & fidéles ſerviteurs lui dirent tout qu'ils purent pour l'en détourner; is il leur fut impoſſible. Toutefois jour étant dans l'armée que le Duc Guiſe avoit levée ſous ſon nom, rgnetes qui lui étoit ſerviteur domeſque, & qui l'avoit toûjours ſervi dès n enfance, le trouvant fâché & las ne cavalcade qu'il lui convint faire diligence, lui dit: » Monſieur, que penſez-vous faire? Vous êtes ici n une armée; mais vous n'ignorez votre âge, & votre foibleſſe qui s'abbat tous les jours: ſi les gouttes vous prennent, où vous tiendrez-vous? Car il n'y a point de place aſſez forte pour vous garantir contre la puiſſance du Roi? Ha! Vergnetes, dit ce Prince, je ſuis embarqué, & tout le monde ne ſçait pas pourquoi; mais

(*a*) *Appréhender*, c'eſt-à-dire, croire, ſpérer.

» ſçache encore qu'on m'en blâme,
» néanmoins que je ne me ſuis point
» accordé avec ces gens ici ſans raiſon.
» Penſes-tu que je ne ſçache pas bien
» qu'ils en veulent à la Maiſon de Bour-
» bon, & qu'ils n'euſſent pas laiſſé de
» faire la guerre, quand je ne me fuſſe
» pas joint avec eux ? Pour le moins,
» tandis que je ſuis avec eux, c'eſt
» toûjours Bourbon qu'ils reconnoiſ-
» ſent : le Roi de Navarre, mon ne-
» veu, cependant fera ſa fortune ; ce
» que je fais, n'eſt que pour la conſer-
» vation du droit de mes neveux ; le
» Roi & la Reine mere ſçavent bien
» mon intention (*a*).

Henri III. auroit pû diſſiper la Ligue dans ſa naiſſance ; mais [on l'aſſûra que tous les Potentats Catholiques l'avoient jurée *excepté* lui, & qu'à ce coup ils étoient tous réſolus de ruiner l'héréſie : il en entra en une telle crainte, qu'il ſe laiſſa aller aux perſuaſions de la Reine ſa mere (*b*), & de quelques-uns de ſon Conſeil, qui favori-

(*a*) Chronol. Nov. T. I. pag. 357.

(*b*) Catherine de Médicis, ennemie jurée du Roi de Navarre, s'étoit jointe au Duc de Guiſe, non pour favoriſer ſes deſſeins ; mais elle vouloit élever ſur le trône le fils de Claude de France ſa fille, femme de Charles II. Duc de Lorraine.

ent cette Ligue, disant qu'il valoit ux que les Catholiques fissent la rre à l'hérésie, que non pas divisés t'eux combattre les uns contre les tes. Ainsi il rompit l'Edit de pacifi- on en Juillet 1585. & déclara la rre aux Hérétiques: ce qu'il fit tou- ois les larmes aux yeux, & dit dès- à aucuns, *j'ai grand peur qu'en vou- perdre le Prêche, nous ne hazardions la Messe* (*a*).

Les premiers coups de la Ligue tom- ent sur le Prince de Condé, qui se ant investi, dissipa son armée, & se va dans l'Ile de Gernezey, d'où il a en Angleterre. On crut les affaires Calvinistes si fort en déroute, que Pape Sixte V. lâcha l'excommunica- n contre le Roi de Navarre & le nce de Condé, & les déclara inca- les de succéder. [Le Roi de Navarre it sur le trente-troisiéme an de son : ses ennemis disoient de lui, qu'il voit jamais rien fait de lui-même; il étoit impossible que tant de grands pitaines, qui l'alloient assaillir, ne ruinassent du tout; Monsieur de uyenne manda de Guyenne au Roi 'il ne lui pouvoit échapper. Au con- ire de toutes ces propositions, Dieu

(*a*) Chronol. Nov. pag. 8. fol. vers.

ménagea de telle ſorte ce Prince, que tout ce qui ſe fit cette année (1586) contre lui, ce fut qu'en ne faiſant que ſe défendre, quatre grandes armées conduites par pluſieurs grands Chefs de guerre (*a*) ſe ruinerent toutes ſans faire choſes dignes de mémoire (*b*).] Ces mauvais ſuccès ſuivis de la perte de pluſieurs places que les Ligueurs enleverent au Roi, firent ſouhaiter à ce Prince une conférence entre la Reine mere & le Roi de Navarre, pour trouver les moyens de pacifier l'Etat. On convint que la conférence ſe feroit (*c*) à S. Bry, où la Reine mere iroit loger, mais que le Roi de Navarre auroit les clefs du Château. La Reine mere avoit Monſieur de Nevers & pluſieurs Seigneurs du Conſeil du Roi avec elle: le Roi de Navarre avoit avec lui Monſieur le Prince de Condé, ſon couſin, & le Vicomte de Turenne, & pluſieurs Seigneurs de ſon Conſeil: il y eut trois entrevûes par trois divers jours. . . . Or en toute cette conférence & à toutes les entrevûes, après pluſieurs déteſtations contre les perturbateurs d'E-

(*a*) Le Duc de Mayenne, les Maréchaux de Matignon & de Biron, les deux Joyeuſe, pere & fils.

(*b*) Chron. Nov. pag. 14.

(*c*) Le 18 Octobre 1586.

rat, & les inventeurs des nouvelles opinions, la Reine mere exhorta toûjours le Roi de Navarre de ſa part & de celle du Roi, d'être Catholique. Il lui répondit, (comme auſſi firent le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne) qu'il ne vouloit changer de religion, s'il n'étoit inſtruit par un Concile libre. A la troiſiéme entrevûe on parla de faire une tréve, à la charge que le Roi de Navarre contremanderoit l'armée étrangere; le Roi de Navarre dit qu'il ne veut point de tréve, mais une bonne paix. La Reine dit, que s'il veut promettre de retourner en l'Egliſe Catholique, qu'elle accordera une tréve qui amenera la paix, ce qu'elle ne pouvoit faire autrement; puis elle dit au Vicomte de Turenne, que réſoluement le Roi ne vouloit qu'une Religion en France: il lui répondit, *Nous le voulons bien, mais que ce ſoit la nôtre, autrement nous nous battrons bien*; & ce faiſant fit la révérence à la Reine, & ſe retira ſans lui plus rien dire; ce qui fit mettre fin à cette conférence (*a*).]

D. Henri III. s'étoit imaginé qu'il falloit s'affectionner le peuple par des démonſtrations extérieures de Religion. Dès le 20 Mars 1583. il avoit établi

(*a*) Chron. Nov. pag. 32.

dans le Couvent des Auguſtins une Confrairie ou Congrégation de l'Annonciation de N. D. que l'on appelloit les Pénitens blancs. Sa Majeſté étoit de cette Congrégation : le Cardinal de Bourbon en fut le premier Recteur, pluſieurs Princes, Prélats & Seigneurs s'y mirent ; leurs Statuts furent imprimés. [Quand ils étoient dans leur Chapelle, ou qu'ils faiſoient proceſſion, ils portoient un habit en forme de ſac allant juſques ſur les pieds, aſſez large, avec deux manches, & un capuchon couſu ſur la couture du collet par le derriere, aſſez pointu par en haut, & par devant allant en pointe juſqu'à demi-pied au deſſous de la ceinture, n'y ayant que deux trous pour regarder à l'endroit des yeux, le tout d'une toile blanche de Holande ; & étoient ceints d'une cordeliere de filet blanc avec pluſieurs nœuds, pendante juſqu'au deſſous des genoux : ſur l'épaule gauche de leur habit, il y avoit une croix de Satin blanc ſur un fond de velours tanné cannéle, qui étoit quaſi tout en rond. Le Roi ſe rendoit fort aſſidu d'obſerver les régles de cette Congrégation ; la Ligue y trouve à redire, dit, que tout ce qu'il en fait n'eſt qu'hypocriſie. Or au commencement de l'an 86. pluſieurs paſquils & peintures cou-

rent avec dictons, tant avec le por-
ait du Roi, que des Princes de la Li-
e : entr'autres l'on en remarqua deux,
ui du Duc de Mayenne où il y avoit
ur ſon voyage de Guyenne, *partu-*
it montes, naſcetur ridiculus mus ;
ſur celui du Roi qu'ils habilloient en
ıitent, ôtant le miel & la cire d'une
che, avec ces mots, *ſic eorum aculeos*
:o. Ils vouloient dire, que comme il
faut couvrir la face & les mains de
:lque fac, quand on veut ôter le
:l d'une Ruche, depeur d'être piqué
l'aiguillon des mouches ; ainſi le Roi
:ouvroit la face d'un fac de Pénitent,
›eur des aiguillons de la Ligue. Ceci
:oit que peintures qui ne ſe commu-
uoient qu'à ceux qui avoient de l'eſ-
:; mais le premier & le plus hardi
dicateur qui commença en prêchant
chaire à mettre en exécution la vo-
ıté des Seize, ce fut M. Poncet,
ré de S. Pierre des Arſis : il médit
Roi, & de cette Congrégation des
ıitens, & en dit tant de choſes en ſes
:dications, que le Roi l'envoya que-
Il fut quelque temps détenu comme
ſonnier ; toutefois il fut renvoyé,
ès quelques remontrances que le
i lui fit faire. C'étoit un hardi par-
r : il ſçut qu'aucuns de ſes Paroiſ-
ıs avoient dit, *le Roi a tancé notre*

Curé, il parlera bien d'un autre langage qu'il ne faiſoit. [Car depuis qu'il avoit découvert quelques privautés, ou que l'on lui avoit rapporté quelque choſe, il ne falloit qu'aller à ſa Prédication pour en ſçavoir des nouvelles.] Il fut averti, leſquels de ſes Paroiſſiens avoient dit cela ; auſſi tôt qu'il fut en chaire, il leur demanda s'il avoit changé de langage, s'il parloit le langage d'un perroquet ou d'un ſanſonnet : du depuis il continua à blâmer ſeulement les actions des Pénitens blancs, & leurs habits, pour ceque le Roi étoit de cette Congrégation-là ; quoiqu'à l'imitation des blancs, deux autres Congrégations s'étoient auſſi établies, vêtues les unes de couleur bleuë, & les autres de noir, deſquelles toutefois il ne diſoit rien (*a*).]

E. [Or il avint en cette année qu'un Avocat de Poictiers nommé le Breton, ayant pris la cauſe pour une veuve & pour un orphelin, perdit ſa cauſe & à Poictiers & à Paris. Il prend ſi bien cette affaire dans la tête, qu'il s'imagine de vouloir & pouvoir réformer tous les abus de la Juſtice : il ſe préſente au Roi, il lui parle, on le mépriſe ; il s'adreſſe à Monſieur de Guiſe, qui ne tint compte de lui répondre ; il va en

(*a*) Chronol. Nov. pag. 33.

Guyenne trouver Monſieur de Mayenne, qui le dédaigne : il va à la Rochelle vers le Roi de Navarre, qui ne voulut prendre la peine de l'écouter. Après tous ces voyages, il retourne à Paris, où il fait imprimer un livre, dans lequel tous les griefs qu'il diſoit avoir été faits à la veuve & à l'orphelin, étoient décrits avec tous ſes voyages, & mille injures & calomnies qu'il entremêloit dedans contre le Roi & le Parlement. L'on eſt averti de l'impreſſion de ce Livre ; M. Seguier, Lieutenant Civil, ſaiſit le livre, prend l'Auteur & le met à la Conciergerie, où ſon procès lui étant fait, il fut pendu (*a*) dans la cour du Palais, à quelques vingt pas des grands degrés, & ſon livre brulé devant lui. Poncet averti de cette exécution, & que l'on puniſſoit de mort ceux qui écrivoient des invectives contre le Roi, appréhende, lui qui avoit continué de parler mal en chaire contre les actions du Roi : il ſe couche au lit, & peu de jours après il meurt (*b*).]

F. Le Roi ſe trouvoit dans la néceſſité ou de voir diſputer ſa Couronne entre la Ligue & le Calviniſme, ou à ſe jet-

(*a*) Le 22 Novembre 1586. ſuivant le Journal d'Henri III. (pag. 213.) qui ajoûte que Maurice Poncet mourut le lendemain.

(*b*) Chron. Nov. pag. 34.

ter entre les bras des uns ou des autres; & dans l'un & l'autre cas, il ne lui reſtoit que le titre de Roi. C'eſt pourquoi il eſſaya de ramener le Roi de Navarre, en lui offrant tout ce qui pouvoit tenter ſon ambition; mais il le trouva inflexible. Enſuite il s'adreſſa au Duc de Guiſe, & lui promit tout, pour l'enlever aux Ligueurs; il ne put néanmoins vaincre ſon obſtination. Le Duc vouloit la guerre, & le Roi trop foible pour ſe faire obéir, crut qu'il riſqueroit moins à ſe déclarer ouvertement contre les Calviniſtes. Ainſi l'on reprit les armes en 1587. & la Providence diſpoſa les événemens, de maniere que le Roi de Navarre ayant gagné la bataille de Coutras (*a*), où le Duc de Joyeuſe périt avec quantité de Nobleſſe, l'armée des Suiſſes & des Allemans qui venoit joindre les Religionnaires, fut auſſi détruite par la valeur du Duc de Guiſe, qui retira tout l'honneur de cette Victoire, quoique Henri III. par ſa bonne conduite y eût beaucoup contribué. Il ſe rapporte du ſieur Prince, Cardinal *de Bourbon*, qu'il étoit en ſon cabinet, quand on lui vint dire que le Roi de Navarre avoit gagné la bataille de Coutras, & qu'il ſe tourna vers deux

(*a*) Le 20 Octobre 1587.

de ſes anciens ſerviteurs levant ſon bras droit, & leur diſant : *Loué ſoit Dieu, le Roi de Navarre, mon neveu, eſt demeuré victorieux, notre ennemi eſt mort ; ainſi en prendra-t-il à tous ceux qui s'attaqueront à notre Maiſon. Vive Bourbon ! Dieu donne bonne vie au Roi ; mais j'eſpére que s'il mouroit ſans hoirs, que je verrai mon neveu Roi : toutefois je ne garderai bien d'en parler en l'état où ont les affaires.* C'eſt pourquoi pluſieurs ont tenu que ce Prince n'étoit point ennemi des ſiens, & qu'il n'étoit ennemi que de la Religion prétenduë réformée (*a*). Monſieur de l'Eſtoile dans ſon Journal d'Henri III. parle bien différemment. » Le Roi, dit-il (*b*), regretta la Nobleſſe, peu le Chef pour » avoir reconnu qu'il étoit de la Ligue : » le Cardinal de Bourbon pleura comme un veau, & pouſſé d'un zéle Catholique, *id eſt Ligueur*, dit qu'il eût » voulu que le Roi de Navarre, ſon neveu, eût été en la place du Duc de » Joyeuſe ; ce qu'ayant été rapporté au » Roi, *cette parole*, dit-il, *eſt digne de ce » qu'eſt le bon-homme.*

G. Le 9e. Mai 1588. le Duc de Guiſe vint à Paris, quoique le Roi lui eût

(*a*) Chronol. Nov. pag. 518.
(*b*) Mémoires de l'Eſtoile, T. I. p. 229.

fait défendre par Monſieur de Bellievre. [Pluſieurs des Seize en le ſaluant, lui dirent : *Bon Prince, nous étions perdus, ſi vous ne fuſſiez venu* ; car les conjurations découvertes & les calomnies que publiquement ils diſoient du Roi, ne pouvant plus être tolérées, l'on avoit réſolu d'en faire juſtice. Or il avoit juré de vivre & mourir avec eux [ce qui étoit le premier ſerment de la Ligue] à quoi il ne voulut faillir de les ſecourir de ſa préſence, & pour exécuter ce qui avoit été réſolu en l'aſſemblée de Nancy. Et quoiqu'il fût bien aſſûré de toute la faction des Seize, ſi eſt-ce que quand la Reine mere le mena au Louvre pour ſaluer le Roi, qui lui dit dès qu'il le vit : *Mon Couſin, pourquoi êtes-vous venu ?* Il répondit tout tremblant : *Sire, me voici pour répondre aux calomnies qu'on a adreſſé contre moi, pour me faire odieux à Votre Majeſté.* Lors le Roi lui répliqua : *Ne vous avois-je pas expreſſément mandé de ne pas venir en cette ſaiſon ſi pleine de défiance, & d'attendre encore un peu ?* Le Duc ne ſçait que dire, ſinon : *Sire, l'on ne m'a pas repréſenté votre intention en telle ſorte, que ma venuë vous fût déſagréable.* Monſieur de Bellievre qui étoit-là préſent, commença (par le commandement du Roi) à dire au Duc ce qu'il lui avoit dit à

Soiſſons ; mais la Reine mere tirant le Roi à part, empêcha que Monſieur de Bellievre ne continuât de dire comme il avoit accompli le commandement de Sa Majeſté (*a*).]

[Le Roi fut averti que le Duc de Guiſe n'étoit venu qu'avec huit Gentilshommes ; mais que l'Archevêque de Lyon ſon confident, & tous les principaux Capitaines de la Ligue étoient venus, ſous ombre de quelques affaires, à Paris, & s'étoient logés par tous les quartiers de la Ville. La hardieſſe du Duc de Guiſe qui y étoit venu contre ſon commandement, lui tenoit au cœur : les conjurations des Seize qui lui avoient été découvertes, le rendent ſoupçonneux ; il ſe réſoult donc de faire ſortir tous les Gentilhommes de la Ligue, qui étoient venus de nouveau à Paris, & de ſe rendre le plus fort pour châtier quelques factieux des Seize. Mais voici ce qui en advint.

Le 12 Mai (*b*) à la pointe du jour le Roi fait entrer par la porte de S. Honoré le Régiment des Gardes Françoiſes, & celui des Suiſſes : les Suiſſes furent placés au Cimetiere S. Innocent, à la place de Greve & au Marché-neuf ;

(*a*) Chronol. Noven. pag. 58.
(*b*) Chronol. Noven. pp. 46. 47.

les Gardes Françoiſes ſe rangerent ſur le petit pont, ſur le pont S. Michel, & ſur le pont Notre-Dame (*a*). Le Prévôt des Marchands & les Echevins de la Ville étoient avertis de l'intention du Roi : il avoit envoyé même à M. de Guiſe, lui dire qu'il envoyât le nombre de ſes gens ; mais les Seize qui étoient en perpétuelle défiance, ſe douterent bien que l'on en vouloit à eux. Les gens de guerre du Roi ne commençoient que d'entrer dans la rue S. Honoré, que Crucé, Procureur du Châtelet [l'un des Seize & l'auteur de leur premiere émeute, appellée du depuis l'émeute de Crucé (*b*)] en reçut l'avis ; & ſur les quatre heures & demie du matin, il fait ſortir trois garçons de ſa maiſon ſans manteau, leſquels allerent par toute l'Univerſité criant, *Alarme, alarme.* Les Bourgeois qui n'étoient de la faction des Seize, leur demandoient que c'étoit : *C'eſt Chaſtil-*

(*a*) On fit alors une grande faute de ne pas s'emparer de la place Maubert, de la rue S. Antoine, & des avenues de la Baſtille.

(*b*) Le 2 Septembre 1587. Crucé, Procureur, Haſte Notaire, avec toute la faction des Seize, prirent les armes, & chaſſerent les Archers des Gardes du Roi, qui avoient ordre de ſe ſaiſir de quelques Prédicateurs, leſquels avoient préché que le Roi étoit un tyran & fauteur d'hérétiques.

n, répondoient-ils, *avec ſes Hugue-ts qui eſt dans le faux-bourg S. Ger-ain*; & ſans s'arrêter continuoient ur cri d'*Alarme*, *alarme*. Tous ceux cette faction ſortirent incontinent ec leurs armes, chacun ſe rend au rps-de-garde de ſon quartier, & omme rapporte le livre du Manant du Maheuſtre (*a*)] ſuivant la réſolu-on qu'ils en avoient priſe entr'eux us d'un an devant, ils ſe barricade-nt par toute l'Univerſité, & juſques ntre le petit Châtelet. Et comme les ntinelles d'un côté de la rue ſe poi-ient par les gardes du Roi, Crucé it des Mouſquetaires de l'autre. Auſ-tôt que quelques-uns des Seize qui meuroient en la rue neuve, virent ue les Suiſſes ſe mettoient dans le arché-neuf, il firent tendre la chaî-e de la rue-neuve Notre-Dame, la nt border de muids; & tous ceux de ur faction [dont il y en avoit nom-e en ces quartiers-là] borderent in-ntinent cette barricade de mouſquets, montrerent avec leur contenance ix Suiſſes, qu'ils les feroient bien-t retirer de devant eux.

Les Maréchaux de Biron & d'Au-

(*a*) Dialogue imprimé en 1594. & qu'on ribue à Cromé l'un des Seize.

mont, & pluſieurs Chevaliers des Ordres du Roi arriverent lors, qui voyant que le peuple fermoit ſes boutiques, & couroit aux armes, leur commandoient de ne le pas faire, montroient leurs Ordres au peuple, diſoient leurs qualités, les aſſûroient ſur leurs vies qu'aucun tort ne leur ſeroit fait, qu'ils avoient charge du Roi de les en aſſûrer. Mais les Gentils-hommes & Capitaines du parti du Duc de Guiſe, qui ſe trouverent incontinent départis, & qui étoient logés par toutes les Dizaines, avec les plus remuans des Seize, diſoient au peuple: *Ne croyez ces Politiques, ils vous pipent; ces gens-d'armes & ces Suiſſes ne ſont entrés pour autre effet que pour les mettre en garniſon dans vos maiſons, pour vous rendre miſérables, piller vos biens, & en contenter les Mignons.* La Cité & toute l'Univerſité fut barricadée ſur les neuf heures: la Ville ne le fut que ſur le midi, & furent continuées les barricades ſi vivement que les ſentinelles furent miſes à trente pas du Louvre. Crucé qui conduiſoit ceux de l'Univerſité, étoit des plus ardents; des paroles il vint aux effets, les fiens font retirer les Gardes du Roi, & ſe ſaiſiſſent du petit Châtelet. En même tems le Roi eſt averti de ce tumulte, il commande que l'on faſſe donc reti-

er ſes Gardes, il n'étoit plus rems de
: dire : car ſur l'occaſion d'un coup qui
it tiré, ceux qui étoient dans la rue
euve & du petit Châtelet ſortent, ti-
ent ſur les Suiſſes qui étoient au Mar-
hé-neuf, qui ne ſe défendirent point :
l en fut tué quelque vingtaine, &
ingt-cinq ou trente de bleſſés. M. de
riſſac [qui avoit charge du Duc de
uiſe de commander au quartier de
'Univerſité] voyant qu'ils crioient,
onne France, bon Catholique, aucuns
l'eux montrant leurs chapelets, fit ceſ-
er la tuerie, & les fit tous retirer dans
a boucherie du Marché-neuf. En mê-
ne tems les Gardes du Roi qui étoient
ur les ponts, furent chargés & ren-
erſés, aucuns déſarmés, & contraints
le s'enfermer dans quelques maiſons ;
nais ſur le commandement de M. de
uiſe, le ſieur de Briſſac fit ſortir &
:onduire les Suiſſes du Marché-neuf
où ils étoient enfermés, juſqu'au Lou-
vre : le Capitaine S. Paul qui comman-
loit au quartier de la Cité, fit en même
tems retirer les Gardes du Roi, les ar-
mes bas & le bonnet au poing. Les Suiſ-
ſes qui étoient aux autres places, firent
de même : cependant les Seize ſe ſaiſiſ-
ſent de l'Hôtel de Ville, de la porte S.
Antoine, & de toutes les places publi-
ques de la Ville ; bref ils ont tous la

main à la beſogne: le lendemain on conſeille au Roi de faire ſortir tous les gens de guerre qu'il avoit, & que le peuple s'appaiſeroit; il les fit ſortir.

Mais nonobſtant cela, il eſt averti que les Seize ne ſe contentent, qu'ils veulent paſſer plus outre, qu'ils ne veulent demeurer en ſi beau chemin, que tout s'arme de nouveau, qu'ils veulent avoir le Louvre & ſa Perſonne; que l'on aſſembloit même dans le cloître de S. Severin les jeunes écoliers, Prêtres & Moines, qui avoient tous les bords de leurs chapeaux retrouſſés, & ſur le trouſſis chacun une croix blanche, armés d'épée & de poignard, & que l'on deſcendoit même quantité de faiſſeaux de piques d'un logis au carrefour S. Severin, leſquels on leur devoit bailler, pour venir droit au Louvre.

Meſſieurs du Conſeil remontrerent lors au Roi quelques exemples de la furie des peuples, laquelle il vaut mieux éviter qu'attendre, le conſeillent de ſe retirer de Paris, & fonderent leur jugement ſur quatre avis qui arriverent coup ſur coup, d'une réſolution priſe à l'Hôtel de Guiſe de ſe ſaiſir & du Roi & du Louvre. La Reine mere conteſte contr'eux, leur dit: *Hier, je ne connus point aux paroles de M. de Guiſe, qu'il*

eût d'autre envie que de ſe ranger à la raiſon ; j'y retournerai préſentement le voir, & m'aſſûre que je lui ferai appaiſer ce trouble Elle ſe trompa : car ayant retourné vers lui, l'ayant prié d'appaiſer cette émotion, & qu'il pouvoit s'aſſûrer ſur ſa foi de venir trouver le Roi, duquel elle lui feroit avoir tout le contentement qu'il en pouvoit eſpérer : il lui répondit fort froidement, qu'il n'étoit point cauſe de l'émotion du peuple ; qu'il ne l'avoit aſſiſté, que pour la néceſſité où il s'étoit trouvé ; & que ſes amis ne le conſeilleroient pour le préſent d'aller au Louvre, foible & en pourpoint, à la merci de ſes ennemis. La Reine mere connut lors, que les avis que le Roi avoit reçus approchoient de la vérité. M. Pinart, Sécretaire d'Etat, étoit avec elle ; elle le fit tout ſoudain retourner en diligence vers Sa Majeſté, pour l'avertir qu'elle avoit reconnu qu'il y avoit quelque deſſein extraordinaire contre lui.

Entre les cinq & ſix heures du ſoir ; le Roi reçoit cet avis ; il ſort de Paris à l'heure même par la porte neuve : en ſe bottant il a la larme à l'œil ; ceux qui étoient avec lui, le ſuivent, aucuns deſquels étoient bien étonnés : car tel Conſeiller d'Etat l'étoit allé trouver au Louvre avec ſa robbe longue, qui ſans bot-

tes montoit pour le ſuivre ſur le premier cheval de l'écurie ; aucuns le ſuivirent ainſi juſqu'à Rambouillet, d'où il partit incontinent, & ſe rendit le lendemain au matin dans Chartres. Ainſi que le Roi ſortoit par la porte neuve, quelques quarante harquebuſiers que l'on avoit mis à la porte de Neſle, tirerent vivement ſur lui & ſur ceux de ſa ſuite. Le menu peuple, [qui ne vit que comme on le pouſſe], crioit au bord de l'eau mille injures contre le Roi ; & même comme ils virent que quelques uns paſſoient le barq des Tuileries, penſant qu'il fût dedans, ils en couperent la corde.]

H. Après cette fameuſe journée des barricades, où le Duc de Guiſe pouvoit s'emparer du trône, s'il avoit ſçu profiter de ſes avantages, Henri III. ne penſa plus qu'aux moyens de ſe délivrer d'un rival ſi dangereux. Pour le mieux tromper, le Roi conſentit à un Traité (*a*), par lequel il s'engageoit employer toutes ſes forces contre l'héréſie. Il accorda auſſi à la Ligue des places de ſûreté, & au Duc de Guiſe tout le pouvoir du Connétable. Le Roi diſſimula ſi profondément, que le Duc

(*a*) Le 15 Juillet 1588. & vérifié au Parlement le 21. du même mois.

laiſſa ſurprendre aux careſſes obli-
antes qu'il en reçut. Le Roi même
our ſatisfaire la Ligue qui le preſſoit
déclarer le Cardinal de Bourbon
remier Prince du ſang, le reconnut pour
plus proche, éludant ainſi leur deman-
par une équivoque, qui ne don-
it point d'atteinte aux droits du Roi
Navarre. Dans les Etats qui s'aſſem-
rent peu de tems après à Blois, le
oi irrité contre le Duc de Guiſe, au-
el les Etats paroiſſoient entiérement
voués, ſe détermina à ne plus diffé-
r ſa vengeance.

[(*a*) Pour l'exécution de ſon deſ-
n, il fit tenir pluſieurs Conſeils de
it en ſon Cabinet; & même le Duc
Guiſe reçut pluſieurs avis de ſes amis,
e l'on entreprenoit de le faire mou-
, & qu'il ſe gardât: auxquels avis il
ondoit ſeulement ce mot, *l'on n'o-
oit.* Auſſi tant de bruits avoient couru
s le commencement des Etats, tantôt
e l'on l'avoit voulu tuer allant à la
aſſe, tantôt à un ſouper, tantôt en
autre lieu, qu'il ne faiſoit point
tat de tous ces avis.

Le jour S. Thomas, le Roi étant à S.
lais, qui eſt une Chapelle dedans le
âteau (*de Blois*) où Sa Majeſté en-

(*a*) Chronol. Nov. pag. 103.

tendoit Vêpres, le Duc de Guiſe, qui l'y accompagnoit, ſe mit de genoux un peu plus haut dans la galerie & aſſez loin de Sa Majeſté; & pendant Vêpres il lut un petit diſcours libre, fait ſur l'Etat préſent de la France, qu'un François homme d'Etat étant en Flandres avoit envoyé à Juſte-Lipſe; ce diſcours étoit imprimé: le Roi avoit toûjours l'œil ſur le Duc & ſur ſes actions. Au ſortir des Vêpres, le Roi lui dit: *Vous avez été fort dévotieux? Excuſez-moi, Sire,* dit le Duc, *c'eſt un livret qu'un Huguenot a fait ſur l'Etat de France: ô que c'eſt un plaiſant Conteur! je vous ſupplie, Sire, de le voir, & vous en jugerez.* Le Roi lui dit, *l'avez-vous tout lû? Oui, Sire,* lui répond le Duc; *mais dites-moi,* dit le Roi, *eſt-ce un Huguenot qui l'a fait? Oui, Sire,* répliqua le Duc. Alors Sa Majeſté lui dit, *puiſque c'eſt un Huguenot qui l'a fait, je ne le veux pas voir.*

Le Duc accompagna le Roi en ſa chambre, & de-la au jardin, où ils tomberent ſur pluſieurs propos, entr'autres ſur le déſir que Sa Majeſté avoit que l'on ſommât encore une fois le Roi de Navarre; & ſur la réſolution des Etats (*a*), laquelle le Roi vouloit

(*a*) Les Ligueurs avoient demandé que les

tre faite en ſon Conſeil, ainſi que on avoit accoûtumé en France : le Duc it lors à Sa Majeſté quelques paroles n peu trop hardies pour un Sujet. Sa ajeſté uſant de prudence, lui laiſſa ontinuer tout ce qu'il lui vouloit dire ; fin de ſon diſcours fut, qu'il voyoit en que les choſes alloient de mal en s, ce qui l'occaſionnoit de ſupplier Sa ajeſté de reprendre le pouvoir qu'il i avoit donné, & lui permettre de ſe tirer. Le Roi feint de ne s'apperce- ir de la hardieſſe de ſes paroles ; & t au Duc que Dieu lui feroit la grace rendre à l'Aſſemblée des Etats tout contentement qu'elle ſçauroit déſi- r. Le Roi ſe retire en ſon cabinet, & porte fermée, il ne ſe put tenir qu'il dît dès qu'il fut entré quelques pa- les de colere ; puis ayant tout ſeul nſé à ce que le Duc de Guiſe lui ve- oit de dire, il jetta ſon petit chapeau l'il portoit, puis peu après revenu à i, il réſolut à quelque péril qu'il en lt avenir, de faire mourir le Duc de uiſe.

Mais le Duc avoit un ſi bon ami au

ats fuſſent *réſolutifs*, & non pas *délibératifs*, que le Roi de Navarre fût déclaré Hérétique, aps, excommunié, indigne de toutes ſuc- ſſions, Couronnes, Royautés & Gouver- mens.

Cabinet, qu'il ne faillit de l'avertir incontinent de ce qu'il avoit vû faire au Roi, & que ſans doute on délibéroit quelque choſe contre lui. L'on tient que l'Archevêque de Lyon (*a*) en un Conſeil tenu le lendemain chez le Duc (où les Principaux de la Ligue ſe trouverent, pour réſoudre aux divers avis que l'on leur donnoit, de ne demeurer plus longuement aux Etats), lui dit: *Monſieur, Monſieur, qui quitte la partie la perd.*]

I. Le 23 de Décembre 1588. [(*b*) ſur les ſept heures du matin, on envoya querir Monſeigneur de Guiſe, pour venir au Conſeil: un Maître d'Hôtel du Roi alla querir Monſieur le Cardinal ſon frere ſur les ſept heures & demie [pour ce qu'il étoit logé hors du Château] on les prie de ſe hâter, diſant que le Roi étoit preſſé, parce qu'il vouloit aller dîner à Clery. *Le Duc* étant arrivé en la ſalle du Conſeil, & y voyant le ſieur de Larchant (*c*) & tous ſes Archers, il leur dit: *C'eſt une choſe extraordinaire que vous ſoyez-ici, qu'y a-t-il?* Monſeigneur, dit Larchant, ces pauvres gens m'ont prié de ſupplier

(*a*) Pierre d'Eſpinac.
(*b*) Chronol. Nov. pag. 108.
(*c*) Il étoit Capitaine des Gardes.

le Conſeil qu'ils demeurent ici juſqu'à la venuë de Sa Majeſté, pour le ſupplier de leur faire payer de leurs gages, & ce à cauſe que le Threſorier leur a dit qu'il n'y a pas un ſol pour eux ; & toutefois ils ſortent de quartier dans quatre ou cinq jours, & ſeront contrains ſi le Conſeil n'y donne ordre, de vendre leurs chevaux pour vivre, & s'en retourner chacun en ſa maiſon. A quoi Monſieur de Guiſe lui répondit : *Je leur ſervirai & à vous de tout mon pouvoir ;* puis s'en alla aſſeoir : & incontinent ſe leva M. Marcel, Intendant des Finances, qui alla dire au ſieur de Larchant & à ſes Archers, qu'il y avoit une partie de douze cens écus que l'on leur avoit ordonné : Larchant répliqua que cela étoit trop peu. Sur ces propos M. de Guiſe qui étoit ſujet à un mal de cœur, prit dedans ſes chauſſes une petite boëte d'argent, pour y penſer trouver quelques raiſins ; & n'y trouvant rien, demanda à S. Prix, valet de chambre de Sa Majeſté, qu'il lui donnât quelques bagatelles du Roi : S. Prix lui alla querir quatre prunes de Brignoles, deſquelles il en mangea une, & les trois autres il les mit dedans ſa boëte. A même tems parce que l'œil de ſon honorable plaie (*a*) pleu-

(*a*) En 1575. il fut bleſſé à la joüe dans une

roit, cherchant un mouchoir dans ſes chauſſes, & ne le trouvant point, il dit *Mes gens ne m'ont baillé aujourd'hui mes néceſſités ;* il pria Monſieur Hotman Thréſorier de l'Epargne, de voir à la porte, s'il y avoit un de ſes Pages ou quelqu'un des ſiens, & leur dire qu'ils lui allaſſent querir un mouchoir : incontinent que Hotman fut ſorti, S. Prix averti que M. de Guiſe avoit beſoin d'un mouchoir, lui en apporta un.

Sur les huit heures M. de Revol, Sécretaire d'Etat, ſortant du cabinet du Roi, vint dire à M. de Guiſe qui étoit aſſis au Conſeil, que le Roi le demandoit : auſſi-tôt il part, & étant entré dans la chambre où étoit le cabinet du Roi, tenant ſon chapeau d'une main, & levant la tapiſſerie de la porte du cabinet de l'autre, étant panché pour y entrer, pource que la porte étoit fort baſſe, à l'inſtant ſix des quarante-cinq [qui étoient Gentils-hommes que le Roi avoit depuis quelque tems choiſis pour être auprès de ſa perſonne] avec poignards & grandes dagaſſes qu'ils avoient nuës ſous leurs manteaux, le poignarderent ſi ſoudain, qu'il n'eut

bataille qu'il gagna contre les Reitres, ce qui lui fit donner le ſurnom de *Balafré*.

oisir que de dire(a): *Mon Dieu, ayez pitié de moi* ! & attirant d'une belle générosité quelques pas en arriere ceux qui le tuoient, il alla tomber aux pieds du lit du Roi, où sans parler il rendit ses derniers soupirs & sanglots de la mort (b).]

K. Après l'exécution le Roi fit arrêter tous les Princes de la Ligue, de même que les Députés de la Noblesse & ceux du Tiers-Etat. [Les Princes & tous les Seigneurs de qualité, avertis qu'il y avoit du trouble dans la chambre du Roi, s'y rendent incontinent ; mais Sa Majesté étant sortie de son cabinet, fit ôter le corps du Duc de Guise, leur disant les causes qui l'avoient induit à le faire mourir, & ajoûta ce mot : *Voilà comme je punirai à l'avenir ceux qui ne me seront fidéles.* Devant qu'aller à la Messe, il alla trouver la Reine sa mere, & lui déclara ce qu'il avoit fait faire ; de quoi l'on tient qu'elle fut de prime face émuë ; & lui dit : *Avez-vous bien donné ordre à vos affaires ? Oui ; Mada-*

(a) Selon d'autres Historiens, le Duc de Guise poussa un profond soupir en expirant, & ne prononça que ces paroles, *traître Roi.*

(b) On trouve dans Cayet deux autres relations de la mort du Duc de Guise ; mais moins exactes & moins circonstanciées que celle ci, qui fut publiée par les Ligueurs.

me, lui répondit-il : *faites avertir donc* ; lui répondit-elle, *Monſieur le Légat de ce qui s'eſt paſſé, afin que Sa Sainteté ſçache premiérement par lui votre intention, & que vous ne ſoyez prévenu par vos ennemis* (*a*).] Catherine de Médicis étoit ſi affectionnée à la maiſon de Guiſe, qu'elle ne put digérer de la voir abbatuë par un coup ſi inopiné ; elle mourut de triſteſſe (*b*) quelques jours après. M. de l'Eſtoille dit que quand le Roi eut annoncé à cette Princeſſe la mort du Duc de Guiſe, » elle ſe fit » porter toute malade qu'elle étoit au » Cardinal de Bourbon qui étoit malade » & priſonnier, qui dès qu'il la vit : » *Ah Madame* ! dit-il la larme à l'œil, » *ce ſont de vos faits, ce ſont de vos tours, Madame, vous nous faites tous mourir* ; » deſquelles paroles elle ſe mut fort, & » lui ayant répondu, qu'elle prioit » Dieu de la damner, ſi elle y avoit » jamais donné ni ſa penſée ni ſon avis, » ſortit incontinent, diſant je n'en puis » plus, il faut que je me mette au lit ; » comme de ce pas elle fit, & n'en re- » leva, ains mourut la veille des Rois, » jour fatal à ceux de ſa maiſon : car

(*a*) Chron. Noven. pag. 110.

(*b*) Le 5 Janvier 1589. elle étoit née le 13 Avril 1519.

» *Alexandre de Médicis* fut tué à ce » jour, & *Laurent de Médicis* & autres » moururent (*a*). »

L. [Le Roi avoit réſolu de ne faire mourir que le Duc de Guiſe, pour ce qu'il eſtimoit qu'il étoit ſeul de toute la Ligue, & que ceux de ſa Maiſon tous enſemble n'euſſent ſçu fournir à la moindre partie de ce qu'il entreprenoit: que lui mort, toute la Ligue étoit morte. Il avoit ſeulement réſolu de tenir quelque tems priſonniers aucuns Princes & Seigneurs de la Ligue, afin de leur faire connoître la grandeur de leur faute ; mais voici qu'en un inſtant ſon deſſein ſe change. M. le Cardinal de Guiſe d'un courage haut, ne put patienter, ni ne ſe put contenir, que par paroles bouillantes de colere il n'uſât (en la captivité où il étoit) de menaces contre le Roi, leſquelles rapportées à Sa Majeſté, les ennemis de la Maiſon de Guiſe ne manquerent de lui repréſenter contre ce Prélat beaucoup de ſes actions paſſées, & lui dirent que depuis les Barricades il s'étoit mêlé de pluſieurs choſes peu convenables à l'Ordre Eccléſiaſtique ; que l'on l'avoit vû armé, accompagné de 400 lances ; qu'il avoit ſurpris des Places ; qu'il avoit pris

(*a*) Mémoires de l'Eſtoille, T. I. pag. 262.

auſſi les finances de Sa Majeſté à Château-Thierry & ailleurs, diſant que ce qui étoit bon à prendre, étoit bon à rendre ; & que quand on lui avoit remontré qu'il picquoit trop le Roi, il répondoit, que Sa Majeſté ne marchoit point, s'il n'étoit picqué à bon eſcient: auſſi que ſur la deviſe des armes du Roi, *Manet ultima cœlo*, il avoit dit ces mots: *Binas qui dederat unam aufert, altera mutat, ultima tonſori radenda. ad claustra remanſit*, & qu'il déſiroit tenir la tête du Roi avec ſes mains propres, juſqu'à ce que le Barbier lui eût fait la couronne dans les Capucins.

La qualité de ce Prélat, de premier Pair d'Egliſe en France, Archevêque de Rheims, Cardinal & Préſident de ſon Ordre, retint la réſolution du Roi pour le faire mourir juſqu'au lendemain matin, voulant voir s'il changeroit d'opinion ; & ce, nonobſtant tout ce que l'on lui eût dit de ce Prélat, même qu'il pouvoit ſuccéder en la créance de ſon frere, & que les ſeules menaces qu'il faiſoit en ſa captivité, montroient aſſez qu'il y avoit du danger à le laiſſer vivre : bref il n'en voulut rien faire ; mais comme on lui eut dit le lendemain matin, que ledit ſieur Cardinal continuoit de le menacer, il dit qu'il n'en vouloit plus ouir parler, & qu'on

l'exécutât (*a*). Plusieurs refuserent de le tuer, quatre personnes entreprirent de le faire : un d'entr'eux monte en la chambre [où il étoit avec l'Archevêque de Lyon, & en laquelle ils avoient dormi jusqu'au matin, qu'étant réveillés, ne sçachant ce qu'on délibéroit de faire d'eux, ils s'étoient mis en prieres,]& lui dit que le Roi vouloit parler à lui : s'étant levé, puis embrassé l'Archevêque, il sortit ; mais il ne fut pas à quatre pas de la chambre, qu'il fut tué à coup d'épées & de hallebardes (*b*).]

M. La mort des Guises excita dans Paris un trouble épouvantable. Le Peuple animé par les Seize prit les armes, s'empara des lieux les plus forts, élut des Magistrats & un Gouverneur, fit arrêter les Catholiques Royaux, & s'engagea solennellement à ne plus obéir au Roi, à exterminer tous ses Partisans, & à se maintenir par toute sorte de moyens dans la Sainte Union Catholique. Les Prédicateurs eurent l'audace de prêcher que *Henri de Valois* étoit dégradé de la Royauté par cet at-

(*a*) Louis de Lorraine, Cardinal de Guise, né en 1553, fut tué le 24 Décembre 1588. Henri Duc de Guise son frere étoit né le 31 Décembre 1550.

(*b*) Chron. Noven. pag. 112.

Catholique, & de l'Edit de la
te Union. [Après que cette c
ſion fut publiée, ce ne fut plu
Paris que placards attachés par t
carrefours de la Ville, pleins d'i
& de vilenies contre l'honneur d
ils tournerent ſon nom (*Henri*
lois) en Anagramme, & l'appe
en Chaire *vilain Hérodes* : ils
doient de prier Dieu pour lui, j
diſoient-ils, qu'il étoit excom
ipſo facto, que l'on ne lui éto
ſujet, & crioient tout haut en C
Nous n'avons plus de Roi : l'on
faire auſſi des proceſſions de pet
fans avec des chandelles allumée
quelles ils éteignoient avec les
marchant deſſus, criant : *Le Roi e*
tique & excommunié. Par-tout
trouvoient de ſes portraits, ils

les armes de Pologne, jointes avec celles de France, aux lieux de la Ville où on les avoit miſes: les tombeaux & effigies de marbre des ſieurs de Quelus, Saint Megrin & Maugiron que Sa Majeſté avoit fait faire il y avoit plus de dix ans dans le chœur de l'Egliſe Saint Paul, furent rompues, caſſées & du tout ôtées, pour ce que ces Seigneurs avoient été autrefois des favoris du Roi: le grand Tableau des Auguſtins où Sa Majeſté étoit peint, ainſi qu'il faiſoit les Chevaliers du S. Eſprit, fut effacé.]

N. Preſque tout le Royaume ſuivit l'exemple de la Capitale, & Henri III. ſe voyant hors d'état de réduire ſes Sujets rebelles, prit le parti de ſe réconcilier avec le Roi de Navarre, dont neuf mois auparavant les Ligueurs l'avoient forcé de jurer la perte. La réunion de ces deux Princes fut un nouveau ſujet de ſcandale pour les factieux, & ils ne douterent plus que le Roi n'eût un deſſein formel de détruire la Religion. Leurs Agens à Rome en prirent occaſion de renouveller leurs inſtances auprès du Pape & des Cardinaux, pour faire approuver les démarches de la Ligue, & pour obtenir une Bulle d'excommunication contre le Roi. Sixte-Quint trouva très-mauvais que dans le tems même où le Roi le faiſoit ſup-

plier humblement de lui accorder l'abſolution du meurtre des Guiſes, il traitât avec les Hérétiques, & ſur-tout avec le Roi de Navarre [contre lequel il avoit fait publier une excommunication, laquelle il avoit tellement prise à cœur, qu'il avoit fait réimprimer le Cours Canon exprès pour l'y faire inſérer, & crut lors tout ce que les Agens de l'Union lui dirent touchant l'Etat de la France; & principalement, que le Roi étoit perdu, & que tout ſon peuple s'étoit révolté. Cela fut occaſion qu'il dénia toute audience aux Miniſtres de France, & que le 24 Mai il fit afficher dans Rome un Monitoire, dans lequel il commandoit, que deux jours après la publication de ce Monitoire en ſix villes de France y dénommées, que le Roi eût à mettre en liberté M. le Cardinal de Bourbon, & l'Archevêque de Lyon, & l'en faire certain par inſtrument authentique, ſinon qu'il l'excommunioit; & que dans ſoixante jours auſſi après, il eût à comparoir à Rome en Perſonne ou par Procureur pour lui, afin de déclarer les raiſons pourquoi il ne devoit être excommunié pour avoir fait tuer le Cardinal de Guiſe: auſſi qu'il eût à dire pourquoi ſes Sujets ne devoient être délivrés du ſerment qu'ils lui devoient; plus il caſſoi-

us les priviléges des Rois de France, ir lesquels ils pouvoient par d'autres ie par Sa Sainteté être absous de lle excommunication (*a*).] Le Roi ant sçu dès le mois d'Avril les inten-ons du Pape, assembla son Conseil, & y proposa trois moyens possibles & faisables pour rompre ce coup & divertir l'orage qui le menaçoit : disant que qui voudroit, se moqueroit des foudres *de la Cour de Rome*; mais quant à lui qu'il les avoit toûjours craints, & craignoit plus qu'il ne faisoit toutes les forces & canons de la Ligue (*b*). » Quelque tems après, Roi reçut la nouvelle que le Moni-oire étoit publié; il y fut extrêmement nsible, & le témoigna au Roi de Na-arre, qui lui dit que la révocation des ensures dépendoit de la prospérité de s armes : *Car*, ajoûta-t-il, *si nous mmes vaincus, nous mourrons Héréti-ues & condamnés.* En effet, on avoit bſervé que quand les Ministres du Roi ollicitoient son absolution pour la ort du Cardinal de Guise, Sixte-uint se relâchoit ou se roidissoit selon s avis qu'il recevoit de France, & u'il amusoit le Roi dans la seule vûe

(*a*) Chron. Noven. pag. 192.
(*b*) Mémoires de l'Estoille, T. I. p. 278.

d'attendre le ſuccès des mouvemens des Ligueurs, afin de régler là deſſus la conduite.

O. Le Roi devint ſupérieur par le nombre de ſes troupes, & la bataille de Senlis gagnée ſur la Ligue, lui ouvrit le chemin pour aller mettre le ſiége devant Paris. Il ſe flattoit de terminer bientôt la guerre par la priſe de cette grande Ville, lorſqu'un ſcélérat fanatique le vint aſſaſſiner (*a*) au milieu de ſon armée. Les Ligueurs publierent que Dieu même avoit commandé le parricide, & [» qu'une nuit Jacques Clément étant en ſon lit, Dieu lui envoya ſon Ange en viſion, lequel avec » grande lumiere ſe préſenta à lui, & » lui montra un glaive nud, lui diſant » ces mots : *Frere Jacques, je ſuis Meſſager de Dieu Tout-puiſſant qui te viens acertener que par toi le tyran de France doit être mis à mort : penſe donc à toi, comme la couronne du martyre* t'eſt auſſi » préparée ; cela dit, l'Ange diſparut : » Frere Jacques s'étant remis devant » les yeux cette apparition, douteux de » ce qu'il devoit faire, s'adreſſa à un » autre Religieux homme docte, au-

(*a*) Il étoit né le 19 Septembre 1551. & mourut le lendemain de ſa bleſſure, le 2 Août 1589.

» quel il déclara cette vision, lequel
» lui dit qu'il étoit défendu de Dieu
» d'être homicide ; mais d'autant que le
» Roi étoit distrait & séparé de l'Eglise,
» qui bouffoit de tyrannies exécrables,
» qu'il estimoit que celui qui le mettroit
» à mort, comme fit jadis Judith un
» Holoferne, feroit chose sainte &
» recommandable ; & que s'il étoit mis
» à mort exécutant un si bon œuvre, il
» seroit bien heureux : lesquelles paro-
» les furent si agréables à Frere Jac-
» ques, qu'il se proposa dès-lors de
» faire mourir Henri de Valois. Et
» après plusieurs jeûnes & abstinences
» qu'il fit au pain & à l'eau, s'étant con-
» fessé & fait communier, fit tant qu'il
» eut des Lettres adressantes à Henri de
» Valois ; & ainsi ayant pris congé de qui
» bon lui sembla, & fait provision d'un
» couteau bien long & pointu qu'il mit
» dans sa manche, s'en alla à S. Clou,
» où il arriva le Mardi au matin, pre-
» mier jour d'Août, là où étant par son
» adresse introduit dans la chambre du
» Roi, il se présenta à genoux ; puis
» ayant baisé la missive en la présentant
» au Roi, par même moyen il tira le
» couteau de sa manche, dont il blessa
» le Roi ; ce qu'étant vû par les Gar-
» des, il fut par eux à l'instant tué de
» divers coups. Puis ayant été recon-

» nu être un Jacobin, il fut tout mort » tiré à quatre chevaux, & brûlé après » ſon ame cependant ne laiſſant de » monter au Ciel avec les Bienheu» reux (*a*). »

Ce diſcours fut fait & compoſé même par un Jacobin, imprimé tant à Paris qu'à Lyon par les Libraires & Imprimeurs de l'Univerſité : ſur lequel dès-lors on remarqua à la vérité comme l'aſſaſſinat de ce Prince avoit été comploté ; & aux ſermons que fit depuis le Prieur des Jacobins, nommé Bourgoin, ſur cet aſſaſſinat, louant l'acte & le meurtrier, l'appellant enfant bienheureux & martyr, avec une infinité d'exclamations à ſa louange, on préſuma que c'étoit lui qui avoit fait ce diſcours, & auſſi que c'étoit lui qui avoit perſuadé ce Jacques Clément à commettre ce parricide ; & l'avoit déçû le voyant fort dévot & niais, lui faiſant boire quelque breuvage pour le faire rêver ; & puis étant endormi, lui avoit fait ouïr par quelque ſubtil moyen une voix qui lui auroit commandé de tuer le Roi. Bourgoin n'a été le premier qui par une telle ruſe a perſuadé d'exécuter de telles entrepriſes à des niais, ſous ombre de Religion,

(*a*) Chron. Nov. pag. 226.

ainſi qu'il ſe peut voir en pluſieurs Hiſtoires. Auſſi l'on a tenu qu'il étoit celui à qui Jacques Clément avoit été dire ſa réverie, comme étant ſon Prieur, & que ce fut lui qui lui donna le conſeil & le moyen de l'exécuter, ayant fait ſurprendre les lettres qu'envoyoit M. le Comte de Brienne, priſonnier à Paris, à M. le Procureur Général, & celles que M. le premier Préſident envoyoit au Roi, par les plus factieux qui étoient dans Paris, deſquels il étoit, & l'un des principaux Prédicateurs de la faction des Seize; leſquels déſeſpérés de la clémence du Roi, réſolurent de le faire tuer d'un couteau empoiſonné, afin qu'en quelque endroit qu'il pût toucher Sa Majeſté, que le coup fût mortel.

Cependant que Bourgoin pratiquoit d'avoir ſes lettres telles qu'il les falloit pour faire réuſſir leur deſſein, Jacques Clément fréquentoit les voiſins d'auprès les Jacobins, & leur diſoit tous les jours: *Ayez patience, je tuerai Henri de Valois en bref, Dieu me l'a commandé*; ils ſe moquoient de lui à cauſe de ſa ſtupidité, & lui leur répondoit: *Vous ne ſçavez pas tout, vous verrez ce qui en ſera.*)

P. [(a) Voilà comme le Roi a été aſ-

(a) Chron. Nov. pag. 218.

faſſiné par un Moine, avec le fer & le poiſon, ſorti exprès de Paris pour ce faire, à ce ſollicité par ſon Prieur : lequel toutefois fut pris trois mois après, ſçavoir le premier jour de Novembre, à la priſe des fauxbourgs de Paris, ayant les armes au poing pour défendre les tranchées ; il fut conduit & mené au Parlement à Tours (*a*). Un grand nombre de témoins lui furent confrontés, qui lui ſoûtinrent les choſes qu'il avoit dites de Jacques Clément, après la mort : il ne répondit autre choſe, ſinon qu'il étoit priſonnier de guerre. De Paris on envoya à Tours offrir pour lui de rendre un homme de Lettres priſonnier à la Baſtille ; il fut enjoint aux trompettes de ſe retirer. Le Prieur contraint de répondre à la Cour, le fit comme en riant ; nonobſtant il fut condamné à être tiré à quatre chevaux : étant conduit pour être exécuté au grand marché de Tours, il dit au peuple qu'il avoit été des plus doux Prédicateurs, puis pria Dieu d'avoir pitié de ſon ame pour ſes grands péchés.

Le Greffier ainſi qu'il avoit déja un linge ſur la face prêt à être tiré, le lui fit ôter, & lui dit : Vous êtes prêt de

(*a*) Le Roi y avoit tranſporté la partie du Parlement qui lui étoit demeurée fidelle.

monter à Dieu, & ſçavez bien que ſi nous ne confeſſons nos péchés en ce monde, nous nous rendons grandement coupables, & encourons la damnation éternelle. Vous étiez le Prieur, & comme le Pere de Jacques Clément qui a aſſaſſiné le feu Roi; vous ſçavez qu'il étoit ſorti du Couvent dont vous étiez Prieur, vous y étant, & après le malheureux parricide qu'il a commis, vous avez dit qu'il étoit Saint en Paradis, vous ne pouvez nier cela : il n'étoit point queſtion que vous en appellaſſiez les témoins devant Dieu, pour ce dites-vous qu'ils ont temoigné faux, & que toutefois les Juges vous ont bien jugé : il n'y a celui qui ait ouï vos ſermons, qui ne vous ait entendu approuver & louer; tout ce de quoi vous êtes accuſé & convaincu: vous vous opiniâtrez, & ne voulez confeſſer le ſecret de ce parricide, ni ne voulez dire vos complices ; & toutefois vous eſpérez aller devant Dieu, & déſirez qu'il vous pardonne vos péchés : cela eſt bien douteux pour vous, & devez pratiquer en cet endroit ce que vous a appris la Théologie, depuis le long-tems que en avez fait profeſſion. Bourgoin lui répondit lors, comme en colere : *Nous avons bien fait ce que nous avons pû, & non pas ce que nous avons voulu.* Ce fu-

parricide contre le Roi Henri

Sur ces dernieres paroles
avons bien fait ce que nous a
& non pas ce que nous avons vo
sieurs discours en furent tenu
Catholiques Royaux, désireu
voir ce que le Prieur avoit vo
mais la plus-grande part juger
les avoit dites pour les deux
résolus en même tems, tant
Roi, que contre le Roi de
car le lendemain que fut pris
fut aussi arrêté le sieur de Ro
lequel ayant entendu que le R
IV. étoit aux faux-bourgs de
étoit rendu ; mais sur un avis
sieur Roi avoit eu de son en
fut pris, mené & conduit e
tems que ledit Prieur à la Con
de Tours. Interrogé, confesse

pluſieurs paroles qu'il lui dit touchant ſa converſion, étant tombés de propos en autre ſur la néceſſité & le peu de moyens dudit Rougemont, il lui dit, qu'il pouvoit faire un ſervice à Dieu & à l'Egliſe ; & qu'il lui avoit répondu qu'il ſeroit très-heureux, s'il le pouvoit faire : ledit Feuillant (*a*) lui dit qu'ouï, en tuant le Roi de Navarre, ce qu'exécutant il le pouvoit aſſûrer qu'il ne manqueroit de commodités ; mais que ſur cette propoſition ayant eu pluſieurs paroles en diverſes fois avec ledit Feuillant, comment cela ſe pourroit aiſément faire, enfin ils s'accorderent qu'il s'en iroit en l'armée Royale ; que faiſant ſemblant d'être derechef hérétique, il trouveroit le moyen de tuer ſe

(*a*) » Bernard de Perein de Mont-gaillard, » grand Ligueur & boiteux. Il ſe retira aux » Pays Bas ſûr le déclin de la Ligue, & fut » Abbé d'Orval au Comté de Chiny. André » Valladier a fait ſon éloge funébre, & parlé » de lui comme un Saint. »

C'eſt la remarque de M. de Godefroy ſur cet endroit des Mémoires de l'Eſtoille, T. I. p. 263. [Le Dimanche 8 Janvier (1589.) le petit Feuillant en ſon ſermon fit cet apoſtrophe pour le Duc de Guiſe, en ſe tournant vers Madame de Nemours, ſa mere, qui étoit vis-à-vis de lui : *ô ſaint & glorieux martyr de Dieu, beni eſt le ventre qui t'a porté, & les mammelles qui t'ont allaité.*]

ayant reçus, il se retira en i
près de Corbeil, avec promes
cuter leur complot ; mais qu
traire il en fit avertir M. de la N
le faire sçavoir au Roi. Aussi
petit Feuillant quelque tems
avoit récrit, & le sollicitoit d'
leur dessein ; mais qu'il avoit
lettres, & ne lui avoit envoyé
excuses pour son argent, &
point venu aux faux-bourgs
que pour faire service au Roi.

Toutes ces excuses eussent
pertinentes, s'il n'eût vérifié
lui donné à M. de la Nouë ;
une longue prison, par arrêt
fait défense d'approcher du R
lieuës : ce sont-là de terribles
pour gens d'Eglise ; & sans m
fut un des malheurs de ce siécle
il sembloit que tout dût aller

Jeſſé l'envoya à Tours en habit déguiſé, pour l'exécution de l'entrepriſe que nous dirons ci-après, avec charge qu'il ſe logeât au logis d'un nommé Godu; mais entrant dans Tours en habit déguiſé par la porte neuve, & reconnu pour Moine, confeſſa ce pourquoi il étoit venu, & qu'il avoit promis de tuer M. le Cardinal de Vendôme, ou M. le Préſident d'Eſpeſſes, ſelon ce qui lui ſeroit commandé: le lendemain de ſa priſe il fut pendu. Et Jeſſé le fut auſſi à la priſe de Vendôme, tant pour cette mauvaiſe procédure, que pour ſes déportemens.]

Q. Les nouvelles de la mort du Roi furent ſçuës à Paris dès le matin du 2 d'Août & divulguées parmi le peuple, » qui pour témoigner ſa joie, en porta » le deuil verd qui eſt la livrée des foux, » & fit incontinent Madame de Mont» penſier (*a*) diſtribuer des écharpes » vertes à tous les conjurés; à celui qui » lui porta les premieres nouvelles, » lui ſautant au col, & l'embraſſant, lui » dit: *Ha mon ami, ſoyez le bien venu;* » *mais eſt-il vrai au moins? ce méchant,* » *ce perfide, ce tyran eſt-il mort? Dieu,*

(*a*) Catherine de Lorraine, ſœur des Guiſes, & veuve de Louis de Bourbon, Duc de Montpenſier, mort en 1582.

» *que vous me faites aiſe ! je ne ſuis ma-*
» *rie que d'une choſe, c'eſt qu'il n'ait ſçu,*
» *avant de mourir, que c'eſt moi qui l'ai*
» *fait faire* (*a*) ; puis ſe retournant de-
» vers ſes Demoiſelles : *hé bien, dit-elle,*
» *que vous en ſemble ? Ma tête ne tient-*
» *elle pas bien à cette heure ? Il m'eſt avis*
» *qu'elle ne branle plus comme elle bran-*
» *loit auparavant* ; & à l'inſtant s'étant
» acheminée vers Madame de Nemours
» ſa mere, elles monterent en leurs ca-
» roſſes, & ſe faiſant promener par les
» rues, en toutes les places où elles
» voyoient du peuple aſſemblé, lui
» crioient, *bonnes nouvelles, mes amis,*
» *bonnes nouvelles, le Tyran eſt mort ; il*
» *n'y a plus de Henri de Valois en France.*

» Puis s'en étant allées aux Corde-
» liers, Madame de Nemours montant
» ſur les degrés du grand Autel, haran-
» gua ce ſot peuple ſur la mort de Hen-
» ri de Valois, montrant en cela la ra-
» ge d'une femme de mordre après la
» mort : elles firent faire auſſi des feux
» de joie par tout.

» D'autre part les Théologiens &

(*a*) Tel diſcours peut faire croire que cette Princeſſe n'avoit point eu de ſcrupule d'accorder à ce Moine débauché ce qu'il y avoit de plus capable de le tenter, &. cela pour venger la mort de ſes freres, comme quelques Hiſtoriens l'ont écrit. *Rem. de M. Godefroy.*

» Prédicateurs crioient au peuple dans » leurs Sermons, que ce bon Religieux » qui avoit enduré la mort si constam- » ment pour délivrer la France de ce » chien Henri de Valois, étoit un vrai » martyr; & furent faits plusieurs écrits » & libelles diffamatoires à ce sujet, » imprimés avec privilége de la Sainte » Union, signé Senault (*a*), approuvés » par les Docteurs de Théologie, en- » tr'autres *le Martyre de F. J. Clement* « de l'Ordre de S. Dominique, *le Testa- » ment de Henri de Valois, & graces à » Dieu pour la Justice du cruel Tyran*; on » fit aussi graver en plusieurs façons le » portrait de ce Moine assassin avec des » Vers en son honneur (*b*). » La faction des Docteurs de Sorbonne attachés à la Ligue auroit peut-être forcé tout cet illustre corps à approuver par un décret public le parricide du Roi, si le Docteur Camus, Doyen de la Faculté, Faber Syndic & le Pénitencier ne s'y fussent opposés; de même que les Docteurs Chavagnac, Curé de S. Sulpice, Faber, Curé de S. Paul, & plusieurs au-

(*a*) Pierre Senault, Clerc du Greffe du Parlement, Greffier de la Ligue, du Conseil des Seize & des 40. Il étoit pere du fameux Jean François Senault, Général de l'Oratoire.

(*b*) Mémoires de l'Estoille, T. I. p. 287.

tres des plus anciens & des plus habiles [entre leſquels étoit le bon & vieil Docteur Poictevin, qui en pleine aſſemblée & Congrégation de la Faculté, quand il y en eut de ſi furieux & inſenſés, que de propoſer que Jacques Clément meurtrier de Henri III. étoit martyr, il s'exclama, leur diſant : *Nunquam, nunquam auditum eſt homicidam eſſe martyrem (a).*] Ce Moine étoit du Village de Sorbonne près de Sens. Peu de jours après ſa mere vint à Paris : le menu peuple par la perſuaſion des Prédicateurs & autres couroit après pour la voir ; les Seize en faiſoient montre par tout comme d'une merveille, & le Conſeil de l'Union lui fit donner quelque argent pour la récompenſe d'avoir mis au monde le plus malheureux qui fut jamais né en France : auſſi dans l'anagramme de ſon nom fut trouvé la vérité de ſa naiſſance, *Frere Jacques Clément, c'eſt l'enfer qui m'a créé (b).*]

R. Après la mort de Henri III. Henri de Bourbon, Roi de Navarre, fut reconnu Roi de France par l'armée Catholique, ſuivant la Loi fondamentale du Royaume, qui défére le Sceptre à

(*a*) Cayet, Avant-propos de la Chron. Noven. pag. 18.

(*b*) Chronol. Noven. pag. 258.

l'aîné

l'aîné du ſang Royal, en quelque degré qu'il touche à celui auquel il ſuccéde. Ce Prince » eut beſoin d'un grand » courage & d'une vertu extraordinaire » pour diſſiper les factions qui s'oppo- » ſerent à lui : outre la Religion qui » fut le plus grand obſtacle à ſes deſ- » ſeins, il avoit contre lui la plus gran- » de partie de ſes Sujets, les Princes » de ſa propre maiſon, des Puiſſances » étrangeres très-formidables; il étoit » ſans argent, preſque ſans troupes, » ſouvent dénué de tout ſecours : ce- » pendant il conquit preſque tout ſon » Royaume pied à pied, & fut partout » victorieux (*a*). » La Chronologie Novenaire rapporte une infinité de choſes curieuſes ſur cette partie ſi intéreſſante de l'Hiſtoire de Henri IV. mais pour ne pas tomber dans une longueur exceſſive, je me borne à un petit nombre de détails peu connus.

Le Roi ayant gagné la fameuſe bataille d'Ivry (*b*), qui fit perdre à la Ligue toute ſa réputation, vint bloquer Paris, & réduiſit cette grande Ville aux dernieres extrémités. Les cris du peuple qui périſſoit de faim & de mi-

(*a*) Mémoires de l'Eſtoille, T. II. p. 1.

(*b*) Le 14 Mars 1590. le Roi aſſiégea Paris le 8 de Mai ſuiv.

il s'en alla ſommairement délibérer avec ceux de ſon Conſeil. Cela fait, il fit venir leſdits Prélats, auſquels il demanda leur pouvoir, qu'ils lui préſenterent couché en forme d'un arrêt, portant, que les Députés aſſemblés en la chambre de S. Louis avoient ordonné que Meſſieurs les Cardinal de Gondy & Archevêque de Lyon iroient vers le Roi de Navarre, pour le ſupplier d'entrer en pacification générale de ce Royaume, & iroient au Duc de Mayenne pour l'induire à rechercher cette pacification. Le Roi leur contredit cette qualité de Roi de Navarre, & leur dit, que s'il n'avoit que cette qualité, il n'auroit que faire de pacifier Paris & la France; & que toutefois, ſans s'amuſer à cette formalité, pour le déſir qu'il a de voir ſon Royaume en repos, il paſſeroit outre, encore que cela fût contre ſa dignité. Puis dit-il, je ne ſuis point diſſimulé, je dis rondement & ſans feintiſe ce que j'ai ſur le cœur. J'aurois tort de vous dire que je ne veux point une paix générale; je la veux, je la déſire, afin de pouvoir élargir les limites de ce Royaume, & des moyens que j'en acquerrois ſoulager mon peuple, au lieu de le perdre & ruiner; pour avoir une bataille je donnerois un doigt, & pour la paix

générale deux. Mais ce que vous demandez, ne ſe peut faire : j'aime ma Ville de Paris ; c'eſt ma fille aînée, j'en ſuis jaloux. Je lui veux faire plus de bien, plus de grace & de miſéricorde qu'elle ne m'en demande. Mais je veux qu'elle m'en ſçache gré, & à ma clémence ; & non au Duc de Mayenne ni au Roi d'Eſpagne. S'ils lui avoient moyenné la paix & la grace que je lui veux faire, elle leur en ſçauroit gré ; elle les tiendroit pour libérateurs & non point moi, ce que je ne veux pas. Davantage, ce que vous demandez de différer la capitulation & reddition de Paris juſqu'à une paix univerſelle, qui ne ſe peut faire qu'après pluſieurs allées & venues, c'eſt choſe préjudiciable à ma Ville de Paris, qui ne peut attendre un ſi long terme. Il eſt déja mort tant de perſonnes de faim, que ſi elle attend encore huit ou dix jours, il en mourra un très-grand nombre, qui ſeroit une étrange pitié. Je ſuis le vrai pere de mon peuple. Je reſſemble cette vraie mere dans Salomon ; j'aimerois quaſi mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné & diſſipé après la mort de tant de perſonnes. Ceux de la Ligue ne ſont pas ainſi ; ils ne craignent point que Paris ſoit déchiré, pourvû qu'ils en ayent une partie : auſſi ſont-ils

tous Eſpagnols ou Eſpagnolisés. Il ne ſe paſſe jour que les faux bourgs de Paris ne ſouffrent ruine de la valeur de cinquante mille livres par les ſoldats qui les démoliſſent, ſans tant de pauvres gens qui meurent. Vous, M. le Cardinal, en devez avoir pitié: ce ſont vos oüailles, de la moindre goutte du ſang deſquelles vous ſerez reſponſable devant Dieu. Et vous auſſi, M. de Lyon, qui êtes le Primat par deſſus les autres Evèques. Je ne ſuis pas bon Théologien; mais j'en ſçai aſſez pour vous dire, que Dieu n'entend point que vous traitiez ainſi le pauvre peuple qu'il vous a recommandé, mème à l'appétit & pour faire plaiſir au Roi d'Eſpagne, & à Bernardin Mendozze, & à M. le Légat. Et comment voulez-vous eſpérer de me convertir à votre Religion, ſi vous faites ſi peu de cas du ſalut & de la vie de vos oüailles? C'eſt me donner une pauvre preuve de votre Sainteté. J'en ſerois trop mal édifié. Sur ce M. de Lyon s'excuſa fort, diſant qu'il n'étoit point Eſpagnol. Le Roi lui dit: Je le veux croire ainſi; mais il faut que vous le montriez par les effets: au ſurplus, je vous montrerai une lettre, par laquelle le Roi d'Eſpagne mande qu'on lui conſerve ſa Ville de Paris; car s'il la perd, ſes affaires vont très-mal.

M. le Cardinal prenant la parole dit, ue l'occaſion pour laquelle ils deman- oient, que le traité fût général avec le)uc de Mayenne, étoit parce qu'ils çavoient bien, que Paris étant rendu ans aucune paix générale, il ne ſeroit oint en ſûreté, parce qu'auſſi-tôt près le Roi d'Eſpagne & le Duc de Mayenne l'iroient aſſiéger, & le pour- oient reprendre. Joint que ſi Paris toit rendu ſans une paix générale, les :ois quarts de la Ville s'en iroient. Sur e le Roi jettant les yeux ſur toute la Nobleſſe, dit : S'il y vient lui & tous es alliés, par Dieu nous les batterons ien, & leur montrerons bien que la Nobleſſe Françoiſe ſe ſçait défendre. 'uis ſoudain ſe corrigea : j'ai juré con- re ma coûtume ; mais je vous dis enco- e, que par le Dieu vivant nous ne ouffrirons point cette honte. Sur ce i Nobleſſe avec une acclamation rande, lui dit qu'il n'avoit point juré ns cauſe, & que ce qu'il avoit dit, aloit bien un bon jurement.

Puis il leur dit, que ſi la Ville de aris ſe dépeuploit d'aucuns méchans, la repeupleroit de cent mille hommes ens de bien des plus riches & nulle- ent ſéditieux, & que par-tout où il :oit, il feroit un Paris. Qu'il avoit en on armée cinq cens Gentils-hommes

réunis avec lui, qui avoient été de la Ligue; qu'on ſçut d'eux s'ils s'y trouvoient mal, & s'ils ſe repentoient d'être venus à lui. Au ſurplus qu'il ne pouvoit trouver bon que ſa Ville de Paris fût ſi ſoigneuſe du bien du Duc de Mayenne & du Roi d'Eſpagne, que de ſe vouloir rendre arbitre de la pacification d'entr'eux & lui. Que ſi c'étoit une République de Veniſe ou une autre Ville franche, cela ſeroit tolérable; mais qu'une Ville ſa ſujette ſe veuille mêler d'être arbitre entre lui & ſes ennemis, c'eſt choſe qu'il ne peut ſouffrir. Au ſurplus l'abſurdité eſt fort grande, qu'une Ville affamée & pleine de néceſſité entreprenne de perſuader la paix au Duc de Mayenne, qui eſt à ſon aiſe. Il ſeroit bien plus à propos & faiſable, que le Duc de Mayenne, qui n'eſt preſſé de néceſſité, entreprit de prêcher la paix à ladite Ville maintenant preſſée de toute pauvreté, & à cette occaſion facile à ſe laiſſer perſuader d'en vouloir ſortir.

Sur ce l'Archevêque de Lyon répliqua, que ce qu'ils vouloient traiter la paix générale, étoit pour le bien de la France, & afin de la remettre tout en un coup en repos. A quoi tout ſoudain le Roi répondit en cette ſorte: Et vraiment, afin de vous ôter, & à tout le

monde, l'opinion qu'on pourroit avoir que je vous veuille trop presser, je me viens aviser d'un moyen, sans en avoir communiqué à mon Conseil, par lequel je vous rendrai satisfaits. Vous espérez prompt secours du Duc de Mayenne, je ferai un accord avec vous. Dressons des articles & conditions, sous lesquelles vous promettrez vous rendre à moi, au cas que dans huit jours vous ne serez secourus du Duc de Mayenne, & me donnerez ôtages. Je vous accorde qu'en cas que vous ne soyez secourus dans ledit tems, ou que dans le même tems le Duc de Mayenne ne soit d'accord avec moi d'une pacification générale & des articles d'icelle, de vous recevoir lesdits huit jours passés sous lesdites conditions. Et au cas que dans les huit jours vous soyez secourus par le Duc de Mayenne, ou qu'il se fasse une paix générale, en ce cas vous serez délivrés de ladite promesse, & vos ôtages vous seront rendus, pendant lesquels vous pourrez aller voir le Duc de Mayenne. Et voilà tout ce que je puis vous accorder. Ce que vous représenterez à ceux de Paris, afin qu'ils connoissent que je ne leur refuse la paix, & que je leur tends les bras ouverts, désirant leur salut plus qu'eux-mêmes. S'ils acceptent cette

condition, dans huit jours il ſeront en repos. S'ils cuident attendre à capituler quand ils n'auront que pour un jour de vivres, je les lerrai dîner & ſouper ce jour-là; mais le lendemain ils ſeront contraints ſe rendre la corde au col, au lieu de la miſéricorde que je leur offre; j'en ôterai la miſére, & ils auront la corde : car j'y ſerai contraint, étant leur Roi & leur Juge, pour faire pendre quelques centaines d'eux, qui par leur malice ont fait mourir pluſieurs innocens & gens de bien de faim. Je ſuis debteur de cette juſtice devant Dieu. Vous ferez donc, comme je vous ai dit, entendre ceci à mon peuple, & je vous ſomme & conjure d'ainſi de le faire en préſence de tous les Princes, & de toute cette belle & grande Nobleſſe; leſquels au cas que vous y failliez, vous reprocheront tout le tems de leur vie, comme encore je ferai, votre infidélité envers votre patrie, ſi vous avez tû & celé à mes Sujets le déſir que j'ai de leur donner la paix, & mettre le Royaume en repos. Et au ſurplus, quand vous célerez cela à mon peuple de Paris, vous n'y gagnerez rien : car mes ſoldats qui ſont aux faux-bourgs & parlent jour & nuit aux vôtres & à ceux de Paris, le leur feroient entendre à votre confuſion. Sur ce leſdits Cardi-

al & Archevêque promirent ſolen-
ellement faire entendre tout ce qu'il
ur avoit dit au peuple de Paris.

En ce pour-parler, on tomba en plu-
eurs diſcours : les ſiéges de Gand & de
ancerre furent allégués, & la paix
ite l'an 85. Sur quoi le Roi dit, que
tte paix avoit été cauſe de la ruine de
France, & de la mort du feu Roi. Qu'il
lloit qu'à ce coup le ſieur de Lyon fit
ut au contraire afin de bien faire, &
rs qu'il le tiendroit pour homme de
en, autrement ne le tiendroit pour
l.

Sur ce le ſieur Archevêque répliqua,
u'il n'avoit fait ladite paix que pour
béir au feu Roi, & ſuivant ce qui avoit
é réſolu, & trouvé bon par tout ſon
onſeil ; à quoi l'un des premiers du
onſeil du Roi lui répondit : Tant s'en
ut que cela ſoit, qu'au contraire je
ous dis lors que tout ce qu'on faiſoit
ı ladite paix, n'étoit que pour exter-
iner la Maiſon de France, & ſous ce
ot *d'Hérétique*, priver le plus proche
arent du Roi, & ſous ce mot de *fau-
urs*, les autres.

Le Roi après montra aux ſieurs de
ondy & de Lyon les lettres qui ve-
oient d'être ſurpriſes, que Mendozze
nvoyoit au Roi d'Eſpagne, par leſ-
uelles il ſe plaignoit que trop tôt les

Théologiens avoient réſolu, qu'il étoit licite à ceux de Paris d'envoyer vers le Roi (qu'il appelloit le Prince de Bearn) pour traiter de pacification, & finiſſoit ſa lettre par ce mot : *Dieu ſauve votre Catholique Majeſté, & me veuille conſoler.* Et étoit ladite Lettre écrite du cinquiéme de ce mois d'Août.

Cela fait, la Conférence ſe finit, & le Roi après avoir un peu parlé ſéparément à l'un & à l'autre, monta à cheval pour s'en aller. Les Députés d'autre côté s'en retournerent à Paris, où du depuis le Roi leur envoya des paſſeports pour aller trouver le Duc de Mayenne à Meaux. . . . . : (a) Lequel ayant reçu avis que le Duc de Parme étoit ſur la frontiere de France, & qu'il le joindroit au plûtard dans ſix jours avec huit mille hommes de pied, & trois mille chevaux; dit d'un côté aux ſieurs Cardinal & Archevêque, qu'il ne déſiroit rien tant que la paix; qu'ils s'en retournaſſent à Paris pour cet effet, & le fiſſent entendre au Roi, afin de traiter des moyens d'y parvenir. Et de l'autre, il envoya une lettre au Duc de Nemours par un ſien Secretaire, qui paſſoit à la ſuite des ſieurs Cardinal & Archevêque : auquel il mandoit, qu'il

(a) Chron. Nov. pag. 377.

ne prît aucune alarme de ce traité de paix, & qu'il n'en feroit point ; mais aſſûrât ſeulement leurs partiſans d'un bref ſecours, & que le Duc de Parme ſeroit à Meaux dans quatre jours. Cette lettre fut découverte, & M. le Cardinal de Gondy ayant reconnu qu'il ne pouvoit rien réuſſir de bon en cette affaire, ſe retira en ſa maiſon à Noëſy. L'Archevêque de Lyon ſuivant ſa coûtume, amuſa les Royaux d'eſpérance de paix ; & étant allé & retourné de Meaux en l'armée du Roi, rapporta pour la derniere fois, qu'il étoit trop tard de parler d'accord, & que le Duc de Mayenne ne pouvoit rien faire ni traiter ſans l'intention du Duc de Parme, qu'on attendoit à Meaux.] On prétend que Henri IV. ne ſçut point profiter de la conſternation où avoit jetté les Ligueurs la perte de la bataille d'Ivry, & que ſi au lieu de perdre quinze jours à Mante, il fût allé droit à Paris, il s'en ſeroit rendu maître, puiſqu'il n'y avoit alors ni gens de guerre, ni artillerie, ni munitions. De même après la bataille de Coutras, il retourna aux pieds de la Comteſſe de Guiche, & comme ſi c'eût été une ſimple expédition de galanterie, il ſe contenta de lui apporter en triomphe les Drapeaux pris ſur les vaincus. Il eſt néanmoins certain

qu'aux principales qualités qui font les grands Généraux d'armée, Henri IV. joignoit une activité & une promptitude admirable; ce qui fit dire au Duc de Parme, *que les autres Princes faiſoient la guerre en animaux terreſtres, & que Henri de Bourbon la faiſoit en Aigle volant.*

S. François de la Nouë, excellent Officier, bon politique, & l'un des plus honnêtes hommes de la Religion P. R. mourut en 1591. d'une bleſſure qu'il reçut au ſiége de Lambale, ville de Bretagne, qui tenoit pour les Ligueurs. [Deux heures auparavant ſa bleſſure, ainſi qu'il paſſoit dans un jardin, il prit deux petites branches de laurier, & étant monté dans ſa chambre ſans autre compagnie que de ſes domeſtiques, s'approchant de la table ſur le bord de laquelle étoient ſes armes, il prit un couteau; & ayant amenuiſé l'une de ces branches, il la mit à ſon armet au lieu de panache : cependant qu'il faiſoit cela, le ſieur de Montmartin, Gouverneur de Vitré, entra dans la chambre pour parler à lui; mais le voyant ſeul près de la table, penſant qu'il fit quelques deſſeins, ne le voulant détourner, il prit un des domeſtiques du ſieur de la Nouë, avec lequel il s'approcha de la cheminée, & entrerent

n devis. M. de la Noue ayant paré ſon rmet de lauriers, ſe tourna, & avi- ant le ſieur de Montmartin, s'avança ers lui, & lui dit : *Qui vous penſoit là, ion couſin ? J'attendois votre commodité our vous parler*, dit le ſieur de Mont- nartin, *ne voulant vous interrompre. A e que je faiſois*, répliqua le ſieur de la Noue, *vous y pouviez bien* : puis s'ap- rochant de la table, il lui montra on armet entouré de lauriers, & lui it : *Tenez, mon couſin, voilà toute la écompenſe que vous & moi eſpérons, ſui- ant le métier que nous faiſons* (*a*).] La Noue n'avoit pas moins de modeſtie ue de valeur & d'expérience. A la ataille de Senlis, il fut prié inſtam- ent par le jeune Duc de Longueville, énéral des troupes du Roi, & par tous es Seigneurs, de ſe charger du com- andement de l'armée. Il l'accepta com- e malgré lui, & prit ſi bien ſes me- ures, qu'avec quatre mille hommes, défit entiérement le Duc d'Aumale, ui en avoit près de dix mille (*b*).] Ayant conduit une telle entrepriſe à ne heureuſe fin, & reconnu qu'il n'y voit plus d'ennemis en campagne, il e retira en ſon quartier, où ayant en

(*a*) Chron. Nov. T. II. pag. 469.
(*b*) Le 17 Mai 1589.

une cour fait ranger quelques pierres pour s'aſſeoir, & manger de ce que ſes gens avoient apporté dans ſes paniers, pluſieurs Seigneurs & Capitaines le vinrent trouver : il les pria de s'aſſeoir comme lui ; tous le gratifient de l'honneur de cette victoire, lui s'en excuſe & leur dit, qu'elle appartenoit à leur Général, & non à lui : puis lui ayant demandé ce que c'eſt qu'ils feroient, il leur dit : *Meſſieurs, je m'en vais avec vous à Senlis où Monſieur de Longueville nous dira, & à vous & à moi ce qu'il faut que nous faſſions* (*a*).]

T. Le 11 Novembre 1591. commença le mémorable ſiége de Rouen, où commandoit pour la Ligue le brave André de Brancas de Villars (*b*). Un des Officiers de la Garniſon, nommé le Chevalier Picard, ayant reçu une lettre du Comte d'Eſſex (*c*), par laquelle il lui mandoit » Que hormis » la cauſe qu'il ſoûtenoit, il lui » étoit ami, pour l'avoir connu avec M.

(*a*) Chron. Nov. T. I. pag. 212.

(*b*) De la Maiſon d'Oiſe en Provence ; il fut tué en ſang froid par les Eſpagnols, à la déroute des François à Dourlens le 24 Juillet 1591.

(*c*) Eliſabeth Reine d'Angleterre l'avoit envoyé au ſecours de Henri IV. avec 4000 hommes de pied, & 500 chevaux.

le Marchemont en Angleterre ; mais qu'en cette guerre il ſeroit très-aiſe de le trouver à la tête de ſon Régiment la picque au poing. » Villars anda pour réponſe au Comte d'Eſſex, qu'il trouveroit toûjours prêt le Chelier Picard pour lui en faire paſſer nvie ſeul à ſeul, ou avec tel nome qu'il ſeroit arrêté, & qu'il s'offroit de faire cette partie pour lui. A quelle offre le Comte d'Eſſex réndit : *Quant eſt de votre offre de faire e partie pour moi, je réponds, que j'ai mmandement d'une armée, en laquelle trouvent beaucoup de la qualité du Chelier Picard, & ſuis Lieutenant d'un uverain abſolu. Mais ſi vous voulez nbattre vous-méme à cheval ou à pied, mé ou en pourpoint ; je manitiendrai e la querelle du Roi eſt plus juſte que le de la Ligue ; que je ſuis meilleur que us, & que ma Maîtreſſe eſt plus belle e la vôtre. Que ſi vous refuſez de venir il, je menerai avec moi vingt, le pire ſquels ſera une partie digne d'un Coel, ou ſoixante le moindre étant Catraine.* Signé, *Eſſex.*

A cette lettre le ſieur de Villars réndit : *Pour venir à l'article de votre lete, par laquelle vous me défiez au comit, vous ſçavez aſſez qu'il n'eſt en ma uiſſance de l'accepter pour le préſent, &*

que la charge où je ſuis employé m'ôte la liberté de pouvoir particulierement diſpoſer de moi; mais lorſque M. le Duc de Mayenne ſera par deçà, je l'accepte très-volontiers, & vous combattrai à cheval avec armes accoutumées aux Gentils-hommes; ne voulant cependant faillir de répondre à la concluſion de votre lettre, par laquelle vous voulez maintenir que vous êtes meilleur que moi; ſur quoi je vous dirai que vous en avez menti, & mentirez toutes les fois que vous le voudrez maintenir, auſſi bien que vous mentirez, lorſque vous voudrez dire que la querelle que je ſoutiens pour la défenſe de ma Religion, ne ſoit meilleure que de ceux qui s'efforcent de la détruire. Et quant à la comparaiſon de votre maîtreſſe à la mienne, je veux croire que vous n'êtes non plus véritable en cet article qu'aux deux autres: toutefois ce n'eſt pas choſe qui me travaille fort pour le préſent. Signé, *Villars.*

[Ces lettres coururent de main à main en ce tems-là, ſur leſquelles pluſieurs firent divers jugemens, ſelon l'affection des partis qu'ils tenoient. On remarquoit en l'une le naturel ancien des vieux Chevaliers Anglois, qui couroient le monde pour maintenir la beauté de leurs maîtreſſes; & en l'autre, un démenti donné promptement, pour lequel maintenir, on s'excuſoit ſur l'ab-

ıce de M. de Mayenne : auſſi tou-
ces choſes ne furent que des paro-
(*a*).]

V. Henri IV. s'étant fait Catholique
15 Juillet 1593, les Seize, leurs pré-
ateurs, & les partiſans d'Eſpagne
ıs les Villes de l'Union, publierent
prêcherent une infinité de calom-
s contre la converſion du Roi. [Le
cteur Boucher, entr'autres, ſe
ntra fort violent; & comme il avoit
:hé dès le commencemet de l'aſſem-
: de Paris ſur l'élection d'un Roi, &
it pris ce texte : *Eripe me de luto fæ-*
lequel il avoit expliqué & inter-
té : *Seigneur, débourbez nous, ôtez-*
s cette race de Bourbon, il n'en faut
parler, ils ſont tous hérétiques ou fau-
s des hérétiques ; auſſi ce Docteur
ımença dans S. Mederic à prêcher
ıtre la ſuſdite converſion, où il dit
infinité de choſes fauſſes du Roi,
r'autres, que de jour Sa Majeſté
it été à la Meſſe, & la nuit ſuivante
Prêche, & que la S. Meſſe que l'on
ıntoit devant lui, n'étoit qu'une far-
du depuis il fit imprimer ces ſer-
ns, ou plûtôt invectives contre le
i, (*b*) leſquels furent brûlés à la

a) Chronol. Nov. T. II. pag. 503.
b) Voyez le I. Vol. de ces Mémoires,
: XXXIV.

Croix du Tiroir le lendemain de la réduction de Paris. L'Auteur du livre du *Catholique Anglois* fit auſſi imprimer un livret intitulé *le Banquet du Comte d'Arete* (*a*), dans lequel après avoir dit une infinité d'impoſtures touchant cette converſion, il aſſuroit que ce ſeroit le ſalut de la France, ſi on bailloit tous les Miniſtres de la Religion prétendue réformée aux Seize de Paris, pour les attacher comme fagots depuis le pied juſqu'au ſommet de l'arbre du feu de la S. Jean, pourvû que le Roi fût dans le muid où on mettoit les chats, & que ce ſeroit un ſacrifice agréable au Ciel, & délectable à toute la terre. Cette forme d'écrire ſi ſatyrique fut blâmée de beaucoup de gens du parti même de l'Union (*b*).] L'Auteur ayant obtenu dans la ſuite un paſſeport pour revenir en France, fut pourſuivi par les Officiers de Sa Majeſté, qui le firent empriſonner; mais le Roi ne voulut point qu'on inſtruiſit ſon procès, & ordonna de le mettre en liberté, [nonobſtant tout ce que l'on pût dire. Il n'y auroit pas aſſez de forêts en mon Royaume, leur dit-il, pour dreſſer des gibets,

(*a*) I. Ce libelle eſt de Louis d'Orleans, Avocat Général de la Ligue, dont j'ai parlé au T. I. de ces *Mémoires*, pag. 471.

(*b*) Chron. Nov. T. II. pag. 226.

falloit pendre tous ceux qui ont
it contre moi : je ſerois miſérable,
falloit que je fiſſe punir tous ceux
l'ont mérité en ces dernieres guer-
. Toutefois quand on lui eut fait lire
calomnies contre la feue Reine ſa
re, il hauſſa les épaules, & dit : O le
chant ! mais il eſt revenu en France
s la foi de mon paſſeport, je ne veux
nt qu'il ait de mal. Et puis ne ſça-
-vous pas que j'ai toujours dit que
ıreur de la Ligue étoit une rage, que
:u avoit envoyée en ce Royaume
ır nous punir de nos fautes ? Je veux
t oublier, je veux tout pardonner,
ıe leur ſçavoir non plus mauvais gré
ce qu'ils ont fait, qu'à un furieux
ınd il frappe, ou qu'à un inſenſé
ınd il ſe promeue tout nud (*a*).]

Ç. Sur la fin de l'année 1593. Henri
érant à Dieppe, un Courier que les
niſtres d'Eſpagne & le Duc de
yenne envoyoient à Madrid, fut ar-
é avec tous ſes papiers, mémoires &
:ructions ; [il avoit lettre de créance
e l'on ajoûtât foi à tout ce qu'il di-
t. Le Roi deſirant découvrir l'inten-
n du Roi d'Eſpagne, fait enfermer
:n ſecretément ce porteur de mémoi-
:, & s'aviſa d'envoyer en ſa place

a) Mercure François, T. I. p 482. & aronol. Noven. *ubi ſuprà.*

[redacted]
& avec beaucoup d'adresse
étoit ſerviteur ancien de p
dans la maiſon du Roi. . . . S
poſition que le Roi lui fit d
voyage, il offre de le faire,
& s'achemine en Eſpagne,
dit ſes dépêches. On le fait
Roi d'Eſpagne, auquel il repr
tat des affaires de la Ligue e
ſuivant les mémoires & inſtru
l'on avoit données au ſuſdit C
fêté priſonnier. Il lui parla ſi
que le Roi d'Eſpagne lui d
» ne falloit point craindre qu
» approuvât la converſion du
» Beárn (ainſi appelloit-il le
» n'alloit lui-même à Rome
» ſon abſolution ; que s'il y a
» donneroit ſi bon ordre à ce
» néceſſaire, qu'on ne le laiſſ

Bearn, nonobſtant qu'il allât à la Meſſe, & fit ſemblant d'être Catholique; mais qu'il falloit épier ſes actions, & que les Prédicateurs devoient dire en leurs Sermons qu'il étoit toujours Hérétique, entant qu'il favoriſoit aux Hérétiques & entretenoit leurs Miniſtres ». Après pluſieurs autres propos, il lui dit qu'il lui feroit expédier ſa réponſe par écrit.

Le ſieur de la Varenne alla auſſi parler à l'Infante d'Eſpagne, qui s'enquêtant des affaires de la France, & tombant ſur le Prince de Bearn, lui demanda quel il étoit, & en quel état étoient ſes affaires, ſa taille, ſes actions. Le ſieur de la Varenne fit tomber ſes propos ſi dextrement, qu'il connut qu'elle eût bien déſiré voir le portrait de ce Prince: il le lui montra, car il en avoit un; elle le regarda aſſez long tems un peu émue au viſage, à ce que put reconnoître le ſieur de la Varenne, qui comme il *étoit* de condition libre, laiſſa échapper quelques mots d'un mariage pour la paix de la Chrétienté; elle ne lui répondit rien, & retint ſeulement ce portrait.

Ayant retiré ſon expédition, il alla prendre congé de ladite Infante; & comme il vouloit l'aller prendre du Roi d'Eſpagne, il fut averti par des Fran-

çois qui étoient même en la Cour d'Eſpagne, que le duplicata du paquet qu'il avoit apporté étoit venu de Flandres, avec avis que le premier qui avoit été envoyé par la voie de France avoit été ſurpris. Sur cet avis, il ſe hâta de reprendre par la poſte le chemin de France; ce qu'il fit ſi heureuſement, que le Roi par ce moyen découvrit l'intention de ſes ennemis (*a*).]

Z. Le 5 Novembre 1596. il y eut à Rouen une Aſſemblée de Notables des trois Ordres, à l'ouverture de laquelle le Roi s'exprima ainſi.

» Si je voulois acquérir titre d'Ora-» teur, j'aurois appris quelque belle & » longue harangue, & la prononcerois » avec aſſez de gravité; mais, Meſ-» ſieurs, mon deſir tend à deux plus » glorieux titres, qui ſont de m'appel-» ler *Libérateur & Reſtaurateur de cet* » *Etat*, pour à quoi parvenir je vous ai » aſſemblés. Vous ſçavez à vos dépens, » comme moi aux miens, que lorſque » Dieu m'a appellé à cette Couronne, » j'ai trouvé la France non-ſeulement » quaſi ruinée, mais preſque toute per-» due pour les François; par grace di-» vine, par les prieres, par les bons » conſeils de mes ſerviteurs, qui ne

(*a*) Chronol. Noven. T. II. pag. 276.

ſont

ont profeſſion des armes, par l'épée
le ma brave & généreuſe Nobleſſe
de laquelle je ne diſtingue point mes
Princes, pour être notre plus beau
itre, Foi de Gentilhomme] par mes
peines & labeurs, je l'ai ſauvée de
perte ; ſauvons-là à cette heure de rui-
ne : participez, mes Sujets, à cette
econde gloire avec moi, comme
ous avez fait à la premiere. Je ne
ous ai point appellés, comme fai-
oient mes prédéceſſeurs, pour vous
aire approuver mes volontés ; je vous
i fait aſſembler pour recevoir vos
onſeils, pour les croire, pour les
uivre, bref pour me mettre en tutelle
ntre vos mains : envie qui ne prend
ueres aux Rois, aux barbes griſes,
ux victorieux ; mais la violente
mour que je porte à mes Sujets, l'ex-
trême deſir que j'ai d'ajoûter deux
eaux titres à celui de Roi, me font
ouver tout aiſé & honorable (a).]
Tout ce que j'ai extrait juſqu'à-pré-
nt de la Chronologie Novenaire eſt
urieux, que je me crois diſpenſé de
ire des excuſes ſur la longueur de cet
ticle.

(a) Chronol. Noven. T. III. p. 629.

ARTICLE LXXXIII.

Diſſertation ſur l'Apparition de Samuel.

NOus voyons au I. Livre des Rois, chap. XXVIII. que les Philiſtins étant venus fondre dans la Paleſtine avec une armée formidable, Saül épouvanté conſulta le Seigneur, qui ne lui répondit ni en ſonge, ni par les Prêtres, ni par les Prophétes. Ne ſçachant à qui s'adreſſer, il fut trouver une Pythoniſſe ou Magicienne, qui demeuroit à Endor, Ville ſituée auprès du mont Gelboë, ſur lequel ſes troupes étoient campées. Comme il avoit chaſſé ou détruit tous les Devins & Enchanteurs de ſon Royaume, il ſe traveſtit pour n'être pas reconnu de cette femme, & la pria d'évoquer l'ame de Samuel. Lorſque le Prophéte parut, la Pythoniſſe fit un grand cri: & dit au Roi: *Pourquoi m'avez-vous trompée? car vous êtes Saül.* Ce Prince l'ayant raſſurée, lui demanda ce qu'elle avoit apperçu. *J'ai vû*, répondit-elle, *un Dieu qui ſortoit de la terre, un vieillard couvert d'un manteau.* Saül convaincu que c'étoit Samuel, ſe proſterna, & alors le Prophéte lui dit

'ourquoi avez-vous troublé mon repos ? Dieu s'eſt retiré de vous, & exécutera en aveur de David votre compétiteur & vo-re gendre tout ce qu'il lui a promis ; de-ain vous ſerez avec moi, vous, vos fils, & le Seigneur livrera le camp d'Iſraël aux Philiſtins. Cette terrible prophétie s'ac-omplit le lendemain : l'armée de Saül ut taillée en piéces ; ſes trois fils y pé-irent, & lui-même ſe tua, pour éviter es inſultes de l'ennemi victorieux.

Les SS. Peres & les Commentateurs ont diverſement expliqué cette appari-ion de Samuel. Parmi ceux qui la roient véritable, les uns l'attribuent ux évocations de la Magicienne, les utres à la ſeule vertu du Tout-puiſſant. Ceux qui la nient, prétendent que le Démon prit la figure de Samuel ; d'au-res que ce fut un Ange, ou que Dieu lonna la forme de ce Prophéte à un phantôme d'air : enfin pluſieurs traitent le fourberie cette apparition, & n'y reconnoiſſent que beaucoup d'artifice le la part de la Magicienne. Van-Dale, Bekker, Serces, Ecrivains Proteſtans, ont fait des plus grands efforts pour éta-blir ce dernier paradoxe ; leurs preuves ont quelque choſe de ſpécieux, mais au fond elles n'en ſont pas plus ſolides : on peut les détruire par l'autorité de l'Ecriture Ste. & par la raiſon ; & c'eſt le

but que je me ſuis propoſé dans cet Article, où je ſoutiens que l'apparition de Samuel eſt auſſi réelle que celle de Moïſe & d'Elie ſur le mont Thabor. Ce grand événement n'eſt point une impoſture de la Pythoniſſe ; c'eſt un miracle auquel le Démon n'a eu aucune part, & Dieu ſeul en eſt l'auteur. Entrons dans le détail des preuves qui établiſſent ces deux propoſitions.

I. PROPOSITION.

L'Apparition de Samuel n'eſt point une impoſture de la Pythoniſſe d'Endor.

Qu'on liſe le Texte divin avec l'attention la plus ſcrupuleuſe : je ne crois pas qu'on y découvre la moindre expreſſion ou la plus légere circonſtance, qui puiſſe faire ſoupçonner que Saül fut trompé par la Magicienne ; tout ſemble au contraire concourir à détruire cette opinion.

L'Hiſtorien ſacré dit formellement que la Pythoniſſe vit Samuel, que Saül le reconnut, qu'il l'interrogea & que ce Prophéte lui répondit. *Cùm vidiſſet mulier Samuelem ... intellexit Saül quia Samuel eſſet ... & ait Samuel, quid interrogas me ?* Trouve-t-on de l'ambiguité dans ces termes ? offrent-ils quelque

quivoque ? L'Ecrivain le plus exact ne expliqueroit pas autrement, s'il voulait nous apprendre un fait réel & certain. Combien d'événemens qu'on n'ose révoquer en doute, & qui néanmoins ne ſont pas ſi clairement énoncés ? Celui-ci, je l'avoue, eſt bien ſurprenant ; mais conſidérons l'autorité qui nous le propoſe. Ce n'eſt point une femme artificieuſe, comme on voudroit le perſuader, qui dit à Saül qu'elle voit Samuel ; c'eſt Dieu même qui nous aſſûre qu'elle a vû ce Prophéte : *Cùm vidiſſet mulier Samuelem* ; c'eſt Saül qui reconnoît qu'on ne l'a point trompé : *Intellexit Saül quòd Samuel eſſet* ; c'eſt Samuel qui donne des marques certaines de ſa préſence : *Et ait Samuel.* Dans les différens endroits où l'Ecriture parle de cet événement, elle n'a qu'un langage uniforme. Il eſt dit au chap. 46. de l'Eccléſiaſtique, ℣. 23, & ſuiv. que Samuel après ſa mort parla au Roi (Saül) & lui prédit la fin de ſa vie ; qu'il ſortit de la terre, & fit entendre ſa voix pour prophétiſer la ruine du peuple & la peine dûe à ſon impiété. Ces paroles s'accordent parfaitement avec ce qui eſt rapporté au 28. ch. du I. Livre des Rois ; elles ſont déciſives pour conſtater la réalité de l'apparition de Samuel. Examinons quel eſt ici le but de l'Ecrivain que Dieu

inſpire. Il veut louer Samuel par des traits perſonnels qui le caractériſent ; il veut tranſmettre à la poſtérité le ſouvenir de ſes actions : il publie d'abord celles qui l'ont diſtingué durant le cours de ſa vie mortelle ; il nous apprend enſuite qu'il s'eſt rendu recommandable même après ſa mort ; qu'il eſt ſorti du tombeau pour exercer encore les fonctions de Prophéte, en annonçant à Saül &. à ſon peuple les arrêts du Seigneur. C'eſt le S. Eſprit qui a dicté cet éloge ; il ne l'auroit pas fait, ſi Samuel ne l'avoit mérité. Samuel ne l'a pas mérité, s'il n'eſt point apparu : les louanges qu'on lui donne ſeroient fondées ſur un menſonge ; elles auroient pour objet l'impoſture de la Pythoniſſe ; une chimere, une illuſion ont-elles pû honorer un ſi grand homme ? l'éloge qu'en trace l'Eſprit Saint ſuppoſe la réalité de l'apparition de ce Prophéte ; elle eſt donc véritable, puiſque la vérité ſuprême lui en fait un ſujet de gloire. Les circonſtances de cette Hiſtoire ſont également déciſives pour notre ſentiment ; elles démontrent la ſincérité de la Magicienne. Il eſt hors de doute qu'elle ne connoiſſoit pas le Roi, lorſqu'elle s'engagea à évoquer Samuel ; elle ne l'auroit pas entrepris, ſi elle avoit crû parler à ſon Souverain,

ont elle devoit redouter la colere, n'ignorant pas qu'il puniſſoit ſévérement ceux qui faiſoient profeſſion des Arts défendus. Auſſi voyons-nous qu'une ſeule choſe l'inquiette, c'eſt la crainte d'être dénoncée à ce Roi; elle exige un ſerment pour s'aſſurer qu'elle ne riſque rien. Saül de ſon côté avoit prévû que ſa préſence pourroit intimider cette devineresſe: il eut la précaution de ſe déguiſer; il quitta ſes habits royaux, & prit les vêtemens d'un ſimple particulier, jugeant que par cet artifice il engageroit la Magicienne à parler avec moins de réſerve. Il ne ſe trompa point: elle avoue ingénuement ſa profeſſion, elle promet à Saül le ſecours de ſon art, elle ſe diſpoſe pour l'évocation que ce Prince lui demande; à peine l'a-t-elle commencée, qu'elle reconnoît Saül, & lui annonce l'apparition de Samuel. Quel autre que ce Prophéte a pû la faire revenir de ſon erreur, & lui apprendre que le Roi s'étoit déguiſé? Elle étoit ſeule; par quelle voie a-t-elle pû reconnoître ce Prince? Par une révélation de Dieu? Elle ne l'invoquoit pas, elle l'offenſoit, elle étoit ſur le point de recourir au Démon. Dira-t-on que cet eſprit de ténébres l'a déſabuſée? Il n'avoit garde de lui faire connoître un Roi ennemi déclaré des

Magiciens, puiſque la frayeur auroit pû la détourner du crime qu'elle alloit commettre, & que le Démon lui inſpiroit. Il n'y a donc que Samuel inſpiré par l'Eſprit Saint, qui ait pû inſtruire la Pythoniſſe du ſtratagême de Saül, ſoit en le nommant, ſoit par l'entretien qu'il eut avec lui.

Cette Magicienne ayant une fois reconnu Saül, eſt-il probable qu'elle ſe fût expoſée à l'irriter par une impoſture qu'il pouvoit découvrir ? Que ne devoit-elle pas attendre de ſon reſſentiment ? En falloit-il davantage pour déterminer ce Prince à lui faire ſubir les châtimens dont la ſeule idée la rendoit ſi ſoupçonneuſe & ſi craintive ? D'ailleurs, cette femme, en qui on ſuppoſe beaucoup d'artifice, comme dans toutes les perſonnes de ſa profeſſion, s'y ſeroit priſe autrement, ſi elle avoit prétendu faire illuſion au Roi ; elle n'auroit pas prêté à Samuel un langage plein d'indignation & d'amertume : il n'annonce à Saül que des diſgraces & des revers ; il ne lui dit rien de conſolant ; il l'accable de reproches, & ne montre que de l'aigreur. Quel intérêt avoit donc la Pythoniſſe pour en agir ainſi ? Que pouvoit-elle ſe promettre, en ſuppoſant un pareil diſcours ? Elle devoit tout

raindre d'un Prince jaloux, violent, mporté, & en un mot du perſécuteur e David ; elle devoit tout attendre des xcès de ſon déſeſpoir, s'il n'eût été orcé de reconnoître que c'étoit Samuel ui-même, qui lui parloit ainſi de la art de Dieu. Si la Pythoniſſe ne cherhoit qu'à tromper, il lui étoit bien lus avantageux de flatter, de conſoler, le raſſurer Saül dans les triſtes conjonctures où il ſe trouvoit : par ce moyen lle ſe mettoit à couvert des traits de a vengeance ; elle auroit par là gagné es bonnes graces & attiré ſes largeſſes. eut-on croire qu'une malheureuſe, ue l'eſpoir du gain engageoit dans l'exercice d'un art proſcrit & diabolique, ût laiſſé échapper une occaſion ſi favoable à ſes intérêts ? On ne doutera plus le la bonne foi de cette Magicienne, ſi 'on fait attention aux vérités dont Saül ſt inſtruit. Si le Prophéte ne parloit pas ellement, la Pythoniſſe a dû contrefaire ſa voix ; comment a-t-elle pû l'initer juſqu'à ce point de conformité ue Saül s'y ſoit mépris, lui qui avoit u de ſi fréquens entretiens avec Samuel, & qui devoit mieux que tout utre diſcerner le ſon de la voix de ce rophéte ? S'il y a eu de la ſupercherie, eſt-il vrai-ſemblable qu'il ne s'en oit pas apperçu ? Ce Prince n'a pas été

ſi crédule qu'on veut l'inſinuer : n'a-t-il pas recours à toutes les précautions qu'exigeoit la prudence dans une pareille conjoncture, pour s'aſſurer de l'apparition de Samuel ? Il veut qu'on lui dépeigne ſon air & ſa figure : *Qualis eſt forma ejus ?* La Pythoniſſe repréſente ce Prophéte avec des traits ſi marqués & ſi reſſemblans, que Saül ne peut le méconnoître ; elle fait remarquer en lui ce maintien grave & ce port majeſtueux qui le diſtinguoit : *Deos vidi aſcendentes* ; elle trace juſqu'aux rides qui paroiſſoient ſur ſon viſage : *Vir ſenex* ; elle déſigne le vêtement qui lui étoit ordinaire : *Amictus pallio.* A ce portrait tiré d'après nature, Saül fut obligé de ſe rendre ; convaincu de la vérité du fait par de tels indices, il n'en voulut point d'autres : pouvoit-il en attendre de moins équivoques ? Il reconnut, dit le Texte ſacré, qu'on ne le trompoit point : *Intellexit Saul quòd Samuel eſſet.* Obſervez que l'Ecriture ne dit pas qu'il *crut* que Samuel apparoiſſoit ; on ne manqueroit pas d'objecter qu'il crut trop légerement, & que ce fut l'effet de ſon indiſcrétion & du trouble qui l'agitoit. Il ſemble que l'Eſprit S. ait voulu prévenir cette difficulté, en nous apprenant non-ſeulement que Saül *crut*, mais encore qu'il *comprit*, qu'il *reconnut*

que c'étoit Samuel : *Intellexit Saül quòd Samuel eſſet.* De-là ne peut-on pas conclure qu'il en eut des preuves & des aſſurances ? Ce n'eſt qu'après une entiere conviction de l'apparition de Samuel, qu'un Roi auſſi fier que Saül a pû ſe réſoudre à rendre au Prophéte les honneurs qu'il lui déféra : *Inclinavit ſe . . . & adoravit.* Il falloit, en s'abbaiſſant ainſi, qu'il y fût contraint par les vives impreſſions que faiſoit ſur lui la préſence de ce grand homme ; un Prince orgueilleux ne compromet gueres ſa dignité & ſon rang, s'il n'y eſt déterminé par de preſſans motifs.

Saül étoit d'ailleurs trop intéreſſé à examiner ſi on ne lui en impoſoit point. Il ne s'agiſſoit de rien moins que de la perte de ſes Etats & de ſa vie même ; y avoit-il rien de plus important pour lui que de s'aſſurer ſi ces prédictions émanoient d'un oracle qui ne fût pas ſuſpect, & ſi le véritable Samuel en étoit l'auteur ? Il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'un Prince auſſi méfiant ait négligé cette précaution. Je trouve encore dans la nature de ces prédictions une nouvelle preuve, pour établir la réalité de l'apparition de Samuel. On annonce à Saül la défaite de ſes troupes, la victoire des Philiſtins, ſa mort prochaine, & celle de ſes enfans ; on lui

déclare que ſa Couronne va paſſer ſur la tête de ſon gendre ; on déſigne le jour où il doit éprouver des malheurs ſi terribles, & au jour marqué toutes les circonſtances de la prédiction ſe trouvent vérifiées par l'événement. La Pythoniſſe a dû pénétrer dans l'avenir, ſi c'eſt elle qui parloit en ſuppoſant par impoſture l'apparition de Samuel ; il faut lui attribuer la connoiſſance des choſes futures dont Saül fut informé, s'il n'eſt pas vrai que ce Prophéte l'en inſtruiſit lui même : comment a-t-elle pû parvenir à cette connoiſſance, qui ſurpaſſe tous les efforts de l'eſprit humain, & qui eſt réſervée aux lumieres infinies de Dieu à qui tous les ſiécles ſont préſens ? Je ſçais qu'il peut accorder cette prérogative aux perſonnes qu'il inſpire ; croirons-nous que la Pythoniſſe l'ait reçue de la bonté du Seigneur ? Auroit-il voulu ſeconder les intentions perverſes & diaboliques de cette Magicienne ? Mais le Démon ſuggéroit peut-être à la Pythoniſſe les prédictions qu'elle a ſuppoſé que Samuel faiſoit ; c'eſt ce qu'on ne peut pas dire, puiſque l'Eſprit malin ignoroit lui-même les événemens dont Saül fut inſtruit, comme je l'établirai dans la ſuite des preuves de ma ſeconde propoſition, où je ferai voir quel'apparition de Sa-

muel eſt un miracle qu'on ne peut attribuer qu'à Dieu ſeul.

II. PROPOSITION.

L'Apparition de Samuel eſt un miracle dont Dieu ſeul eſt l'Auteur.

Prouvons d'abord que l'apparition du Prophéte n'eſt point l'ouvrage du Démon : cette vérité étant une fois bien conſtatée, il ſera aiſé de conclure qu'il n'y a que Dieu qui ait pû opérer un prodige ſi ſurprenant.

Je n'examine point ici quelle peut être l'étendue du pouvoir que le Démon a reçu, & qu'il exerce ſur les êtres matériels & ſur l'homme même : je m'arrête aux ſeules circonſtances du fait dont il s'agit dans cette Diſſertation ; elles ſuffiſent pour déſabuſer ceux qui voudroient attribuer au malin Eſprit un ſi grand miracle : voici mon raiſonnement.

Lorſque Samuel apparut à Saül, la Pythoniſſe n'avoit pas encore invoqué le Démon ; il eſt certain qu'elle apperçut ce Prophéte avant d'avoir fait aucune opération magique. La ſurpriſe & la frayeur qu'elle témoigne, prouvent clairement qu'elle ne s'attendoit point à le voir, & qu'elle ne ſe pro-

mettoit pas que le Démon pût effectuer ſes enchantemens; elle n'auroit pas montré ce trouble & cette conſternation qu'elle fit paroître en appercevant Samuel, ſi elle avoit été accoûtumée à de ſemblables viſions, & ſi elle avoit eu lieu d'attendre celle-ci.

D'ailleurs, quand même le Démon auroit le pouvoir d'évoquer les ames des morts, il ſe garderoit bien de ſuſciter celles des Juſtes, pour effrayer les pécheurs, pour les inſtruire & leur annoncer les vérités divines, les arrêts du Tout-puiſſant; le zéle de ces ames heureuſes lui eſt connu, il devroit craindre qu'elles ne paruſſent que pour s'oppoſer à ſes deſſeins. Satan n'ignoroit pas que Samuel durant ſa vie avoit mis en œuvre tout ce qui pouvoit engager Saül à rentrer dans la bonne voie; il pouvoit compter que ce Prophéte feroit encore après ſa mort de nouvelles tentatives pour le gagner en lui apparoiſſant: en effet, il employa les menaces, qui ſont ſouvent l'unique moyen de ſoumettre les cœurs les plus obſtinés; il lui fit un crime de n'avoir point obéi à la voix du Seigneur; il condamna ſa condeſcendance pour les Amalécites que Dieu lui avoit ordonné d'exterminer; il parut applaudir aux châtimens dont ce Prince alloit être ac-

cablé, & il approuva la juſtice divine, qui les lui décernoit. Eſt-il croyable que le Démon ait ſuſcité Samuel, pour en agir ainſi à l'égard de Saül ? Oſera-t-on dire qu'il a ſuppoſé ou même procuré l'apparition d'un ſi grand Prophéte, pour reprocher à un Roi impie des iniquités que cet eſprit ſéducteur lui avoit inſpirées, & qu'il auroit ſouhaité lui faire continuer ?

On objectera ſans doute que le véritable Samuel n'auroit point parlé à Saül avec tant d'aigreur, & que ſon diſcours ne tendoit qu'à jetter ce Prince dans le déſeſpoir, en lui déclarant que Dieu l'avoit abandonné. Je réponds que le diſcours de Samuel n'a rien qui ne ſoit digne de ce ſaint Prophéte. Il parle à un Roi obſtiné dans le crime, à un Roi qui n'a pas ſçû profiter des graces du Seigneur, & qui paroît encore diſpoſé à abuſer des nouvelles faveurs qu'il pourroit en recevoir. Il lui parle avec le zéle & la fermeté qu'il convenoit d'avoir en pareille circonſtance. Les autres Prophétes ne ſe ſont pas expliqués moins librement dans pluſieurs occaſions ; ils ont témoigné la même ſéverité à l'égard des pécheurs endurcis. Saül ne méritoit plus aucun ménagement. Devenu l'objet de la haine de Dieu, dont il avoit laſſé la pa-

tience, & ſur le point d'éprouver ſa colere, il n'étoit que trop digne de l'indignation d'un Prophéte, qui avoit tout tenté pour le ramener de ſes égaremens.

On ne doit donc pas dire que Samuel déſeſpéroit Saül, en lui déclarant que le Seigneur l'avoit délaiſſé. Cet abandon ne regardoit que l'état temporel de ce Prince. Prêt à livrer bataille aux Philiſtins, il vouloit en ſçavoir le ſuccès, & intéreſſer le Seigneur dans ſa cauſe. On lui annonce qu'il n'en doit attendre aucun ſecours, & que Dieu ſe déclare pour David ſon rival. *Quid interrogas me, cùm Dominus receſſerit à te, & tranſierit ad æmulum tuum?* Et quand à la rigueur il faudroit entendre ces paroles de la réprobation de Saül, les menaces que Samuel lui fait, ſont conditionnelles; il pouvoit par ſa pénitence en empêcher l'exécution. On peut encore dire qu'il ne s'agit ici que des graces de choix, que Dieu pouvoit refuſer à ce Prince. Si on prétend que le Prophéte annonçoit par ces paroles la réprobation de Saül, il ne fait que prédire ſon impénitence finale; & cela en conſéquence de ſon endurciſſement volontaire. Son obſtination dans le crime étoit des plus marquées, elle ne promettoit aucun retour; Dieu pré-

voyoit ſa perte, Samuel a pû l'en avertir.

On trouve encore dans le diſcours de Samuel à Saül certaines expreſſions, d'où l'on pourroit conclure que ce n'eſt point lui qui parloit, mais le Démon qui ſuppoſoit l'apparition de ce Prophéte. Samuel, dit-on, étoit dans un lieu de paix, rien ne pouvoit altérer ſon repos & ſa tranquillité; pourquoi donc ſe plaint-il que Saül l'inquiéte & le trouble pour le faire revenir ſur la terre. *Quare inquietaſti me ut ſuſcitarer?* La maniere dont Samuel s'exprime en cet endroit, eſt figurée, & conforme à notre façon de concevoir les choſes. Lorſqu'il ſe plaint que Saül l'inquiéte, il veut dire que ce Prince fait tout ce qui eſt néceſſaire pour s'oppoſer à ſa tranquillité; qu'il n'en faudroit pas davantage pour lui cauſer du trouble, ſi l'on pouvoit, dans ſon état, en être ſuſceptible. De ſorte que ce trouble n'étoit point ſubſtantiel & intrinſéque, pour me ſervir des termes de l'école; mais extrinſéque & accidentel. Samuel en auroit éprouvé les impreſſions, ſi le bonheur dont il jouiſſoit, avoit permis qu'il les reſſentît. Le véritable Samuel a donc pû s'exprimer comme il a fait; & la difficulté qu'on vient de propoſer, ne prouve point que c'eſt le Démon qui

a parlé lui-même, en voulant perſuader que l'apparition de ce Prophéte étoit réelle. En voici une nouvelle preuve. Je la tire du genre de prédiction qu'on fait à Saül, & je ſoûtiens que le malin-eſprit ignoroit les événemens qu'on annonce à ce Prince. Sans examiner ici quelle connoiſſance il peut avoir de l'avenir, je ne crains point d'aſſûrer que les choſes futures, dont l'accompliſſement dépend de notre liberté, lui ſont cachées. L'expérience le prouve chaque jour : il tente, par exemple, les juſtes ; ce qu'il ne feroit pas, s'il prévoyoit qu'ils ne conſentiront point à ſes dangereuſes ſuggeſtions, s'il connoiſſoit que la tentation doit tourner à ſa honte, ſervir à leur gloire, & augmenter leur mérite.

Ce principe une fois établi, & je doute qu'on puiſſe l'ébranler, n'entrons pas dans le détail de toutes les prédictions qu'on fit à Saül ; mais conſidérons ſeulement celle qui regarde ſa mort. Il eſt conſtant qu'elle fut volontaire, ſoit qu'il ſe la procurât par ſes propres mains, ſoit qu'il ſe fît tuer par ſon Ecuyer. On lui marque préciſément le jour d'une mort ſi déplorable. Il falloit pour l'en informer, qu'on prévît que ſa volonté le détermineroit à un acte de cette eſpece. Il a choiſi librement ce

parti désespéré. Cet événement n'avoit aucune liaison avec le cours ordinaire des choses naturelles. Il dépendoit uniquement de l'usage que Saül devoit faire de sa liberté. C'est ce que le Démon n'a pû sçavoir. Il est très-important qu'il ignore & le tems & le genre de nôtre mort; il auroit trop d'avantage sur nous, si Dieu lui en donnoit la connoissance. Il pourroit plus aisément accomplir ses desseins pernicieux. On laisse à penser si des hommes plongés dans le crime, disposés à tout entreprendre pour s'enrichir, se distinguer, & satisfaire tous leurs penchans, n'auroient pas souvent recours à cet esprit infernal, pour sçavoir à quel nombre d'années Dieu a fixé leur vie, & celle des personnes dont la conservation leur est chere, ou la mort avantageuse. Avec cette connoissance, on pourroit contracter des engagemens solides, on assûreroit les établissemens que l'on a en vûë; l'exécution des projets que l'on forme, deviendroit facile, on prévoiroit toutes les difficultés. Si le Démon pouvoit nous en instruire, combien de personnes qui le consulteroient! Dieu ne le permet pas. Comme il est le seul qui nous fait vivre, lui seul peut nous faire connoître quand nous devons mourir. Tous les momens de nôtre vie

ſont en ſa diſpoſition, & ſcellés dans ſes décrets. Il n'y a que lui qui puiſſe nous indiquer quelle en doit être l'étenduë. Ce n'eſt donc pas le Démon qui a fait connoître à Saül le jour de ſa mort. Si ce Prince en a été informé, & on n'en peut plus douter, puiſque le Texte Sacré le marque expreſſément, il faut convenir que Dieu s'eſt ſervi de l'organe de Samuel pour la lui annoncer.

On objecte que l'événement n'a pas juſtifié cette prédiction de la mort de Saül, puiſqu'il ne périt point le lendemain de l'apparition, comme on l'avoit prédit, mais environ trois jours après.

Ce qui pourroit autoriſer cette difficulté, eſt qu'on a de la peine à concevoir comment Saül a pû dans un ſeul jour venir à Endor, retourner aux environs de la montagne de Gelboë, rejoindre ſon camp, diſpoſer ſes troupes, & livrer le combat où il mourut. D'ailleurs l'Hiſtorien ſacré, après avoir rapporté l'apparition de Samuel, raconte des faits arrivés dans l'eſpace de trois ou quatre jours ; après quoi il parle du combat des Philiſtins, & de la mort de Saül.

Il eſt vrai que Samuel en apparoiſſant à Saül, lui dit : Demain vous ſerez avec moi, vous & vos fils. *Cras autem tu & filii tui mecum eritis.* Mais on

loit remarquer, que le mot *demain* ne léſigne pas toûjours dans l'Ecriture Ste. le jour ſuivant. Il dénote quelquefois un tems qui n'eſt pas éloigné : ce qui eſt auſſi conforme à notre maniere de parler. Qu'on prenne dans ce ſens le mot *demain*, la prédiction aura toûjours été accomplie, puiſque l'on convient que Saül mourut au plus-tard trois jours après cette prédiction.

Si on prétend que le mot *demain* doit ſe prendre à la lettre pour le jour ſuivant, rien n'empêche de croire que Saül mourut véritablement le lendemain de la prédiction. Ce Prince vint la nuit à Endor pour conſulter la Pythoniſſe, & Samuel lui apparut preſqu'auſſi tôt qu'il fut arrivé. Il s'en retourna la même nuit, & rejoignit ſon Armée ; tout cela a pû aiſément ſe paſſer depuis l'apparition de Samuel juſqu'au lendemain. On le concevra ſans peine, ſi on fait attention que la ville d'Endor étoit ſituée au bas du mont Gelboë, ſur lequel les troupes de Saül étoient campées, & où la bataille ſe donna. Il n'y avoit que quelques heures de chemin pour ſe rendre de l'un à l'autre. Un jour a été plus que ſuffiſant, pour que le tout s'exécutât comme Samuel l'avoit prédit.

Ce qui pourroit occaſionner un nou-

veau doute ſur ce point, eſt que l'Hiſtorien ſacré place après l'apparition de Samuel pluſieurs faits qui n'ont pû ſe paſſer que dans l'eſpace de trois ou quatre jours ; & il parle enſuite de la déroute des Iſraëlites & de la victoire des Philiſtins. Pour réſoudre cette difficulté, il faut obſerver que les faits rapportés entre l'apparition de Samuel & la mort de Saül, ſont une pure digreſſion ; ils n'ont aucun rapport avec l'événement dont il s'agit. L'Hiſtorien n'a pas ſuivi l'ordre des tems, il a interrompu ſon récit touchant Samuel. Le Chap. 31. où il parle de la mort de Saül, eſt évidemment une ſuite du 28e. qui traite de l'apparition de Samuel. On apperçoit ſans peine que ces deux Chapitres ont entr'eux une liaiſon eſſentielle, quoiqu'ils ſoient entrecoupés par les Chap. 29. & 30.

Nos adverſaires s'imaginent encore d'avoir trouvé deux fauſſetés dans la prédiction de Samuel : 1°. C'eſt qu'il dit à Saül, *demain vous ſerez avec moi.* Cependant le Prophéte étoit au nombre des Juſtes, & Saül devoit être de celui des réprouvés : 2°. Il n'eſt point vrai que tous les fils de Saül ayent été tués le même jour : il n'y en eut que trois ; Iſboſeth vécut encore ſept ans après les autres.

Je réponds à la premiere difficulté, que lorſque Samuel annonce à Saül qu'ils ſeront enſemble, il lui déclare qu'ils ſe trouveront tous les deux dans l'autre monde; que Saül ſera comme lui privé de vie; qu'il ſera également du nombre des morts, en faiſant abſtraction de l'inégalité de partage qui ſe trouveroit entr'eux quant au ſort éternel.

L'autre objection n'a rien de plus ſolide que la précédente. Samuel ne dit point à Saül, *tous* vos fils mourront; mais ſimplement, vos fils ſeront avec moi. En effet, trois périrent au jour déſigné, ce qui ſuffit pour vérifier la prédiction. Peu importe qu'Iſboſeth ait encore vécu environ ſept ans après. Le Prophéte n'avoit point dit que *tous* les enfans de Saül duſſent mourir le même jour. Il ne parloit que de ceux qui combattroient avec leur pere; & l'Ecriture ne dit point qu'Iſboſeth ſe ſoit trouvé à cette bataille contre les Philiſtins.

De tout ce que j'ai dit juſqu'à préſent, il réſulte que cette prédiction s'eſt accomplie à la lettre dans toutes ſes circonſtances. Reconnoiſſons donc ici le langage du véritable Samuel. Pourrions-nous en douter, lorſque le Texte Sacré nous l'aſſûre expreſſément?

Verba Samuelis. Il n'y a point ici de preſtige de la part du Démon. On voit que lorſqu'il en opére quelques-uns, le S. Eſprit nous a donné des moyens pour les découvrir, afin de nous préſerver de l'erreur où nous pourrions tomber, en prenant pour un prodige de la Toute-puiſſance de Dieu, ce qui ne ſeroit qu'une illuſion de Satan. Pourquoi l'Ecriture Sainte n'auroit-elle pas ici la même précaution? Il eſt vrai qu'elle ne dit point que l'apparition de Samuel ſoit un miracle, dont Dieu ſeul eſt l'auteur. Mais cela n'étoit nullement néceſſaire. La nature du fait nous détermine aſſez par elle-même à le penſer; il eſt aiſé de l'inférer de ce qui précéde.

Si l'apparition de Samuel n'eſt point une impoſture de la Pythoniſſe d'Endor, ſi elle n'eſt pas un preſtige du Démon, ſi elle eſt véritable, il faut néceſſairement conclure que Dieu l'a opérée: en voici d'autres preuves.

Qu'une Ame quitte le ſéjour que Dieu lui a marqué, qu'elle ranime le corps dont elle a été ſéparée, ou quelqu'autre tel qu'on voudra le ſuppoſer; un fait ſi extraordinaire & ſi prodigieux ſurpaſſe évidemment les forces de la nature, les productions de l'art, & le pouvoir du Démon. Il faut pour cela

réunir

nir deux ſubſtances d'un genre très-
érent, former entr'elles une ſi étroi-
iaiſon qu'elles ne faſſent qu'un tout,
ganiſer une pure matiere, y tranſ-
ttre un eſprit qui l'anime, qui la
ide ſenſible & agiſſante. De telles
érations n'appartiennent qu'à l'ex-
lent ouvrier qui a formé l'homme.
tte réunion d'une ame avec un corps,
peut émaner que de l'Etre Souve-
in qui les a créés. Tous les ſecrets
la magie, toutes les évocations que
ntiquité a tant vantées, n'ont ja-
ais produit un effet ſi merveilleux.
les n'avoient d'autre fondement que
préjugé & l'erreur populaire: les Cri-
ques éclairés en ont découvert l'illu-
on. On doit croire qu'elles n'étoient
ue des artifices des Enchanteurs, ou
eut-être des preſtiges du Démon, qui
ſcinoient les yeux, & pouvoient ſé-
uire l'imagination de ceux qui les de-
andoient.

Si la Magie avoit le pouvoir d'évo-
uer les morts, de les faire paroître,
: les conſulter, de les forcer à répon-
:e, il eſt à préſumer qu'on mettroit en
:atique ce ſecret, & que nous en au-
ons continuellement des exemples.
e Démon ſi jaloux de ſon empire, n'au-
oit garde d'être réſervé en ce ſeul point,
: de négliger de mettre à profit une

prérogative qui favoriſeroit ſes pernicieux deſſeins. D'un autre côte il y a des hommes trop corrompus, pour ne pas faire l'épreuve de quelque évocation, ſi elles ſont auſſi efficaces qu'on le dit. Il faut qu'on ſoit bien convaincu qu'elles n'opérent rien, & qu'on en ait ſouvent reconnu l'impuiſſance, puiſque l'on abandonne un moyen ſi propre à contenter la curioſité & à ſatisfaire toutes les paſſions. Je le répéte: les apparitions des eſprits ſeroient plus communes, ſi elles ne dépendoient que du pouvoir & de la volonté du Démon. Elles ſont auſſi rares que les miracles, parce qu'elles ſont en effet de vrais miracles. Il convient que Dieu en ſoit l'unique auteur. La grandeur de ſes attributs exige qu'il ne communique point au Démon un pouvoir, qui accréditeroit trop le regne de ce ſéducteur, qui affoibliroit celui de Jeſus-Chriſt, & qui ne tendroit qu'à corrompre les vivans & à troubler les morts,

On ne peut pas dire que le Seigneur a permis en cette occaſion que le Démon évoquât Samuel. Dieu auroit alors favoriſé un art déteſtable qu'il défend & qu'il punit. C'étoit condeſcendre aux intentions perverſes d'une Magicienne, & exécuter ſes deſſeins ſacriléges, en accordant au Démon ce qu'elle de-

mandoit à ce malin-esprit. La Sainteté de Dieu s'y opposoit : sa bonté auroit-elle permis que Samuel, cet homme juste qu'il chérissoit, & qu'il avoit placé dans un lieu de paix, fût alors livré à la disposition du Démon, & qu'il fût contraint de céder à ses désirs ? Il vaut bien mieux reconnoître que Dieu a suscité Samuel pour annoncer ses volontés à Saül, que de blesser ses attributs, en disant qu'il a secondé les intentions d'une Enchantereſſe.

On objecte encore qu'il n'est pas croyable que Dieu ait fait un miracle en faveur de Saül qui ne le méritoit pas, & après avoir refusé de lui répondre par des voies plus simples & plus communes. Je répondrai que Dieu en agissant ainsi, a eu ses desseins ; ce n'est point à nous à les sonder. Néanmoins on peut dire 1°. Que ce n'est point une faveur que Dieu fit à Saül en suscitant Samuel ; ce fut plutôt un châtiment & un effet de sa colere, puisque le Prophéte ne devoit que lui faire des reproches, lui annoncer des disgraces, & lui prédire des malheurs. On en peut juger par l'impression que fit sur lui le discours de Samuel.

Il fut sur le point d'en mourir de honte & de douleur. Dieu avoit refusé de lui parler en songe ou par les Pro-

phétes ; il voulut attendre l'extrémité du péril où le Prince ſe trouvoit, & la fin de ſa vie pour lui déclarer ſes volontés. Il ſe ſervit de la circonſtance où Saül demandoit Samuel, pour le lui envoyer, afin que ce Prophéte lui fît voir la foudre prête à l'accabler. Dieu voulut ainſi le punir par ſa propre curioſité. 2°. Quoique l'apparition de Samuel ait plutôt été pour Saül un châtiment qu'une grace, je crois cependant que Dieu conſervoit encore pour lui un reſte de miſéricorde qu'il daigna lui témoigner, en ſuſcitant Samuel, dont le diſcours & les menaces pouvoiet inſpirer à ce Roi coupable une crainte ſalutaire. Ainſi la juſtice & la bonté de Dieu ont pû également concourir dans cette apparition.

ARTICLE LXXXIV.

Particularités Littéraires, extraites des Lettres manuſcrites de quelques Sçavans.

Lettre du R. P. Echard à M. l'Abbé le Clerc.

A Paris, le 9 Decembre 1723.

JE n'ai rien trouvé qui me faſſe changer ſur ce que j'ai dit de Jean Hennuyer dans mon Livre. M. de Launoy, dans ſon Hiſtoire du Collége de Navarre, marque qu'il fut Précepteur de Charles de Bourbon A. de Rouen, & de Charles de Lorraine enſuite A. de Rheims, & ne parle point non plus que moi, qu'il l'ait été d'Antoine de Bourbon.

Si je croyois que le P. de Ste. Marthe ſoutint que Jean Hennuyer a été de notre Ordre, je croirois qu'il auroit trouvé des raiſons de l'aſſûrer; & je ſerois ravi qu'il nous aſſûrât un ſi digne Sujet, & ſi bon Paſteur de l'Egliſe de Lizieux. Mais j'ai bien de la peine à me perſuader que ce ſoit lui ou quel-

qu'un de ſa part, qui me contrediſe dans ce que j'en ai écrit. Je me défie que c'eſt plu-tôt un de nos Religieux du faux-bourg S. Germain, Touloufain, qui s'appelle le R. P. *** qui s'eſt mis en tête de faire mettre dans le nouveau Morery tous nos Religieux qui ont été Confeſſeurs des Rois de France, & qui effectivement a eu le bonheur de trouver les Teſtamens des Rois depuis Philippe-le-Bel juſqu'à Philippe de Valois, où ces Confeſſeurs ſont nommés ; mais je ne ſçai point qu'il ait trouvé ceux qui l'ont été depuis Henri II. & enſuite. Il eſt vrai comme je l'ai marqué, que Jean Guiencourt l'a été d'Henri II. Mais ce n'eſt pas une conſéquence, que Jean Hennuyer qui lui ſuccéda, ait été Jacobin. Il eſt vrai encore que par la fondation du Collége de Navarre, le Confeſſeur du Roi en eſt Supérieur né ; mais ce n'eſt pas là de quoi il eſt queſtion, mais bien ſi un Sous-Principal des Penſionnaires de Navarre a pû être Religieux : or Hennuyer avoit encore cet emploi de *ſub-Magiſter Grammaticorum Navarræ*, lorſqu'il ſoûtint ſa Sorbonique l'année que j'ai marquée dans mon Livre, & cela par les Archives de la Faculté. Ce Pere *** eſt un terrible homme; quand il s'eſt entêté d'une choſe qu'il

: honorable à l'Ordre, on ne ſçau-
l'en faire revenir. Je ſçai qu'il a été
ent chez ceux qui travaillent à l'é-
n du Morery pour leur faire met-
:e qu'il a crû. C'eſt aſſez pour lui que
l'ancienne *Gallia Chriſtiana* MM.
te. Marthe l'ayent dit. J'ajoûte ce
ne ſçait pas, que le P. Maimbourg
:auſſi, mais n'en donne point de
ves. Je dis plus, & c'eſt même ce
n'a fait un peu balancer, Du Bou-
lans l'Hiſtoire de l'Univerſité, dit
nnuyer, *defecit ad Dominicanos*;
ce témoignage ſeul ſans aucun ti-
ui marque où il ait pris notre habit,
paru ſuſpect: d'autant plus que je
ûû trouver nulle part le nom d'Hen-
r avec la note de *Frater*, ou au-
s F. que tous les Evêques qui ont
: notre Ordre, n'ont jamais ômis.
Général de S. Maur nous le donne
ſa *Nova Gallia Chriſtiana*, peut-
:n aura-t-il trouvé des titres dans
.rchives de Lizieux, & alors je le
ıi aiſément. De Launoy n'en dit
que ce que j'en dis. Je ſuis, &c.
Echard.

Lettres de M. Bimard, Baron de la Baſtie, à M. l'Abbé le Clerc.

I. LETTRE.

A la Baſtie, le 1. Juin 1729.

J'Ai laiſſé paſſer, Monſieur, bien du tems ſans vous écrire; mais outre les occupations inſéparables de la ſuite d'un procès, je voulois avoir lû votre *Bibliothéque de Richelet* avant de vous donner de mes nouvelles, & elle ne m'eſt arrivée ici avec le reſte de ma balle de Livres que depuis 15 jours. J'y ai lû avec plaiſir bien des faits curieux, & exactement diſcutés; j'aurois ſeulement voulu que cette extrême diſproportion entre les Articles n'y eût pas tant choqué la vûe. Vous auriez pû regagner un peu d'eſpace pour les articles, ſur leſquels vous n'avez pas pû dire tout ce que vous ſçaviez d'intéreſſant, en abregeant ceux où vous vous êtes un peu trop répandu en réflexions anti-Janſéniſtes, comme, par exemple, dans l'article de D. Mabillon que je viens de lire.

Je vous avois promis de vous apprendre la cauſe de l'inſulte faite à

oiſſat à Grenoble par ordre de M. de eſdiguiéres ; voici ce que j'en ai ap- is. Madame la Ducheſſe de Leſdi- uiéres (de la maiſon de la Madelaine agny) étoit une femme de beaucoup eſprit., mais extrêmement médiſante. ans un bal qui ſe donnoit à ſon hô- l, Boiſſat maſqué d'une façon ſingu- re vint paſſer & repaſſer pluſieurs is devant elle, avec un morceau de pier blanc dans une main, & dans utre des ciſeaux avec leſquels il dé- iquetoit ce papier, pour faire ſentir ette Dame le ridicule qu'elle ſe don- it en déchirant ſon prochain. Elle en t ſi outrée, qu'elle le fit cruellement ſulter par un de ſes Gentils-hommes ſortir du bal. Vous avez vû dans liſtoire de l'Académie la ſatisfaction e M. le Duc de Leſdiguiéres fut ligé de faire faire à Boiſſat. C'eſt-là qu'on appelle dans le monde une af- re fâcheuſe, mais non pas honora- ,s'il vous plaît ; elle ne peut l'être que vant Dieu, ſi on lui fait un ſacrifice ſon reſſentiment.

Je ſuis étonné que vous ayez oublié rticle de M. de Salvaing Boiſſieu en 1 rang, & qu'il faille l'aller cher- er dans les additions où vous n'en es que quatre mots. Il valoit bien la ine d'avoir un article auſſi long que

ſon Compatriote (Boiſſat) à qui il étoit ſupérieur de toutes façons. Vous renvoyez à Moreri pour ſes ouvrages ; je ne l'ai pas, ainſi je ne puis vous dire s'il eſt exact, & ſi j'ai des choſes particulieres à ajoûter à ſon article. J'en tirerois la plûpart d'une Elégie imprimée à la tête de la ſeconde Edition de ſon traité de l'uſage des Fiefs, & à la fin de ſa vie par Chorier. Elle eſt intitulée, *Elegia Authoris de ſe ipſo*, & commence par ces deux Vers :

Quæ noſtræ ſeries, quæ ſint diſcrimina vitæ,
Accipe, qui venies poſt mea fata, Nepos.

C'eſt dommage que dans les annotations qu'il a miſes en marge, il n'ait pas eu ſoin de nous marquer exactement la date de chaque fait. Chorier n'a pas été plus exact : je n'ai point ici ſes vies de Boiſſat & de Boiſſieu, elles ſont encore à Grenoble avec la plus grande partie de mes livres & de mes papiers ; cependant quand vous voudrez, je vous ferai un article de Boiſſieu où il ne manquera rien d'eſſentiel. Il étoit né en 1600. & il aſſûre à la fin de ſon Commentaire ſur l'*Ibis* d'Ovide, qu'il avoit commencé cet ouvrage très-jeune à Vienne, qu'il l'avoit continué à Paris, & qu'il y avoit mis la dernier

main dans la campagne de Vouray, n'ayant encore que vingt ans : cependant la premiere Edition n'eſt que de 1633. in-quarto. Il parut une ſeconde fois en 1661. avec d'autres ouvrages de l'Auteur, imprimés à Lyon ſous le nom de *Dionyſii Salvagnii Boeſſii Miſcella*. Si ce qu'il dit eſt vrai, il mériteroit une place parmi les *Enfans célébres* de Baillet ; je ne ſçai ſi on y a fait mention de lui. Je ne vous en dis pas pour cette fois davantage ſur ſon article.

A l'article du Perron vous critiquez un fait rapporté dans les Mémoires d'Amelot de la Houſſaye au ſujet de ce Cardinal : dans l'exemplaire que j'ai de votre ouvrage, à côté de ces mots, *Le Journal rapporte ce fait au 25 Novembre, &c.* vous avez ajoûté de votre main [le journal ne dit rien de ce fait qui ſe trouve apparemment dans le Commentaire] je puis vous aſſûrer que le fait ſe trouve dans le Journal d'Henri III. au moins dans mon édition ; *Cologne* 1720. p. 66. Il ne peut être dans le Commentaire : car je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de Commentaire ſur ce Journal. Si vous doutez que ce ſoit un fait calomnieux ajoûté après coup, vous pouvez vous adreſſer à Monſieur le Préſident Bouhier qui

a un Mſ. très-ample de ce Journal.

En faiſant l'hiſtoire des Auteurs, vous avez un peu négligé leurs ouvrages : il y en a fort peu dont vous ayez parlé ; & ſouvent même ce n'eſt pas de leurs meilleurs ouvrages, dont vous faites mention.

En parlant de l'Abbé Renaudot, vous dites qu'il fut reçu de l'Académie Françoiſe en 1689. Pourquoi ne pas ajoûter qu'il étoit auſſi de celle des Inſcriptions & Belles-Lettres depuis 1691 ? Je doute fort que les différentes diſſertations de cet Abbé, inſérées dans les Mémoires de cette derniere Académie, ſoient exactement énoncées dans le détail que vous dites que Morery fait de ſes ouvrages. Il falloit auſſi dire que Quinaut étoit de cette Académie ; l'Abbé Renaudot lui ſuccéda, quoiqu'il n'ait été nommé que trois ans après ſa mort. Racine & Boileau en étoient auſſi.

Article Prouſteau, en diſant qu'il avoit acheté la Bibliothéque d'Henri Valois, j'aurois ajoûté que c'étoit là qu'il avoit trouvé le Mſ. des notes de ce ſçavant homme ſur le Lexique Grec d'Harpocration, & ſur les notes de Mauſſac ; qu'il le communiqua à Nicolas Blanchard, Profeſſeur en langue Grecque & en Hiſtoire à Franeker, par

:s ſoins duquel elles furent imprimées Leyde en 1682.

II. LETTRE.

A Carpentras, le 3 Janvier 1735.

JE ne ſçais, Monſieur, ſi parmi ceux qui ont été taxés de plagiat, vous irez fait mention de Madame des Houeres. On me fit voir à Aix que ſa faieuſe Idylle des moutons étoit pillée reſque en entier d'une piéce de Vers iſérée dans un de ces Recueils de Poëes qu'on imprimoit à Paris ſous Louis III. & au commencement du régne e LouisXIV. je négligeai de marquer endroit; mais ſi vous êtes bien aiſe en faire mention, il ne me ſera pas ial aiſé de me le faire indiquer par la erſonne qui me fit part de cette remarue. La perſonne qui travaille ici à Hiſtoire du Comté Venaiſſin, & qui eut la terminer par une *Bibliothéque omtadine*, m'a engagé à lui faire l'arcle de Pétrarque, dans lequel je ne uis éviter d'être très-long, pour déraiger certaines préventions qui ne ſont ondées que ſur des traditions populaies au ſujet de la belle Laure. Une hoſe m'embarraſſe, c'eſt de ſçavoir au

juſte quels furent les Profeſſeurs ſous leſquels Pétrarque étudia en Droit à Montpellier & enſuite à Boulogne. Thomaſini prétend que ſes Maîtres à Montpellier furent Cino de Piſtoye & Jean André ; je croirois plûtôt qu'il étudia ſous eux à Boulogne : comme vous êtes très-au fait de l'Hiſtoire Littéraire, je voudrois bien que vous me puſſiez déterrer quels étoient les Profeſſeurs de Montpellier depuis 1319. juſqu'en 1323, & ſi Cino de Piſtoye y a été Profeſſeur pendant ce tems-là, ou s'il étoit déja à Boulogne. Peut-être trouveroit-on quelque choſe là-deſſus dans Pancirole *de claris Legum Interpretibus*, ouvrage que je n'ai point, & qui même n'eſt pas dans ce pays-ci ; vous pourriez le trouver à Lyon, & il pourroit indiquer les ſources où on peut trouver des éclairciſſemens ſur les J. C. Cino de Piſtoye, Barthelemy d'Oſſa, Jean Calderin & Jean André : vous me ferez plaiſir, ſi vous voulez bien m'aider de vos recherches ſur ce point, lorſque vous en aurez le loiſir.

A l'égard des plagiats du P. Hardouin, il me ſeroit bien difficile de vous donner ſur ce ſujet les éclairciſſemens que vous ſouhaitez, aujourd'hui que je ſuis ſéparé de mon diminutif de Bibliothéque, qui eſt à la Baſtie. Tout

que je puis faire, c'eſt de vous dire deux mots ce que ma mémoire me ut fournir ſur les diſputes qu'il a eues ec divers Sçavans, qui l'ont accuſé plagiat. Le premier ouvrage de ce re fut, *Nummi Urbium & populorum uſtrati*, imprimé à Paris in-quarto 84. L'air audacieux qu'il avoit pris ns ſa courte Préface, révolta les ntiquaires alors à la mode, Vaillant, orel & autres. Bayle, dans ſa *Répu-ique des Lettres* de 1685, rapporta urs plaintes, & dans un autre tome la même année les réponſes du P. ardouin; vous trouverez cela plus éciſément en parcourant les différens ois. Vaillant dans ſes Médailles des olonies & des Municipes ayant vou-reprendre différens endroits des *Nummi populorum & Urbium*, &c. le P. lardouin lui oppoſa ſon *Antirrhetieus*, mprimé, ſi je ne me trompe, en 1689, l'y traita fort mal. Le P. Noris qui 'étoit pas encore Cardinal, grand ami e Meſſieurs Vaillant, Morel & Toi-ard, ennemis de l'Hardouin, dans ſon ivre des *Epochæ Syro-Macedonum*, autre un très-grand nombre de fautes u'il releva dans le livre de *Nummi opulorum*, l'accuſa d'avoir copié en en-ier une note d'Henri Valois ſur l'Hiſ-oire Eccléſiaſtique d'Euſebe au ſujet

des Aſiarques ; & le Préſident Couſin dans un des Journaux des Sçavans de 1692. à l'occaſion du livre de Noris, inſiſta beaucoup ſur cette accuſation. Hardouin piqué au jeu publia une feuille volante la même année, ayant pour titre, *ad Noriſium pro Eumenio pacato*, où il n'eſt queſtion que de quelques Médailles. Peu après il en publia une autre adreſſée à M. Vaillant, intitulée *ad Valentem triplex nummus*, & dans celle-ci il ſe défend aſſez mal du vol fait à Henri Valois : dans ces deux libelles il ſe cache & fait prendre ſa défenſe à un tiers. M. Vaillant de ſon côté, aidé à ce que je crois par Toinard, fit auſſi courir une feuille volante, intitulée : *Univerſis Europæ Antiquariis, utrùm Eumenio pacato tribuenda ſit Laurea?* C'eſt au commencement de ce petit écrit, qu'on reproche à Hardouin d'avoir dérobé par le moyen d'un de ſes émiſſaires, l'explication que M. Toinard avoit trouvée des Médailles Samaritaines, ſur leſquelles on voit l'époque de la liberté rendue aux Juifs ſous le Pontificat de Simon Machabée ; le reſte ne roule que ſur des Médailles mal expliquées.

Le Cardinal Noris avoit fait dès-lors une réponſe aux deux petites feuilles volantes où il étoit attaqué, & l'avoit

intitulée, *Paræneſis ad Joannem Harduinum V. C.* mais cet ouvrage n'a vû le jour que pluſieurs années après la mort de l'Auteur, en 1709. en Hollande, joint à un autre petit écrit du même, intitulé *Thraſo*, ou *Miles Macedonicus Plautino ſale perfrictus*; on l'a réimprimé à la fin du 3e. Tome du corps des Oeuvres de Noris. C'eſt dans ce Livre où les plagiats dont je vous ai parlé, ſont de nouveau reprochés au P. Hardouin, & on y ajoûte qu'il a fait diſparoître les Notes manuſcrites de l'Evêque de Montpellier ſur Pline, de peur qu'on ne reconnût ſes vols. Ce que vous dites, que M. de la Monnoye a cité le Ms. comme exiſtant dans la Bibliothéque des Jéſuites de Paris il y a 15 ans, ne ſuffit pas pour diſculper le P. Hardouin; il faut voir s'il y eſt encore aujourd'hui, ou ſinon prouver depuis quel tems il y manque. M. de la Monnoye a pû ſçavoir en général que le Mſ. avoit été dans cette Bibliothéque, & en avoir parlé ſur la foi d'autrui: cela arrive tous les jours; M. Maffei a parlé tout de même d'un ouvrage de Noris contre l'*Antirrheticus* d'Hardouin dans ſa *Verona illuſtrata*: ce qu'il en diſoit portoit à croire qu'il l'avoit vû & lû; quand j'ai voulu approfondir cela, il s'eſt trouvé qu'il n'en avoit rien ſçu que par le

rapport qu'on lui en avoit fait.

On ſuppoſe auſſi que le P. Hardouin s'eſt approprié les Notes que le P. Sirmond avoit écrites de ſa main ſur un exemplaire de Pline, qui étoit reſté dans la même Bibliothéque du Collége de Clermont; mais je ne me ſouviens plus de l'endroit, ni de l'Auteur de cette accuſation.

En 1708. M. de la Croze fit imprimer à Utrecht un petit in-douze, intitulé, *Vindiciæ veterum Scriptorum contra Harduinum*: à la page 115. commencent les accuſations de plagiat. La Croze veut qu'en pluſieurs endroits de ſa Chronologie de l'ancien Teſtament, il ait pillé les *Adverſaria Chronologica* d'Herman Conringius, qui ont été réimprimées en 1701. parmi les *Diſſertationes rariores* recueillies par Grævius. En ſecond lieu, il lui reproche d'avoir uſurpé une correction fort heureuſe de Pline qui venoit des Notes du P. Petau dans la premiere Edition de ſon Thémiſtius faite à la Fléche en 1613. in-douze, & d'avoir fait diſparoître cette Note de l'Edition qu'il donna lui-même de Thémiſtius avec les Notes de Petau & les ſiennes. Ce petit Livre de la Croze étoit autrefois chez M. de Tournes; s'il y eſt encore, faites-moi le plaiſir de le prendre, de

ous en ſervir, & de me l'envoyer
and vous en aurez fait. Vous trou-
rez une nouvelle accuſation de pla-
at an ſujet de Pline, dans la Lettre
un Profeſſeur de l'Univerſité d'An-
rs, inſérée dans le premier ou deu-
éme volume des *Mémoires* du P. Des-
olets; enfin vous trouverez encore
uelque choſe ſur cela dans un des
emiers Volumes de la *Bibliothéque*
iverſelle de M. le Clerc, dans le-
uel il fait l'extrait de la premiere Edi-
on de ce fameux Pline.

Voilà, Monſieur, ce que ma mémoi-
me fournit quant à préſent; je crois
'il y en a aſſez pour vous indiquer
s ſources où vous pouvez puiſer des
laircifſemens. La plûpart de ces Li-
es doivent ſe trouver à Lyon, &
ur les feuilles volantes, le P. de Co-
nia, vieux Antiquaire, pourroit bien
être ſaiſi; ſinon, lorſque je retour-
rai à Aix, je vous copierai chez M.
Mazaugues les paſſages qui ſont à
tre ſujet.

III. LETTRE.

A Carpentras, du 1 Janvier 1736.

JE ne puis que louer, Monſieur; ce que vous faites pour juſtifier la mémoire de feu M. votre pere, du léger ſoupçon de plagiat que M. d'Alleman avoit voulu répandre ſur ſon projet d'un Ordre François d'Architecture. Mon Compatriote qui eſt un Gentil-homme de fort bonne maiſon, mais dont les affaires ſont très-dérangées, auroit dû ſe contenter de faire voir en quoi l'Ordre nouveau qu'il veut propoſer, doit l'emporter ſur celui de feu M. le Clerc, ſans s'amuſer à chercher s'il en étoit l'inventeur, ou s'il n'avoit fait que rectifier un peu l'Ordre Corinthien de Villalpande. Je demeure parfaitement convaincu que M. le Clerc travailloit d'imagination, & qu'il la dirigeoit par principes & avec goût; mais ma conviction particuliere n'eſt pas encore ſuffiſante, & puiſque l'accuſation formée contre lui eſt publique, je crois qu'il ſeroit à propos que ſa juſtification le fût auſſi; de ſorte que ſi cela ne vous fait pas de la peine, je ferai inſérer dans le Mercure de France, ou dans quelque

autre journal, la lettre que vous m'avez écrite à ce ſujet. Je n'ai pû voir encore M. d'Alleman pour la lui communiquer : c'eſt un homme un peu particulier, & qui ne va point dans le monde ; d'ailleurs, elle ne contient rien que de très-modeſte & de très-ſenſé, en ſorte qu'il ne ſçauroit en être bleſſé. Ce que je prévois, c'eſt que comme il eſt un peu entêté, il aura peine à ſe rendre, & à convenir de la différence que vous établiſſez entre l'entablement de l'Ordre François de M. votre pere, & celui de l'Ordre Corinthien du Temple de Salomon de Villalpande. Je connus par une converſation que j'eus avec ſon fils, que cela ſe réduiroit à une queſtion de mots, & qu'il faudroit décider ſi la ſeule différence des ornemens, & de quelque peu de hauteur à l'égard des proportions, ſuffit pour établir un Ordre diſtinct, parce que ſi cela ne ſuffiſoit pas, il en reviendroit à ſoutenir que M. le Clerc a pris foncièrement l'Ordre Corinthien de Villalpande, en ajoûtant peu de choſe à la hauteur, & ne changeant que les ornemens du chapiteau ; ce qui, ſelon lui, ne feroit pas une différence eſſentielle. Du reſte M. d'Alleman n'a pas encore fait paroître ſon projet d'Ordre François, quoiqu'il en ait fait graver les planches ; il n'en a

je tâcherai de lui en arrach
j'examinerai un peu ce qu'il
de neuf, autant que j'en ſu
car je n'ai voulu prendre de
ture qu'autant de connoiſſa
faut pour goûter le beau d
& connoître le défectueux d
la barbarie avoit anéanti to
Arts.

Les recherches que j'avoi
cées ſur la vie de Pétrarqu
terrompues par un ouvrage
notre Vice-Légat ma engag
buer. Le célébre M. Murat
pris une nouvelle collectio
tions antiques qui précéden
& qui ne ſont point dans le

vent pas en Italie. Le Vice-Légat a d'abord jetté les yeux ſur moi, & je me ſuis aſſocié avec le docte Italien pour cette collection, à laquelle je contribuerai, tant en ramaſſant de tous côtés des inſcriptions, ſur quoi j'avois déja de grandes avances, qu'en les accompagnant de Notes courtes, & qui ne diront que ce qui eſt abſolument néceſſaire pour leur intelligence ; je compte d'en fournir environ 400. & je voudrois fort avoir des relations dans les Provinces éloignées de ce Royaume, par le moyen deſquelles je puſſe avoir communication de tout ce qui s'y eſt déterré en ce genre. Faites-moi le plaiſir de m'apprendre le nom de ce M. d'Orléans, qui n'eſt déſigné dans les Mercures que par ces deux lettres initiales O. P. & qui a eu une diſpute avec M. le Bœuf, Chanoine d'Auxerre, au ſujet d'une Inſcription trouvée dans cette derniere Ville. Les piéces de cette diſpute ſont dans les Mercures de Mai, Juillet & Octobre 1731. Juillet & Août 1732. & Février 1733. Comme vous avez été long-tems à Orléans, je ne doute point que vous ne connoiſſiez cet Antiquaire Orléanois, au moins de nom ; ſi je croyois qu'il pût me ſervir dans l'exécution du deſſein de M. Muratori, je vous prierois de tâcher de me procurer ſa correſpondance : il eſt vrai que le Mar-

quis Maffei a le même deſſein; mais comme ſon plan eſt plus vaſte, je doute qu'il ſoit exécuté.

Malgré ce travail je veux revenir de tems en tems à Pétrarque. Je vois à préſent que j'ai eu raiſon de penſer que Thomaſini s'eſt trompé en lui donnant pour Profeſſeur en Droit à Montpellier *Cino* de Pyſtoye: dans la vie que *Squarzaſichi* fit de ce Poëte, lorſqu'il n'y avoit pas encore 100 ans qu'il étoit mort [car elle eſt imprimée avec ſes ouvrages en 1475. & ſans doute elle étoit compoſée quelques années auparavant] il eſt dit que Cino & Jean d'André furent ſes Maîtres à Boulogne. Cette autorité n'étant combattue par aucune plus ancienne, me paroît devoir l'emporter ſur celle des Ecrivains qui ne ſont venus que long-tems après. A l'égard de l'accuſation de plagiat contre Pétrarque, je crois être en droit de la rejetter juſqu'à ce qu'on produiſe le *Canzoniere* de Cino, par la raiſon que toute imputation qui va à faire tort à la réputation de quelqu'un, doit être tenue pour fauſſe juſqu'à la preuve; & qui eſt ce qui en a plus que vous du peu de fondement qu'ont ces imputations vagues de plagiat?

Je vous prie de me prendre chez M. de

de Tournes l'Edition Grecque des 5 pantante qui s'y trouvera, & le *Caroli Labbæi Gloſſaria Gr. Lat. & Lat. Gr. fol.* Paris 1679. marqué à la pag. 409. de ſon Catalogue de Lyon de l'an 1726. & de me les envoyer le plûtôt que vous le pourrez. Ayez auſſi la bonté de vous ſouvenir de lui rappeller que je demande depuis long-tems les Faſtes Conſulaires d'Almeloveen qu'il a aſſûrément à Geneve, & dont j'ai beſoin pour faire mon *Vade mecum.*

Je crois que parmi les Auteurs accuſés de plagiat vous n'avez pas fait mention du fameux Joſeph Scaliger: il a cependant été attaqué même de ce côté-là par le P. Petau; ſi vous n'êtes pas au fait de cette accuſation, je pourrai vous y mettre en peu de mots, & vous indiquer où vous pouvez puiſer pour l'éclaircir.

IV. LETTRE.

A Carpentras, le 7 Février 1736.

JE vous avois déja marqué, Monſieur, que j'étois en mon particulier pleinement convaincu que c'étoit à très-grand tort que M. d'Alleman avoit inſinué que M. votre pere n'avoit

été que Copiſte dans l'Ordre François qu'il avoit propoſé, & j'approuve fort que vous faſſiez envers le Public une Apologie qui eſt déja toute faite par rapport à moi; je ſuis perſuadé que le P. Souciet recevra avec plaiſir ce que vous lui adreſſerez à ce ſujet, & que les Mémoires de Trévoux donneront place à la défenſe comme à l'attaque.

Notre ami M. de Tournes me paroit un peu bien cher, & l'Edition des Septante en deux in-quarto, qui eſt celle de Franeker par Lambert Bos, me ſemble bien payée à 18 liv. S'il veut la laiſſer à ce prix, & les *Gloſſaria Caroli Labbei* à 15 liv. je vous prie de les prendre & de me les envoyer.

On m'apprend de Paris que M. Falconet, que vous connoiſſez ſans doute, a un Recueil de près de 1000 Lettres du fameux M. de Peireſc. Vous comprenez bien que ce doit être là un petit tréſor pour l'Hiſtoire Littéraire, & je ſuis fort tenté de profiter de l'offre qu'il a faite de les laiſſer copier, pourvû qu'on lui fourniſſe un Copiſte. M. de Mazaugues a déja de quoi faire un bon in-fôlio des Lettres que les Sçavans de toute l'Europe avoient écrites à M. de Peireſc, & il avoit eu quelque deſſein de les publier; mais ſes occupations & ſon peu d'habitude à travailler de ſuite

feront vrai-ſemblablement avorter ce projet. Je lui ai offert pluſieurs fois de me charger de cette beſogne, & voici à peu près de quelle façon j'aurois voulu m'y prendre. J'aurois d'abord donné à toute la collection pour titre: *Nic. Fabricii Peireſcii, &c. & doctorum Virorum ad eum Epiſtolæ*; j'aurois mis toutes les Lettres ſuivant l'ordre chronologique, & enſuite j'aurois fait des Tables: 1°. une des perſonnes auxquelles M. de Peireſc avoit écrit, & de qui il avoit reçu des Lettres, en ſorte qu'on pût retrouver aiſément, par exemple, toutes les Lettres qu'il avoit écrites à Luc d'Holſtein, & toutes celles que Luc d'Holſtein lui avoit écrites; 2°. une autre Table où toutes les Lettres auroient été rangées par leurs ſujets: car il y en a qui regardent la Critique, les Langues, l'Antiquité, la Géographie, la Chronologie, l'Hiſtoire, la Philoſophie, les Mathématiques, l'Hiſtoire naturelle, &c. de maniere que par le moyen de cette Table, chacun eût trouvé ſans peine tout ce qui regardoit la portion des Arts & des Sciences à laquelle il s'étoit attaché; 3°. une troiſiéme Table générale la plus complette qu'il m'auroit été poſſible de faire. J'aurois voulu mettre à la tête de tout l'ouvrage une nouvelle Vie de M. de Pei-

reſc, tirée de ſes ouvrages mêmes, & y joindre à la fin un Catalogue de tous les Manuſcrits qu'il a laiſſés, en marquant exactement en quel endroit ils ſe trouvent aujourd'hui. J'aurois enfin voulu faire quelques petites notes fort courtes ſur certains endroits, & certains perſonnages qui ont été en relation avec M. de Peireſc, & qu'on ne connoît pas trop aujourd'hui. Voilà en gros la façon dont j'avois conçu qu'on pourroit donner une Edition intéreſſante des Lettres écrites & reçues par M. de Peireſc, ſi M. de Mazaugues avoit un peu plus voulu ſe prêter à communiquer au public, & abandonner à ma direction un Recueil qui mériteroit bien de voir le jour. Si je puis avoir les lettres qui ſont entre les mains de M. Falconet, cela pourroit déterminer M. de Mazaugues à livrer les ſiennes.

Lettre de M. le Préſident Bouhier à M. l'Abbé le Clerc.

A Dijon, le 11 Février 1735.

JE ſuis bien aiſe que vous n'ayez pas perdu de vûe votre Traité du *Plagiat Littéraire.* La moiſſon en doit être bien abondante, quoique je ſois perſuadé

e la plûpart de ces accuſations ſoient
ıſſes.

En voici une que je vous dénonce,
mme je l'ai reçue d'un de mes amis
Paris. Elle tombe ſur Madame des
ouliéres ; qui le croiroit ? On pré-
nd que les plus belles Stances &
nſées de ſon Idylle des moutons, ſe
ouvent dans une piéce en vers Hé-
iques ſur le même ſujet, inſérée dans
aſſez mauvais Recueil de Vers, im-
imé en 1649. par les ſoins d'un
mmé Couttel, & que Madame des
oulieres n'y a fait que quelques chan-
mens, pour accommoder les vers à la
eſure des Lyriques, dont elle s'eſt
rvie. Ce qui le confirme, c'eſt qu'a-
rs elle n'avoit que onze ans, étant née
1638. Pour moi j'ai peine à me
ſoudre à la croire Plagiaire, ayant
nné tant de preuves de ſon génie,
de ſon caractere original. Je n'ai
oint vû le Recueil de 1649. que
ut-être aurez vous ; mais s'il eſt tel
l'on le dit, je croirois volontiers
ıe toute jeune qu'elle étoit d'ail-
urs, étant conduite par le ſieur
énaut, ſon maître en Poëſie, qui
ut-être dès lors cultivoit les grands
lens de cette jeune perſonne, elle
oit donné cet eſſai de ſes productions,
rrigé ſans doute par Hénaut qui le fit

imprimer. Après quoi quand elle fut devenue plus habile, elle voulut remanier cette piéce ſuivant ſa nouvelle maniere, & la remit dans l'état, où elle a paru depuis dans le Recueil de ſes Poëſies. Cela étant, elle pourroit groſſir le nombre des Enfans célébres, & je ne vois rien en cela, qui ne ſoit trés-naturel.

Perſonne n'ignore que le Tréſor de la Langue Latine, que nous a donné Robert Etienne, lui a acquis une gloire immortelle. Mais peu de gens ſçavent que ſon zéle infatigable pour l'accroiſſement des Belles-Lettres lui avoit fait entreprendre le même travail pour la Langue Grecque; & l'on en fait communément tout l'honneur à ſon fils Henri Etienne. En effet, ce Fils en ſa préface du Tréſor de la Langue Grecque ne dit qu'un mot de ſon pere, & encore au ſujet de ſon Dictionnaire Latin. En quoi l'on voit qu'il a voulu faire croire, que ce grand Ouvrage étoit dû à lui ſeul; cependant il eſt certain que Robert Etienne y avoit travaillé pluſieurs années avant ſa mort, & qu'il avoit amaſſé pour cela une infinité de matériaux, n'épargnant aucune dépenſe, pour avoir les ſecours des plus habiles gens de ſon tems. C'eſt ce qu'a avoué Henri Etienne lui-mê-

ne en la préface de ſon *Lexicon Ciceronianum Gr. Lat.* où il témoigne qu'il ravailloit à cet ouvrage, *unà cum aliis multis.* Sylburge en étoit l'un, ſuivant qu'on l'apprend aux ſeconds *Scaligerana*, pag. 233. & l'on peut juger par-là du mérite de ceux qui y étoient employés. Henri Etienne n'auroit donc pas dû priver ſon pere, & les autres perſonnes habiles qui l'avoient aidé à compoſer ſon Dictionnaire Grec, de la louange qui leur en étoit dûe, quoique lui-même y eût contribué de ſon travail, & peut-être plus qu'un autre. Mais il auroit dû pourtant nommer ſes aſſociés, & nous apprendre naïvement en quel état ſon pere avoit laiſſé cet ouvrage. On n'auroit pas laiſſé de le louer de l'avoir rédigé, augmenté, & donné au Public avec des peines & des dépenſes incroyables.

Lettre de M. l'Abbé Papillon à M. l'Abbé le Clerc.

A Dijon, le 12 Juin 1735.

LE P. Oudin m'a dit que vous cherchiez à augmenter le Traité *de Plagio* par Thomaſius. Je ſuis perſuadé que votre ouvrage ſera meilleur

que le ſien. Il y aura autant de différence entre vous & lui, qu'il y en a entre un Allemand & un François. C'eſt aſſez dire. Vous avez apparemment parcouru les *Animadverſiones Philologicæ Hiſtorico-Criticæ* de Crenius & ſon Traité *de Furibus Librariis.* Vous y trouverez de quoi vivre ; il a ramaſſé quantité de Plagiaires.

Je ne ſçai perſonne qui ait mis du Verdier parmi les Plagiaires. Il l'eſt néanmoins, & la preuve eſt facile à faire. J'ai trouvé qu'il a inſéré dans ſa Bibliothéque tout l'ouvrage de Fauchet ſur nos anciens Poëtes François. Voyez, par exemple, l'article d'*Euſtace ou Huiſtace.* Il n'oublie dans ce qu'il dit de ce Poëte, que le nom de celui qui lui a fourni de bons matériaux.

Vous avez parlé à la fin de votre Diſſertation ſur les *Vindiciæ contra Tyrannos* de Languet N.XLI. d'un petit livre in-12. que je crois vous avoir montré chez moi : *Réſolution claire & facile ſur la queſtion*, &c. *S'il eſt permis de s'armer pour s'oppoſer à la cruauté du Prince*, &c. J'ai depuis long-tems attribué cet ouvrage à Odet de la Noüe qui l'a pû compoſer ſous les yeux de ſon pere. Vous n'avez pas fait attention à la ſuite de ce livre, qui eſt intitulée : *Vive deſcription de la Tyrannie & des Ty-*

s, avec les moyens de ſe garantir de leur g. Cicero, Philipp. XIII. Quem diſ- diæ, quem cædes Civium, quem bel- i civile delectat, eum ex numero ho- num ejiciendum, ex finibus humanæ turæ cenſeo exterminandum. Reims, ouchard. 1577. pp. 96.

Si vous avez beſoin de citations & utorités pour prouver le mérite de cques *Gouthiere*, j'ai de quoi vous rnir d'aſſez bons Mémoires. Il eſt ai qu'il y a des Auteurs qui l'ont ap- llé *Goutiere*. On en voit la preuve p. 1. des opuſcules de Loyſel. Gou- iere étoit fort verſé dans les Anti- ités Romaines. Il ſe glorifioit du ti- de Citoyen Romain; il l'obtint le Mars 1614. à cauſe de ſon Traité *Jure Pontificis*, que certains préten- s Bibliothécaires ont rangé mal-à- opos parmi les ouvrages de Droit Ca- n. Le Bibliothécaire de Clairvaux ent tout nouvellement de tomber ns cette erreur, en faiſant le Cata- gue de la Bibliothéque de cette cé- bre Abbaye; le titre ſeul du livre de- it lui indiquer la matiere dont il giſſoit: *De Veteri Jure Pontificis Urbis mæ.* Ces termes ſont déciſifs. Naudé ns ſon *Maſcurat* p. 181. blâme ceux qui comme Montagne ont eu la va- nité de prendre le titre de *Civis Ro-*

» *manus.* Le bon homme Gutherius a » donné pour titre à un de ſes livres, » *Jac. Gutherii J. C. Civis nobilis, &c. de* » *Jure Manium*, &c. La raiſon de » Montagne étoit que n'étant point » Bourgeois d'aucune Ville, il étoit bien » aiſe de l'être de la plus noble qui fût, » & qui ſera onques, &c. ».

Je prenois les Volumes du P. Niceron à meſure qu'ils paroiſſoient; le 7e. Volume me dégoûta, & dès-lors j'y renonçai. Il eſt plagiaire par-tout, & il ne ſe met guére en peine de nous ennuyer par des vies que nous trouvons tous les jours ſous notre main. Il eſt aiſé de faire un in-douze à ce prix-là, & de gagner les cinquante écus qu'on lui paye par quartier. M. Bouhier vouloit que dans la nouvelle Edition qu'on préparoit des premiers Volumes de ces Mémoires, le P. Niceron mît la vie de Chaſſeneuz comme il l'avoit trouvée dans la Coutume de Bourgogne de 1717. avec les citations. Cela n'a pas été exécuté, & M. Bouhier en eſt très-mortifié; mais c'eſt le ſtyle de ce M. d'épargner les Citoyens. Il craint un pareil engagement, & il a peut-être raiſon. L'on voit bien qu'il n'eſt pas propre à ſuivre ce plan. Les cinquante écus n'iroient pas leur train. *Sic vivitur.* Vos remarques ſur *Pomponius Lætus*

ıt juſtes. Ce que vous dites que le M. a pas vû l'abregé de l'Hiſtoire Roaine de cet Auteur, Edition de 1499. eut être appliqué à bien d'autres cas, ans leſquels il devroit conſulter les ditions des livres; il en parleroit plus ıſte auſſi bien que de leurs Auteurs.

Extrait de pluſieurs Lettres du R. P. Oudin, Jéſuite, à M. l'Abbé le Clerc.

A Dijon, le 24 Janvier 1727.

POur ce qui concerne les PP. Labbe & Sirmond, voici ce que le P. Tournemine m'a écrit. *Le Journaliſte qui a dit que le P. Labbe avoit profité des Mémoires du P. Sirmond, a parlé ſelon le ſentiment des Peres de la Baune & Martine, ſentiment dont ils avoient des preuves.* Peu content de cette réponſe, j'ai conſulté le P. Etienne Souciet, Bibliothécaire du Collége: ce Pere m'a répondu qu'il eſt faux que le P. Labbe ait travaillé ſur les Mémoires du P. Sirmond, vû que le P. Sirmond n'avoit laiſſé ſur la matiere dont il s'agit, que quelques notes écrites de ſa main ſur un Bellarmin *de Scriptoribus Eccleſiaſticis*, qui toutes réunies ne ſe-

roient pas une, ou tout au plus deux pages du livre du P. Labbe.

Le ſieur Martin, Traducteur des Géorgiques, eſt différent de Pincheſne; c'étoit ſon frere. Sa traduction a été imprimée à Rouen en 1708. L'Editeur a peut-être caché qu'il fût frere de Pincheſne, depeur que le mépris que l'on avoit de la Poëſie de celui-ci, ne fît tort à l'ouvrage de ſon frere. C'eſt ce que penſe le P. Tournemine ſur le ſilence de l'Editeur.

Du 30 Décembre 1734.

Les Notes de M. Pelliſſier ſur Pline ſont à leur place dans la Bibliothéque de notre Collége de Paris. C'eſt ce que m'a aſſuré un Jéſuite qui a demeuré ici deux ans après en avoir paſſé trois à Paris. Le P. Hardouin ayant donné la ſeconde Edition de ſon Pline, remit les deux volumes où ils devoient être; il n'eſt pas ſurprenant qu'ayant toujours des vûes ſur Pline, il ait gardé dans ſa chambre les livres ſur leſquels il vouloit repaſſer. Ce qui le diſculpe entiérement, c'eſt qu'il a cité M. Pelliſſier. On a reproché au ſurplus au P. Hardouin d'avoir fait diſparoître une belle conjecture du P. Petau ſur un endroit de Pline, inſérée dans l'Edition de

hémiſtius, *ibid.* pag. 557. omiſe dans Edition de 1684. qui a paſſé par les ains du P. Hardouin, & employée ans l'Edition de Pline L. XI. Sect. 16. eſt parlé de ce petit tour de paſſe-aſſe dans la Bibliothéque Latine de abricius à l'article de Pline, dans la ibliothéque Grecque du même Fabri-ius, Tom. VIII. pag. 16. au bas de la age. Jean le Clerc en parle dans quel-ues-unes de ſes Bibliothéques, mais e ne ſçai où. Il me ſemble que Foi aillant s'eſt plaint que le P. Har-ouin lui avoit filouté quelques expli-ations de Médailles; je n'ai pas les bro-hures de cet Antiquaire. Mais après out les Médailliſtes doivent ſe paſſer de a filouterie, ils en font métier. S'ils ſcamotent ſans ſcrupule toute Médail-e rare qui leur paſſe par les doigts, ourquoi ne prendroient-ils pas une xplication? Au reſte, le P. Hardouin eſt bien corrigé; & dans la ſuite on e l'a pû accuſer de voler les idées qu'il miſes dans ſes livres.

Du 18 Août 1735.

Je ſuis ravi que vous examiniez les ccuſations de *plagiat*, portées au tri-unal public contre le P. Hardouin, & e ſouhaite que vous le tiriez d'affaire;

la choſe me paroît difficile. Notre ami M. l'Abbé Papillon eſt aucunement ſcandaliſé, de ce que vous excuſiez du Verdier qu'il vous a déféré comme voleur de Fauchet. Je me ſouviens d'avoir vû dans les vaſtes Commentaires de notre *Cornelius à Lapide* des colonnes entiéres tranſcrites de Lilius Greg. Gyraldus dans ſon Hiſtoire des Dieux; mais c'eſt le privilége des faiſeurs de gros livres. Dans une lettre du P. Sirmond à Tengnagelius, Tom. IV. de Sirmond Col. 653. on lit au ſujet du P. Fronton: *Theodoretum magnâ ex parte confectum habebat. Quod deerat ſupplere ipſe, licet impar, inſtitui.* Cependant l'Edition de Théodoret eſt attribuée au ſeul P. Sirmond, & le P. Garnier dans ſon *Auctarium Theodoreti*, Diſſert. 11. N. 2. ne parle que de Sirmond. Il y a je ne ſçai quoi que j'ai peine à concilier.

Lettre du R. P. Etienne Souciet, Jéſuite, à M. l'Abbé le Clerc.

A Paris, le 9 Mars 1736.

MONSIEUR,

J'Ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire & l'Apologie de M. votre Pere, & je l'ai auſ-

t-tôt donnée aux Journaliſtes pour la nettre dans leurs Mémoires, ce qu'ils n'ont promis de faire au plûtôt (*a*). e l'ai lûe avec bien du plaiſir cette Apoogie, je l'ai trouvée fort-bien faite & rès-modérée. J'y ai cependant retranhé un mot, & j'ai crû que vous me ermettriez de le faire, parce qu'il ne ouche en aucune ſorte le but que vous ous propoſez de juſtifier M. le Clerc le l'accuſation de *Plagiarité*, & qu'il pourroit choquer. Voici ce mot : *qui ne veut pas mentir de propos délibéré.* Car quoiqu'il ne mente pas de propos délibéré, & que ne mentir pas de propos délibéré, ce ne ſoit pas proprement mentir, il ſemble cependant que vous vouliez toûjours faire entendre qu'il ment. Or ce terme de *mentir* eſt ſi odieux & ſi impoli parmi nous, que j'ai crû que non ſeulement Monſieur d'Alleman, mais généralement les Lecteurs en pourroient être choqués. Du reſte, j'ai été charmé, Monſieur, d'avoir cette occaſion de rendre ſervice à une perſonne comme vous, dont je connois depuis long-tems l'érudition & l'exactitude, & de contribuer à rendre publi-

(*a*) Elle ſe trouve dans les *Mémoires de Trévoux*, Mai 1736. p. 1058. M. l'Abbé le Clerc étoit mort le 6. du même mois de Mai, âgé de près de 59 ans.

que la juſtification de M. le Clerc, dont j'ai toujours extrêmement eſtimé le goût & les ouvrages. J'ai l'honneur d'être avec bien du reſpect, &c.

E. Soucier de la C. de J.

ARTICLE LXXXV.

Traduction de deux Lettres Latines Manuſcrites du P. Hardouin.

COmme il a été ſouvent queſtion ci-deſſus du P. Hardouin, je vais donner une eſpéce de Traduction de deux Lettres Latines M.S. que ce Sçavant écrivit à M. Grævius, pour répondre aux plaintes des Antiquaires.

I. LETTRE DU P. HARDOUIN.

A Paris, le 6 Mai 1685.

Au ſçavant & célébre Jean-George Grævius.

QUelque ſatisfaction que j'aye d'être connu de vous, votre amitié me flatte encore davantage : car quoique je ſois charmé de recevoir des éloges d'une perſonne que tout le monde

ue, [ce qui fut autrefois, comme le
t Cicéron, l'objet des vœux d'un grand
omme,] je trouve néanmoins qu'il
t plus doux & plus agréable d'en être
imé.

Je l'avoue, & je me fais un plaiſir
e le publier, j'ai reçu un précieux ga-
e de votre bienveillance dans les deux
réſens dont vous m'avez honoré; mais
uiſque vous m'ordonnez d'en agir ſans
içon avec vous, j'exige une nouvelle
reuve de votre amitié.

L'illuſtre M. Bigot m'a remis en effet
:s Lettres de Cicéron à Atticus, que
ous avez revûes & corrigées; j'y ai ad-
iré votre génie, votre érudition, vo-
e capacité, votre exactitude, & je
e ſuis plus ſurpris que de ce grand
ombre de Gens de Lettres & de beaux
ſprits qui illuſtrent la Hollande, il n'y
it que le ſeul Grævius qui ſoit nommé
: cité avec éloge à Paris dans les aſſem-
lées des Sçavans.

Ce que je regarde comme un ſecond
enfait de votre part, ce ſont vos deux
:marques ſur mon Themiſtius; elles
ıe plaiſent beaucoup, & j'aurai ſoin
: les inſérer dans une autre Edition,
ı faiſant, comme il convient, une
ıention honorable de M. Grævius qui
ıe les a fournies.

Mais, comme je vous l'ai déja dit,

ciennes Médailles.

Un de vos compatriotes a p
moi d'une maniere peu avanta
à l'occaſion de ce Livre ; je crois
avoir quelque ſujet de me plaind
une ſi grande idée de votre polit
votre réputation & de votre
parmi les Sçavans, que je ne veu
ici d'autre Juge que vous.

M. Bayle, qui demeure a
ment à Rotterdam, Auteur des
périodiques qu'il a intitulées, *
les de la République des Lettres*, d
mois de Mars dernier [que m'a f
le R. P. de la Chaiſe] rapporte
témoignage d'autrui, comme i
lui-même, pluſieurs choſes que
& la jalouſie ont fait inventer
moi ; & quoiqu'il aſſure qu'il
croit point, il ne laiſſe pas de l

Il eſt de mon intérêt de vous en démontrer la fauſſeté ; & vous me ferez un ſenſible plaiſir, ſi vous voulez bien en convaincre le Journaliſte. Je ſuis perſuadé qu'il eſt tel qu'il veut paroître, honnête homme & équitable ; ainſi j'eſpére que ſur vos repréſentations il avertira dans ſon premier Journal qu'il eſt maintenant convaincu, ſoit par les Lettres de ſes amis & celles des Sçavans, ſoit par une lecture plus réfléchie de mon Traité des Médailles, que tout ce qu'il a recueilli contre moi ſur le rapport d'autrui dans ſon mois de Mars eſt abſolument faux & controuvé, & qu'il a fait très-prudemment d'uſer de cette reſtriction qu'on voit à la pag. 326 de ſon vol. *Sans garantir rien.*

Quoique, à vous parler franchement, & pluſieurs penſent de même, cette précaution du Journaliſte n'eſt guéres approuvée des perſonnes judicieuſes, & on n'y trouve pas beaucoup de fineſſe ni d'eſprit : car y a-t-il ſorte d'injures & de médiſances qu'on ne pût répandre impunément contre vous & moi, contre le Journaliſte & tout honnête homme, s'il ſuffiſoit, pour ſe diſculper de les avoir publiées, de dire qu'on ne garantit rien ?

Je vais donc toucher légerement & rapporter par articles & en peu de mots

les fauſſetés que j'ai apperçues dans ce Libelle. Je préſume aſſez de votre complaiſance, pour ne pas craindre de vous ennuyer par un pareil détail. Je citerai les propres paroles du Journaliſte, & j'y joindrai mes réponſes, dont vous lui communiquerez inceſſamment [ſi vous avez quelque amitié pour moi] ce que vous jugerez à propos qu'il ſçache.

I. (*a*) *Ils diſent en toutes rencontres que le P. Hardouin trouvant une extrême peine à déchiffrer les Médailles Grecques, eut recours à MM. Vaillant & Morel, deux des plus habiles Antiquaires de l'Europe.*

Je ſuis fâché que pour me défendre, M. Vaillant me mette dans la néceſſité de dire que les Lettres qu'il m'a écrites font foi du contraire, puiſqu'elles marquent évidemment qu'il a été obligé en cent rencontres d'avoir lui-même recours à moi.

Je n'ai qu'à produire entr'autres ſa Lettre du 28 Mai de l'année paſſée, où il fait voir l'extrême peine qu'il a de déchiffrer les Médailles Grecques ; où il me prie de les expliquer, ajoûtant que je ſuis l'Œdipe, que je viens à bout de tout, qu'il ſera ravi d'en apprendre l'ex-

(*a*) Paroles de M. Bayle.

ication de moi, &c. ce ſont ſes pro-es termes.

Je n'ai de même qu'à publier les liſ-s entieres de médailles, ſur leſquel-s M. Morel me prie de lui dire mon ntiment, parce qu'il ne les entend is.

C'eſt un haſard, Monſieur, que j'aye ncontré depuis peu parmi mes papiers ut cela; & je ſuis pourtant fâché en-re un coup d'en parler: mais ne m'y bligent-ils pas tous deux?

II. *Qu'il en tira tout ce qu'il put par converſation.*

Ne pourrois-je pas en dire autant u'eux; & ne voient-ils pas bien que s ſortes d'accuſations ſe peuvent auſſi ſément nier de part & d'autre, que on a de facilité à les avancer? S'ils ouvoient tirer quelque avantage des ettres que je leur ai écrites depuis ls ſont à Verſailles, ils ne ſe jette-oient pas ſur la converſation; mais omme je ne leur ai jamais écrit que our ſçavoir d'eux ſi certaines Médail-s que je leur marquois étoient effec-vement au Cabinet du Roi, ils n'ont is oſé en parler, parce qu'ils n'ont à s'en prévaloir.

Il eſt cependant certain que je n'ai oint eu d'entretien que deux fois avec l. Vaillant depuis plus de quatre ans;

& de près de ſept mille Médailles que j'ai expliquées, il n'en ſçauroit marquer aucune ſur laquelle il puiſſe dire avec ſincérité qu'il ait donné la moindre inſtruction.

Pour ce qu'il dit de M. Morel, je ne me ſerois jamais vanté qu'il eût profité de ma converſation, & le Public ne l'auroit jamais ſçû, s'il ne s'en étoit lui-même fait honneur. C'eſt dans ſon Livre qu'il a fait imprimer ici il y a plus d'un an, & qu'il a intitulé: *Specimen univerſæ rei nummariæ antiquæ*; à la page 18 voici ſes paroles: [*Tabula prima. Egregiam primus Tabellæ nummus exhibet inſcriptionem, quam aſſequi vix potuiſſem, quamvis tres diverſi cum eâdem inſcriptione in Gazâ Regiâ occurrant nummi: feliciter in hunc incidi nummum, qui aſſervatur Pariſiis in Regio Ludovici Magni Collegio Soc. Jeſ. gazæ inſtructiſſimæ à R. P. Sirmondo LX. annorum ſpatio collectæ, & Bibliothecæ Cuſtos humaniſſimus atque doctiſſimus R. P. Harduinus me de nummo hærentem edocuit, & legit prout à tergo Tabellæ cernitur.*] Et à la page 118. AELIANA PINCENSIA, *Certamina ſunt*, & le reſte, qu'il avoue que je lui appris, en ces termes: *Sic nummum explicat R. P. Harduinus Soc. Jeſu, aliàs jam laudatus, nec ſatis unquam pro ſuâ ſingulari ſolertiâ*

& humanitate laudandus. Vous trouverez encore, Monſieur, ſur quelques Médailles, à la page 133. *Sic R. P. Harduinus.*

Il auroit bien pû, & il auroit peut-être dû le dire en bien d'autres occaſions, comme à la Médaille ΝΕΟΙ ΗΑΓΟΙ. page 26. à celle-ci de la page 63. METALLI. VLPIANI. PANN. & bien ſouvent ailleurs; & s'il m'avoit encore parlé de la Médaille ΓΙΑΝΩΝ. pag. 62. il y auroit mieux réuſſi.

J'aurois beauconp de choſes à dire de l'un & de l'autre ſur ce chapitre; mais j'eſpére qu'ils ne m'y obligeront pas déſormais, n'y ayant qu'une juſte défenſe qui puiſſe m'arracher aucune vérité qui leur pourroit déplaire.

III. *Et qu'il obtint même qu'ils lui prêtaſſent leurs écrits & leurs deſſeins.*

Je n'ai jamais rien vû ni lû de M. Vaillant que les Lettres qu'il m'a écrites pour me conſulter.

M. Morel, qui ſe fait honneur de ſçavoir parfaitement deſſiner les Médailles, m'a quelquefois montré celles qu'il avoit priſes de Goltzius & d'autres Livres déja imprimés, dont il avoit copié toutes les fautes que je lui faiſois remarquer alors; mais il m'a toujours dit que ſes meilleurs deſſeins étoient

en Angleterre, & il ne me les a jamais fait voir : j'ai ſçu depuis qu'il n'a rien de bon ni d'extraordinaire qui ne ſoit dans mon Recueil.

IV. *Qu'il fit en ſorte d'avoir une copie du Catalogue de Sa Majeſté.*

J'avois vû & examiné à loiſir ces Médailles, même du tems qu'elles étoient à Paris, & que M. Carcavi les gardoit. M. l'Abbé Gallois m'en a depuis fait voir un Catalogue de la main de M. Vaillant ; il n'y a pas mis le moindre éclairciſſement ſur les Médailles. D'ailleurs tous les mots Grecs ſont ſi étrangement corrompus, & il y a par-tout un ſi grand nombre de fautes, que ſi M. Bayle l'avoit vû, il n'auroit pas dit de M. Vaillant, qu'il eſt un des plus habiles Antiquaires de l'Europe.

Mon Livre cependant ſervira bien à M. Vaillant, quoiqu'il en diſe, pour rendre plus correct le Catalogue nouveau que l'on dit qu'il fait à Verſailles ; & peut-être à d'autres pour les expliquer.

V. *Qu'après s'être enrichi de tant de dépouilles, il quitta tout à coup ſon Pline.*

J'avois achevé long-tems auparavant mon Pline, & l'on n'en a jamais diſcontinué pour cela l'impreſſion, qui doit paroître dans ſix ſemaines.

VI. *Il compoſa cet autre ouvrage ſans avoir*

voir égard aux proteſtations qu'il avoit faites à ces deux Meſſieurs de ne pas publier avant eux leur propre travail.

Tout cela eſt imaginé à plaiſir ; ils ne m'ont jamais parlé de différer mon ouvrage, & ils euſſent eu fort mauvaiſe grace de m'en prier, n'ayant jamais rien appris d'eux.

VII. *Ils ajoûtent qu'il y a trop de faſte dans ſon Livre, puiſquil a dit dans la Préface qu'il n'a lû les Antiquaires que pour les corriger ; de ſorte*, dit-il, *qu'on pourroit appeller mon Livre*, ERRATA ANTIQUARIORUM.

J'ai dit en riant que j'euſſe bien pû en toute rigueur donner ce titre à mon Livre, puiſque toutes les pages ſont pleines de ces corrections : mais j'ai auſſi ajoûté enſuite, que cela eût pû marquer trop de faſte, que je n'aimois pas, & que je n'ai eu garde de faire par cette raiſon, *ne tam inſolenti titulo jactantiæ ſuſpicio adhæreret.*

VIII. *Ils trouvent mauvais qu'il n'ait jamais nommé M. Morel.*

A quelle occaſion l'aurois-je pû faire, après ce que je viens de dire, ni M. Vaillant que pour le reprendre ?

M. Vaillant dans tout ce qu'il a imprimé, n'a rapporté que deux bonnes Médailles que j'aye pû citer. La premiere eſt à la page 146. de mon Livre :

ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. ΤΩΝ. ΠΡΟΣ. ΚΑΛΛΙΡΟΗΝ. : l'autre eſt ΑΝΤΙΟΚΕΩΝ. ΤΩΝ. ΕΝ. ΠΤΟΛΕΜΑΙΔΙ. pag. 414. & 415

A la vérité mon ſentiment eſt bien différent du ſien ; mais examinez, je vous prie, Monſieur, l'un & l'autre, & voyez auſſi ce que je dis de M. Vaillant en cet endroit-là : vous tomberez ſans doute d'accord avec moi, qu'il ne ſe peut rien à ſon égard de plus modéré ; & vous conviendrez vous-même qu'il n'eſt gueres probable que j'aye jamais pû profiter de ſes lumieres.

IX. *Et qu'il ait dit de M. Spanheim, que c'eſt dommage qu'ayant d'ailleurs quelque habileté, il ſe ſoit trompé ſi lourdement.*

Je n'ai point dit cela, ni rien qui en approche. Voici mes paroles à la page 260. *Non vidit hunc Plinii locum vir eruditus, qui, &c.* & à la page 271. *Neque quicquam cauſæ fuit, cur Pamphiliæ Eumas vir aliàs eruditus operis ſui de Numiſmatibus pag.* 890. *Xantho Lyciæ amni finitimas ex eo fingeret, &c.*

Voyez, Monſieur, ſi je n'ai pas ſujet de me plaindre qu'on a rapporté ſi peu fidélement mes paroles & ma penſée : je parle de M. Spanheim en pluſieurs autres endroits, mais toujours avec des marques d'eſtime.

X. *Ils n'approuvent pas qu'il ait fait*

ir ſes cenſures à MM. Triſtan, Patin, uin, &c.

Si ces Meſſieurs n'approuvent pas : je faſſe ſçavoir preſque à chaque ge que je ne ſuis pas du ſentiment MM. Triſtan, Patin, Seguin, &c. Public eſt cependant bien aiſe d'être truit; & d'ailleurs je ſuis aſſuré que and on examinera la maniére dont parle des perſonnes de quelque mé- e, on ne la déſapprouvera pas tout- fait.

XI. *Ils ſoutiennent que comme il expli- plusieurs Médailles aſſez bien, il en plique auſſi bien d'autres trop hardiment, un peu témérairement, toujours plein beaucoup de confiance, juſqu'à dire, and il change une inſcription*: Sic legi bemus; *& meo periculo ſic legatur.*

Voudroit-on faire le procès à M. umaiſe, pour s'être ſouvent ſervi de s expreſſions, quoique peut-être avec oins de ſujet? Il faut que ces Meſſieurs arquent les endroits où je ſuis trop rdi à leur avis, s'ils veulent qu'on s croie.

XII. *Qu'il a ſouvent pris une Ville ur un Préteur, ou un Préteur pour une ille, & des Lettres numérales pour des rovinces.*

Si c'eſt dans la Médaille que j'ai rap- ortée à la page 72. ARDONIUS

ou dans celle-ci de la page 249. ΠΡΟ-ΝΟΙΑ. K. B. je ne penſe pas que les habiles gens qui auront vû mes preuves, s'en tiennent à leurs déciſions. Si c'eſt dans quelque autre Médaille, je ſçaurois bon gré à ces Meſſieurs de me marquer les endroits où je me ſuis trompé.

XIII. *Que ſon Livre a été fait avec trop de hâte, puiſqu'on n'a ajoûté à l'inſcription des Médailles, ni les figures, ni la deſcription des revers.*

Pour les figures, c'eſt mon Imprimeur qui s'eſt trop hâté; il les y mettra quand il voudra, il a le privilége pour cela. Pour les revers, tous les plus difficiles & les plus curieux, ceux qui renferment le plus d'érudition, & qui nous peuvent le plus inſtruire, y ſont expliqués fort au long, comme ceux des Médailles de Byzance, pag. 597. d'Ephéſe pag. 607. & plus de deux mille autres. Je réſerve ceux qui ſont plus communs, pour la ſeconde & troiſiéme partie de mon livre, comme je l'ai promis dans ma Préface.

XIV. *Enfin ils diſent qu'il a inſéré dans ſon ouvrage les Médailles Grecques de Goltzius, qui ſont fauſſes en partie.*

Les plus habiles Médailliſtes tombent d'accord, que tous les jours on découvre bien des Médailles que l'on a cru

long-tems être fauſſes & inventées par Goltzius, qui proteſte pourtant qu'il en a vû juſqu'à plus de ſoixante & dix mille ; mais quoi qu'il en ſoit, quand j'en ai pris chez Goltzius, je le cite, & je me contente d'en donner l'explication ſans les garantir.

XV. *On dit même, que M. Vaillant remarqua plus de trois cens fautes dans ce livre en le parcourant pour la premiere fois.*

M. Vaillant ne craint-il point qu'on diſe, que ces accuſations & ces exagérations outrées n'approchent un peu de ce faſte dont il m'accuſe ? Je ſçai bien que c'eſt ainſi qu'on en a déja parlé entre les Sçavans. S'il veut qu'on en juge autrement, c'eſt à lui de ſonger à s'acquitter de ſa promeſſe, en faiſant voir ces trois cens fautes. S'il ne le fait pas, on ne croira point que ce ſoit ſon reſpect pour le R. P. de la Chaiſe qui l'en aura empêché. Car les gens de Lettres d'ici ſçavent aſſez, & l'on a déclaré à M. Vaillant lui-même, que le R. P. de la Chaiſe aime trop les lettres, pour vouloir être cauſe que le Public ſoit privé de trois cens obſervations curieuſes, qu'une perſonne auſſi intelligente que M. Vaillant auroit pû faire ſur les Médailles.

Outre cela, je vous prie [car dès que j'ai une fois paſſé les bornes de la

diſcrétion, je deviens, comme dit Ciceron, tout-à-fait importun] je vous prie de faire ſçavoir à M. Bayle deux choſes, que j'eſpére qui le détermineront à rectifier ce qu'il a dit contre moi. La premiere, c'eſt que dans le tems où je penſois à lui écrire pour le remercier des choſes obligeantes qu'il a dites ſur mon compte dans le mois de Décembre [ce que j'ai ſçu par mes amis, car je n'ai pû le voir moi-même] la lecture de ſon Journal de Mars m'a fait changer de réſolution. J'avois deux moyens bien ſûrs, pour défendre ma réputation; ſçavoir, ou de faire imprimer ce que je vous envoie, & même quelque choſe de plus étendu & de mieux travaillé, & de le répandre enſuite dans le Public; ou de charger de ce ſoin l'Auteur du *Journal des Sçavans*, mon ami intime, qui s'en feroit un plaiſir, & qui ſaiſiroit cette occaſion pour décréditer M. Bayle, & le rendre odieux à tous les gens de Lettres. J'ai cependant mieux aimé m'en rapporter à votre jugement & au ſien.

La ſeconde choſe que je vous prie avec inſtance de lui inſinuer, c'eſt que n'ayant parlé de mon ouvrage que très-ſuperficiellement, il a une occaſion toute naturelle d'y revenir, & d'en traiter plus au long. Par là il fera con-

noître qu'il a lû mon livre avec attention, & qu'il eſt en état d'en rendre compte à la République des lettres, ſuivant le but qu'il s'eſt propoſé dans ſon Journal. Qu'il diſe donc, s'il le juge à propos :

1°. Qu'on a donné l'explication de 600 Médailles juſqu'ici peu connuës, & très-difficiles à expliquer. Parmi le grand nombre, il en pourra citer quelques-unes, & je vais lui en fournir des exemples (*a*).

2°. Qu'une infinité d'autres mal expliquées juſqu'à préſent, ont été heureuſement éclaircies.

3°. Qu'on y a démêlé trente-deux Eres ou Epoques differentes des Villes; ce qui eſt d'un grand ſecours pour l'éclairciſſement de la Chronologie.

4°. Que j'ai fixé la ſituation de pluſieurs Villes, dont les noms mêmes étoient inconnus aux Géographes.

5°. Que j'ai diſtingué aſſez heureuſement les Médailles de chaque Ville; ce qui eſt très-difficile, pluſieurs ayant porté le même nom, telles, par exemple, qu'Antioche, Céſarée, Heraclée,

(*a*) Le P. Hardouin indique ici & dans le N°. ſuivant une vingtaine de Médailles; mais je ſupprime ce détail, qui pourroit déplaire par ſa longueur & par le grand nombre de mots Grecs qu'il faudroit tranſcrire.

Apamée, Hierapolis, Magnéſie, Philadelphie, Tripoli, &c.

6°. Pour concluſion, qu'on ne trouve preſque rien dans cet ouvrage, qui ne ſoit original, & appuyé ſur les anciennes inſcriptions & ſur d'autres preuves très-certaines; qu'il n'a point encore paru de livre en ce genre, où l'on ait éclairci tant de Médailles & auſſi difficiles à expliquer.

Peut-être croirez-vous qu'il y a ici de ma part beaucoup de faſte & d'oſtentation; mais je veux que vous en jugiez vous même, & pour cela, je vous envoie un exemplaire de cet ouvrage, que la perſonne de diſtinction qui m'a remis vos lettres, s'eſt chargée de vous faire tenir.

Bien loin de trouver mauvais que vous communiquiez à M. Bayle ma lettre en tout ou en partie, je vous aurai au contraire beaucoup d'obligation. Je vous demande en grace de m'écrire promptement ce que vous aurez fait en ma faveur, ſoit par vous, ſoit par vos amis, & quel parti prendra le Journaliſte.

Un ſervice auſſi eſſentiel m'attachera tellement à vous, que comme je ne puis vous aſſez admirer pour votre ſçavoir & pour votre réputation, je ſerai encore dans l'impoſſibilité de

vous aimer autant que j'y ſerai obligé en reconnoiſſance de tous vos bienfaits.

II. LETTRE DU P. HARDOUIN *à Monſieur Grævius.*

A Paris, le 7 Juin 1685.

COmme je n'ai point reçu de réponſe à ma premiere lettre, pardonnez à mon impatience, ſi je vous écris une ſeconde fois ſur le même ſujet. Peut-être ne le trouverez-vous pas mauvais, quand vous ſçaurez que c'eſt par le conſeil que M. le Duc de Montauſier me donna hier, jour auquel j'eus l'honneur de préſenter à Sa Majeſté & à lui mon Commentaire ſur Pline. Le Roi me remercia à pluſieurs repriſes avec cette bonté & cette politeſſe qui lui ſont ordinaires. Je paſſai enſuite quatre heures entieres avec S. E. M. de Montauſier; & pendant tout ce tems-là, il ne fut queſtion que des Belles-Lettres & des Sçavans.

On parla de vous avec de grands éloges, & M. le Duc déſapprouva fort la hardieſſe & la témérité de ceux en faveur de qui M. Bayle a mis au jour ce que je vous ai envoyé en dernier lieu.

Ce Seigneur eſt plus ſenſible que moi-même à l'inſulte qu'on m'a faite. Il m'a preſſé pluſieurs fois, & enfin il m'a perſuadé de revenir à la charge, & de vous prier de faire entendre à M. Bayle qu'ayant proteſté qu'il ne rapporoit qu'en qualité d'Hiſtorien les accuſations formées contre moi, il doit encore comme Hiſtorien faire part aux Sçavans de mon Apologie : d'autant mieux qu'il a compris lui même, & il l'a fait ſentir en paſſant, qu'il étoit de mon intérêt de me juſtifier ſur tous ces points.

S'il arrivoit par malheur, ou que ma lettre vous parvînt trop tard, ou que votre réponſe ſe fît trop attendre, je ne pourrai guére m'empêcher (à moins que M. Bayle ne cédé à vos inſtances) de prendre déſormais un autre moyen pour repouſſer la calomnie.

Pardonnez à ma juſte douleur. Ce n'eſt pas aſſez ; entrez dans mon reſſentiment, comme font ici tous les gens de Lettres, & ſoyez-moi favorable, puiſque vous ſeul pouvez adoucir mon chagrin. Je ne douterai plus de votre affection pour moi, ſi vous engagez M. Bayle à faire au plutôt ce que tout le monde dit ici hautement qu'il doit exécuter ſans délai. Vous connoîtrez dans l'occaſion juſqu'à quel point

porter la reconnoiſſance : jouiſ-
ſanté parfaite, & n'oubliez
s m'avez promis de m'ai-

ayant reçu cette ſeconde
voya à M. Bayle tout ce qui
cernoit dans la premiere, & M.
yle en fit l'Extrait que nous voyons
ans les Nouvelles de la République
es lettres du mois de Juin, depuis la
86e. page juſqu'à la 692e. après quoi
l ajoûta ces paroles :

[Il y a toutes les apparences du mon-
de que la diſpute de ces ſçavans Anti-
quaires va produire pluſieurs beaux
écrits de part & d'autre, qui feront voir
ſi ceux qui n'eſtiment pas beaucoup
l'ouvrage du P. Hardouin, ſont plus
raiſonnables que ceux qui l'eſtiment in-
finiment, & qui ſe plaiſent à dire dans
l'occaſion :

I. Qu'on y a expliqué 600 Mé-
dailles qui n'avoient jamais été expli-
quées.

II. Qu'un grand nombre mal expli-
quées juſqu'ici, ont été plus heureuſe-
ment éclaircies.

III. Qu'on y a expliqué plus de
30 Epoques differentes des Villes ;
ce qui ſera très-avantageux aux Chro-
nologues.

IV. Qu'on y a marqué la ſitua-

tion de pluſieurs Villes, dont les noms mêmes étoient ignorés par les Géographes.

V. Qu'on a débrouillé l'un des principaux embarras des Médailles, ſçavoir les Villes de même nom.

VI. Enfin, qu'on n'y trouve preſque rien qui ne ſoit original, & que néanmoins tout y eſt fondé ſur des preuves très-ſolides.]

Dans la plûpart des Lettres dont je viens de donner l'extrait, on voit qu'il eſt ſouvent queſtion d'un Traité du plagiat, ou du vol littéraire par M. l'Abbé le Clerc. L'Auteur eut la ſatisfaction de finir cet ouvrage quelques mois avant ſa mort ; & il m'en communiqua pluſieurs articles, qui faiſoient juger très-favorablement de tout le reſte.

Je me rappelle entr'autres, qu'il y avoit une longue & curieuſe Apologie du P. Labbe, qu'on accuſe d'être plagiaire de Nicolas Sanſon, de Dom Lancelot, &c. M. le Clerc traitoit la matiere en Juriſconſulte, en Théologien, en Critique. On ne ſçauroit croire combien il avoit recueilli d'anecdotes & de détails intéreſſans ſur les Livres & ſur les Auteurs. Auſſi étoit-ce un homme d'une vaſte érudition, ſoutenuë par une mémoire prodigieuſe ; il ne

laiſſoit rien échapper. Je pourrois nommer pluſieurs de nos Ecrivains célébres à qui ſon commerce n'étoit pas infructueux. Si quelque choſe lui a manqué, ce ſont les graces du ſtile ; mais trouve-t-on beaucoup de Littérateurs, qui écrivent avec délicateſſe, avec agrément ? *Pauci quos æquus amavit Jupiter.*

Le Traité du plagiat ſe conſerve manuſcrit dans la Bibliothéque de Meſſieurs du Séminaire de S. Sulpice à Lyon. Peut-être ne verra-t-il jamais le jour, parce que les ſages & pieux Eccléſiaſtiques qui en ſont dépoſitaires, craignent qu'il ne faſſe des mécontens. M. le Clerc avoit encore contribué à perfectionner un ouvrage que M. l'Abbé Brun, Doyen de S. Agricole d'Avignon, vouloit donner au Public, ſous le titre de *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Poëtes François.* Le premier en parle ainſi dans une de ſes Lettres, écrite le 19 Juin 1731. à une perſonne de diſtinction qui étoit à Paris dans ce tems-là.

Lettre de M. l'Abbé le Clerc.

» Monſieur, me permettrez-vous » de renouveller une ancienne, mais » bien ancienne connoiſſance, fondée

» ſur une parenté un peu éloignée? Je
» ſuis fils du célébre Sébaſtien le Clerc
» des Gobelins, & je demeure depuis
» trente-cinq ans parmi Meſſieurs du
» Séminaire de S. Sulpice : voici
» l'occaſion pour laquelle j'ai l'hon-
» neur de vous écrire. Un de mes amis
» a compoſé un ouvrage, auquel il
» donne pour titre, *Memoires pour ſer-*
» *vir a l'Hiſtoire des Poëtes François.*
» Je l'ai fort aidé dans cet ouvrage,
» & je l'ai dirigé dans ſa compoſition.
» Je l'ai enſuite revû, corrigé, aug-
» menté en divers endroits, & auſſi
» diminué en beaucoup d'autres par di-
» vers retranchemens. Pluſieurs Sça-
» vans de mes amis ont eu connoiſſan-
» ce de cet ouvrage, & l'ont vû en tout
» ou en partie, comme entr'autres M. le
» Préſident Bouhier, à qui j'en fis voir
» une partie conſidérable à Dijon il
» y a près de deux ans; M. le Préſident
» Du Gás, alors Prevôt des Marchands
» à Lyon, qui le vit preſque dans ſon
» entier il y a auſſi près de deux ans.
» M. Broſſette en a vû les principaux
» articles. M. le Préſident de Mazau-
» gues à Aix, à qui j'en ai envoyé le
» plan, avec quelques articles ſéparés,
» &c. il en ſont tous fort contens. Le
» but de cet ouvrage eſt de donner des
» particularités curieuſes & anecdotes

» touchant les Poëtes François les plus
» célébres ; d'éclaircir d'autres particu-
» larités qui les regardent, & qui ne
» ſont pas aſſez correctement énoncées
» dans nos meilleurs Bibliographes ; &
» enfin de faire voir la fauſſeté de di-
» vers faits que l'on en débite commu-
» nément. Une autre vûë de l'Auteur
» a été d'y faire connoître un grand
» nombre de Poëtes inconnus. Au reſ-
» te, Monſieur, on a évité avec ſoin dans
» ces Anecdotes que l'on donne de ces
» Poëtes [au nombre d'environ ſix cens],
» tous les faits qui ne ſerviroient qu'à
» faire tort à leur mémoire, & qu'à
» ſcandaliſer le Public. On y a auſſi
» évité avec ſoin toutes matieres de
» diſpute, c'eſt-à-dire, tout ce qui
» pourroit regarder l'Etat ou la Reli-
» gion ; de façon, que quoique l'on y par-
» le d'une centaine ou environ de Pro-
» teſtans, & que l'on y marque de cha-
» cun d'eux qu'il étoit Calviniſte, on ne
» les y enviſage néanmoins uniquement
» que comme Poëtes. On n'y a donné
» pas un article de Poëte encore vivant.
» On y corrige à la vérité bien des fau-
» tes que quelques Ecrivains encore
» vivans ont faites dans leurs écrits,
» en parlant de divers Poëtes morts ;
» mais on le fait avec tous les ména-
» gemens néceſſaires. La grace, Mon-

» ſieur, que je voudrois que vous ob-
» tinſſiez de Monſeigneur le Garde des
» Sceaux, ſeroit que ſa Grandeur vou-
» lût bien nous accorder ici un Exa-
» minateur, Monſieur Broſſette par
» exemple, ou quelqu'autre. En cas
» que cela ne ſe pût, je ſouhaiterois
» qu'aumoins vous fiſſiez enſorte, que
» le Manuſcrit fût remis à Paris à quel-
» qu'un qui ne le gardât pas long-
» tems, & qui ne nous fît pas languir;
» par exemple à Monſieur de la Barre
» qui eſt de mes amis. En reliſant ma
» lettre, j'y apperçois une équivoque
» dans la parenthéſe où j'ai mis,
» *au nombre d'environ ſix cens*, que
» vous pourriez peut-être entendre des
» *Anecdotes*, au lieu que c'eſt des *Poë-*
» *tes* dont on parle dans l'Ouvrage,
» qui ſont au nombre d'environ ſix
» cens. L'Ouvrage ſera un fort in-
» quarto. Je ſuis, &c. »

Cette Hiſtoire de nos Poëtes ſe trouvoit malheureuſement alors en concurrence avec *le Parnaſſe François* de l'illuſtre M. Titon du Tillet. Tous les mouvemens que ſe donna M. le Clerc pour obtenir un Privilége, furent inutiles; & le Manuſcrit eſt reſté dans la Bibliothéque de S. Sulpice de Lyon, de même que le *Traité du Plagiat*.

FIN.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

A

Aiguillette, (le nouement d') comment expliqué par Etmulet, 150. Cauſes naturelles qu'il peut avoir, *ibid & ſuiv.*
Albret, (Henri d') Roi de Navarre. Epoque de ſa naiſſance & de ſa mort, 158. Son caractere & ſon éloge, *ibid & ſuiv.* Ce que l'Empereur Charles-Quint dit de lui en paſſant par la France, 159. Ses enfans, *ibid.* Ce qu'il recommanda à la Princeſſe Jeanne ſa fille au ſujet de ſes deux premiers enfans, 162. Nommé par dériſion le Vacher par les Eſpagnols, pourquoi, 167. Education qu'il fit donner à ſon petit-fils Henri IV. 168. *& ſuiv.* Deſſein qu'il avoit formé de recouvrer la haute Navarre, 171.
Albret, (Jeanne d') Réine de Navarre, *Voyez* Navarre.
Alençon, (François Duc d') ſe jette entre les bras des Calviniſtes, 258. Comment la Cour le retire de ce parti, *ibid.* Paſſe en Flandres, & eſt nommé Protecteur des Pays-Bas révoltés contre l'Eſpagne, 260. Mauvaiſe conduite qu'il y tint, *ibid. & ſuiv.* Son retour en France, & ſa mort, 261. Anecdote ſur l'eſpérance qu'il avoit eue d'épou-

ſer la Reine Eliſabeth, *ibid. & ſuiv.*
Alleman. (M. d') Démêlé entre lui & Sebaſtien le Clerc au ſujet d'un Ordre François d'Architecture, 380. *& ſuiv.*
Alſnois, (le Comte d') *Voyez* Deniſot.
Amboiſe. (Adrien d') Qui il étoit, 228. Ses Poëſies Chrétiennes, *ibid.*
André, (M. de S.) Médecin du Roi, cité au ſujet de la maladie extraordinaire d'une fille, 127. Ses *Lettres ſur la Magie*, 128. N. (*a*) & 132. Comment il y explique naturellement un effet prétendu merveilleux, 132. *& ſuiv.* Il y démontre la chimere de la Magie, *ibid.* N. (*a*)
André, (la Maréchale de S.) favoriſe les Calviniſtes, 172.
Ancre. (de l') Ce que cet Auteur nous apprend du pouvoir magique d'un Roi des Goths, 118
Apparitions (les) Les apparitions des eſprits ſeroient plus communes, ſi elles ne dépendoient que du Démon, 362. Elles ſont auſſi rares que les vrais miracles, *ibid.*
Arbaud, (François d') *Voyez* Porcheres.
Arete. (le Banquet du Comte d') Impoſtures que contient ce libelle contre la converſion du Roi Henri IV. 332. Clémence dont ce Prince uſa envers l'Auteur, *ibid. & ſuiv.* Qui il étoit, *ibid.* N. (*a*)
Armelle-Nicolas. Vie de cette fille, 131. *& ibid.* N. (*a*) Ce qu'on y rapporte de ſes prétendus combats avec le Démon, *ibid. & ſuiv.*
Arnaud. (M.) Son *Apologie pour les Catholiques*, 202. Livre qu'il n'a pas apparemment connu, *ibid.*
Art Magique, (l') *Voyez* Magie.

Affrée. (l') Eloge & ſujet de ce Roman, 1. *& ſuiv.* Si le Marquis d'Urfé a prétendu y décrire ſes aventures, *ibid.* Date de ſon impreſſion, 21. En quel tems l'Auteur en conçut l'idée, *ibid.*

Athanaſe, (S.) cité au ſujet de l'argument qu'on tire de la croyance de la multitude, 109.

Autriche, (Iſabelle d') femme du Roi Charles IX. 194. N. (*a*) Ce Prince la recommande en mourant à Henri IV. *ibid.*

B

Baillet. (M.) Ce qu'il dit du démêlé de S. Gelais avec Ronſard, 202. *& ſuiv.* D'où il l'a tiré, 203. Se trompe dans l'éloge qu'il a fait de M. Godeau, 219. *& ſuiv.*

Balzac. Ce qu'il diſoit lorſqu'il fut attaqué par le P. Goulu, 104. Exemple d'une de ſes lettres travestie par un Plagiaire, 247. *& ſuiv.*

Baſinius. Ses poëmes ſur Iſotte de Rimini, 24. Tems auquel il paroît qu'il les compoſa, 39.

Baſtie. (M. Bimard Baron de la) Ses lettres à M. l'Abbé le Clerc, 368. *& ſuiv.* Eſt engagé à travailler à la vie de Pétrarque, 373. Interrompt ce travail, pourquoi, 382. Projet qu'il avoit formé d'un Recueil des lettres de M. de Peyreſc, 387. *& ſuiv.*

Bayle. Ses ſentimens au ſujet de la conduite que l'on doit tenir avec les Sorciers, 147. *& ſuiv.*

Bekker, (le Miniſtre) ſoutient que la puiſſance du Diable n'eſt qu'une chimere, 106. Erreur pernicieuſe de ſon ſyſtême, *ibid.*

Benedictus. (Alexandre) Ce qu'il rapporte d'un homme qui avoit été bleſſé à la tempe d'un coup de fléche, 128.

Bening, (le P. François) Jéſuite. Oraiſon funébre de Louis Bertons de Crillon, prononcée par ce Pere dans l'Egliſe Cathédrale d'Avignon, 48. *& ſuiv.*

Bertons, (Louis) *Voyez* Crillon.

Beuve. (M. de Ste.) Son Traité de cas de conſcience cité, 144. Ce qu'il y dit du prétendu tranſport des Sorciers au Sabbat, *ibid. & ſuiv.*

Beze, (Théodore de) ſoupçonné d'être Auteur du Réveille-matin des François, 201.

Binet. (Claude) Sa *Vie de Pierre de Ronſard*, 204. Ce qu'il y dit des envieux de ce Poëte, *ibid.*

Boileau, cité au ſujet de M. Godeau & de Montreuil, 222. *&* 232. Etoit de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, 372.

Boiſſat. Cauſe de l'inſulte qui lui fut faite à Grenoble par ordre de M. de Leſdiguieres, 369. Satisfaction qu'il en eut, *ibid.*

Boiſſieu. (M. de Salvaing) Son *Traité de l'uſage des Fiefs*, 370. Elégie de lui imprimée à la tête de la ſeconde Edition de cet Ouvrage, *ibid.* Epoque de ſa naiſſance, *ibid.* Son Commentaire ſur l'*Ibis* d'Ovide, *ibid. & ſuiv.*

Boucher, (le Docteur) eſt un des Prédicateurs de la Ligue des plus furieux contre Henri IV. 331. Il ſe déchaîne contre la converſion de ce Prince, *ibid.* Ses Sermons brûlés à la Croix du Tiroir, *ibid & ſuiv.*

Bouhier. (M. le Préſident) Lettre qu'il écrit à M. l'Abbé le Clerc, 388. *& ſuiv.*

Boulai. (du) Son *Hiſtoire de l'Univerſité de Paris*, 367. Ce qu'il y dit de Jean Hennuyer, *ibid.*

Boulogne, (la ville de) aſſiégée & ſecourue par le Sr. de Crillon, 63.

Bourbon, (Antoine de) Duc de Vendôme, épouſe la Princeſſe Jeanne de Navarre, 160. Epoque de ce mariage, 161. Forme le deſſein de recouvrer la haute Navarre, & y échoue, 171. Différend qu'il a avec le Roi Henri II. à ſon retour en France, 172. *& ſuiv.* Eſt chargé de conduire en Eſpagne Eliſabeth de France accordée à Philippe II. 174. Tient ſon rang dans ce voyage en traverſant la Navarre, 175. Danger qu'il court à ſon retour en France, 176. *& ſuiv.* Soupçonné d'être complice de la conjuration d'Amboiſe, 177. Eſt appellé en Cour, où il court riſque de la vie, *ibid. & ſuiv.* Préjugé qu'il avoit de la valeur & du courage de ſon fils Henri IV. 178. Il eſt fait Lieutenant-Général du Royaume à la mort de François II. 179. S'accorde avec le Triumvirat, mais n'y participe point, 181. Eſt tué au ſiége de Rouen, 183. Epoque de ſa mort, *ibid.* N. (*a*)

Bourbon. (Charles Cardinal de) Procès qu'il intente à la Reine Jeanne de Navarre, à quel ſujet, 185. Se laiſſe perſuader d'entrer en concurrence avec le Roi de Navarre, 262. Prête ſeulement ſon nom à la Ligue, & en laiſſe toute l'autorité au Duc de Guiſe, 264. Son zéle pour la Religion Catholique, *ibid.* Comment il entra dans la Ligue, 265. *& ſuiv.* Ses ſentimens à l'occaſion de la bataille de Coutras, 274. *& ſuiv.*

Bourgoin, Prieur des Jacobins de Paris. Eloge qu'il fait du parricide de Jacques Clément, 302. Eſt ſoupçonné de l'avoir conſeillé & procuré, *ibid. & ſuiv.* Eſt fait priſonnier, & envoyé au Parlement à Tours, 304. Sa condamnation & ſon exécution, *ibid & ſuiv.*

Breton, (le) Avocat de Poitiers. Aventure

qui le fait arrêter prisonnier à la Conciergerie, 272. *& suiv.* Il est condamné & exécuté, 273.

Brioché. Son aventure en Suisse avec ses Marionettes, 123. *& suiv.*

Bruhier, (M.) a fait voir par divers exemples jusqu'où peut aller la dépravation du goût, 126. Ses *Caprices d'imagination*, *ibid.* N. (*a*)

Brun. (M. l'Abbé) Ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des Poëtes François*, 421. Lettre de M. l'Abbé le Clerc au sujet de cet Ouvrage, *ibid. & suiv.* Ce qui en a empêché l'impression, 424.

C

Carneau, (le P.) Célestin, fait l'éloge de la Rhétorique des Prédicateurs de Richesource, 256. *& suiv.*

Cayet. (Pierre-Victor Palma) Sa naissance, 155. Ses études, *ibid.* Il embrasse le Calvinisme, 156. Son retour à la Catholicité, & ses emplois, *ibid.* Sa Chronologie Septenaire & Novenaire, 157. Il a fourni l'idée du Mercure François, 158. Tems auquel il devint Sous-précepteur d'Henri IV. 182.

Chamillard, (M. de) Docteur de Sorbonne, est d'abord surpris aux choses extraordinaires qu'il remarque dans la possession des Religieuses de Louviers, 131. Comment il en découvrit l'imposture, 132. Ce qu'il en décida, 133.

Charles-Quint. (l'Empereur) Témoignage d'estime qu'il donna pour Henri d'Albret, Roi de Navarre, 159. Il lui fait proposer le mariage de Philippe II. avec la Princesse Jeanne sa fille, *ibid.*

Charles IX. (le Roi) parvient à la Couronne, 179. Va voir la Reine d'Espagne sa sœur à Bayonne, 184. N. (*a*) Témoignage d'amitié & de confiance qu'il donna en mourant à Henri IV. 193. *& suiv.* Epoque de sa naissance & de sa mort, 194. N. (*b*) Ses inquiétudes dans les derniers jours de sa maladie, *ibid. & suiv.* Genre de sa mort, 196.

Châteaumorand. (Diane de) Epoque de son mariage avec Anne d'Urfé, 4. *& suiv.* Si elle étoit de la Maison de Levi, 7. *& suiv.* Dissolution de son mariage avec Anne d'Urfé, 10. *& suiv.* Age qu'elle avoit lorsqu'elle épousa Honoré d'Urfé son frere, 17. Ils ne vivent pas en bonne intelligence ensemble, 18. *& suiv.*

Chazot. (M. de) Ses généalogies des Maisons Souveraines, 31.

Chrétien. (Florent) En quel tems il fut mis auprès d'Henri IV. en qualité de son Précepteur, 186.

Clément, (Jacques) Jacobin. Relation de l'assassinat d'Henri III. commis par ce Moine, 300. *& suiv.* Comment sa mere fut reçue à Paris, lorsqu'elle y vint après la mort de ce parricide, 302. Anagramme du nom de Jacques Clément, *ibid.*

Clerc. (M. l'Abbé le) Erreur de cet Ecrivain au sujet du Sr. de la Gaucherie, 182. N. (*a*) Particularités littéraires extraites de quelques lettres qui lui sont écrites, 365. *& suiv.* Son *Traité du Plagiat*, 420. *& suiv.* Ses talens, & ce qui lui manquoit, *ibid.* Où se trouve son Traité du Plagiat manuscrit, 421.

Clerc. (Sebastien le) Démêlé entre lui & M. d'Alleman au sujet d'un Ordre François d'Architecture, 381. *& suiv.*

Cleves. (Guillaume Duc de) Le Roi François I. lui deſtine la Princeſſe Jeanne de Navarre, 160. Il ſe marie depuis en Allemagne, *ibid.*

Colletet. (Guillaume) Son *Diſcours du Sonnet*, 210. Eloge de cet Ouvrage, *ibid.* Son *Diſcours ſur la Poëſie morale*, 228.

Condé, (le Prince de) ſoupçonné d'être le Chef muet de la conjuration d'Amboiſe, 176. *& ſuiv.* Eſt appellé en Cour & arrêté priſonnnier, 177. Danger qu'il y court pour ſa vie, 178. Il eſt juſtifié & élargi, 179. Sa mort, 190.

Courval. (Thomas Sonnet Sr. de) Qui il étoit, 211. Sa *Satyre Ménippée contre les femmes*, *ibid.* Sort de cet Ouvrage, *ibid.* Extrait de la *Défenſe Apologétique* qu'il en fit, 212. *& ſuiv.* Concluſion & Dédicace de cet écrit, 218. *& ſuiv.*

Coutras, (la bataille de) gagnée par le Roi de Navarre, 274. Son époque, *ibid.* N. (*a*)

Crillon, (Louis Bertons de) ſurnommé le Brave. Son Oraiſon funébre, 48. *& ſuiv.* Défend Quillebeuf contre les ennemis, 61. *& ſuiv.* Ses exploits au ſiége de Boulogne, 63. Ses faits d'armes aux Barricades de Paris, à Laon, au ſiége de la Fere, à Montmélian, 67. *& ſuiv.* Il eſt bleſſé à la bataille de Lépante, 68. Lettre qui lui eſt écrite par Henri IV. 77. Témoignages de l'eſtime que ce Prince faiſoit de lui, 79. Il ſauve le Roi Henri III. à Tours, 83. *& ſuiv.* Service qu'il lui rend à Eſtampes, 85. *& ſuiv.* Autres lettres qu'il reçoit du Roi Henri IV. & marques qu'il lui donne de ſon eſtime, 87. *& ſuiv.* Sa piété, 89. *& ſuiv.* Sa charité envers les pauvres, 90. *& ſuiv.* Son âge lorſqu'il mourut, 93. Epoque de ſa mort, 94.

Croze. (M. de la) Son *Vindiciæ veterum Scriptorum contra Harduinum*, 378. Plagiats dont il y accuſe ce Pere, *ibid.*

Crucé, Procureur au Châtelet. Sa conduite à la journée des Barricades, 278. *& ſuiv. & ibid.* N. (*b*)

Cruſius. (Chriſtophe) Nom ſuppoſé d'un Cenſeur de ces Mémoires, 1034.

D

Demon. (le) Dieu lui permet quelquefois d'agir contre l'homme, 106. Bornes de ſon pouvoir, *ibid.* Il a été détruit par Jeſus-Chriſt, 108. N'eſt fondé ſur aucunes preuves, *ibid. & ſuiv.* Ce que les Anciens entendoient par le mot de Démon, 112. Le Démon ne connoît point les choſes futures, dont l'accompliſſement dépend de notre liberté, 354. Combien il eſt important qu'il ignore le tems & le genre de notre mort, 355.

Démonographes, (les) gens quelquefois viſionnaires, & toujours exceſſivement crédules, 106. Pouvoir qu'ils accordent au Démon, *ibid. &* 118. Fomentent les préjugés & la ſuperſtition, 122. Abſurdités dans leſquelles ils tombent en parlant du Sabbat, 141. *& ſuiv.*

Démonologie. (la) Ce qu'on entend par ce terme, 111. N. (*a*) Son origine, & comment elle ſe répandit dans le monde, 112. La Démonologie de Jacques I. Roi d'Angleterre, 115.

Deniſot. (Nicolas) Origine de ſon nom de Comte d'Alſinois, 205. Son *Tombeau de Marguerite de Valois, Reine de Navarre*, *ibid. & ſuiv.*

Deſyveteaux. Son Sonnet pour Madame la Princeſſe de Conti, 337.
Dieu ne contribue point à la ſéduction des hommes, 107. Comment il permet au Démon d'exercer ſa malignité contre eux, 108.
Duaren. A quelle peine il condamnoit les Plagiaires, 251. Sa lettre *De Plagiariis, &c. ibid.* N. (*a*)

E

Echerd. (le P.) Lettre qu'il écrit à M. l'Abbé le Clerc au ſujet de Jean Hennuyer, 365. *& ſuiv.*
Eliſabeth de France, (Madame,) fille de Henri II. mariée à Philippe II. Roi d'Eſpagne, 174. Epoque de ſon mariage & de ſa mort, *ibid.* N. (*a*) Regret avec lequel elle alla en Eſpagne, 175. *& ſuiv.*
Eſpagnols. (les) Brocard qu'ils firent ſur la naiſſance de la Princeſſe Jeanne de Navarre, 167. Ils ſe fâchent quand on baiſe leurs femmes, 176. N. (*a*)
Eſpinac, (Pierre d') Archevêque de Lyon, empêche le Duc de Guiſe de quitter les Etats de Blois, 288. Eſt député par le Conſeil de l'Union vers le Roi Henri IV. lors du blocus de Paris, 314. Conduite qu'il tint en cette occaſion, *ibid. & ſuiv.*
Eſprit. (M.) Divers états par où il paſſa, 226. En quel tems il fut introduit à l'Hôtel de Rambouillet, *ibid.* Il eſt reçu à l'Académie Françoiſe, *ibid.* Ses Poëſies, *ibid.*
Eſſex, (le Comte d') commande au ſiége de Rouen le ſecours envoyé à Henri IV. par la Reine Eliſabeth, 328. Lettre qu'il écrit au Chevalier Picard, Officier de la garniſon, *ibid. & ſuiv.* Réponſe qu'il en reçoit par le

Commandant de la place, & défi qu'il lui fait à ce ſujet, 329. Comment il eſt reçu, *ibid. & ſuiv.*

Etoile. (Pierre de l') Ses Mémoires cités, 194. *& ſuiv.* Attribue à Catherine de Médicis la mort de la Reine Jeanne de Navarre, 200. Sources impures où il puiſoit, *ibid. & ſuiv.* Cité au ſujet de la mort de Catherine de Médicis, 292. *& ſuiv.*

Etienne. (Henri.) Son *Diſcours ſur la vie de Catherine de Médicis*, 197. Crimes atroces qu'il impute à cette Princeſſe, *ibid.* N'eſt pas le ſeul Auteur du Tréſor de la Langue Grecque, 390. *& ſuiv.*

Etmuler. Sa *pratique ſpéciale* citée, 150. Ce qu'il y dit du nouement d'aiguillette, *ibid.*

F

Feuillant, (le petit) excite le Sr. de Rougemont à attenter contre la perſonne du Roi Henri IV. 306. *& ſuiv.* Son nom de famille, 307. N. (*a*) Il ſe retire aux Pays-bas ſur le déclin de la Ligue, *ibid.* Apoſtrophe qu'il fit dans un de ſes ſermons pour le Duc de Guiſe à Madame de Nemours ſa mere, *ibid.*

Fienus. Son livre *De viribus imaginationis*, 126.

Filles. (les) Fille en Normandie dont la matrice étoit une véritable carriere de pierres, 127.

Fléchier, (M.) Evêque de Niſmes. Vers qu'il fit à la louange de la Rhétorique de Richeſource, 253. *& ſuiv.* Fréquenta ſon Académie des Philoſophes Orateurs, 254.

François I. (le Roi) Amour paternel dont il chériſſoit la Princeſſe Jeanne de Navarre ſa

niéce, 159. Il empêche ſon mariage avec Philippe II. Roi d'Eſpagne, 160. La deſtine à Guillaume Duc de Cleves, *ibid.* Epoque de ſa mort, 161.

François II. (le Roi) épouſe Marie Stuard, Reine d'Ecoſſe, 173. Se laiſſe gouverner par ſa mere & par les Guiſes oncles de ſa femme, 174. Epoque de ſa naiſſance & de ſa mort, 179. N. (*a*)

Fribourgs. (les) Nom donné aux partiſans des Princes ſous le regne de François II, 177. Sa ſignification, *ibid.*

Furetiere. Harangue qu'il fait prononcer au Prince Galimatias prêt à livrer bataille à la Séréniſſime Princeſſe Rhétorique, 211.

G

Gaucherie, (le ſieur de la) eſt fait Précepteur d'Henri IV. 182. Education qu'il lui donne, *ibid.* Ses talens & ſa religion, *ibid.*

Gelais. (Mellin de S.) Hiſtoire de ſon démêlé avec Ronſard, 202. *& ſuiv.* Accuſé de traduire en ridicule les vers de ce Poëte à la Cour, 203. *& ſuiv.* Y décide ſouverainement du ſort des Ouvrages d'eſprit, 205. Vers de Ronſard contre lui, 208. Leur réconciliation, *ibid. & ſuiv.* Sonnet qu'il compoſe à la louange de Ronſard, 210.

Godeau. (M.) Eclairciſſement ſur ſes premiers ouvrages, 215. *& ſuiv.* Ce qu'en diſent Baillet & Ménage, *ibid.* Lettres galantes qu'il compoſa dans ſa jeuneſſe, 220. *& ſuiv.* Maîtreſſe imaginaire qu'il s'étoit donnée, *ibid.* Sa naiſſance, ſes talens & ſon portrait, 221. Ses *Oeuvres Chrétiennes*, 223. S'il fit des Poëſies

galantes même étant Evêque, 224. *& ſuiv.* Il avoit commencé à traduire le Pſeautier pluſieurs années avant d'être Evêque, 225. N'étoit pas le ſeul Eccléſiaſtique qui fréquentât l'Hôtel de Rambouillet, 226. En quel tems il y fut introduit, 227. Ce que Mademoiſelle de Rambouillet écrivoit de lui à Voiture, *ibid.* Surnommé le nain de Julie, *ibid.* N'eſt pas le ſeul des Poëtes mitrés qui n'ait point fait des vers de galanterie, *ibid. & ſuiv.*

Gondy, (Pierre Cardinal de) Evêque de Paris, député par le Conſeil de l'Union vers Henri IV. lors du blocus de Paris, 314. Sa conduite en cette occaſion, *ibid. & ſuiv.* Il ſe retire à ſa maiſon de Noiſy, 325.

Gouthieres, (Jacques) fort verſé dans les Antiquités Romaines, 393. Par où il obtint le droit de Citoyen Romain, *ibid.* Blâmé par Naudé de ſa vanité à ſe prévaloir de ce titre, *ibid. & ſuiv.*

Guichenon. Son Hiſtoire de Breſſe, 13. Ce qu'il y dit de la Savoyſiade du Marquis d'Urfé, *ibid.*

Guiſe, (Henri Duc de) réunit les Catholiques zélés, 262. Traité qu'il fait avec l'Eſpagne, *ibid.* Le Roi tente inutilement de le détacher des Ligueurs, 274. Détruit l'armée des Suiſſes & des Allemans qui venoient joindre les Réformés, *ibid.* Il vient à Paris contre l'ordre du Roi, 275. *& ſuiv.* Comment il fut reçu de ce Prince, 276. Sa conduite à la Journée des Barricades, 281. *& ſuiv.* Henri III. ne penſe plus qu'à ſe défaire de lui, 284. Il lui accorde le pouvoir du Connétable, *ibid.* Avis différens qu'il reçoit de ce que l'on méditoit contre lui, 285. Il eſt tué par ordre du Roi aux Etats de Blois, 288. *& ſuiv.*

Pourquoi ſurnommé le Balafré, 289. N. (a) Epoque de ſa naiſſance, 295. N. (a)

Guiſe. (Louis de Lorraine Cardinal de) Le Roi le fait aſſaſſiner, 293. *& ſuiv.* Epoque de ſa naiſſance & de ſa mort, 295. N. (a)

Guiſes. (les) Comment ils devinrent les maîtres à la Cour, 173. *& ſuiv.* Gouvernent le Roi François II. 174.

Guyon. (Louis) Conte qu'il fait d'un Enchanteur Polonois, 119. *& ſuiv.* Ses *Diverſes leçons*, *ibid.* N. (c) Anecdote tirée de cet Auteur au ſujet de François, Duc d'Alençon, 261. *& ſuiv.*

H

Hardouin. (le P.) Eclairciſſemens ſur ſes plagiats, 374. *& ſuiv.* *&* 396. *& ſuiv.* Son *Nummi Populorum & Urbium illuſtrati*, 395. Son *Antirrheticus*, *ibid.* Attaqué par Noris, *ibid.* *& ſuiv.* Traduction de deux lettres Latines écrites par ce Pere à Grevius, 400. *& ſuiv.*

Hennuyer. (Jean) S'il a été Jacobin, 365. *& ſuiv.* Il eſt Précepteur de Charles de Bourbon, Archevêque de Rouen, & de Charles de Lorraine, Archevêque de Reims, *ibid.* Fut Sous-principal du Collége de Navarre, 366.

Henri II. (le Roi) propoſe au Roi de Navarre Antoine de Bourbon d'échanger la Navarre contre d'autres Seigneuries en France, 170. Différend qu'il a avec ce Prince, 171. *& ſuiv.* Deſtine à Henri IV. la Princeſſe Marguerite ſa fille, 173. Fait le mariage de François II. ſon fils avec la Reine d'Ecoſſe, *ibid*

Henri III. (le Roi) Témoignage qu'il rend à la valeur du Sr. de Crillon, 78. *& ſuiv.* Etat où il

trouva le royaume à ſon retour de Pologne, 257. Il écoute de mauvais conſeils, & ſe détermine à la guerre, 258. Se croit obligé de ſe déclarer lui-même chef de la Ligue, 259. Ce qui le porte à rompre l'Edit de pacification accordé aux Réformés, 266. *& ſuiv.* Il leur déclare la guerre à regret, 267. Etabliſſement qu'il fait à Paris d'une Confrairie de Pénitens, 269. *& ſuiv.* Outrages qu'elle occaſionna contre ce Prince, 270. *& ſuiv.* Il eſſaye inutilement de ramener le Roi de Navarre & de gagner le Duc de Guiſe, 274. Sort de Paris à la journée des Barricades, 282. *& ſuiv.* Ne penſe plus qu'aux moyens de ſe délivrer du Duc de Guiſe, 284. Traité qu'il fait avec lui, *ibid.* Prend la réſolution de s'en défaire, 287. Il le fait aſſaſſiner, 290. *& ſuiv.* Fait tuer le Cardinal de Guiſe, 293. *& ſuiv.* Déchaînement de Paris, contre lui à ce ſujet, 295. *& ſuiv.* Sa réunion avec Henri IV. 297. Monitoire que le Pape fait publier contre lui à Rome, 298. Met le ſiége devant Paris, 300. Il eſt aſſaſſiné, *ibid.* *& ſuiv.* Epoque de ſa mort & de ſa naiſſance, *ibid.* N. (*a*) Joie que la nouvelle en cauſa dans Paris, 309. Docteurs qui empêcherent la Sorbonne d'approuver ce parricide par un Decret public, 311. *& ſuiv.*

Henri IV. (le Roi) Lettre qu'il écrit au ſieur de Crillon, 77. Témoignages qu'il donne de l'eſtime qu'il faiſoit de lui, 79. Autres lettres qu'il lui envoie, 87. *& ſuiv* Naiſſance de ce Prince, 166. *& ſuiv.* Education que ſon grand-pere lui fit donner, 168. *& ſuiv.* Son baptême, *ibid.* N. (*a*) Le Roi Henri II. lui deſtine la Princeſſe Marguerite ſa fille, 173. Son éducation à la Cour, 182. Grande d'extérité d'eſprit qu'il faiſoit paroître dès-lors,

183. *& suiv.* Mot d'un Seigneur Eſpagnol à ſon ſujet, 184. *& ſuiv.* La Reine ſa mere l'emmene en Bearn, & l'y fait inſtruire dans le Calviniſme, 185. *& ſuiv.* Eſt deſtiné par ſa mere à défendre ce parti, 188. Son habileté dans la guerre dès ſa jeuneſſe, 189. *& ſuiv.* Sa conduite à la journée de Moncontour, 190. *& ibid.* N. (*a*) Ce qui lui arriva lorſque le Roi Charles IX. mourut, 191. *& ſuiv.* Marque d'amitié & de confiance que ce Prince lui donna alors, 193. *& ſuiv.* Il retourne au Calviniſme, 258. Ce que ſes ennemis diſoient de lui, 267. Conférence qu'il a avec la Reine mere, 268. *& ſuiv.* Quel en fut le ſuccès, 269. Il gagne la bataille de Coutras, 274. Sa réunion avec Henri III. 297. *& ſuiv.* Il eſt reconnu Roi de France par l'armée Catholique après la mort de ce Prince, 312. Obſtacles qu'il eut à vaincre pour détruire ſes ennemis, 313. Il forme le blocus de Paris, *ibid.* Députation qu'il reçoit des Pariſiens, & ce qu'il y répond, 314. *& ſuiv.* Eloge que le Duc de Parme faiſoit de ſon activité, 326. Calomnies que les Ligueurs publierent contre ſa converſion, 331. Sa clémence envers ceux qui l'avoient le plus outragé, 332. *& ſuiv.* Moyen dont il ſe ſert pour ſçavoir ſûrement les intentions du Roi d'Eſpagne, 333. *& ſuiv.* Harangue qu'il fit à l'aſſemblée des Notables tenue à Rouen, 336. *& ſuiv.*

Henriade. (la) Ce poëme cité à l'occaſion de la mort du Roi Charles IX. 196.

Houlieres, (Madame des) accuſée de plagiat, 373. Juſtifiée de cette accuſation, 389. *& ſuiv*

Huet. (M.) Examen de ſa Diſſertation ſur Honoré d'Urfé, 1. *& ſuiv.* Son opinion ſur la

ſujet de l'Aſtrée, 2. Sa lettre à Mademoiſelle Scudery à ce ſujet, 3. Se trompe ſur l'occaſion du mariage d'Anne d'Urſé avec Diane de Châteaumorand, 8. *& ſuiv.* Suppoſe à tort Honoré d'Urſé amoureux de Diane lors de ce mariage, 9. *& ſuiv.* Ouvrage du Marquis d'Urſé dont il n'a point parlé, 13.

I

Jacques I. Roi d'Angleterre. Sa Démonologie, 115. Combien il étoit inſtruit de la forme de toutes les eſpéces de contrats ſtipulés entre le Démon & les Magiciens, *ibid.*

Jamblique. Ce qu'il avoue de la vanité de la Magie, 148. *& ſuiv.*

Jarnac. (la bataille de) Son époque, 189. N. (*a*) Perdue par les Réformés pour n'avoir pas ſuivi l'avis d'Henri IV. *ibid.*

Jérome, (S.) cité au ſujet des anciens Mages, 111.

Jeſſé, Cordelier à Vendôme, envoie un autre jeune Cordelier à Tours pour tuer quelqu'un des Politiques ou Hérétiques, 308. *& ſuiv.* Tous deux ſont pris & pendus, 309.

Ignorance, (l') eſt la mere de l'admiration, & la ſource des préjugés, 123. Effets qu'elle a ſouvent attribués à la Magie, *ibid.* Juge des effets naturels comme des productions de l'art, 124.

Iſotta, femme ſçavante d'Italie. Remarques à ſon ſujet. 28. *& ſuiv.* Auteurs qui en ont parlé, *ibid.* Leurs différens ſentimens ſur ſa naiſſance & ſur ſa conduite, 29. *& ſuiv.* Deux Iſottes, l'une de Vérone, l'autre de Rimini, 33 *&* 45. *& ſuiv.* Poëſies compoſées au ſujet de la derniere, *ibid. & ſuiv.* Si elle a été maîtreſſe ou femme de Sigiſmond Malateſta, Prince de Rimini, 34. *& ſuiv.*

& 42. *& ſuiv.* Tombeau ſuperbe qu'il lui fit bâtir, 39. Son eſprit & ſon érudition, 41. Elle ſurvit à Sigiſmond, 43. *& ſuiv.* Epoque de la mort des deux Iſottes & leur âge, 46. *& ſuiv.* Naiſſance d'Iſotte de Rimini, 47.

Iſottæi. Vers qui portent ce titre, ce que c'eſt, 33.

Juifs, (les) n'ont point emprunté des Idolâtres leur croyance ſur les bons & les mauvais Anges, 111. N. (a)

L

Labat. (le Pere) Hiſtoire qu'il fait d'un Negre convaincu d'être ſorcier, 121 *& ſuiv.* Son *Voyage aux Iles Françoiſes de l'Amérique*, *ibid.* N. (a)

Labbe. (le P.) S'il a travaillé ſur les Mémoires du P. Sirmond, 395. Juſtifié de plagiat, 420.

Lanoi, Médecin de la Faculté de Paris. Son *Traité de l'ame ſenſitive*, 126.

Lapons. (les) Fables que l'on débite au ſujet de leur pouvoir dans la Magie, 119.

Laugier, (Honoré) *Voyez* Porcheres.

Launoy. (M. de) Son Hiſtoire du Collége de Navarre, 365. Ce qu'il y dit de Jean Hennuyer, *ibid.*

Leſdiguieres. (M. de) Inſulte qu'il fit faire à Boiſſat à Grenoble, 369, Satisfaction qu'il fut obligé de lui en faire, *ibid.*

Ligue. (la) Son origine & ſon commencement, 259. But d'Henri III. en s'en déclarant le chef, 263.

Loret. (Jean) Eloge qu'il fait de Richeſource, 255. *& ſuiv.*

Louis XIV. (le Roi) Sous quel titre il a proſcrit du royaume les Sorciers & les Magiciens, 153. *& ſuiv.*

Louviers. Sorte de merveilleux qui ſe mêloit dans la poſſeſſion des Religieuſes de Louviers, 131. *& ſuiv.* Impiétés & abominations dont elle étoit accompagnée, *ibid.* Comment la fauſſeté en fut découverte, 132.

M

Mages. Les anciens Mages différens des Magiciens, 111. Sur quel pied ils étoient regardés, *ibid.*

Magiciens. (les) Pouvoir dont ils ſe vantoient, 113. Comment devenus en horreur au genre humain, 114. Ce qui les a toujours ſoutenus, *ibid. & ſuiv.* Voyez *Sorciers.*

Magie. (la) Défenſe d'un Article de ces Mémoires concernant la Magie; nouveaux éclairciſſemens ſur cette matiere, 102. *& ſuiv.* Reproches faits à l'Auteur à ce ſujet, 103. *& ſuiv.* Antiquité du préjugé qui attribue à la Magie un pouvoir ſans bornes, 104. Deux différentes manieres de penſer à ce ſujet, 105. Choſes ſurprenantes qu'on débite de ce pouvoir, 110. Ce qu'on doit penſer de la plûpart des effets qu'on lui attribue, *ibid. & ſuiv.* Honneur où étoit autrefois l'ancienne Magie, 111. Comment elle eſt devenue odieuſe & mépriſable, *ibid. & ſuiv.* Ce que Jamblique & Pline ont dit de la Magie, 148. *& ſuiv.* Sa vanité, 140. Ce qu'on doit penſer de cet art, 155. N'a pas le pouvoir d'évoquer les ames des morts, 360. *& ſuiv.*

Malateſta, (Sigiſmond) Prince de Rimini. Ses femmes, 31. *& ſuiv.* Tombeau ſuperbe qu'il fit bâtir à Iſotte ſa maîtreſſe, 39. Epoque de ſa naiſſance & de ſa mort, 47.

Marle, Terre de Picardie. Alliance par laquelle elle paſſa à la Maiſon de Bourbon, 161.

Marthe. (M. de Ste.) Ses *Eloges*, 203. Cc

qu'il y dit de l'origine du démêlé de S. Gelais avec Ronſard, *ibid.*
Martiniere, (M. Bruzen de la) Editeur du *Nouveau recueil des Epigrammatiſtes François*, 241. Vers qu'il a fauſſement attribués à Porcheres d'Arbaud, *ibid. & ſuiv.*
Maſcaron. (M.) Tems auquel il fut élevé à l'Evêché de Tulles, 252.
Mazille, premier Médecin du Roi Charles IX. 194. Ce que ce Prince lui dit deux jours avant ſa mort, *ibid. & ſuiv.*
Médicis, (la Reine Catherine de) ſe fait inſtruire de la doctrine des Réformés après le Colloque de Poiſſy, 181. Soupçonnée d'avoir fait empoiſonner ſon fils Charles IX. 197. Autres crimes atroces qui lui ſont imputés, *ibid.* Si elle fit empoiſonner la Reine Jeanne de Navarre, 198. *& ſuiv.* Quelles étoient ſes vûes, lorſqu'elle ſe joignit au Duc de Guiſe, 266. N. (*b*) Conférence qu'elle a avec le Roi de Navarre, 268. *& ſuiv.* Quel en fut le ſuccès, 269. Sa mort, 292.
Ménage, (l'Abbé) prétend que M. Godeau a fait des vers galans même étant Evêque, 220. Examen du fondement que peut avoir cette accuſation, 224. *& ſuiv.*
Mercure François. (le) Qui en a fourni l'idée, 158. Eloge de ce recueil, *ibid.*
Mioſſans, (la Baronne de) chargée de l'éducation d'Henri IV. 169. Comment elle l'éleva, *ibid. & ſuiv.*
Moncontour. (la bataille de) Son époque, 190. N. (*a*) Ce que Henri IV. dit en cette occaſion, *ibid.*
Montigni. (M. de) Qui il étoit, 228. N'eſt point Auteur de la lettre contenant le voyage de la Cour vers les frontieres d'Eſpagne en l'année 1660. 229. Autres Poëſies qui ſont de lui, *ibid.*

Montmorency, (le Connetable de) eſt pourvû du Gouvernement de Languedoc, 170.
Montreuil, (l'Abbé de) Auteur de la lettre contenant le voyage de la Cour vers les frontieres d'Eſpagne en 1660. 229. Comment elle a été donnée à M. de Montigny, *ibid.*
Montreuil, (Bernardin de) Avocat au Parlement de Paris, 230. Sa traduction de l'Hiſtoire Grecque de Nicéphore, *ibid.* A qui elle eſt dédiée, *ibid.* Conjectures ſur ſon frere aîné, 231.
Montreuil, (Bernardin de) Jéſuite. Sa mort, 235. Sa vie de N. S. Jeſus-Chriſt, *ibid.*
Montreuil, (Jean de) Avocat au Parlement de Paris, 230. Ses Ouvrages, *ibid.*
Montreuil. (Jean de) Epoque de ſa réception à l'Académie & de ſa mort, 231. Ses voyages en Ecoſſe & à Rome, *ibid.* Ses Ouvrages, *ibid. & ſuiv.*
Montreuil. (Jean de) Avocat & Poëte. Epoque de ſa mort, 234. Ses Ouvrages, *ibid.* Eloge qu'en fait Abel de ſainte Marthe, *ibid.*
Montreuil. (Mathieu de) Ses Ouvrages, 232. Vers de Deſpreaux qu'on lui applique, *ibid.* N'eſt point Auteur de toutes les Poëſies qui portent dans les Recueils le nom de Montreuil, *ibid. & ſuiv.*
Mercennes. (Charles de) Qui il étoit, 228. On ne connoît de lui que des Poëſies pieuſes, *ibid.*
Muratori, (M.) entreprend une nouvelle collection d'Inſcriptions antiques, 382.
Mure. (la) Son Hiſtoire Civile & Eccléſiaſtique du pays de Forez, 6. Epoque qu'il y donne de la mort de Jacques d'Urſé, *ibid.* En quel tems il fait entrer dans cette maiſon la charge de Baillif de Forez, 22.

N

Navarre, (la Reine Jeanne de) appellée dans ſa jeuneſſe la Mignonne des Rois, 155. Demandée en mariage pour Philippe II. Roi d'Eſpagne, *ibid.* Ce qui empêcha cette alliance, 160. Deſtinée à Guillaume Duc de Cléves, *ibid.* Epouſe Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, *ibid.* Epoque de ſon mariage, 161. Mort malheureuſe & prématurée de ſes deux premiers enfans, *ibid. & ſuiv.* Ce que le Roi de Navarre ſon pere lui recommanda à ce ſujet, 162. Elle devient enceinte, & accouche d'Henri IV. *ibid. & ſuiv.* Brocard fait par les Eſpagnols ſur la naiſſance de cette Princeſſe, 167. Elle détourne d'abord le Roi ſon mari de prêter l'oreille aux Réformés, 180. Ce qui la détournoit alors de leur parti, *ibid.* Elle embraſſe enſuite leurs opinions, 181. Eſt recherchée par Philippe II. après la mort d'Antoine de Bourbon, 183. Vient en France, d'où elle emmene ſon fils Henri IV. en Béarn, 185. *& ſuiv.* Se retire avec ſes enfans en Saintonge pendant les troiſiémes troubles, & s'y joint au Prince de Condé & à l'Amiral, 187. *& ſuiv.* Sa mort, 191. Soupçonnée d'avoir été empoiſonnée par Catherine de Médicis, 197. *& ſuiv.* Son Epithalame par Ronſard, 204.

Navarre. (la Reine Marguerite) Epoque de ſa mort, 201. Vers dont elle fut célébrée, *ibid. & ſuiv.* Noms des Poëtes qui travaillerent ſur ce ſujet, *ibid.*

Navarre. (le Collége de) Par ſa fondation le Confeſſeur du Roi en eſt ſupérieur né, 366.

Naudé. Son Maſcarat cité, 393. Il y blâme

ceux qui ont la vanité de prendre le titre de Citoyens Romains, *ibid. & ſuiv.*
Néron. Curioſité qu'il eut pour la Magie, 159. Il en découvre la vanité, & la mépriſe, *ibid.*
Niceron. (le Pere) Ouvrage du Marquis d'Urfé dont il n'a point parlé, 13. Il ne fait nulle mention de ſa Savoyſiade, 15. Pourquoi il n'a pû fixer le tems où Cayet fut fait Sous-précepteur d'Henri IV. 182. N. (*b*) Lettres de M. Godeau qu'il n'a point connues, 223. Il eſt accuſé de plagiat, 394.
Noris, (le Pere) attaque le Pere Hardouin dans ſes *Epochæ Syro-Macedonum*, 375. Sa *Paræneſis ad Joannem Harduinum*, 377. Son *Thraſo*, *&c.* *ibid.*
Nouë. (François de la) Son éloge, 326. Epoque de ſa mort, *ibid.* A quoi il s'appliquoit deux heures auparavant, *ibid. & ſuiv.* Eſt prié de ſe charger du commandement à la bataille de Senlis, 327. Sa modeſtie après la victoire qu'il y remporta, *ibid. & ſuiv.*

O

Obſeſſions. Les véritables ſont très-rares, 133. Cauſes naturelles d'où elles procédent ſouvent, *ibid. & ſuiv.* Remédes qu'on peut y apporter, 137.
Olaus Magnus. Son Hiſtoire des peuples ſeptentrionaux, 118. Ce qu'il y rapporte du pouvoir des Sorciers de la Pruſſe, de la Livonie & de la Lithuanie, *ibid. & ſuiv.*
Olivet. (M. l'Abbé d') Lettres de M. Godeau dont il ne parle point dans ſon Hiſtoire de l'Académie, 223.
Oudin, (le P.) Jéſuite. Extrait de pluſieurs lettres de ce Pere, écrites à M. l'Abbé le Clerc, 395. *& ſuiv.*

P

Pactes avec le Démon, (les) ſont les arc-boutans de la Magie, 115. Ce que les Démonographes débitent de leur pouvoir, *ibid.* & *ſuiv.* Effets ſurprenans produits, dit-on, en conſéquence, 117. & *ſuiv.*

Papillon. (M. l'Abbé) Lettre qu'il écrit à M. l'Abbé le Clerc, 392. & *ſuiv.*

Papon. Eloge qu'il fait d'Anne d'Urfé dans la Dédicace de ſon troiſiéme Notaire, 5. S'il aida le Marquis d'Urfé dans la compoſition de ſon Aſtrée, 20. & *ſuiv.* Epoque de ſa mort, 21.

Patru. (M.) Son opinion au ſujet de l'Aſtrée, 2. Suppoſe ſans preuves de l'inimitié entre les Maiſons d'Urfé & de Châteaumorand, 8 & *ſuiv.*

Pavie. (Jacques Ammannato Picolomini, Cardinal de) Ce qu'il nous apprend d'Iſotte de Rimini, 42. & *ſuiv.*

Paul. (le Comte de S.) Mariage de ſa fille avec François de Bourbon grand-pere d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, 161.

Peliſſon. (M.) Lettres de M. Godeau dont il ne parle point dans ſon hiſtoire de l'Académie, 223.

Peucer. Conte qu'il fait d'un Lycanthrope & d'une vieille Sorciere, 119. Son livre *De præcipuis Divinationum generibus*, *ibid.* N. (*b*)

Peyreſc. (M. de) Recueils de ſes lettres qui ſe trouvent dans les cabinets de quelques Sçavans, 396.

Pie II. (le Pape) Ce qu'il nous apprend au ſujet d'Iſotte de Rimini, 42.

Plagiat. (le) Auteurs ſelon leſquels c'eſt une

action infâme, 250. *& ſuiv.* S'enſeigne publiquement au milieu de Paris, 251.
Platon n'admettoit que des Démons bénins & tutélaires, 112.
Pline. Ce qu'il dit de la Magie, & de l'inutilité de cet art, 149.
Poncet, (M.) Curé de S. Pierre des Arſis, commence le premier à ſe déchaîner en chaire contre le Roi Henri III. 271. Eſt arrêté & relâché enſuite, *ibid.* Caractere de ce Prédicateur ſéditieux, *ibid. & ſuiv.* Sa mort, 273. *& ibid.* N. (*a*)
Porcelius. Ses poëſies ſur Iſotte de Rimini, 31. *& ſuiv.* Tems auquel il les compoſa, 38. *& ſuiv.*
Porcheres. (François d'Arbaud Sr. de) Epoque de ſa mort, 241. Poëſies qu'on lui attribue fauſſement, 242. Ouvrages qu'il a imprimés, *ibid. & ſuiv.*
Porcheres. (Honoré Laugier Sr. de) Tems auquel il étoit à la Cour, 235. Poëſies qu'il y compoſa, *ibid.* Vers qu'il fit ſur la mort de Jean de Sponde, 236. Son *Tombeau de la Ducheſſe de Beaufort*, & autres piéces, *ibid.* Occupe quelque charge à la Cour de Turin, *ibid. & ſuiv.* Son retour en France, où il entre dans la Maiſon de Conti, 237. *& ſuiv.* Ouvrages qu'il publie alors, *ibid.* Sa réception à l'Académie, 238. Le Cardinal de Richelieu déſapprouve ce choix, 239. Eloge que Théophile fait de lui, *ibid.* Eſt eſtimé du P. Garaſſe, 240. Reproche qu'on lui fait dans un écrit du tems, *ibid. & ſuiv.* Epoque de ſa mort, 241.
Porcheres. (Jean d'Arbaud Sr. de) frere de François. Ses Poëſies, 243.
Porta. (Jean-Baptiſte) Son livre de la Magie naturelle, 138. Exemple qu'il y rapporte

d'une Sorciere allant au Sabbat, *ibid. & ſuiv.*
Poſſeſſions, (les) fréquentes dans les commencemens du Chriſtianiſme, 129. Les véritables ſont fort rares, *ibid.* Caracteres auxquels on peut les diſtinguer, *ibid. & ſuiv.* Exemples de fauſſes poſſeſſions, 130. *& ſuiv.*
Prouſteau. Ce fut lui qui trouva le manuſcrit des Notes d'Henri Valois ſur le Lexique Grec d'Harpocration, & qui le communiqua à Nicolas Blanchard, 371.
Pythagore fut celui qui avec Thalès apporta chez les Grecs la Démonologie des Chaldéens, 113.

Q

Q Villebœuf, (la ville de) défendue contre les ennemis par la valeur du ſieur de Crillon, 61. *& ſuiv.*
Quinaut étoit de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, 372. Qui fut ſon ſucceſſeur, *ibid.*

R

Racine étoit de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, 372.
Renaudot, (l'Abbé) étoit de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, 372. Y ſuccéda à Quinaut, *ibid.*
Réveille-matin des François, (le) libelle rempli d'horreurs contre Charles IX. & Catherine de Médicis, 201. A qui on l'a attribué, *ibid.*
Richeſource. (Jean de Sourdier Sr. de) Anecdotes à ſon ſujet, 244. *& ſuiv.* Abjure le Calviniſme à Paris, *ibid.* Prend le titre de Modérateur de l'Académie des Philoſophes Orateurs, *ibid.* Son caractere & ſes talens, *ibid.* Livre qu'il publie, 245. Idée de cet

Ouvrage, *ibid. & ſuiv.* Exemple qu'il y donne du Plagianiſme qu'il enſeignoit, 247. *& ſuiv.* Son *Idée de la Rhétorique des Prédicateurs*, 253. Combien duroit ſon cours d'Eloquence de la Chaire, *ibid.* Quelle en étoit la dépenſe, *ibid.* Loué par M. Fléchier, *ibid. & ſuiv.* Son *Art de bien écrire*, *&c.* 255. Epoque de ſa mort 256. Eloges qu'on a faits de ſa Rhétorique des Prédicateurs, *ibid. & ſuiv.*

Robinet, (Charles) Gazetier Poëte, fait l'éloge de la Rhétorique des Prédicateurs de Richeſource, 256. *& ſuiv.*

Roche. (le ſieur de la) Qui il étoit, 186. Eſt mis auprès de la Princeſſe Catherine ſœur d'Henri IV. *ibid.*

Roque. (M. de la) Sa Diſſertation ſur Iſotte, 29. Ce qu'il y dit du lieu de ſa naiſſance, *ibid.* Son opinion ſur ce quelle étoit, 30. *& ſuiv.*

Ronſard. Hiſtoire de ſon démêlé avec S. Gelais, 202. *& ſuiv.* Son origine, 203. *& ſuiv.* Naiſſance de ce Poëte, 204. Son Maître dans la Poëſie, *ibid.* Ses premieres pieces peu goûtées à la Cour, 205. Son Hymne triomphal pour le trépas de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, 207. Se croit deſſervi par S. Gelais, *ibid. & ſuiv.* Vers qu'il publie contre lui, 208. Leur réconciliation, 209. *& ſuiv.* Ce Poëte exceſſivement loué par les plus grands hommes de ſon ſiécle, 210. Sa mort, 211. Sort de ſes écrits, *ibid.*

Roſſet. (du) Ses *Délices de la Poëſie Françoiſe*, 15. Ce qu'il y dit de la Savoyſiade du Marquis d'Urfé, 16.

Rougemont, (le ſieur de) ſoupçonné d'un attentat contre la perſonne d'Henri IV. 306. Eſt fait priſonnier à l'attaque des Fauxbourgs

de Paris, & envoyé au Parlement de Tours; *ibid.* Ce qu'il confeſſa, *ibid. & ſuiv.* Eſt élargi, à quelles conditions, 308.

Roulet, (Jacques) convaincu d'être ſorcier, loup-garoux & anthropophage, 146. Comment traité par le Parlement de Paris, *ibid.*

Rouſſeau. (l'Abbé) Expérience qu'il fit ſur un crapaud qu'il vouloit faire mourir en le regardant fixement, 151, *& ſuiv.*

S

Saas. (M. l'Abbé) Ses remarques ſur Iſotte, femme ſçavante d'Italie, 28. *& ſuiv.*

Sabbat. (le) A quoi l'on doit attribuer ce que les Sorciers en racontent, 132. Ce que l'expérience en apprend, *ibid. & ſuiv.* Abſurdités que les Démonographes en racontent, 141. *& ſuiv.* Ce qu'on en dit n'eſt point prouvé, 144.

Salvaing, (M. de) *Voyez* Boiſſieu.

Samuel. (le Prophète) Diſſertation ſur ſon apparition à Saül, 338. *& ſuiv.* Diverſement expliquée par les Peres & les Commentateurs, 339. Elle n'eſt point une impoſture de la Pythoniſſe d'Endor, 340. *& ſuiv.* Preuves qu'elle eſt un miracle dont Dieu ſeul eſt l'Auteur, 349. *& ſuiv.*

Sanſovino. Son livre *Della origine è de fatti delle famiglie illuſtri*, 39. Ce qu'il y dit d'Iſotte de Rimini, 45.

Savoyſiade, (la) Ouvrage du Marquis d'Urfé, 15. *& ſuiv.* Ce qui l'empêcha de l'achever, 16.

Scaliger, (Joſeph) accuſé de plagiat par le P. Pétau, 385.

Scheffer. Ce qu'il dit du pouvoir des Lapons dans l'art Magique, 119. Son Hiſtoire de la Laponie, *ibid.* N. (*a*).

Sillery. (le Chancelier Brulart de) Lettre que M. Godeau lui adreſſe ſur ſa diſgrace, 221. *& ſuiv.* Tems où elle arriva, 222.

Sixte V. (le Pape) Ce qui l'engagea à lancer l'excommunication contre le Roi de Navarre & le Prince de Condé, 267. Monitoire qu'il fit afficher à Rome contre le Roi Henri IV. 298. Conduite qu'il tenoit dans cette affaire, 299. *& ſuiv.*

Somnanbules. (les) Actions incroyables qu'ils font ſans que le Démon y ait aucune part, 125.

Sorciers. (les) Sentiment de M. de Ste. Beuve ſur leur tranſport au ſabbat, 144. *& ſuiv.* Conduite des Tribunaux du royaume à leur égard, 146. *& ſuiv.* Sentimens de Bayle à ce ſujet, 147. *& ſuiv.* A quoi ſe réduit leur pouvoir, 152. *& ſuiv.* Comment l'Ecriture s'exprime à leur ſujet, 153. Un des motifs de l'Egliſe en prononçant contre eux anathême, *ibid.* Sous quel titre proſcrits par Louis XIV. *ibid. & ſuiv.* N'ont aucun commerce avec le Démon, 154.

Souciet, (le P. Etienne) Jéſuite. Lettre qu'il écrit à M. l'Abbé le Clerc, 398. *& ſuiv.*

Stuart, (Marie) Reine d'Ecoſſe, épouſe François Dauphin de France, 173. Epoque de ſon mariage & de ſa mort, *ibid.* N. (*a*)

Sylvanire, (la) Ouvrage du Marquis d'Urfé, 13. *& ſuiv.* Goût dans lequel il eſt compoſé, *ibid.* Le P. Niceron & M. Huet n'en ont point parlé, *ibid.*

T

Tarentule. (la) Le Démon n'a aucune part aux effets cauſés par ſa piqûre, 125.

Thalès fut avec Pythagore celui qui apporta

chez les Grecs la Démonologie des Chaldéens, 113

Théophile. (le Poëte) Sa *Priere aux Poëtes de ce tems*, 239. Eloge qu'il y fait de Porcheres-Laugier, *ibid.*

Thiers, (M.) cité au ſujet du pouvoir attribué au Démon par les Démonographes, 106. Son éloge, *ibid.*

Triumvirat. (le) Aſſociation à laquelle on donna ce nom ſous le Roi Charles IX. 181. De quelles perſonnes elle étoit compoſée, *ibid.*

V

Varenne, (le Sr de la) ancien ſerviteur du Roi Henri IV. 334. Envoyé par ce Prince pour découvrir les intentions du Roi d'Eſpagne, *ibid.* Comment il s'acquitta de ſa commiſſion, *ibid. & ſuiv.*

Verdier, (Antoine du) dédie ſes *Diverſes Leçons* à Anne d'Urfé, 4. Ce qu'il y dit de ſa Diane, 5. Ce qu'il nous apprend du lieu où le Marquis d'Urfé fit ſes études, 20. Extrait de ſon Epître Dédicatoire, 24. *& ſuiv.* On le met au nombre des Plagiaires, 392.

Villars, (André de Brancas de) commande au ſiége de Rouen pour la Ligue, 328. Epoque & genre de ſa mort, *ibid.* N. (*b*) Réponſe qu'il fit à la Lettre écrite par le Comte d'Eſſex au Chevalier Picard, 329. Comment il reçut le défi que lui fit ce Comte, *ibid. & ſuiv.*

Voiture. Rondeau que l'on prétend qu'il adreſſa à M. Godeau au ſujet de Mademoiſelle de Rambouillet, 224. *& ſuiv.* Ce que cette Demoiſelle lui écrivit du même M. Godeau,

Urfé. (Anne d') Epoque de ſon mariage avec Diane de Châteaumorand, 4 *& ſuiv.* Sa Diane, 5. En quel tems il fut fait Baillif de Forez, 6. Epoque de la diſſolution de ſon mariage avec Diane, 10. *& ſuiv.* Il ſe fait Prêtre, & eſt Chanoine de Lyon, 11. Epoque de ſa mort, *ibid.* S'il fut député de Forez aux Etats de la Ligue, *ibid & ſuiv.* Ses Poëſies, 12. Méritoit une place parmi les enfans célébres, *ibid.*

Urfé. (Arnolophe III. d') En quel tems il fut fait Baillif de Forez, 23. Si ce fut par lui que cette charge entra dans ſa Maiſon, *ibid.*

Urfé. (Honoré Marquis d') S'il a décrit ſes aventures dans le Roman de l'Aſtrée, 2. *& ſuiv.* Sa naiſſance, 4. N'avoit que huit ou dix ans au plus lors du mariage d'Anne ſon frere aîné, *ibid. & ſuiv.* N'a pû alors être amoureux de Diane de Châteaumorand, 9. *& ſuiv.* Sa *Sylvanire*, 13. *& ſuiv.* Goût dans lequel elle eſt compoſée, *ibid.* Sa *Savoyſiade*, 15. *& ſuiv.* Ce qui l'empêcha de l'achever, 16. Il épouſe Diane ſéparée d'avec ſon frere, 17. Mauvaiſe intelligence dans laquelle ils vivent enſemble, 18. *& ſuiv.* Epoque de ſa mort, 19. Où il fit ſes études, *ibid. & ſuiv.* En quel tems il conçut l'idée de ſon Aſtrée 21. D'où venoit à ſa Maiſon le nom d'Urfé 23

Urfé, (Jacques d') pere d'Anne & d'Honoré, marie Anne ſon fils avec Diane de Châteaumorand, 2. *&* 6. Epoque de ſa mort, 6.

Wierus. Hiſtoire qu'il fait d'un Bâteleur & Sorcier Allemand, 120. Son livre *De præſtigiis Dæmonum*, *ibid.* N. (*a*)

Fin de la Table des Matieres.

Fautes à corriger.

PAge 69. *ligne* 25. & 26. parroît, *liſez* parloit.
Pag. 80. *lig.* 28. Céjonius, *liſ.* Céſonius.
Pag. 88. *lig.* 19. pour, *liſ.* par.
Pag. 96. *lig.* 29. doucleur, *liſ.* doulceur.
Pag. 100. *lig*, 27. armée, *liſ.* armé.
Ibid. *lig.* 29. en cette Até, *liſ.* eſt cette Até.
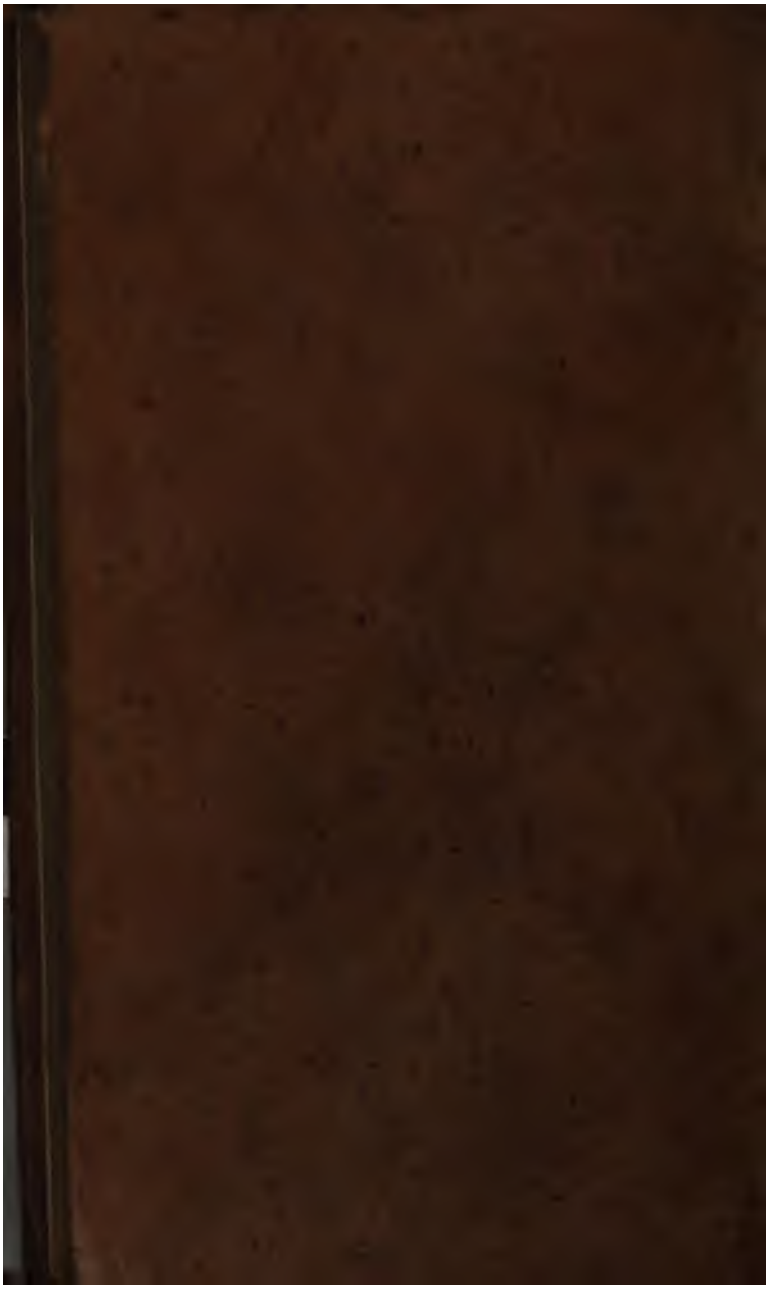
Digitized by Google